
UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST





COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE,

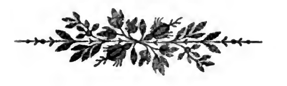
SCIENCES ET BELLES-LETTRES

DE MACON,

PENDANT L'ANNÉE 1833 ET LES SUIVANTES, JUSQU'A LA FIN DE L'ANNÉE 1841,

PAR M. CAMILLE RAGUT,
Secrétaire perpétuel,

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES, ARCHIVISTE DE LA PRÉFECTURE DE SAONE ET LOIRE, BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE MACON, MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE ROYALE DU GARD, ETC.



A MACON,
DE L'IMPRIMERIE DE DEJUSSIEU, RUE DE LA BARRE, 3.
1841.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET BELLES-LETTRES

De Mâcon. (1)

MESSIEURS,

Depuis la dernière époque où je vous ai présenté le précis analytique de vos travaux, un assez long espace de temps s'est écoulé. Dans cette période de plusieurs années, votre zèle ne s'est cependant point démenti, et vous n'avez cessé de comprendre ce qu'exigeait de vous la mission que vous êtes appelés à remplir. Telle est d'ailleurs l'influence des sociétés provinciales, comme la vôtre, qu'alors même que leurs œuvres auraient peu d'éclat, elles rendraient encore à leur pays des services essentiels. C'est en effet

(1) La première partie de ce Compte rendu, comprenant l'analyse des travaux agricoles de la Société (1833-1838), est due à la plume élégante et facile de M. Alexandre Mottin, ancien secrétaire perpétuel.

auprès d'elles que viennent se grouper les esprits ingénieux qui s'appliquent à l'étude des sciences pour y découvrir de nouvelles ressources. Ce sont elles qui, surveillans zélés des produits de notre sol, cherchent, par des récompenses décernées à propos, à enflammer le zèle des agricoles, à les retirer de l'ornière où les retenaient des habitudes trop enracinées, à les éclairer sur leurs véritables intérêts et à leur faciliter les moyens de faire mieux. Ce sont elles encore qui, par leurs conseils et par leur exemple, appellent une jeunesse ardente à fuir la dissipation et les occupations frivoles, pour chercher, dans la pratique des sciences et des lettres, les plus pures jouissances réservées à l'homme, et à devenir ainsi d'utiles et honorables citoyens. Mais la plus importante de leurs obligations, celle qu'on ne saurait faire retentir trop haut, est de veiller sans cesse sur le respect dû à ces principes de morale religieuse et civique qui seuls peuvent faire applaudir aux progrès des connaissances dont ils éloignent tout danger. C'est ainsi que ces sociétés, formées d'hommes réunis par l'amour de l'étude et le désir de rendre quelques services à leurs concitoyens, s'avancent constamment dans la carrière ouverte devant leurs pas, présentant l'image d'un fleuve qui reçoit sur son passage le tribut des sources qui, de toutes parts, viennent s'y confondre. Ses flots sont grossis plus ou moins suivant que les affluens se montrent abondans ou stériles, mais il n'en continue pas moins son cours ordinaire vers l'Océan où il verse lui-même ses eaux, accomplissant la condition que la nature lui impose.

Au milieu de vos occupations douces et paisibles, pourquoi faut-il que d'amères pensées viennent en troubler le charme! C'est en vain que vous cherchez des yeux un

vénérable pasteur, honneur du sacerdoce, qui montra toujours un zèle si ardent pour les intérêts de cette ville où il était né, et, dans le cours de la carrière évangélique qu'il a parcourue, fut si long-temps pour vous un conseiller aussi sage que clairvoyant, un ami sincère et dévoué (1). Un ingénieur habile, dont vous prisiez le talent et la douce aménité (2); un estimable praticien (3), qui souvent vous fit hommage du fruit de ses observations, ont été enlevés pour jamais du milieu de vous. Je ne viendrais point en ce moment attrister votre esprit de douloureuses impressions, si je n'avais à répondre à l'un de vos vœux qui se plaît à consacrer de semblables souvenirs. Mais, après les trop justes regrets donnés à la mémoire de ces respectables compagnons de vos travaux, la voix du devoir vous rappelle à la tâche que vous devez remplir et dont vous êtes comptables à votre pays.

Prêt à retracer avec quelques détails les divers genres d'études et d'entreprises qui vous ont occupés, à reproduire, dans un cadre étroit, les différens tributs de la science et de la littérature que vous avez recueillis, si je jette un coup d'œil sur leur ensemble, je vois que, fidèles aux règles de votre institution, vous avez, tour-à-tour, porté votre attention sur les trois branches distinctes des connaissances qu'elle vous recommande. La marche de notre agriculture a constamment tenu éveillée votre sollicitude; de meilleurs procédés, des instrumens plus parfaits, des cultures nouvelles et plus profitables ont fourni, par vos soins, aux agricoles des moyens d'accroître les

(1) M. l'abbé Farraud, chanoine honoraire, curé de la paroisse de St.-Vincent, à Mâcon.

(2) M. de Juvigny, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

(3) M. le docteur Lorain.

produits de leurs champs. Outre les encouragemens et les doctrines que vous avez hautement répandus, quelques-uns d'entre vous ont offert, par leur culture pratique, ces leçons matérielles qui, parlant plus vivement aux yeux, persuadent les plus incrédules. Plusieurs découvertes, intéressantes pour les sciences et pour les arts, ont surgi de votre sein, et vous vous êtes empressés de recueillir toutes les offrandes extérieures que les amis de l'étude sont venus vous apporter.

Des questions d'économie politique et administrative ont signalé l'utilité de vos concours par le mérite et le savoir des hommes qui se sont empressés d'y prendre part. Si, parfois, sur le point de décerner la couronne académique, vous avez cru devoir la retenir encore dans vos mains en réclamant de nouvelles et plus profondes méditations, vous avez eu à vous applaudir de cette exigence : des œuvres mieux mûries et plus complètes ont justifié l'espoir que vous aviez conçu d'un second appel sur le même sujet. C'est de cette sorte que la question éminemment sociale et actuelle des enfans trouvés et abandonnés a fait éclore, au milieu de plusieurs productions dignes d'estime, deux ouvrages remarquables, où toutes les profondeurs du sujet ont été vivement sondées, et qui, sous des facettes différentes, ont reflété toutes les lumières qu'on pouvait espérer d'obtenir.

Vous avez vu s'établir et se consolider auprès de vous cette caisse d'épargne dont vous avez les premiers invoqué et déterminé la formation ; institution précieuse pour l'artisan laborieux qu'elle invite à l'économie et à une bonne conduite, préparant, d'une manière insensible, la sécurité de ses vieux jours et le bien-être de sa famille.

Les lettres sont venues, à leur tour, vous offrir quelques-

uns de leurs dons, en témoignage de cette alliance intime qui les unit à la science, pour la colorer de teintes plus vives et attacher à ses leçons leur attrait le plus séduisant.

AGRICULTURE.

Les soins que réclame l'agriculture, les travaux pénibles qu'elle exige de ceux qui sont attachés à son char, leur préparent cependant des jouissances solides et variées sous mille formes diverses. En voyant germer la semence qu'il a confiée à la terre, croître et mûrir les différentes récoltes qu'il en retire; en recueillant les fruits de ses plantations, l'agricole éprouve dans son âme une douce satisfaction. Ayant sans cesse devant les yeux les phénomènes admirables de la nature, tout le porte à reconnaître la puissance infinie qui dirige l'univers avec une si haute et si sage prévoyance. Tour-à-tour il invoque ou bénit cette divine providence dont il attend la récompense de son travail. C'est elle encore qu'il implore et qui le console dans les chances hasardeuses que lui impose l'inconstance des saisons. Soutenu par ce principe religieux que lui rappelle constamment tout ce qu'il voit, tout ce qu'il entreprend, comme tout ce qu'il redoute, il doit observer une conduite bien réglée. Trouvant sur le sol, qu'il fertilise par ses fatigues, des moyens assurés d'existence, modéré dans ses désirs et dans ses besoins, ses jours s'écoulent doucement au sein de la vie domestique; heureux si, reconnaissant tout l'avantage de sa condition, il ne se laisse pas entraîner, par les mouvemens d'une ambition aveugle, à chercher dans les villes une autre existence qui, le plus souvent, n'est pour lui que déception et la source de regrets trop fondés!

Tout respectable que soit néanmoins ce sentiment de vénération que conserve l'agricole pour les traditions et les pratiques de ses pères, il en résulterait cette fâcheuse conséquence que, s'attachant obstinément aux mêmes méthodes et aux mêmes usages, il deviendrait rebelle aux progrès que commande la marche des connaissances. Il est donc nécessaire que, tout en ménageant cette pensée morale qui domine tous ses actes et forme la plus sûre garantie de sa conduite sociale, il est nécessaire que les hommes, à portée, par leur position et par leur expérience, d'exercer quelque influence sur son esprit, s'attachent à lui révéler de nouveaux documens sur la pratique matérielle de son art, lui enseignant les moyens de les réaliser pour son profit et pour le bien général. La science, à son tour, doit venir à son aide, afin de diriger ses travaux d'une manière plus avantageuse, en lui dévoilant les lois de la nature qui s'y rattachent et qui lui seraient encore inconnues, et en lui offrant des procédés mécaniques propres à alléger ses labeurs, tandis que de hardis navigateurs auront rapporté des plages lointaines les productions exotiques dont peut s'enrichir notre sol.

Cependant, ces secours ne sont pas les seuls qui doivent seconder la marche et les progrès de l'économie rurale. Alors que l'agricole s'épuise en efforts pénibles, établissant, au prix de ses sueurs, la base la plus solide des revenus de l'état, souvent écrasé sous le fardeau des charges qu'on lui impose, il ne peut suffire à en porter le poids, même en se résignant aux plus sévères privations. C'est alors vers les dépositaires du pouvoir que l'agricole tourne ses regards, eux qui sont placés pour peser de haut les besoins de chacune des branches du revenu public. C'est à eux qu'il rappelle qu'en allégeant ses charges, on peut

attendre de lui des efforts plus grands ; qu'en faisant cesser le discrédit où le sol était tombé, on y trouvera des ressources toujours croissantes ; qu'en ramenant auprès de l'industrie rurale les capitaux qui trop long-temps s'en étaient détournés, l'agricole obtiendra cet aliment de toutes les entreprises dont le défaut paralyse ses bras, et qu'on fera sortir de leur longue inertie ces landes si étendues encore, que découvre le territoire français, accusateurs muets mais expressifs des besoins et des droits de notre agriculture.

En reconnaissant que l'exemple des bonnes pratiques est le véhicule le plus certain pour accélérer les progrès de la culture, on doit rendre hommage à ces écoles où l'ami des champs va chercher des leçons solides, où il voit pratiquer sous ses yeux les théories dont une étude constamment observatrice a posé les bases, où il trouve des méthodes sûres pour la direction à donner à ses travaux, afin de les rendre plus fructueux. M. Chamborre vous fournit la preuve de l'excellence de ces établissemens, lorsque, pour satisfaire à la demande de l'estimable chef de l'école de Roville, il lui détaille les succès qu'il a obtenus de l'application de ses enseignemens à l'exploitation de la propriété qu'il possède auprès de Mâcon.

L'honorable membre commence par décrire la nature du sol de son domaine : « C'est un terrain argilo-siliceux, de » consistance moyenne, blanc dans quelques parties dési- » gnées par le nom vulgaire de *belouses blanches*. Le sous- » sol est une argile rouge, compacte, presque impéné- » trable à l'eau qui regorge à la surface dans les hivers » pluvieux. » Lorsqu'il entreprend cette exploitation, en 1829, il trouve la superficie des terres couverte d'une plante traçante, nommée dans le pays *traînasse*, qu'il juge être

l'*agrostis-stolonifera*, plante nuisible aux semences et qui se propage avec une grande rapidité. L'exploitation, au moment où il vient lui-même la diriger, se trouvait ainsi ordonnée :

Une moitié des terres en culture portait, d'une manière invariable, du froment de deux années l'une; l'autre moitié, sauf quelques parties rapprochées de l'habitation, restait en herbes jusqu'à la fin de juin, pour servir de pâturage à 20 têtes de bêtes à cornes, devant suffire à fumer 40 hectares de terres arables. Après ce temps, labour donné pour ensemencer en froment au mois de septembre. Un hectare de cette sole fournissait les pommes de terre et le maïs pour l'usage du colon partiaire. Quelquefois, un autre hectare était mis en trèfle et quelques ares en chanvre.

De cet exposé, M. Chamborre fait ressortir le vice de la culture à moitié fruits, dite *grangeage*, où le cultivateur, n'ayant d'autres capitaux que ses bras et ceux de sa famille, s'attache ordinairement à des propriétés trop étendues pour ses forces; il n'entreprend d'ailleurs aucune amélioration de quelque importance sur un sol dont il doit partager le produit brut avec le propriétaire, et dont la durée de jouissance ne lui est point formellement garantie.

L'auteur de la notice aperçoit néanmoins, depuis quelques années, une amélioration sensible dans quelques communes où la culture du colza a pris de l'extension, de même que celle des fourrages artificiels qui doivent amener la suppression des jachères. Il attribue ces heureux résultats au parti qu'ont pris beaucoup de propriétaires de changer en fermage les baux à partage de fruits, ainsi que le prescrit l'estimable M. de Dombasle.

M. Chamborre, continuant de décrire le mode d'exploitation de son domaine au moment où il vient en changer la direction, examine les instrumens aratoires qu'on y

employait : c'étaient, entre autres, des charrues dont le soc étroit et alongé labourait à la profondeur de 13 à 14 centimètres, tandis que l'oreille ou versoir, composée d'une planche droite qu'on change de côté à chaque extrémité de sillon, déchirait, en la repoussant, la surface de la terre, sans pénétrer à la profondeur du soc, en sorte que chaque sillon formait un ressaut, d'où résultait la nécessité de croiser les labours, pratique à laquelle s'opposait souvent la division du sol.

A l'égard des produits, c'est ainsi qu'il en établit la moyenne :

180 hectolitres de froment.

Quelques hectolitres de sarrazin et de colza, lorsque la saison permettait d'en semer après la levée de la moisson.

Un peu de pommes de terre, de maïs et de chanvre, seulement pour l'usage du granger.

En outre, la récolte des foins employée en entier à la nourriture des bestiaux évaluée de 800 fr. à 1,000 fr., et une égale valeur pour les pailles ;

De la sorte, le produit brut était, en argent, de 5,000 fr.

Le propriétaire ne recevant, pour représenter les foins et pailles consommés dans l'exploitation, qu'une somme de 500 fr., sous le titre de *droit de basse-cour*, sa part dans le produit net du domaine ne dépassait pas la somme de 2,000 fr.

L'auteur de la notice va mettre maintenant en parallèle les effets d'une pratique mieux entendue et la différence considérable de produits qui en est le résultat.

Afin de ne pas s'écarter trop subitement, dit-il, des habitudes du pays, il commence par établir un assolement de 4 ans, qu'il se propose toutefois de modifier par la suite, et il divise sa ferme en 4 soles ainsi réglées :

1.° Plantes sarclées, et l'on fume (pommes de terre, betteraves, carottes, feverolles).

2.° Céréales de printemps (avoine ou orge).

3.° Trèfle, colza, cardères.

4.° Céréales d'automne (froment).

A la deuxième rotation, sarclage, et l'on fume de nouveau, de telle sorte que le fumier revienne tous les 4 ans.

L'adoption de cet assolement n'était pas, au reste, d'une telle rigueur qu'il ne pût y apporter beaucoup de modifications. Ainsi la position du domaine de M. Chamborre, très-rapproché de la ville de Mâcon, le détermine à multiplier les plantes fourragères dont il trouve un débit avantageux. Il crée donc successivement des luzernières qui exigent moins de façons et lui laissent plus d'engrais pour les autres terres, lesquelles succéderont, à leur tour, à ces premiers champs de luzerne. Par cette même facilité de vendre à un bon prix ses fourrages et pailles et de se procurer des engrais peu coûteux, il ne doit conserver que le nombre de bêtes strictement nécessaire pour exécuter son travail. Quatre chevaux, autant de bœufs, six à sept vaches laitières dont le lait paie la nourriture, quelques élèves de race bovine entretenus momentanément et seulement pour améliorer la race, telle est la composition de son cheptel. Les bœufs qui ont fait la campagne sont engraissés chaque hiver, et la valeur acquise en graisse, ainsi que les fumiers, couvrent ordinairement les frais de leur consommation.

Les instrumens aratoires employés par M. Chamborre sont : la charrue de Roville, l'extirpateur pour les deuxième et troisième labours, et pour les céréales de printemps, après un labour d'hiver à la charrue; enfin la houe à cheval pour les sarclages, toutes les plantes à sarcler étant semées

en ligne. L'honorable membre explique les précautions que l'on doit prendre relativement au degré de profondeur à donner aux labours, lequel doit être essentiellement réglé sur la nature du terrain et sur la culture précédente.

Lorsque, pour terminer le parallèle, il en vient à présenter le résultat des modifications qu'il a introduites dans l'exploitation de ce domaine, il le résume de cette sorte :

Le produit brut annuel est de 16 à 18,000 fr.

A distraire, pour avoir le produit net.	1.° Fermage	4,200 f.
	2.° Frais d'exploitation, y compris l'intérêt d'un capital de 20,000 f. spécialement affecté à la ferme, d'un peu plus de deux fois le fermage.	8,800 f.
Nota. Ces frais ont dépassé cette somme les premières années, mais diminuent toujours progressivement, à mesure que les produits augmentent.		
	Total.	13,000 f.

On aperçoit d'un coup d'œil l'avantage si marqué de cette dernière culture mieux raisonnée et mieux soignée, lorsqu'on compare son produit à celui de la précédente grange de 5,000 fr., dont 2,000 fr. seulement pour la part du propriétaire.

M. Chamborre conclut cette notice par quelques considérations générales sur les causes de cette différence de produits, bien sûrement constatée par les livres du possesseur auquel il succède, et ensuite par la comptabilité exacte et sévère qu'il observe lui-même. D'un côté, les terres de l'ancien grangeage, infestées de gramen, chardons, oseille sauvage, disparaissant sous cette chevelure herbacée, ne donnent que de médiocres récoltes ; de l'autre, ces mêmes terres, soigneusement purgées de toutes

plantes parasites, rapportent, par hectare, en froment, au moins de 20 à 25 hectolitres; en colza, jusqu'à 33 hectolitres; en pommes de terre, de 300 à 375 kil. Il faut ajouter à cela quelques cultures industrielles d'un bon rapport, qu'il a tentées, entre autres, les cardères, et, en outre, la vente des pailles, d'une partie des foins et des produits de riches luzernières.

Tel est le tableau que vous offre M. Chamborre des effets d'une culture bien surveillée et fondée sur de bonnes théories, dont le résultat est d'augmenter de plus du double, pour le propriétaire, le revenu du même sol.

Votre honorable confrère, M. Mure de Pelane, vous offre encore, dans une notice qu'il vous a soumise, un témoignage de cette influence salutaire qu'exercent autour d'eux les propriétaires qui s'occupent avec attention de leur domaine. Devenu possesseur, il y a 35 ans environ, d'une propriété rurale dans la commune de Sennecey-le-Grand, M. de Pelane reconnaît bien vite les défauts essentiels de la méthode de culture pratiquée jusque-là. Il s'empresse d'y apporter les modifications qu'il juge convenables. Dix ans de soins sont couronnés de quelques succès. Il plante de la vigne dans les terrains dont la position et la nature du sol réclament cette destination; mais surtout il introduit, dans l'assolement de ses terres, les plantes fourragères, notamment le trèfle, dont l'usage était à-peu-près inconnu de ses cultivateurs. Appelé en Danemark, pour y remplir les fonctions de consul de France, ce n'est qu'après 25 ans qu'il vient reprendre ses occupations agricoles. Cependant, l'élan qu'il avait donné ne s'est point arrêté, et c'est avec satisfaction qu'il remarque à son retour les progrès que l'agriculture a faits dans son canton, où ses voisins avaient mis à profit l'exemple qu'il leur avait laissé.

Aujourd'hui, c'est à la culture du mûrier et à l'éducation du ver à soie que M. de Pelane s'adonne plus particulièrement. Des bâtimens spacieux lui fournissent les moyens d'établir une belle magnanière; il forme de nombreuses plantations de mûriers de diverses espèces, qu'il fait venir de plusieurs lieux. C'est à Honfleur surtout qu'il emprunte les espèces multicole et Moretti, qui profitent très bien sur son terrain. Il craint, toutefois, que le multicole ne soit plus accessible que d'autres aux atteintes de la gelée, ce qui exigerait des précautions dans les hivers rigoureux. Des boutures du mûrier blanc lui ont également réussi. Cette variété lui semble remarquable par l'avantage qu'on aurait de récolter la feuille au bout de quatre ans sur arbres nains. M. de Pelane espère que le zèle des propriétaires s'éveillera, plus grand, à la voix des sociétés académiques et sous l'influence de leurs instructions, pour multiplier dans notre climat cette production précieuse de la Chine, où elle sert aux usages mêmes les plus communs, eu égard à la solidité et à la durée des tissus qu'on en forme. Il désirerait que le gouvernement pût se procurer, à l'aide de ses agens dans ce pays, les renseignemens dont nous aurions besoin sur toutes les espèces de soie, et principalement sur celles employées à la confection des étoffes à l'usage du peuple.

Dans cette notice, où M. de Pelane considère toutes les branches de l'agriculture de son canton, les instrumens aratoires devaient aussi arrêter ses regards; mais vainement cherche-t-il autour de lui des instrumens de forme nouvelle et perfectionnée: l'ancienne routine a prévalu. Il se propose donc d'opérer quelques améliorations sur ce point. Ayant remarqué, pendant son séjour en Danemark, une charrue en fer coulé, fabriquée en Suède (araire sans

train ni roues) et d'un prix modéré (60 fr.), il en fait venir deux, l'une pour le labour, l'autre, plus petite, pour servir de buttoir, vous promettant de vous instruire du résultat de l'essai qu'il se propose d'en faire.

M. de Pelane, reconnaissant aussi le bon effet des semences en lignes, désirerait que le semoir Hugues pût être employé à ce but; mais, d'un trop haut prix pour les petits propriétaires, il voudrait qu'il pût être mis à leur portée, au moyen de la location qu'en feraient les communes, qui pourraient acheter un de ces instrumens pour l'usage collectif de tous les domiciliés.

La culture lui paraît aussi devoir s'améliorer promptement par la multiplication des prairies artificielles, qui, amenant celle des bestiaux, accroîtrait la masse des engrais, surtout si l'on pouvait décider le cultivateur à garder son bétail plus long-temps à l'étable.

Alors qu'une foule d'hommes distingués tiennent à honneur de consacrer les connaissances dont ils sont doués à développer les progrès de l'agriculture; alors qu'ils prennent à tâche de signaler aux agricoles les théories qui doivent guider leurs pratiques, le plus souvent ces conseils d'une sage expérience ne sont point entendus, à défaut d'oreilles façonnées à les comprendre, à défaut de ces études préliminaires qui mettent l'homme de la nature sur la voie du bien et du bon. Il faut donc songer aux moyens de faire apprécier les ressources de leur art à ces hommes simples pour qui des habitudes enracinées de longue main sont les seules règles auxquelles ils obéissent. C'est le but que s'est proposé l'un de vos correspondans, en vous engageant à fonder, auprès de Mâcon, une école normale d'agriculture, dont il développe le plan.

L'auteur du projet démontre l'inefficacité de la plupart des moyens employés pour arriver aux résultats qu'il propose d'atteindre. A-t-on voulu prendre pour exemple ce qui se pratique en Angleterre? Mais, là, les hommes attachés à la culture des terres ont une instruction que n'ont point encore acquise les cultivateurs français; ensuite, la propriété n'y est point morcelée comme on le voit en France, et cet état de choses permet de multiplier les expériences et les innovations dont les frais effraient chez nous le petit propriétaire et le cultivateur.

Enfin, nous sommes arrivés à ce point où chacun reconnaît aisément que les théories ne nous font point défaut, mais qu'il est essentiel d'aviser aux moyens de les mettre en vigueur. Des instituts agricoles dans chaque arrondissement paraissent à l'auteur de la notice le moyen le plus sûr de déterminer ce mouvement, puisqu'ils mettraient le cultivateur à portée de s'initier aux principes les plus essentiels de l'agriculture et de les appliquer suivant l'exigence des lieux.

C'est de la manière suivante qu'il pose les bases d'une semblable institution pour l'arrondissement de Mâcon, établissement dont les frais et avances lui semblent modérés :

D'abord, deux professeurs, l'un directeur de l'école et seul comptable, chargé de l'enseignement théorique; l'autre, élève de Roville ou de tout autre institut agricole, dont la tâche serait de démontrer et de diriger les travaux pratiques. Votre correspondant voudrait ajouter, au besoin, des cours spéciaux à certains jours de la semaine, ce qu'il confie au zèle et au dévouement de ses collègues de l'Académie de Mâcon. Cet enseignement lui paraît peu difficile, car il consisterait à développer, d'une manière

simple, claire et précise, les œuvres des Chaptal, des Mathieu de Dombasle, des Bella, des De Jussieu, des Français de Nantes, des Emile de Girardin, des Noisette, des Payen et d'un grand nombre d'autres professeurs.

Pour le choix du terrain d'expériences, il voudrait qu'il fût peu fertile, et qu'on y trouvât des fonds de diverses natures, argileux, calcaires, sablonneux, tourbeux, etc. Le prix du fermage serait ainsi moindre et les succès obtenus plus convaincans. La propriété serait affermée pour neuf années seulement, afin de se réserver la faculté de transporter l'établissement dans le canton le plus arriéré. Deux élèves par canton seraient admis gratuitement à l'école, qui serait placée sous la surveillance immédiate de la Société d'agriculture.

La dépense sera divisée, par l'auteur du projet, en dépenses de premier établissement et dépenses annuelles, qu'il détermine de la manière suivante :

DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT.

Achat de graines, plantes, instrumens, etc.		5,000 f.
DÉPENSES ANNUELLES.		
Prix du fermage et impôts. . . .	1,500 f.	
Nourriture des directeur et professeur, de dix-huit élèves et de deux valets, évaluée à 230 f. par tête. . .	5,060	
Primes d'encouragem.t aux élèves.	200	
Allocation au directeur. . . .	1,000	9,760
Allocation au professeur . . .	600	
Gages et entretien de deux valets et d'un berger.	600	
Dépenses d'entretien et extraordinaires	800	
TOTAL.		14,760 f.

Lorsqu'il s'agit de pourvoir à ces dépenses, pour celles de premier établissement, l'auteur du projet s'adresserait au conseil d'arrondissement, en réclamant de lui l'avance de la somme ci-dessus spécifiée. . . . . 5,000 f.

Pour les dépenses annuelles, il aurait le revenu du sol, qu'il évalue à. 3,000

Et il fonde encore son espoir sur le conseil d'arrondissement, auquel il demanderait un subside par année de. 6,760

Total pareil. . . . . 14,760 f.

L'auteur du projet voudrait que, tous les mois, il fût présenté, à la Société d'agriculture de Mâcon, un état de la situation des travaux, des progrès des élèves, des produits et des frais, et qu'un inventaire général fût dressé à la fin de chaque année; que l'entrée de l'école fût publique tous les jours sans exception, et que le réglement émanât de cette même Société qui aurait aussi le droit d'y apporter toutes les modifications que la suite indiquerait comme nécessaires.

Il fait remarquer ensuite combien les élèves d'un pareil établissement seraient propres à introduire avec célérité, parmi les cultivateurs, l'usage des pratiques perfectionnées. De quelle confiance, en effet, ne jouiraient-ils pas auprès d'eux, ces hommes qui, nés dans la même classe, vêtus du même habit, ayant les mêmes coutumes, viendraient se confondre dans leurs rangs, pour leur démontrer, par leur exemple, les procédés qui doivent augmenter leur aisance!

Si l'auteur de la notice, mu par un sentiment tout patriotique, embrasse la surface entière de la France, il

ne porte pas à plus de deux millions quatre cent trente mille francs les frais d'établissement d'une semblable école par chaque arrondissement de sous-préfecture. De ces écoles sortiraient annuellement 6,480 jeunes hommes, experts en agriculture, en économie rurale et domestique.

La superficie de la France, ajoute l'auteur du projet, étant de 53,000,000 d'hectares, dont 35,000,000 seulement sont cultivés aujourd'hui, en supposant, comme on peut raisonnablement le faire, qu'une culture mieux raisonnée augmentât le produit de 10 fr. par hectare, le revenu du sol français serait accru de 350,000,000 de francs. Ne doit-on pas penser, en outre, que l'intelligence de ces nouveaux cultivateurs, sagement endoctrinés et lancés parmi leurs semblables. doit être un puissant moyen de hâter le défrichement de plus de 7 millions d'hectares de landes et de mauvais pâturages, comme aussi de purger la surface de notre sol de plus de 600,000 hectares de marais, foyer pestilentiel, mais qui recèle des richesses occultes, prêtes à surgir de son assainissement?

Une considération d'une autre nature, et qui mérite aussi quelque attention, vient frapper l'auteur de la notice. « Une foule de jeunes gens vont, dit-il, se jeter,
» en sortant des écoles, dans des professions dites libé-
» rales, où, par suite d'une concurrence outre mesure,
» ils languissent sans travail, sans profit et sans gloire;
» et pourtant leurs têtes sont ardentes, leurs passions
» sont vives, d'autant plus vives, que l'instruction sert
» souvent à les développer. Alors, mécontens, froissés,
» ils se rangent parmi ceux qui, en flattant leur ambition,
» leur font croire qu'ils se distingueront, qu'ils marche-
» ront vite, en préconisant des systèmes politiques dont
» peut-être ils étaient d'abord fort éloignés. Ils vont

» grossir le nombre des prolétaires ; une fois lancés, ils
» ne peuvent revenir, et ils n'en sont que plus à craindre,
» parce qu'ils n'ont point de conviction. Eh bien ! il faut
» leur ouvrir une carrière. Donnez l'exemple, enseignez
» à améliorer les terres, pour occuper les bras inactifs ;
» multipliez les écoles d'agriculture, et bientôt ces esprits
» bouillans rapporteront à l'industrie l'éducation qu'ils
» ont reçue, et trouveront dans le travail des ateliers,
» dans la culture de leur patrimoine, l'aisance et la con-
» sidération qu'ils ambitionnent, avec cette indépendance
» sage, la seule à laquelle ils doivent prétendre. »

Quelle que soit, néanmoins, l'influence de ces établissemens modèles, où la science agricole est démontrée avec tant de lucidité, les effets qu'on peut en attendre seraient plus lents et plus difficiles, si l'on ne cherchait à les seconder, en familiarisant de bonne heure l'enfant des campagnes avec les principes d'un art qui doit occuper sa vie entière et dominer sa destinée. Au moment où l'on s'occupe de l'éducation du peuple, en multipliant les écoles primaires, pourquoi, dans les communes rurales, ne ferait-on pas, de préférence, la base de l'enseignement des élémens de cette science qui recèle la fortune la plus réelle de l'état, comme le gage le plus solide de sa sécurité ? Ce sont les réflexions que vous a soumises M. Chamborre, en vous présentant un projet de création d'un livre élémentaire d'agriculture, qu'il voudrait approprier à l'usage de toutes les écoles primaires de notre département. « Si l'on veut propager les bonnes méthodes, dit l'hono-
» rable membre, c'est aux enfans qu'il faut s'adresser. »
Et, sur ce point, la loi concernant l'instruction primaire lui découvre une lacune à laquelle il pense qu'on peut

suppléer, sans blesser les droits de personne. « Partout,
» ajoute-t-il, l'enfant n'a d'autre maître, pour apprendre
» à cultiver, que son père, ou le fermier qui l'engage
» comme valet. Ce père et ce fermier ne connaissent eux-
» mêmes que ce qu'ils ont vu pratiquer dès leur jeune
» âge : labourer avec tel instrument défectueux ; semer
» telle graine, et toujours la même ; récolter un peu plus
» ou un peu moins, sans jamais se rendre aucun compte ;
» n'administrer qu'avec une économie mal entendue ;
» enfin, vivre misérablement et péniblement, parce
» qu'une instruction appropriée à leur profession ne les
» a pas mis en état de la rendre plus lucrative et moins
» fatigante, en associant l'intelligence à la force. Et l'on
» s'étonne, dit-il encore, qu'à l'aspect d'une vie misé-
» rable et stationnaire, tant de jeunes gens aillent grossir,
» dans les grandes villes, le nombre des artisans sans
» ouvrage, véritables élémens de désordre ! »

D'après ces considérations, il lui est bien permis d'émettre le vœu que, dans chaque école de village, on enseigne spécialement l'art de cultiver, car, autrement, l'instruction ne tendra qu'à déplacer les positions, au lieu de perfectionner la profession de cultivateur.

Dans une brochure publiée par votre estimable correspondant M. le marquis de Drée, où il s'occupe particulièrement des habitans de la partie montagneuse de ce département, dont l'instruction est surtout arriérée, M. Chamborre voit que cet honorable député de Saone et Loire compte beaucoup sur l'influence des comices et des sociétés d'agriculture. Il exprime le souhait que ces sociétés se multiplient et que leurs actes acquièrent le plus possible de publicité. Il invite les membres des conseils généraux de département et ceux d'arrondissement, les

préfets et les autres autorités, à user de toute leur influence pour inspirer le goût de la culture aux propriétaires aisés. Il engage ceux-ci à résider dans leurs domaines; enfin, il sollicite pour tous des encouragemens, et à tous aussi il recommande d'honorer l'agriculture dans l'agricole. En s'unissant à de tels vœux, si M. Chamborre porte plus haut ses regards, il voit un conseil supérieur d'agriculture, composé d'hommes éclairés, travaillant avec un grand zèle au progrès de l'art dont la direction leur est confiée. L'auteur du projet ne peut qu'applaudir à des dispositions si louables et en espère d'heureux fruits; mais rien ne peut toutefois remplacer, à ses yeux, ces premières leçons données à l'enfance, qui, presque sans effort, s'acquièrent et s'identifient avec tout ce qu'elle est à portée d'apprendre. Cependant, ces instructions qu'on lui prépare, dans un livre élémentaire, doivent être à la fois générales et locales. Aussi, l'auteur du projet réclame t-il le concours de tous les hommes capables des différens points de ce département, chaque localité pouvant présenter des exigences particulières. Il établit de la manière suivante les bases du travail qu'il propose :

« Notre ouvrage, dit-il, renfermerait d'abord les » principes généraux de l'art agricole; ensuite, des leçons » sur ce qu'il y a de mieux à faire dans des circonstances » données. Il enseignerait l'art des assolemens appropriés » aux pays de plaines ou de montagnes, selon le sol, le » climat, la difficulté plus ou moins grande des transports, » les usages du pays et les besoins du marché. Ainsi, près » des villes populeuses, les assolemens doivent tendre à » produire les denrées de consommation journalière. » Là, comme le fait remarquer l'auteur du projet, tout est avantageux pour le cultivateur : peu de frais de transport,

vente facile de ses denrées, engrais de diverses natures, qu'il se procure aisément et à bon marché. Il ne se livrera donc pas à l'élève et à l'engraissement des bestiaux, et n'entretiendra que le nombre strictement nécessaire à son travail. S'éloigne-t-on, au contraire, des lieux de grande consommation, la méthode devient différente. « Ici, la » culture doit suffire à la culture. » La consommation devant être faite sur place, on recommandera les assolemens propres à faciliter l'entretien d'un grand nombre d'animaux de toute espèce, et, comme un fabricant, le cultivateur ainsi placé doit transformer les produits de sa culture en marchandises d'une exportation facile, telles que beurre, fromage, laine, bêtes de travail ou de boucherie.

Pour le pays vignoble, démontrer les règles qui doivent présider à la plantation, suivant le sol et l'exposition; les espèces de plants qu'il faut préférer, la taille, les labours, l'opportunité de chaque façon d'après les variétés des saisons, les bons procédés de vinification; chercher enfin à substituer à des pratiques machinales un travail bien raisonné.

Les pays boisés exigeront d'autres instructions relatives à l'art forestier; de même que les plaines marécageuses réclameront de la science les documens d'après lesquels les desséchemens devront être dirigés. Ailleurs, ce seraient les irrigations dont il faudrait s'occuper; les landes et les bruyères mériteraient à leur tour des instructions particulières, de nature à provoquer et hâter leur mise en valeur.

L'auteur termine son plan en déduisant les moyens d'exécution que vous avez adoptés, et qui consistent 1.° à faire appel à tous les hommes du département qui ont des connaissances acquises en agriculture; 2.° à solliciter la

formation de comités chargés de recueillir, dans chaque arrondissement, les matériaux propres à ce travail, qui seraient adressés à la société d'agriculture du chef-lieu, pour les coordonner et en régler l'ordre et l'ensemble.

La sollicitude constante que vous étendez à tous les points de notre département, sans distinction, vous a fait accueillir avec intérêt le rapport que vous a fait M. Barjaud sur cette même brochure de M. le marquis de Drée, citée par M. Chamborre, et qui a été soumise par l'auteur au comité d'agriculture de Charolles. Le Charollais, l'une des parties le plus avantageusement situées du département de Saone et Loire, doté d'un sol fertile et de faciles débouchés, est digne d'attention, surtout par les races bovine et chevaline qu'il élève, dont la première fournit à une consommation considérable et qui s'étend au loin. Votre respectable correspondant ne peut dissimuler son chagrin à la vue du peu de progrès de l'art agricole sur cette terre si bien disposée à payer avec usure les soins qu'on voudra lui donner.

Après avoir présenté la position topographique du pays, décrit sa partie littorale de la Loire, ses vallées et ses montagnes; lorsqu'il a analysé ses différens sols, leur culture, leurs produits, les natures diverses de prés; lorsqu'il a considéré les forêts et jeté un triste regard sur leur dégradation, sur l'immensité des vaines pâtures, jadis couvertes de grands végétaux et totalement improductives aujourd'hui, il en vient à signaler les vices d'une culture qui à peine dédommage l'agricole de ses frais et de ses peines. Ici, les prés, richesse principale de ces contrées, attestent partout l'ignorance ou l'incurie du propriétaire et du cultivateur. Dans les uns, l'herbe, dénaturée

par le trop long séjour des eaux, a perdu les qualités essentielles à l'engraissement des bestiaux ; les autres, au contraire, à défaut d'irrigation dirigée par une main intelligente, demeurent dépourvus de cette humidité qui doit les vivifier. Ici, des terrains, d'une nature et dans une position favorable à la production, restent en pâquis, sans que la main de l'homme ait tenté, depuis des siècles, de les fertiliser. Ailleurs, ce sont des bois que l'abus des affouages communaux, joint à la négligence de quelques propriétaires, et le déboisement des sommités, entraînent rapidement à leur ruine.

Ayant déroulé cet affligeant tableau, l'auteur du Mémoire devait présenter le remède au mal dont il se plaint. Il trace donc le système complet d'amélioration où l'on doit entrer. Ainsi, en commençant par la culture des céréales, il propose différens assolemens appropriés à la nature des terres; il classe les engrais qui leur conviennent, les racines ou récoltes vertes qu'elles sont susceptibles de produire; il désigne les plantes exotiques dont l'introduction serait avantageuse, faisant ressortir ensuite le mérite des instrumens aratoires perfectionnés et les secours qu'on doit en attendre. Il considère l'irrigation des prairies dont il démontre le vice actuel, et la réforme qu'il convient d'y apporter. A l'égard des sommités déboisées, qu'il désire voir ramener à leur première destination, il énumère les espèces d'arbres le plus propres à faciliter l'accomplissement de cette entreprise, particulièrement ceux dont la croissance est le plus rapide, indiquant aussi les aménagemens à observer pour les bois qu'on doit conserver ou restaurer.

De là, l'auteur du Mémoire passe à cette branche de l'industrie rurale si essentiellement propre à son arrondisse-

ment, celle qui a trait aux animaux domestiques. Il cherche surtout à éveiller l'attention sur l'espèce bovine et sur le perfectionnement d'une race que tout semble devoir favoriser dans ces cantons. Pour l'espèce chevaline, la race charollaise, dès long-temps connue par sa vigueur et sa légèreté, doit, à raison de sa taille, être affectée à la cavalerie légère. L'auteur du Mémoire désigne l'espèce d'étalon qui peut relever la race ancienne, dénaturée par des mélanges mal entendus, mais dont le type se retrouve cependant encore dans beaucoup de jumens.

A l'égard des autres commensaux de l'étable, tels que les porcs et les moutons, il demande l'introduction de nouvelles races plus parfaites, offrant, pour ces derniers, l'exemple des améliorations opérées par ses soins sur la conduite des troupeaux auxquels le climat et les coteaux du Charollais sont propices.

Dans la deuxième partie de son ouvrage, c'est du comité que l'auteur s'occupe, retraçant et ses devoirs et ses besoins. Ce sont, pour les premiers, tous les modes d'instruction qu'il lui recommande de propager, mais surtout l'exemple pratique, tout puissant, comme il en fait la remarque, sur une classe plus disposée à imiter qu'à apprendre. Parmi les besoins de ce même comité, ce seraient d'abord des ouvrages élémentaires composant une petite bibliothèque consultative; des journaux d'agriculture de différentes localités, dont des extraits seraient imprimés et adressés aux cultivateurs les plus intelligens, qu'on chargerait d'opérer et de préconiser les méthodes utiles. En second lieu, il voudrait des allocations, afin de fournir à des primes en argent, puissant véhicule pour les améliorations. Mais c'est au gouvernement que l'auteur demande ces allocations, se fondant sur ces deux considérations : la

première, qu'un grand nombre de départemens, peu favorisés sous le double rapport du climat et du sol, fort en arrière, par conséquent, des progrès actuels, ne sauraient, sans dépenses souvent au-dessus de leurs forces, s'unir à cette marche contemporaine, tandis que d'autres, envers lesquels la nature s'est montrée plus libérale, s'avancent sans grands efforts dans cette voie; en second lieu, que les allocations mises à la charge des départemens ne peuvent être prélevées que sur les centimes additionnels, absorbés par une foule d'autres dépenses indispensables.

L'auteur termine son travail par le résumé des demandes qu'il engage le comité à former auprès du gouvernement :

1.° Un certain nombre de médailles de différentes valeurs, et qui indiqueraient leur objet;

2.° Quelques bons ouvrages d'agronomie, de sciences utiles et d'arts industriels;

3.° Quelques-uns des instrumens aratoires le plus appropriés à la culture de l'arrondissement;

4.° Une somme d'argent, tant pour la distribution de quelques primes que pour seconder, au besoin, telle entreprise qui serait jugée de grande utilité.

M. le marquis de Drée n'est pas le seul de vos correspondans qui vous ait fourni d'intéressantes notions sur le Charollais. Dans le Mémoire assez étendu que vous a soumis M. le docteur Pezerat, sur le même sujet, vous avez trouvé des observations approfondies, qui confirment les faits énoncés dans l'ouvrage précédent. Ce travail de M. Pezerat vous ayant été présenté en manuscrit, je crois, par cette considération, devoir en rapporter quelques détails plus circonstanciés. C'est dans la vue de répondre à votre invitation pour la formation d'un livre

élémentaire d'agriculture, que votre honorable correspondant vous a offert son ouvrage, et pour accomplir cette condition, d'approprier les enseignemens de la science agricole aux exigences des diverses localités. En s'associant à cette entreprise, dont il reconnaît l'utilité, il a eu le double but de répandre parmi ses concitoyens le goût des perfectionnemens de culture, fondé sur de saines doctrines, comme aussi de prévenir, par suite de l'accroissement des produits et par une sage prévoyance, les privations, les maladies et la mortalité qui, dans les années de disette, frappent la classe la plus nombreuse des habitans de ces contrées. Examinons d'abord, avec l'auteur du Mémoire, l'état actuel de l'agriculture charollaise, afin d'apprécier mieux les réformes qu'il propose et à l'appui desquelles il offre son exemple propre.

L'aspect de la superficie du sol de l'arrondissement de Charolles lui présente 1.° des prairies de première qualité sur un terrain d'alluvion, déposé par d'anciens lacs ou par des étangs. Ces prairies occupent principalement le sol argilo-calcaire très-fertile du Brionnais, qui n'est lui-même qu'un vaste dépôt marin. L'herbe d'une partie de ces prés sert à la nourriture d'hiver des bêtes à cornes et des bêtes à laine; l'autre est consommée sur place pour l'engraissement des bestiaux et porte le nom d'*embouche*.

2.° D'autres prés, sur des sols médiocres ou mal arrosés, destinés toutefois aux mêmes usages.

3.° Des pâtis ou parcours d'été de faible produit.

4.° Des terres arables, inclinées généralement, de nature très-variée, soumises à l'antique et défectueuse rotation biennale. Sur les plus fertiles de ces terres, la jachère est remplacée par les légumes et les plantes sarclées, et, depuis quelques années, par le trèfle, mais dont

l'emploi trop continu dans le même terrain a produit la dégénérescence et, par suite, la défaveur auprès de beaucoup de colons.

5.° Des terres vagues et communales, mais dont la proportion diminue tous les jours. Ensuite, ce sont des bois, la plupart taillis et d'essences diverses, excédant les besoins de chauffage de l'arrondissement; des vignes dont les produits, de médiocre qualité, ne peuvent suffire à la consommation locale; des cours d'eau mal dirigés. On voit des houillères en exploitation, et les indices géologiques révèlent l'existence d'un bien plus grand nombre qui ne sont point encore utilisées. On trouve aussi des dépôts de marnes argileuses, sableuses, calcaires, que plusieurs agricoles intelligens commencent à mettre à profit. La pierre calcaire se rencontre en abondance depuis quelques années; l'usage de son emploi à l'état de carbonate, pour le chaulage des terres, a produit les meilleurs résultats et se répand avec rapidité.

La culture des héritages est, en moyenne exploitation, de 30 à 100 hectares; pour la plus étendue, les bras ne suffisent pas toujours à un travail soigné. Le rapport des terres ainsi cultivées est, en moyenne, au grain 5 ou 6.

A l'égard des instrumens employés pour la culture, ce sont, en première ligne, deux charrues, l'une attelée de 2 à 8 bœufs, labourant, à 11—14—16 centimètres de profondeur, d'un 8.e à 1/4 d'hectare par jour; l'autre, légère, à 2 versoirs, destinée à enterrer les céréales en ados, étroite et très-relevée, opérant dans la journée sur 5/8 d'hectare à 1 hectare. L'une et l'autre de ces charrues, avec avant-train, munies d'un soc aigu et nullement tranchant sur les côtés, sont remplacées, dans les sols sablonneux de quelques parties montagneuses, ainsi que

sur les rives de la Loire, par un simple araire, sans avant-train et à un seul mancheron. Quelques autres instrumens en petit nombre, tels que la herse qui varie de forme suivant les cantons, la houe à long manche, le pic, la bêche, la pelle, le sarcloir, le râteau, complètent la liste de ceux affectés à la culture charollaise.

Dans cet examen, l'auteur fixe surtout son attention sur les animaux domestiques. La race bovine charollaise, dans son état présent, quoique de moindre taille que la race suisse, lui semble l'emporter sur celle-ci par la juste proportion de ses formes, par sa vigueur et par la qualité que sa chair acquiert à l'engraissement. Pour cette dernière opération, qui se fait généralement au pré et au foin seul, les colons les plus intelligens ont substitué à l'ancienne méthode l'usage de la pouture, et quelques riches propriétaires seulement, la nourriture en vert à l'étable. L'auteur fait remarquer ici que les éleveurs ne peuvent fournir, à beaucoup près, aux besoins des engraisseurs.

La race ovine ne lui offre qu'une espèce petite et qui se multiplie avec peine. La race des porcs, moins forte que celle des provinces avoisinantes, est de meilleure nature, mais ne présente pas toutefois de grands bénéfices à l'éleveur.

Le cheval charollais, issu de race arabe, est petit et sans élégance, mais réputé pour sa vigueur. L'auteur voit avec peine cette qualité précieuse s'atténuer par le croisement des jumens indigènes avec les étalons du haras départemental, sans avoir gagné beaucoup sous le rapport des formes.

Les espèces de plantes cultivées dans cet arrondissement sont les mêmes que celles des autres parties du département. Quelques essais sur la culture de la betterave ont eu un plein succès.

L'auteur parle ensuite des importations et exportations, des débouchés pour les productions locales, Mâcon pour les céréales, Lyon et Paris pour les bœufs engraissés et autres objets. C'est avec satisfaction qu'il remarque chez les colons charollais une tendance aux progrès agricoles et à l'adoption des procédés dont la supériorité leur serait démontrée avec évidence. Il demanderait, d'une autre part, plus de prévoyance pour la mise en réserve des substances alimentaires au temps de l'abondance, et qu'un plus grand nombre de propriétaires aisés surveillassent eux-mêmes les travaux de leurs champs.

Après cet exposé, l'auteur du Mémoire doit présenter, dans une seconde partie, les vues d'amélioration qu'il juge le plus utiles, et c'est ainsi qu'il exprime les principes qui lui serviront de point de départ :

« Le cultivateur doit tendre à accroître incessamment » la production, mais il ne doit pas produire en aveugle. » Pour exiger des richesses croissantes de la terre, il est » indispensable de lui rendre, en échange, un travail » opiniâtre et soigné, des engrais abondans; de faire » choix d'une succession de cultures telles que le plus » grand nombre d'entre elles soient améliorantes pour le » sol. Les conditions que doit présenter une culture, pour » être améliorante, sont : de puiser la majeure partie des » principes de son accroissement dans l'air, au moyen de » feuilles herbacées, vastes ou multipliées ; de détruire, » par la force de sa végétation, les mauvaises plantes qui » épuisent le sol ; de ne pas demander à la terre les prin- » cipes oléagineux ou féculeux qui se retrouvent en grande » proportion dans les graines; de lui restituer en débris » plus qu'elle ne lui a emprunté en principes nutritifs. »

Pour satisfaire à ces conditions, l'auteur recommande

d'abord l'emploi des plantes fourragères, trèfle, luzerne, esparcette, sainfoin, ensuite toutes les espèces de pois, ainsi que le sarrazin à enfouir en vert, et, en second ordre, les plantes sarclées, non féculentes ni oléagineuses, qui devront remplir l'année de jachère. Il appelle aussi à son aide les légumineuses, telles que le maïs et la pomme de terre, comme plantes améliorantes, par suite des travaux qu'elles comportent et qui purgent le sol des mauvaises herbes. Il fait observer cependant qu'elles réclament des engrais abondans, soit pour leur prospérité propre, soit aussi pour les céréales qui leur succéderont.

L'auteur regarde comme plantes éminemment épuisantes celles destinées à fournir de l'huile, notamment le lin et le chanvre. Leur culture exigera donc des engrais puissans, et elles devront ne pas être ramenées trop souvent sur le même terrain. L'auteur recommande enfin, pour tous les assolemens, ce principe fondamental, de faire toujours alterner les plantes à racines superficielles avec celles à racines profondes.

Avant de changer ou de modifier les méthodes défectueuses que lui ont léguées ses aïeux, le cultivateur charollais devra s'occuper essentiellement de ses prés, les assainir et les améliorer, soit par des irrigations bien calculées, soit par des amendemens qui leur soient propres, les purger des plantes parasites, et les préserver, aux époques opportunes, du pied et de la dent des animaux. Ensuite, il portera son attention sur ses terres, dont il étudiera la nature, pour reconnaître les mélanges qui leur conviennent; il les amendera, en cherchant à multiplier le plus possible la masse de ses engrais. Ce seront surtout des compots formés du mélange du fumier d'étable, de toutes les espèces de débris végétaux et animaux, de

matières du règne minéral fertilisantes, telles que marne, chaux, plâtre. Ces deux dernières substances n'entreront toutefois que pour une faible proportion dans ces mélanges qui devront être soigneusement recouverts de terre, arrosés, et autant que possible avec de l'eau grasse, et remaniés à la bêche un mois avant d'être répandus sur les champs. Il augmentera ses litières avec les mauvaises herbes dont il purgera ses terres à l'aide des nouveaux instrumens.

C'est après ces précautions préliminaires qu'il pourra tenter avec succès un nouvel assolement, consultant, à cet effet, la nature du sol, le climat et les débouchés de son canton.

L'auteur du Mémoire insiste particulièrement sur la nourriture en vert à l'étable, ainsi que sur la pouture. Prêchant à l'agricole de son pays cette sage prévoyance qui doit établir son bien-être sur des bases invariables, il lui recommande surtout la formation de greniers d'abondance et de réserve. Mais ces réserves sont présentées par lui sous des formes simples, sans avance de capitaux, et sont mises à la portée du moindre colon. Le principe qu'il établit consiste à demander à la terre arable le plus possible de produits applicables à la fois à l'alimentation de l'homme et à celle des animaux, de telle sorte que ces produits dépassent les besoins habituels du premier. Pour les années ordinaires, et surtout pour celles d'abondance, l'excédant serait employé à l'engraissement des animaux, afin de rendre plus facile l'exportation de ce surcroît de récolte. Dans les années de disette, au contraire, la suppression de l'engraissement rétablirait l'équilibre, en ménageant pour l'homme la part nécessaire à sa nourriture.

Après une suite de conseils basés sur les principes

reconnus aujourd'hui comme élémens de la bonne culture, et qu'il approprie aux exigences du sol charollais, l'auteur en vient, dans la troisième division de son travail, à offrir les résultats de son expérience personnelle, pour faire ressortir clairement les avantages des théories qu'il préconise.

Abandonnant la rotation biennale en deux soles, désignée par le nom de *mains*, il partagera ses assolemens en quatre, savoir : plantes sarclées, blé, trèfle, blé. Le retour du blé bisannuellement dans le même terrain est commandé par le besoin local. Pour obtenir des cultures plus variées, et qui, sauf le froment, ne se représentent à la même place qu'à de longs intervalles, l'auteur présente deux autres divisions en huit et en seize soles, et surtout cette dernière à laquelle il s'est arrêté pour l'exploitation de son domaine (1).

---

(1) Ces divisions sont établies de la manière suivante :

Division en 8 soles.	2 soles, plantes sarclées. { Pommes de terre. Betteraves. 2 — blé. 1 — trèfle. 1 — chicorée. 2 — blé.
Division en 16 soles, adoptée par l'auteur.	2/16 en pommes de terre. 2/16 en betteraves et en rutabaga, avec maïs 1/16 et féverolles 1/16, entre raies. 4/16 en froment, dont partie en blé mars, notamment le blé Fellemberg. 2/16 en trèfle ou en vesce, à défaut du premier. 2/16 en chicorée. 4/16 en froment.

Dans la vue d'obvier aux inconvéniens de cette obligation indispensable, qui ramène tous les deux ans le froment à la même place, M. Pezerat a supprimé ses pâtis en les réunissant aux terres arables, et affectant un tiers de celles-ci à des prairies vivaces, temporairement établies sur double fumure. Le cadre qu'il a tracé comporte, ainsi qu'il le pense, toutes les cultures propres à son arrondissement, et s'enchaîne à celles qui s'y trouvent actuellement pratiquées, en ayant égard aux différentes positions et natures de sol, pour chacune desquelles il indique le mode qu'on doit préférer.

Si ces méthodes qu'il vient d'exposer promettent des bénéfices incontestables, elles exigent aussi plus de travail. Ces améliorations doivent donc être aidées par les instrumens nouvellement inventés, qui secondent l'œuvre manuelle de l'homme et suppléent au défaut de sa force; mais l'adoption de ces instrumens exige toutefois quelques précautions qui tiennent soit à l'économie, soit à leur rapprochement avec ceux qu'un long usage a rendus familiers aux cultivateurs du pays. C'est en se réglant sur cette double considération que l'auteur a fait choix de ses instrumens de culture, les modifiant lui-même selon le besoin, et dont il porte la valeur à la somme de 400 fr. seulement. De cette faible mise de fonds une fois faite, il attend une économie annuelle de main-d'œuvre de plus de 500 fr. (1).

---

(1) Les agricoles charollais qui liront cette analyse seront probablement bien aises d'y trouver la désignation de ces instrumens perfectionnés dont leur honorable compatriote cherche, par son exemple, à introduire l'usage parmi eux. Je crois donc devoir en donner ici la nomenclature :

1.° Un extirpateur dans le genre de celui de M. Mathieu de

Les conseils d'amélioration que votre honorable correspondant appuie par son exemple devaient aussi porter d'une manière particulière sur ces auxiliaires animés de l'agricole, qui lui assurent la meilleure partie de ses bénéfices. L'espèce bovine, telle qu'elle existe aujourd'hui, réunissant les qualités qu'on peut désirer, n'exige, à son avis, que l'extension des primes pour les plus beaux sujets, taureaux et vaches, afin de maintenir ou d'accroître encore la perfection du type actuel. Pour les chevaux, il désirerait le croisement de la race indigène avec la race normande plus belle, et dont les allures se rapprochent de celles de la première.

Mais l'amélioration la plus importante, à son gré, pour les animaux domestiques serait l'adoption de l'espèce du

---

Dombasle, mais monté sur un avant-train, pour le diriger plus sûrement à travers un sol difficile, opère en 8 heures sur un tiers à 3/4 d'hectare, suivant la nature du terrain.

2.° Un rayonneur à avant-train, pour la plantation des pommes de terre en lignes espacées de 20 pouces, à 3 raies. Huit heures de travail pour près d'un hectare.

3.° Un extirpateur à avant-train, dans la forme de celui de M. Pictet, à 4 fers seulement, pour opérer le mélange des terres, chaux, marne, etc.

4.° Un scarificateur à avant-train, à contreforts, et rapprochés, pour ameublir le sol et détruire les plantes traçantes.

5.° Une herse-charrue à avant-train, à six versoirs en fonte, opérant en une seule fois un faible ados de six raies, enterrant, en 8 heures, la semence sur un hectare et demi.

6.° Un semoir à betteraves, mu par un ou deux hommes, ouvrant deux raies, déposant la semence, la recouvrant et roulant tout à la fois. Un hectare en un jour.

7.° La herse triangulaire d'Ivart, pour houer les pommes de terre, empruntant ses coutres au scarificateur désigné ci-dessus.

8.° Une houe à cheval, à trois fers horizontaux, pour les

cochon indou-chinois, perfectionnée par les Anglais. Ce porc, d'un entretien peu coûteux, s'engraisse avec la plus grande facilité; ses extraits parviennent, à 2 ans, au poids de 500 et même de 550 livres (250 à 275 kil.). Cette espèce, que l'auteur s'est procurée, lui est demandée avec un tel empressement, malgré la cherté des premiers sujets, qu'il a lieu d'espérer de la voir se propager en peu de temps.

En reprenant l'ensemble de son travail, M. Pezerat offre une preuve frappante de l'importance des améliorations agricoles que le Charollais peut réaliser, lorsqu'il démontre que la jachère à supprimer représente le tiers des terres arables; que les pâtis à mettre en culture comportent une étendue plus grande que celle des prés de fauche; que si l'on ajoute le défrichement de bois mé-

---

pommes de terre et les betteraves. Un hectare en 7 à 8 heures, dans un fort terrain.

9.° Un buttoir pour pommes de terre, empruntant deux socs versoirs à la herse-charrue, et un soc à double versoir à l'extirpateur Pictet, déjetant deux raies de chaque côté. Un hectare en 6 heures sur fort terrain, et mu par un seul cheval.

10.° Un déchaussoir pour betteraves, différent seulement de la houe à cheval par deux petits versoirs amovibles.

11.° Un avant-train particulier, pour les trois derniers instrumens ci-dessus, beaucoup plus léger que celui des précédens.

12.° Une charrue Grangé, dépouillée de ses trois leviers, d'un mécanisme simplifié, et applicable à la charrue du pays, de même qu'aux instrumens ci-dessus spécifiés.

13.° Un rateau à avant-train particulier, pour suivre l'extirpateur dans l'opération du déchaumage.

14.° Un rouleau ordinaire.

15.° Un hache-paille à trois lames, débitant 50 kilogrammes de paille à l'heure.

16.° Un coupe-racines, divisant de 900 à 1,000 kilogrammes par heure.

diocres, dont le sol est cependant propre à être cultivé, tout en remplaçant avec avantage ces mêmes bois par des semis de pins sur les sommets dépouillés des montagnes, et si l'on fait la part des effets d'une culture perfectionnée et d'assolemens mieux entendus, on concevra sans peine cette opinion de l'auteur, qui ne pense point rester en dehors de la vérité en affirmant que le Charollais est susceptible de doubler au moins ses produits.

Pour arriver à ce but, objet de ses vœux, l'auteur réclame la formation de sociétés libres d'agriculture, qu'il considère comme le moyen le plus efficace d'exciter l'émulation des cultivateurs, d'appeler, sur cette nourrice des hommes, les capitaux dont elle ressent vivement le besoin, et de répandre avec plus de promptitude les nouvelles méthódes parmi les colons qui seraient invités à prendre part aux expériences.

« L'esprit d'association, dit l'auteur en terminant, » favorisé par l'état, à plénitude entière d'action, est » seul susceptible de réaliser le bien général de l'agricul- » ture, que les efforts isolés des particuliers ne sauraient « faire sortir du cercle étroit des intérêts privés. »

Ces observations intéressantes, qui vous ont été transmise sur la culture charollaise, vous font regretter que les autres arrondissemens ne vous aient point encore fourni des renseignemens semblables. La formation de comices, qui entretiendraient avec vous des relations intimes et un échange animé d'expériences pratiques, est un de vos vœux les plus ardens, que la suite réalisera sans doute pour le plus grand avantage de notre département et de l'agriculture en général (1).

(1) Il s'est formé à Autun une société qui s'occupe activement de

De tous les instrumens qui viennent en aide au travail de l'homme des champs, la charrue est celui qui excite le premier intérêt par l'importance des fonctions qu'il est destiné à remplir. Nombre d'agricoles et de mécaniciens ont présenté successivement des modèles propres à opérer le labourage d'une manière plus parfaite, tout en allégeant les efforts de traction. Enfin, un simple valet de ferme, du département de la Meurthe, Grangé, homme dépourvu d'instruction, n'ayant pour lui que sa pratique journalière, mais doué d'un esprit méditatif et observateur, a su réformer la construction vicieuse de la charrue dont il avait appris à se servir dès son enfance, et produire, par un judicieux calcul, l'un des instrumens de ce genre le mieux conçu. Les agricoles se sont empressés d'accueillir ce tribut du génie pratique, et ont assigné à cette nouvelle machine le nom de l'inventeur. Vous n'avez point voulu être des derniers à l'accepter pour votre pays. C'est pour en reconnaître plus exactement le mérite que vous avez chargé votre confrère, M. Chamborre, de l'examiner avec toute l'attention qu'elle comporte, et de vous en faire le rapport.

L'honorable rapporteur a reconnu de prime-abord l'avantage qu'offre cette charrue de fonctionner sans le secours de la main de l'homme, laquelle n'est dès-lors employée que pour l'entrée en raie, de même que pour la sortie. Il s'étonne qu'un mécanisme si simple, si naturel, ait pu échapper jusque-là aux études de tant d'hommes

---

perfectionner les pratiques agricoles de cet arrondissement, et qui donne de la publicité à ses actes.

Une semblable société vient de se constituer à Louhans, à l'imitation de celle-ci, et annonce l'intention de marcher sur ses traces.

habiles qui se sont essayés sur cette matière, tandis qu'il devient le résultat des observations d'un simple manouvrier.

M. Chamborre rappelle les expériences faites par la Société centrale d'agriculture de Nancy, pour constater les effets de la charrue Grangé. Ces expériences, qui ont eu lieu à la fin de février, on fait reconnaître que, sans le secours des bras du laboureur, elle fonctionne dans les terrains les plus difficiles, ouvrant, malgré tous les obstacles, des sillons réguliers en largeur et en profondeur; ce que n'aurait pu pratiquer la charrue usuelle du pays sur un sol semblable et à la même époque de l'année, même avec les plus forts attelages.

L'expérience du dynamomètre a démontré que la charrue ancienne exigeait un sixième de force de tirage de plus que la charrue Grangé pour déplacer le même volume de terre. Cette supériorité d'action de la dernière est due, ainsi que le dit M. le rapporteur, au système d'assemblage du corps de charrue à l'avant-train, disposition qu'il regarde comme très-importante. C'est en jetant un coup-d'œil à la fois sur le détail et sur l'ensemble des pièces dont se compose cet instrument, qu'il pourra expliquer la cause de cette supériorité d'effets qu'on a constatée.

La charrue *Grangé* lui offre l'aspect de toutes les charrues à avant-train, mais notamment de celle appelée *charrue de Bourgogne*, usitée dans tout l'est de la France. « Elle ne diffère de celle-ci que par le mode d'assemblage du » corps à l'avant-train, et par le système de pression d'un » levier placé sous l'essieu, parallèlement au sep, accro» ché, sur l'avant, aux armons, par une chaîne dite *de* » *puissance*, et, sur l'arrière, au mancheron, par une » autre chaîne dite *de résistance*. » C'est de cette combi-

naison que résulte une pression uniforme, constante, qui imprime une marche régulière à l'instrument, lequel se trouve ainsi fixé, dans toute sa longueur, à la profondeur pour laquelle on l'a réglé, et ce levier supplée à toute autre action. Il s'y trouve encore deux autres leviers, seulement accessoires, destinés à faciliter la manœuvre d'entrée et de sortie de raie, et dont M. le rapporteur décrit l'agencement et les effets. Lorsqu'il estime la différence de force de tirage, constatée par l'expérience du dynamomètre, il l'établit de cette sorte :

« Dans la charrue ordinaire, le tirage s'opère en accro-
» chant la haie sur l'avant-train, au moyen d'un fort
» anneau en fer, laissant toujours une grande distance
» entre celui-ci et le soc, afin de ne pas gêner le manie-
» ment. Le tirage devient d'autant plus considérable qu'il
» s'éloigne davantage du point de résistance. Le mouve-
» ment de la charrue *Grangé*, au contraire, est indépen-
» dant de la longueur de l'âge, qui prend seulement son
» appui sur la sellette, portant elle-même sur l'essieu. Le
» tirage s'opère au moyen de deux chaînes fixées à l'ex-
» trémité postérieure des armonts, venant s'accrocher de
» chaque côté de l'âge, en arrière même du coutre, de
» telle façon que la force part du point où commence la
» résistance. »

Lorsque M. le rapporteur vient à examiner l'application spéciale qu'on doit faire de cette nouvelle charrue à la culture de notre département, eu égard aux diverses natures du sol, il pense qu'on ne saurait s'en servir utilement dans tout le littoral de la Saone, pays de petite et de moyenne culture, où le travail se fait avec deux bêtes de trait seulement, et sans grande difficulté. Là, c'est à l'araire ou de Brabant ou de Roville qu'il faut avoir

recours, soit à raison de la modicité de son prix, soit aussi parce que l'araire n'exige jamais autant d'effort de tirage que la charrue avec avant-train. Mais la charrue *Grangé* devient d'un secours inestimable dans les pays montueux, de terres fertiles sillonnées de racines, parsemées de pierres. C'est dans de pareils terrains que cette charrue est seule propre à renverser les obstacles que les autres instrumens ne feraient que tourner. Le Charollais, l'Autunois, le canton de Cluny, seraient en passe de mettre à profit cette invention. Dans ces cantons se trouvent d'assez grandes fermes, dont l'importance peut admettre aisément une dépense de 125 fr., prix de la charrue *Grangé*. Cependant, pour gratifier ces localités d'un instrument de labourage aussi précieux pour elles, M. Chamborre souhaiterait qu'on en fît le prix d'un concours ouvert dans chaque arrondissement. Ce serait un moyen sûr d'en introduire plus promptement l'usage et de rendre aux cultivateurs un service notable, car, comme le dit l'honorable rapporteur, on ne peut trop exalter les avantages d'un bon labour (1).

Les effets d'une bonne semence sont trop évidens pour ne pas frapper tous les yeux. Le surcroît de produits qui en résulte, l'économie du grain qu'on confie à la terre, ces fruits d'une opération faite avec soin et intelligence, sembleraient ne devoir laisser aucun doute dans l'esprit des

---

(1) Depuis l'époque où ce rapport a été présenté à la Société, la charrue Grangé a subi quelques modifications. En passant par les mains des mécaniciens, la construction de l'instrument s'est simplifiée, embellie sans doute, mais, toutefois, le système n'a point été altéré au fond. M. Chamborre croit que les trois leviers ont été réduits à un seul.

cultivateurs. Cependant, comme vous le dit votre honorable confrère M. Barjaud, cette œuvre importante de l'économie rurale, si simple en apparence, est encore sous la main d'une routine aveugle et de préjugés nuisibles. Ainsi, la plupart des cultivateurs sont encore persuadés qu'il leur est profitable de charger la semence, pour obtenir une récolte plus abondante, contrairement à ce principe, qu'il ne faut pas demander à la terre plus de plantes qu'elle n'en peut nourrir. Trop rapprochées, elles seront toujours faibles et produiront peu. C'est d'après cette règle que l'on dispose les plantes destinées à être recueillies avant d'avoir parcouru le cercle entier de leur végétation, comme celles des prairies ou l'herbe des gazons, dont la beauté consiste dans sa finesse et son peu d'élévation. Le même principe dirige l'horticole dans les semis et la conduite des plantes et des arbres de son jardin. Pourquoi, vous dit votre honorable confrère, le cultivateur n'est-il pas plus éclairé à cet égard par les leçons que la nature lui donne chaque jour et par les désapointemens qui suivent une fausse pratique? Les conseils des professeurs de l'agriculture, Joubert, Mourgues, Tessier, Tillet, Étienne, Chevalier, Parmentier, Rosier, Sauvage, Arthur Young et le patriarche Olivier de Serres, tous unanimes sur ce point, ces conseils, d'une haute expérience, n'auront donc encore pu prévaloir! Toutefois, il faut convenir que ce système général n'est pas applicable indifféremment et au même degré à toutes les natures de terres. Tandis que les terres fermes, abondantes en sucs, devront être semées clair, pour que les plantes puissent s'y développer dans toute leur force, les terres légères demanderont une semence plus épaisse, afin que le sol soit garni suffisamment pour conserver la fraicheur nécessaire à une bonne

végétation. C'est donc sur l'étude de la nature de chaque sol que le cultivateur intelligent réglera la proportion de la semence. Il lui importe aussi de la répandre sur son champ avec le plus de régularité possible, et c'est ce qui a fait naître l'heureuse idée de semer en ligne. Cette nouvelle disposition, nécessitant un travail plus exact, devait amener la création d'un grand nombre d'instrumens propres à l'accomplir avec plus de perfection ; mais, avant tout, il importait d'en trouver un qui déposât la semence dans la terre avec les différens degrés d'espacement appropriés à la nature du sol. Parmi tous les semoirs qui ont été proposés dans ce but, celui dont l'invention est due à M. Hugues, dont il a pris le nom, paraît avoir rempli le mieux jusqu'ici les conditions désirées. M. Barjaud, chargé par vous de l'examen de cet instrument, n'entreprendra point, comme il vous le dit, de décrire son mécanisme déjà bien connu. Il se contentera de rappeler qu'il est combiné de façon à semer les graines les plus fines, de même que les plus grosses ; qu'en même temps qu'il les distribue à la distance exigée par chaque espèce, il répand dans le sillon les engrais pulvérulens, et recouvrant enfin la graine semée, termine, d'un seul trait, ces opérations exécutées régulièrement.

M. le rapporteur fait sentir que les populations attachées aux mêmes cultures ne peuvent se refuser long-temps à l'adoption des machines qui ont des succès chez leurs voisins, à peine d'éprouver perte de production et défaveur dans la vente de leurs récoltes.

D'après les expériences pratiquées publiquement sur le *semoir Hugues*, et dont on ne peut révoquer en doute les résultats constatés par les procès-verbaux d'un assez grand nombre de sociétés d'agriculture, cet instrument procu-

rerait l'économie de moitié, ou même plus, de la semence ordinaire, et les produits, toujours de qualité supérieure, surpasseraient du cinquième au quart le rapport habituel. M. Barjaud est conduit, par ce qu'il vient d'exposer, à cette réflexion, que la France consacrant aux céréales environ 23,000,000 d'hectares, si l'on admet l'économie d'un tiers seulement de la semence, en ajoutant un cinquième au produit, on aperçoit facilement les bénéfices que promet à la culture, en général, l'emploi plus répandu du semoir *Hugues*. Il vous propose alors de le comprendre au nombre des instrumens perfectionnés que vous êtes en usage de décerner à titre de prime, dans la vue d'en hâter la propagation.

Une certaine émulation semble s'établir auprès de vous. Quelques propriétaires et cultivateurs se livrent à des expériences, avec le louable dessein de les faire tourner au profit général, en les révélant au public. L'un de ces propriétaires estimables, M. Raymond (1), cultive plusieurs variétés de céréales, particulièrement le blé d'Odessa, dont il retire des récoltes remarquables, tant sous le rapport de la quantité du produit que sous celui de la qualité du grain. Les commissaires que vous avez délégués, d'après son invitation, pour vérifier les effets de sa culture, ont pu s'assurer de la supériorité de cette espèce de céréale sur les blés de semence ordinaire, lorsqu'elle est cultivée avec soin, dans un bon sol. M. Raymond a tenté quelques autres essais agricoles, notamment sur la parmentière. Il a pris l'engagement de vous faire part des résultats ultérieurs qu'il en obtiendra, et que vous vous empresserez de recueillir.

(1) Directeur des messageries royales à Mâcon et propriétaire dans la commune de Flacé, près de cette ville.

Nous ne pouvons fixer notre attention sur la culture des terres, sans que nos regards ne se tournent aussitôt vers cet animal patient qui seconde constamment le travail de l'homme, en sillonnant les champs qu'il doit fertiliser, qui lui fournit, pendant qu'il existe, un aliment salubre et nécessaire, et forme, par sa mort, la base la plus solide de sa nourriture. De tels services réclament, à bon droit, tous les soins de l'agricole. Cependant, la règle la meilleure à observer, pour la conduite de l'espèce bovine, n'est point encore assez bien appréciée de tous les cultivateurs. Cette réflexion s'est présentée plus vive à votre honorable confrère M. Barjaud, à la vue d'un Mémoire sur la stabulation des bestiaux, par M. Fabre d'Évires, médecin vétérinaire du canton de Genève. C'est en relevant les principaux traits de cet ouvrage que M. Barjaud pense appeler sur ce sujet la sollicitude de nos agricoles.

L'auteur commence par l'historique de la race bovine, depuis l'origine de sa domesticité jusqu'à nos jours. D'abord sauvage, rare, maigre et farouche dans les forêts; acquérant ensuite, sous la main de l'homme, la perfection des formes et les qualités qui en ont fait pour lui la plus précieuse des conquêtes. Lorsque l'auteur entre plus spécialement dans son sujet, en parlant de la méthode de stabulation dont il prêche l'usage, il s'attend d'avance aux objections qui vont s'élever. Cette race, dira-t-on, créée pour la liberté, est accoutumée à un air pur, à un exercice modéré sur les pâturages, toutes conditions d'une bonne santé. Que sera-ce, si, constamment nourrie à l'étable, prisonnière, elle est toujours enchaînée à la même place, y respire un air corrompu, sans ressentir jamais l'influence du soleil? Là, elle naîtrait donc, prendrait sa croissance, se reproduirait, sans sortir de cette réclusion

que pour la fosse ou la boucherie? Mais l'auteur du Mémoire espère pouvoir répondre victorieusement, en prouvant que la stabulation, pratiquée avec les précautions que la raison commande, réunit à la fois l'intérêt du domaine et le profit du cultivateur, sans nuire à la santé et au bien-être des animaux.

Dans cet écrit, qu'il divise en quatre paragraphes, l'auteur précise, en premier lieu, les cas où le bétail doit être renfermé, suivant l'âge, le sexe, le genre de service qu'on en attend. Le second paragraphe a trait aux moyens les plus économiques de le nourrir ainsi, surtout dans les saisons où les produits des prairies ont été faibles. Dans le troisième paragraphe, il parle des soins hygiéniques nécessaires en pareil état, et relate, dans le quatrième, les inconvéniens de la stabulation complète ou sans exercice.

L'auteur consent volontiers à ce qu'on emploie en pâturages les montagnes arides, les terres que leur nature ou le climat frappe inévitablement de stérilité; alors, c'est en tirer tout le parti possible. Mais il condamne fortement, comme un abus nuisible à l'agriculture, le pâturage des prés ou des terres arables qu'on consacrerait à un tel usage. Müller, et, après lui, Tschiffeli, ont prouvé, par leurs expériences relatées dans des Mémoires publiés par la Société de Berne, les avantages de la stabulation permanente. Ce dernier surtout a offert à ses compatriotes la preuve de sa conviction sur ce point, en renonçant volontairement à son droit de parcours sur de riches pâturages communs, pour nourrir son bétail à l'étable avec les seules ressources de son domaine. Nourrir en vert à l'étable pendant la belle saison est un usage consacré parmi les propriétaires aisés et les meilleurs fermiers du canton de Genève, pays essentiellement spéculateur, de petite

culture, où le fourrage est cependant toujours cher, et dont plusieurs communes possèdent encore des pâturages publics. Là, les troupeaux ne sortent que deux fois le jour en automne, si la saison toutefois n'est pas pluvieuse, pour pâturer l'herbe qui pousse après la récolte des regains. En Italie, une grande partie de la Lombardie et le Bolonais n'ont aucune prairie naturelle ou artificielle. La Toscane, qui possède peu de prés, satisfait l'œil par le nombre et la beauté des bestiaux qu'on y élève de la sorte. La Flandre, la Prusse, le Palatinat, la Franconie, quelques parties de l'Angleterre et des États-Unis, offrent des exemples convaincans de la bonté de cette méthode, fondée sur l'autorité des plus célèbres agronomes, Schubart de Francfort, Frédéric Mayer, notre Olivier de Serres, et, plus récemment, François de Neufchâteau, qui ne doute pas qu'un jour, bien appréciée, elle ne prévale sur ce système de pâturage vagabond, si bien qualifié, à son avis, du nom de *vaine pâture*.

Le principe adopté, l'auteur, envisageant la pratique de cette méthode d'une manière plus spéciale, eu égard à l'âge, au sexe, aux races et au genre d'emploi, établit pour l'âge quatre divisions, veaux, élèves, adultes, bêtes vieilles; il prouve qu'il n'en est aucune à laquelle la stabulation ne soit favorable. Le veau se fatigue à suivre sa mère au pâturage. Là, exposé aux intempéries, aux attaques des insectes, il ne saurait engraisser. Le lait de la mère y perd aussi de sa qualité, suivant certaines circonstances, et le veau s'agiterait et se tourmenterait pendant son absence, si elle allait seule au pacage. Les mêmes considérations se représentent jusqu'au sevrage pour les élèves, qui, destinés ensuite à l'une de ces trois conditions, la propagation, le travail ou la boucherie, ont éga-

lement besoin d'alimens abondans, nutritifs, et de l'inaction. Les adultes, consacrés au travail, trouvent à l'étable le repos qui leur est nécessaire; la nourriture y est plus prompte, plus substantielle et moins laxative que l'herbe des pâturages. A l'égard des bêtes vieilles, que l'on engraisse pour la boucherie, on sait que leurs dents, ébranlées ou ébréchées, ne se prêtent guère à brouter l'herbe. L'auteur, qui n'admet point, pour la stabulation, de considérations relatives à la différence de sexe, approprie toutefois plus spécialement son usage aux races grosses et charnues qu'aux races petites et vives. Il fait sentir, d'autre part, la facilité que l'engraisseur intelligent peut trouver, dans la nourriture à l'étable, pour la proportion, la régularité et la qualité des rations, art qui devient nul par le pâturage. Cette méthode n'exige aucun soin hygiénique particulier; néanmoins, comme le bétail ne trouve pas ainsi des moyens réparateurs dans la lumière solaire, dans un exercice modéré et dans l'air salutaire des prairies, il faut avoir l'attention d'y suppléer par la bonne disposition et la tenue soignée des étables. L'auteur du Mémoire recommande surtout le pansement de main, qu'un préjugé absurde, dit-il, peut seul faire négliger. Mais l'un des plus grands motifs qui militent, à ses yeux, en faveur de la stabulation, est de parer à une foule d'accidens et de maladies résultant de l'inclémence des saisons, comme aussi de prévenir ou de modérer les désastres d'une épizootie.

L'auteur du Mémoire consacre un long article au mode de nourriture, sous le double rapport de la puissance d'effet et de l'économie, désignant les espèces de fourrages qui doivent se succéder, les époques de leur semence et de leur emploi, leur classement en rapport avec le sol et

le climat qui leur conviennent, étudiant aussi leurs propriétés nutritives pour en régler les rations, signalant les inconvéniens, les dangers même d'un usage trop prolongé ou trop abondant et exclusif de certains de ces fourrages. M. le rapporteur considère l'adoption de ces succédanées comme un progrès d'une haute importance, et comme devant conduire à la mise en culture des immenses communaux de la France et au desséchement de ses marais.

Lorsque l'auteur s'occupe du choix des espèces et des qualités du bétail, soit sous le rapport du travail, soit sous celui de la lactescence, il conseille de ne point dépayser les races et de préférer les espèces moyennes. A l'imitation de plusieurs cantons de la Suisse le mieux cultivés, il substituera les vaches aux bœufs pour le travail des terres. Comparaison faite des forces respectives et des frais d'entretien, toute la supériorité serait en faveur des premières ; ce qu'il établit de cette sorte :

« Supposez un fermier dont le train serait de 8 vaches » et 4 bœufs ; en remplaçant les 4 bœufs par 4 vaches, il » en aura douze dont les forces équivalent à celles de » 8 bœufs. Mais les vaches ne pouvant être attelées que » trois heures au plus, tandis que les bœufs travaillent » pendant 6 à 7 heures, les premières, à raison du » nombre et du plus de vitesse d'action, fourniront une » compensation suffisante. Le chaumage des bœufs, pen» dant la morte saison, équivaut aux trois mois de repos » des vaches durant les derniers mois de gestation et de » lactescence. Sans surcroît de dépense de fourrage, ce » fermier accroîtra d'un tiers les produits de la laiterie et » de la gestation, en augmentant aussi ses moyens de » transport, considération essentielle pour le temps des » récoltes. »

Enfin, l'auteur du Mémoire établit, par des expériences comparatives scrupuleusement observées, que la nourriture en vert assure un bénéfice d'un tiers sur la nourriture en sec.

A l'appui du Mémoire de M. Fabre qu'il vient d'examiner, M. Barjaud croit devoir vous offrir l'exemple donné par un de vos compatriotes, M. Rossignol, propriétaire à Pierre, qui pratique depuis long-temps la méthode de stabulation et de la nourriture en vert, pour laquelle il emploie, en grande partie, la betterave hachée. Cet estimable agricole a, le premier dans son canton, cultivé en grand cette racine, et, par des procédés très-économiques, en a recueilli plus de trente mille kilogrammes pesant dans un quart d'hectare. Le même espace lui a rapporté 17,500 kilogrammes de rutabaga, ou 7,500 kilogrammes de carottes. Il ne néglige pas toutefois les riches fourrages des légumineuses, telles, entre autres, que la luzerne (1); mais les racines forment, dans son économie, la base de la nourriture des vaches laitières.

D'après les observations qu'il a faites sur l'emploi des différentes racines, la betterave et le rutabaga conviendraient le mieux aux ruminans; la première surtout pousse davantage à la lactescence et à la graisse. La carotte serait réservée aux chevaux et aux porcs.

Outre le domaine qu'il dirige par lui-même, où la stabulation est observée, M. Rossignol en possède d'autres à bail à cheptel, dans lesquels, suivant l'ancien usage, le bétail pâture sur les jachères et les communaux. Il lui a

(1) M. Rossignol s'est assuré, par son expérience, que la chaux et la cendre vive étaient le meilleur moyen de détruire les insectes qui attaquent la luzerne, ce que ne fait point le plâtre.

donc été facile d'établir la comparaison des produits résultant de l'un et de l'autre système. On pourra juger de la différence remarquée et de l'avantage de la nouvelle méthode, par les calculs suivans dont ce propriétaire consciencieux garantit l'exactitude :

« Des vaches, nourries à l'étable en betteraves et rutabaga, ont fourni chacune, terme moyen, dix litres de lait par jour pendant 7 mois, soit 2,100 litres, à 10 centimes l'un.	210 fr.
» Un veau, nourri deux mois.	60
» 300 pieds cubes de bon fumier.	60
Total.	330 fr.
» La dépense de cette vache s'est élevée à. .	212
Bénéfice net.	118 fr.

» Des vaches, pâturant soit sur les communaux, soit sur les jachères, ont donné, pour produit le plus élevé, par jour, deux litres de lait pendant six mois, à 10 centimes l'un. .	36 fr.
» Un veau.	15
» Cent vingt pieds cubes de fumier. . . .	24
Total.	75 fr.
» Si le pâturage n'a rien coûté, ou du moins dépensé, l'entretien d'hivernage a été au moins de.	50
Bénéfice net.	25 fr.

De ces faits, M. Rossignol conclut que la betterave est appelée à introduire dans notre économie rurale une révolution plus utile encore que celle due à la parmentière.

M. le rapporteur engage à son tour les agricoles à se

ranger à l'évidence de semblables avantages en les réalisant à leur profit.

Un second rapport sur le même sujet vous a été fourni par M. Chamborre, d'après le vœu exprimé par son confrère M. Barjaud, qui désirait étayer son opinion de celle d'un agricole aussi éclairé.

M. Chamborre n'élève aucun doute sur l'excellence du système de stabulation : c'est, à son avis, un perfectionnement qui en amène d'autres, par suite du surcroît d'engrais qu'on se procure de cette sorte. On ne saurait donc trop en conseiller l'usage pour les lieux où elle est praticable, c'est-à-dire dans tous les pays de plaine où le sol est généralement profond. « Abandonner de tels sols à la » pâture, dit l'honorable membre, ce serait perdre volon- » tairement de grandes richesses, ce serait priver la » société de produits de toute espèce, qui contribueraient » à son bien-être. »

Cependant, quelque profitable que soit ce principe, on ne saurait, pense-t-il, en faire une règle absolue, sans égard aux circonstances de sol et de position. Si la stabulation est essentiellement favorable aux cantons où le labourage des terres et le transport des denrées s'opèrent avec facilité, il établirait encore, dans ce cas, une restriction pour les communaux existans et pour les terrains particuliers, trop maigres et trop mal situés pour compenser, par leur produit, les frais de culture. Il ne voudrait donc pas qu'on se privât de cette ressource, surtout pour les bêtes d'élève dont la dépense de nourriture constante à l'étable ne serait pas couverte, d'après son opinion, par le prix de vente, particulièrement pour l'espèce bovine.

A l'égard des calculs de M. Rossignol sur les frais et

produits comparatifs des vaches, quoiqu'il ne songe nullement à les contester, il croit devoir faire remarquer cependant qu'ils sont moins concluans qu'on ne pourrait le penser au premier abord, si l'on fait réflexion que M. Rossignol, propriétaire riche et soigneux, n'entretient, pour son exploitation particulière, que des vaches d'un beau choix, tandis que celles à cheptel, qui pâturent sur les communaux, sont probablement des sujets de petite espèce, dont la propagation est confiée au hasard, et qui sont conservés en élèves par le cultivateur, moins en considération de leurs qualités que de la convenance de l'époque de leur naissance dans la ferme.

Pour les bêtes de travail et les veaux destinés à la boucherie, la stabulation est, au sentiment de M. Chamborre, de complète nécessité, à raison de la nourriture plus facile et du repos qu'ils prennent, repos essentiellement nécessaire à l'engraissement. Il conseille, pour les veaux à engraisser, un procédé dont il a obtenu chez lui les meilleurs effets. Il consiste à séparer le veau de la mère dès l'instant où il vient de naître, et à lui donner à boire, dans un baquet, le lait fraîchement tiré. Le nourrisson profite ainsi beaucoup mieux, et la mère, moins fatiguée, conserve son lait plus long-temps (1).

M. Chamborre partage l'opinion de l'estimable vétérinaire suisse, M. Fabre, sur la conservation des races indigènes qu'il faut seulement chercher à perfectionner. Une race acclimatée doit toujours mieux réussir que celle

---

(1) Pour habituer l'élève à boire de cette manière, il faut, les premiers jours, lui tremper le museau dans le baquet, en lui donnant le doigt à sucer, puis le retirer dès qu'on s'aperçoit qu'il boit bien. (*Note de l'auteur du rapport.*)

qui serait dépaysée, surtout si elle arrivait d'un pays de gras pâturage, où les espèces sont fortes et de haute taille, pour se trouver transplantée sur un sol dont la pâture, moins succulente, serait encore distribuée avec certaine parcimonie, d'après les habitudes locales. Un choix fait avec discernement parmi les vaches du pays et les soins donnés à la nourriture lui paraissent le moyen le plus sûr et le plus facile d'obtenir de beaux et bons sujets, surtout si l'on porte en même temps une attention sévère sur la qualité des taureaux destinés à la reproduction.

La substitution des vaches aux bœufs, pour le travail, lui semble aussi devoir procurer un profit bien réel au fermier; mais cette pratique ne saurait être utilement employée qu'à l'aide de belles espèces, et non par celles qui déshonorent, comme il le dit, la plupart de nos provinces. Celles-ci, dont quatre ne remplaceraient pas deux bœufs, donnent bien plus d'embarras à conduire. Mais si l'on parvient à créer des espèces convenablement fortes pour le travail, et en nombre suffisant pour cette destination, le lait payant la nourriture, le labourage ne coûterait rien, et le fermier verrait, par là, diminuer à son profit les frais de production.

Les soins attentifs et journaliers donnés à ces utiles soutiens des travaux de l'agricole, un bon système hygiénique, ne suffisent pas toujours à les préserver des maux et des accidens dont chaque créature vivante est sans cesse menacée. Vous avez reconnu combien il importait de recueillir les observations que peut fournir l'expérience pratique sur les maladies qui attaquent les animaux. Un jeune médecin vétérinaire, M. Pornon, connu par plusieurs traitemens qui font honneur à son talent, est venu, sur votre appel, prendre place parmi vous, et vous avez

accueilli la promesse qu'il vous a faite de vous informer de tous les faits dignes d'attention que lui offrirait la pratique de son art, soit sur l'hygiène publique, comme dans les cas de maladies épizootiques, soit sur les faits particuliers qui pourraient se rapporter à l'accroissement et à l'amélioration des races de nos animaux domestiques.

Bientôt vous avez eu à mettre à profit les connaissances de l'honorable membre, en le chargeant de vous faire un rapport sur la publication d'un journal de médecine vétérinaire, entreprise par un autre de vos compatriotes et correspondans, M. Bernard.

L'honorable rapporteur fait apercevoir l'influence exercée, pas ces publications périodiques, sur la réforme des sciences modernes; que c'est en abandonnant l'étude des théories pour celle des faits, qu'on parvient aujourd'hui à fixer des vérités qui étaient encore incertaines, et qu'on obtient de nouvelles lumières. C'est sous l'empire de cette pensée, vous dit-il, que son collègue, M. Bernard, a conçu le projet qu'il exécute en ce moment, et qui, d'après son opinion, doit produire l'émancipation de l'art hippiatrique.

Ce travail, qu'on ne saurait rappeler ici que dans son ensemble, sera consacré, dit M. le rapporteur, « à enregistrer avec exactitude tous les faits pratiques, toutes » les observations intéressantes, et aura pour but principal l'histoire de la thérapeutique. » Les faits seront partagés en deux classes : ceux que l'auteur nomme *empiriques*, ou qui ne sont point encore expliqués, et qui renferment peut-être toute une théorie à venir, et ensuite les faits qui se rattachent à une théorie quelconque, adoptée déjà. Il évitera, avec le même soin, de se laisser dominer par l'empirisme qui accepte, sans examen, tout ce qui se

présente, et par le dogmatisme qui repousse tout ce qui lui est inconnu. Son but essentiel étant de donner à l'art vétérinaire une nouvelle impulsion, son attention se portera principalement sur des points de doctrine, des idées moins ambitieuses que les systèmes, mais d'une application plus sûre dans la pratique, et qu'il qualifie d'*idées médicales*. Entre autres exemples de ces idées médicales, il citera les indications formulées par M. Lecoq, professeur à l'École vétérinaire de Lyon, dans le traitement des plaies articulaires, fondé sur ce fait d'anatomie physiologique, que la synovie, comme le sang, est susceptible de se coaguler, et, bouchant l'orifice de la plaie, permet à la nature de réparer la perte de substance ; ensuite, l'opinion de M. Renaud, sur l'identité de la morve et du farcin, et celle de MM. Galy et Dupuy, sur l'affection calcaire. M. Miquel, de Béziers, lui fournit une observation de cette même nature d'idées médicales, sur l'emploi de l'émétique à haute dose dans le traitement des maladies de poitrine des chevaux.

Des questions de jurisprudence vétérinaire, soigneusement traitées par l'auteur, ajoutent au mérite de cette entreprise qui offre surtout, comme but d'utilité, le moyen d'établir entre les vétérinaires un échange actif de communications sur les faits qu'ils auront observés et sur les inductions qu'on en peut tirer au profit de l'art et de l'agriculture.

Une voix qui retentit de toutes parts, et toujours plus forte, aux oreilles des agricoles, les invite à ne pas oublier davantage une industrie dès long-temps à leur portée, tour-à-tour reprise ou négligée, et que l'insouciance ou l'erreur semblait réserver exclusivement aux parties méridionales de la France. Plus éclairés aujourd'hui sur leurs

intérêts, quelques propriétaires des autres provinces commencent à comprendre qu'eux aussi ont droit à y prendre part, et que la culture du mûrier et l'éducation du ver à soie leur fourniront un surcroît de revenu, en affranchissant leur pays d'un tribut trop long-temps payé bénévolement à l'étranger. Désireux de stimuler encore cette impulsion qui s'accroît chaque jour, M. Barjaud, dans la notice qu'il vous présente, a voulu soumettre aux agricoles quelques réflexions que lui suggère l'importance d'un tel sujet. De toutes les richesses végétales qui font aujourd'hui notre orgueil et contribuent si puissamment à notre bien-être, combien peu, dit l'auteur de la notice, sont nées spontanément sur notre sol. Ces arbres, ces plantes qui le couvrent aujourd'hui, originaires de contrées lointaines, apportés successivement sur notre terre européenne, y ont trouvé une nouvelle patrie et souvent un plus haut degré de perfection. Ainsi, dit l'auteur, nos céréales nous viennent de la haute Asie où l'on en trouve encore le type à l'état sauvage. La vigne se montre dans les Gaules vers le deuxième siècle, transplantée sur le penchant du Mont-d'Or, près l'île Barbe, et sur le coteau du Rhône, auprès de Vienne; l'Inde est la patrie du riz; l'Asie, du noyer; l'Amérique, du maïs et de la pomme de terre; le Pont, du cerisier; la Perse, du pêcher, de l'amandier, de l'abricotier; l'Afrique, du cognassier, du cardon, de l'artichaut, du melon; la betterave vient des bords de la Mer-Noire; nous devons aux Phocéens l'olivier et le figuier; l'Égypte nous a fourni le lin et l'oignon; l'oranger nous est arrivé des bords du Gange; la Chine enfin nous a donné le mûrier et le ver à soie sur la fin du quinzième siècle, présent inestimable, qui découvre une source abondante de richesses qu'on serait condamnable de négliger.

L'auteur représente à quelle haute valeur les peuples anciens élevaient cette industrie, dont l'origine, chez les Chinois, perce la nuit de temps si reculés, par l'éclat du prestige divin dont ils l'ont revêtue. Se répandant ensuite dans l'Inde et dans toute l'Asie, elle pénètre en Europe par la Perse, Constantinople, Rome, l'Espagne, Lyon; et, dans cette longue route qu'elle parcourt, c'est avec un vif enthousiasme que sont reçus partout ses premiers produits. L'auteur n'a point la prétention de tracer, dans un cadre aussi restreint, l'historique complet des progrès successifs en France de la culture du mûrier et de l'éducation du ver à soie, mais il désire, toutefois, jeter un regard rapide sur les diverses phases de cette industrie parmi nous, et sur les efforts tentés, à différentes époques, par le gouvernement pour le stimuler.

C'est au retour des Croisades qu'un seigneur du Dauphiné, Guy-Pape de St.-Auban, seigneur d'Alan, originaire de Lyon, apporte dans son pays ces premiers plans de mûrier dont Faujas de St.-Fond dit avoir vu la trace dans un sujet caduc qui existait encore de son temps, à la ferme de Bégude, dépendant de la terre d'Alan. Dès l'introduction en France de ce précieux végétal, des métiers s'établissent à Tours et à Lyon; les moteurs de ces nouveaux établissemens sont des Italiens, entre autres *François le Calabrais*. Cependant, la culture du mûrier languit et le roi Charles VIII fait de vains efforts pour la ranimer par des distributions de plans dans plusieurs provinces. Sous les deux règnes suivans de Louis XII et de François I.er, le petit nombre des manufactures françaises qui sont en mouvement empruntent leurs soies à l'Italie et à l'Espagne. L'édit de 1554, rendu par Henri II, pour la plantation des mûriers, reste impuissant devant une stupide et routinière

indifférence. C'est à Henri IV qu'était réservée la réalisation d'un bienfait dont chaque jour nous démontre mieux la valeur. Les conseils d'Olivier de Serres, le zèle persévérant d'un simple jardinier nommé Trincat, secondent merveilleusement les intentions paternelles du souverain. A travers les troubles civils qui avaient désolé les règnes précédens, Trincat avait pu établir, en 1564, une pépinière de mûriers aux portes de Nîmes, et planter dans le Midi 4 millions de pieds. Plus tard, il offre à Henri IV d'en distribuer 20 millions sur toute la surface du royaume. De son côté, Olivier de Serres trace les règles qu'on doit observer pour la culture du mûrier et l'éducation du ver à soie, tandis que le roi ordonne la création de nombreuses pépinières, et prohibe, par l'édit de 1599, l'importation des étoffes de soie. Outre de larges distributions de ces plans aux généralités de Paris, d'Orléans, de Tours, de Lyon, etc., des lettres-patentes de 1602 encouragent les plantations de mûriers, et le monarque, appréciant l'influence de l'exemple, en fait planter 20 mille pieds dans le jardin même des Tuileries. Des enquêtes, faites avec soin dans les provinces, ont pour but de détruire la fausse opinion que l'arbre et le ver ne prospèrent que sous le ciel du Midi. Les leçons si persuasives d'Olivier de Serres viennent encore saper un préjugé aussi peu fondé que nuisible aux progrès de cette industrie. Avec le règne du bon roi s'éteint cet élan qu'il lui avait imprimé. On la voit négligée sous Louis XIII, époque où, cependant, le luxe des habillemens et des tentures de soie s'était répandu à la cour et parmi les hautes classes. Alors, les étoffes sont, il est vrai, tissées en France, mais c'est à l'étranger qu'il faut payer les soies toutes filées que réclament nos fabriques. Sous le règne brillant qui succède, le coup d'œil pénétrant et sûr du

ministre Colbert, élevé à Lyon au milieu des comptoirs des Macranni, lui fait reconnaître bien vite le tort qu'avait causé à l'industrie française une telle négligence, et combien il importait de recueillir sur notre propre sol cet aliment de nos manufactures. Son génie, aussi actif que clairvoyant, crée des pépinières royales dans le Berry, l'Angoumois, le Poitou, l'Orléanais, le Maine, la Franche-Comté, la Bourgogne, la Dombe, le Lyonnais. Outre la distribution gratuite de plançons, une récompense proportionnée est accordée pour chaque mûrier conservé en bon état après trois ans de plantation. C'est alors que cette culture s'impatronise dans la Provence, le Languedoc, le Vivarais, le Dauphiné, le Lyonnais, la Touraine, la Gascogne. Un fileur habile, Benai, appelé de Bologne pour enseigner le dévidage des cocons, forme de nombreux élèves qui fournissent à la fabrique française des soies aussi belles que celles de l'Italie. Après Colbert et les beaux jours du grand siècle, la prospérité manufacturière de la France s'affaiblit. Elle se relève cependant durant le cours de la seconde moitié du siècle suivant. « Lyon, dit l'auteur du » Mémoire, magnifique asile qu'elle s'était choisi, opu- » lente cité dont les produits couvraient les deux mondes » et dont les enfans s'ennoblissaient par un commerce » aussi loyal que renommé; dont la fabrique seule, à » l'aide de quarante mille métiers, fournissait à l'existence » et au bien-être de plus de cent vingt mille individus, au » moyen des immenses capitaux qui, de ce centre, circu- » laient sur tous les points du royaume; Lyon, écrasée » sous les coups d'une sanglante révolution, a gémi sur » cette prospérité si promptement détruite. Relevée de ses » ruines, mais subissant aujourd'hui les froids calculs » d'avides spéculateurs, reprendra-t-elle cette splendeur » qu'une sage administration avait fait naître ? »

L'auteur du Mémoire, tout en déplorant cet état actuel que lui rend plus pénible le souvenir des temps passés, ne désespère cependant point de l'avenir. S'adressant aux hommes d'à-présent, il leur rappelle les obligations que leur impose à cet égard le progrès des sciences. Il remarque néanmoins avec satisfaction que ce nouvel élan, qu'il appelle de ses vœux, commence à se prononcer auprès de lui. Plusieurs propriétaires recommandables du Mâconnais entreprennent avec quelque succès cette industrie agricole. Il se plaît à citer, entre autres, M. le comte de Morangiés, à Igé, qui, après avoir fait des plantations de mûriers assez considérables, a formé une magnanière dont les cocons sont dévidés par des femmes appelées par lui du Midi; MM. Teston, à St.-Martin; Robert, à Hurigny, et plusieurs autres encore qui ont obtenu des résultats heureux de l'éducation des vers à soie qu'ils ont tentée.

Mais la marche de cette industrie serait, ainsi qu'il le fait observer, à la fois plus étendue et plus généralement utile, si, à l'imitation de nos provinces méridionales, elle devenait dans nos cantons tout-à-fait populaire. Ce serait donc la tendance qu'il importerait surtout d'exciter ou d'encourager. Aussi a-t-il suivi avec un intérêt plus particulier les essais entrepris par la femme d'un honnête artisan de cette ville. Née dans le Dauphiné, l'épouse du sieur Decour ayant participé, depuis son enfance, à tous les détails de l'éducation du ver à soie et de la préparation des cocons, a pensé qu'elle pourrait mettre à profit ses connaissances pratiques en ce genre; excitée par l'espoir de la réussite, elle a pu se procurer, par ses démarches ou à prix d'argent, une quantité de feuilles suffisante pour faire éclore une once de graine.

De cette opération, commencée le 12 mai et terminée le

23 juin par la levée des cocons, elle a retiré 51 kilog. de cocons choisis et 9 kilog. en doubles. Les premiers fournissent 4 kilog. de soie; les seconds ½ kilog., plus 2 kilog. de filoselle.

Ces 4 kilog. ½ de soie filée représentent une valeur de 270 francs environ. Il faut en déduire 16 francs pour la filature et le prix d'achat des feuilles. Les débris de soie couvrent la main-d'œuvre et les menus frais.

En vous présentant un échantillon de cette soie reconnue d'une belle qualité, l'auteur du Mémoire relève les avantages qui résultent de cette industrie particulière. C'est un surcroît d'aisance qu'un petit ménage s'est procuré sans nuire à son travail ordinaire; d'une autre part, une fileuse a gagné ainsi 16 francs en huit jours, et quelques propriétaires ont retiré un bénéfice d'une feuille restée jusqu'alors sans emploi.

Aujourd'hui, cette femme, ainsi que sa fille, façonnées à la filature par l'étude qu'elles en ont faite auprès de la fileuse salariée, sont en état d'opérer cette façon sans secours étranger, et même de l'enseigner à d'autres. Encouragée par ce premier succès, elle s'est mise en mesure d'élever l'année suivante 3 onces de graine.

Il était essentiel qu'un exemple propre à produire de si bons effets ne passât pas inaperçu. Vous vous êtes donc empressés de déférer à la proposition de l'auteur du Mémoire, en décernant, dans l'une de vos séances, une prime de 50 francs à l'épouse du sieur Decour, à titre de récompense et d'encouragement.

Dans le zèle qui l'anime pour les progrès d'une industrie dont il apprécie vivement tous les résultats, M. Barjaud a jugé qu'il serait surtout utile de réduire à des règles

simples, et mises à la portée de tous, les pratiques de culture les plus essentielles à observer, en les basant sur les préceptes que les observations et les études récentes ont fait reconnaître pour les meilleures. C'est le plan que l'honorable membre a eu en vue dans le mémoire qu'il vous a soumis sur la culture du mûrier. L'auteur, commençant par l'examen du choix des espèces, désigne spécialement le mûrier blanc à larges feuilles comme réunissant les qualités auxquelles on doit s'attacher, c'est-à-dire une feuille grande, peu découpée, ferme et lisse au toucher. De là, passant à la formation des pépinières, il détaille les précautions à prendre pour obtenir de bons sujets, le choix de la graine, les lieux où l'on doit la recueillir, le semis, la plantation, ensuite la greffe, enfin la multiplication par bouture. Lorsqu'il parle du climat, les plantations de mûriers faites même jusqu'en Russie (*) attestent que cet

(*) Le dernier hiver a combattu, d'une manière victorieuse, toutes les objections qu'on aurait pu faire contre l'aptitude de notre climat à la culture du mûrier. Il a été constaté par un rapport que, de tous les arbres cultivés dans nos contrées, le mûrier est celui qui a le moins souffert de la gelée. Parmi les arbres fruitiers, les pêchers, les abricotiers, les amandiers ont été généralement détruits. Les poiriers ont souffert, même dans les pépinières, au point qu'on a perdu des espèces entières. Les noyers de tout âge, sur la montagne comme dans la plaine, ont été maltraités de façon à nécessiter un recépage complet. Dans les arbres d'ornement et forestiers acclimatés depuis long-temps, plusieurs variétés ont entièrement péri. Enfin la vigne du haut et du bas vignoble a subi les funestes effets de la gelée. Au milieu de tous ces désastres, le mûrier a résisté au point de ne perdre que l'extrémité de ses rameaux ordinairement peu aoûtés.

On a élevé, dans l'arrondissement, au moins autant de vers à soie que les années précédentes ; la feuille n'a pas manqué et son prix a été le même.

arbre peut s'approprier à toutes les latitudes, et en ce qui concerne le sol, l'auteur du Mémoire se montre persuadé qu'il réussit dans les terrains de toute nature. Son opinion à cet égard est encore confirmée par l'exemple d'un propriétaire éclairé de notre pays, M. Charpy, maire du Grand-Sennecey, dont les belles et vastes plantations s'étendent et prospèrent sur des sols variés depuis le plus pierreux jusqu'à l'argileux. Les terrains sablonneux, où la bruyère croit à peine, ne sont même pas contraires au mûrier, ainsi que l'expérience l'a démontré.

Ne pouvant suivre l'auteur dans les détails, je dois me borner à mentionner ici les renseignemens clairs et précis qu'il trace sur la disposition des différentes sortes de plantations, soit qu'on élève des arbres de haute tige en bordures ou en vergers, soit qu'on en forme des taillis, soit enfin qu'on cultive en prairie; ou lorsqu'il décrit, d'après ces mêmes dispositions, l'ordre qu'il faut observer pour la taille et pour la conduite des arbres et des plants, et quand il parle ensuite de la culture appropriée, ainsi que de l'âge où le mûrier peut être dépouillé de sa feuille, toujours eu égard à ces trois différens modes de culture. Outre la production de la feuille, le mûrier lui paraît présenter d'autres bénéfices encore à celui qui le cultive. C'est ainsi qu'il utilisera les débris de la taille pour la nourriture d'hiver de son bétail, et que le bois lui servira à un grand nombre d'usages auxquels sa contexture le rend propre et que l'auteur signale.

En terminant cette instruction, il rassure les propriétaires qui hésiteraient encore à planter des mûriers, dans la crainte mal fondée que la feuille qu'ils recueilleraient ne restât long-temps sans emploi. Il fait sentir que les avantages de l'éducation du ver à soie commencent à être

trop bien compris pour que l'on ne recherche pas vivement les moyens qui seraient offerts de s'y livrer. Les premiers producteurs sont donc assurés de réaliser un bénéfice bien marqué par la vente de leur feuille, alors même que le mûrier ne dût pas, sous d'autres rapports, être placé au premier rang des arbres utiles à l'agriculture.

« Que penserait aujourd'hui un cultivateur, dit-il, » auquel on annoncerait que, de tous les produits de » l'agriculture, y compris celui de la vigne, le plus avan- » tageux serait celui du mûrier. Il ne s'agit pas cepen- » dant de lui tout sacrifier, mais seulement, puisqu'il » est reconnu comme utile, sous plus d'un rapport, de » l'admettre dans nos cultures. Dans nos contrées, il peut » réussir à toutes les expositions, sur les coteaux comme » dans la plaine; les prés qui couvrent nos vallons lui » seront favorables. Quant aux coteaux d'où sont exclus » le frêne, le saule, le peuplier, voilà l'emplacement qu'il » réclame. Que chaque cultivateur visite ses fonds! Com- » bien ne trouvera-t-il pas de parcelles incultes, de places » vides ou encombrées par les pierres qu'il y a amonce- » lées? Pourquoi n'y pas planter un mûrier? »

Si, placé en bordures ou dans des terrains auparavant sans utilité, le mûrier offre au cultivateur des ressources nouvelles, quel sera son produit dans un fonds qu'on lui consacrera exclusivement? L'auteur cherche à en démontrer la supériorité par les calculs suivans :

« Sur un hectare cultivé en céréales, dix mille mètres » peuvent recevoir 500 pieds de mûriers espacés de 20 » mètres, plus 400 mètres courans de haies. Que ces » arbres, parvenus à leur vingtième année, occupent, sur » l'hectare, 4,000 mètres, il en restera encore 6,000 à » cultiver.

» La moyenne du produit d'un hectare en céréales est » d'environ 160 francs. Estimons maintenant la valeur » que ce même espace acquerrait par la plantation. Chaque » arbre doit donner, à la cinquième année, 15 à 20 livres » de feuilles. On obtiendrait donc, de 500 pieds d'arbres, » 80 quintaux de feuilles, plus la dépouille de 400 mètres » de haies.

» Cette quantité de feuilles doit fournir à l'éducation de » 4 onces de graine de vers à soie, qui, produisant 200 » kilogrammes de cocons, représenteraient une valeur » de . . . . 700 fr.

» Le produit de six mille mètres en céréales » sera de 60

Total 760

» La moyenne du produit de l'hectare étant » de. 160

» Il en résulte une différence en plus de . . 600

L'auteur fait remarquer qu'il n'établit ainsi que le rapport de la première récolte de feuilles, lequel doit s'élever en même temps que l'arbre prend plus d'accroissement, et qu'à l'âge de vingt ans, chaque pied peut donner jusqu'à 50 kilogrammes de feuilles. On aperçoit par là quel surcroît de revenu on a lieu d'espérer.

Quoique ces calculs, établis sur un produit brut, ne puissent être pris à la rigueur, ils sont cependant exacts et suffisans pour découvrir clairement les avantages considérables dont la culture du mûrier gratifiera ceux qui l'entreprendront. L'auteur se plait encore à reconnaître qu'il a trouvé la confirmation, *par l'exécution*, de ces principes dont il fait son étude, dans les plantations de l'honorable M. Charpy, qu'il a déjà citées. Pratiquées en

grand sous les trois formes de culture spécifiées ci-dessus, elles sont remarquables par la vigueur et la bonne disposition des tiges, comme par le soin intelligent qui a présidé à la distribution du semis et des plants. Il se propose même d'employer ceux-ci comme soutiens de ses vignes en hutins. L'auteur, en applaudissant à l'établissement ainsi formé par ce judicieux agronome, le recommande comme école-modèle aux agricoles de nos cantons.

Ayant ainsi réduit à des formes claires et faciles la conduite à tenir pour former des plantations de mûriers et en activer la multiplication, l'honorable membre avait encore à remplir une autre tâche qui devait former le complément de la première. On voit qu'il s'agit de l'éducation du ver à soie. C'est encore vers le même but de simplicité qu'il se dirige. Il ne prétendra donc point fournir des instructions pour les grands établissemens, les auteurs, en grand nombre, qui ont traité cette matière étant prêts à satisfaire ceux que l'importance de leur entreprise invite à rechercher tous les documens qui se rattachent à cette industrie. Mais cet appareil de science pourrait rebuter les éducateurs modestes, n'ayant en vue que d'obtenir, au moyen de quelques soins, un bénéfice médiocre, il est vrai, mais qui leur procurerait un surcroît d'aisance. C'est pour la classe nombreuse de ces derniers que M. Barjaud a composé son Traité ou Manuel, renfermé dans les règles les plus strictes et les plus indispensables, en rapport toutefois avec l'état actuel de la science, et qu'il a puisées aux meilleures sources.

Dans ce Manuel, l'auteur examine premièrement la nature du ver, les changemens successifs qu'il subit, lesquels partagent son existence en 7 âges dont la durée

est à-peu-près de 60 jours. Sa vie réelle comme ver compose les 5 premiers âges, dans une période de 32 jours où les produits d'une once de graine consomment de 15 à 18 quintaux (700 à 900 kilogrammes) de feuilles ; après quoi, le ver passe, dans les deux derniers âges, à l'état de chrysalide, puis à celui de papillon.

L'auteur parle de la nourriture pour laquelle il recommande essentiellement le mûrier à larges feuilles, greffé. Ce sont ensuite : la préparation de la graine, l'éclosion et les précautions à prendre pour qu'elle réussisse ; les soins à donner pour chacun des 5 âges, la disposition des jeunes larves sur les étagères, avec la manière de les y transporter et de les y établir ; le mode et la préparation de leur nourriture à cette première période ; l'espace qu'elles doivent occuper, qui s'accroît progressivement d'âge en âge, ce qui exige enfin, pour le cinquième, 24 planches ou claies de 10 pieds (33 décimètres) de longueur chacune, par once de graine. A ce cinquième âge du ver, les soins redoublent surtout pour la nourriture qui doit être abondante.

L'auteur désigne les marques auxquelles on reconnaît que le ver est disposé à monter, et c'est alors qu'il faut lui en fournir les moyens. Il indique le temps auquel on détachera les cocons et l'attention qu'exige le choix de ceux réservés pour graine. Il parle du papillon et de la ponte des œufs, de la façon de les recueillir et de les conserver.

Viennent après des considérations sur la température propre à la réussite du ver. Il indique aussi les précautions à observer pour la cueillette de la feuille, ainsi que celles à prendre pour que cette feuille leur soit donnée dans l'état convenable. Il marque l'ordre et la proportion des repas, eu égard aux différens âges. Il signale les diverses mala-

dies qui attaquent les vers, maladies qu'une éducation soignée peut prévenir, mais pour lesquelles aucun remède certain n'est connu. Quelques-unes même, comme la *muscardine*, étant contagieuses, il recommande à l'éducateur d'avoir l'œil ouvert sur les premiers signes qui se manifestent, et de purger aussitôt ses tables des sujets viciés.

Il trace enfin les règles qui constituent la bonne tenue d'un atelier, expliquant la manière de l'échauffer, de l'aérer, d'y maintenir surtout une propreté parfaite, de l'assainir, au besoin, au moyen non de fumigations parfumées ou d'appareils désinfecteurs, mais de simples pierres de chaux mises sur des étagères élevées.

« Ce court exposé, dit l'auteur, à la fin de son instruc-
» tion, démontre la simplicité de toutes les opérations.
» Des soins et peu de frais, voilà tout ce qu'elles exigent
» pour arriver à un résultat toujours fructueux.

» Pourquoi ce genre d'industrie est-il encore si négligé
» dans nos contrées dont le climat lui serait si favorable ?
» Combien de familles, dans nos villes et nos villages, se
» procureraient l'aisance qui leur manque, par un travail
» de deux mois au plus ! Quel avantage, en outre, d'oc-
» cuper l'oisiveté d'une foule d'enfans de dix à douze ans,
» les uns à cueillir la feuille, les autres aux soins de l'ate-
» lier ! Leur donner ainsi le goût du travail par l'appât
» d'un gain aussi promptement acquis, serait leur assurer
» un avenir. Mais c'est aux parens à donner l'exemple ;
» espérons qu'ils sentiront l'importance de leurs obliga-
» tions et qu'ils emploieront enfin les ressources qui leur
» sont offertes. »

Les deux opuscules de M. Barjaud vous ont paru propres à développer, dans la classe qui peut fournir les petits éducateurs, que l'auteur a particulièrement en vue, le goût

d'une industrie qui doit contribuer à leur bien-être, en même temps qu'elle tournerait à l'avantage général. Vous avez donc voté l'impression de ce double Manuel, pour en faire profiter ceux surtout auxquels il s'adresse directement.

De toutes les branches de l'industrie agricole, celle qui se rapporte à la culture de la vigne est pour vous l'objet d'une juste prédilection. Les produits abondans du vignoble mâconnais, la faveur dont ils jouissent au-dehors, fondée sur la salubrité et l'agrément qui les distinguent et qui les font rechercher du consommateur pour l'usage habituel de sa table, ces qualités inhérentes à son sol et à son climat forment, pour notre pays, une source féconde de richesses, mais qui, pour ne pas se dessécher entre les mains des viticoles, réclame de leur part une vigilance constante. Cependant, quelques soins qu'il apporte à son travail, le viticole ne peut toujours suffire à combattre les fléaux qui, trop souvent, détruisent ses espérances. Outre l'intempérie des saisons, plusieurs espèces d'insectes, ennemis de la vigne, viennent y porter le ravage. Une chenille surtout, la pyrale, désole les cantons du vignoble mâconnais qui produisent les vins rouges les plus estimés, de même que la partie de l'ancien Beaujolais, comprise dans le département du Rhône, qui forme le prolongement de cette ligne de coteaux parallèle à la Saone. Long-temps concentrée dans ces terrains de nature granitique où cette chenille semble avoir pris naissance, son apparition était regardée par les cultivateurs comme périodique, se montrant ou disparaissant après un certain laps de temps. Cette erreur se dissipe aujourd'hui devant l'évidence des faits, et l'insecte a pris, depuis quelques années, une progression

vraiment effrayante, menaçant d'envahir le vignoble tout entier, sans distinction de nature de sol.

L'intensité d'un semblable fléau, sa marche toujours croissante, avaient depuis long-temps captivé votre attention. Plusieurs procédés chimiques avaient été vainement tentés ; l'emploi des feux crépusculaires, dès long-temps conseillé par votre compatriote Roberjot, quoique bon en lui-même, s'est trouvé insuffisant ou même impraticable comme mesure d'exécution générale. Après l'examen ou l'essai de tous ces procédés, vous aviez pensé qu'un échenillage complet, et pratiqué à la fois sur toute la surface des cantons ravagés par la pyrale, était le seul moyen duquel on pût attendre un véritable succès. Vous aviez donc tracé, pour l'exécution de cette mesure, des règles bien précises, dont vous aviez donné communication à la Société d'agriculture du Rhône, en l'invitant à joindre ses instances aux vôtres pour obtenir une loi qui fournît des moyens coërcitifs contre l'opposition de l'incurie ou d'une ignorance brutale. Vous offriez aussi l'assistance de deux de vos membres qui se seraient entendus avec l'autorité locale pour donner l'impulsion et la direction à ce travail.

Cependant, afin d'agir avec une certitude complète, et pour éviter toute fausse tentative, on avait jugé nécessaire d'éclairer davantage la marche de l'insecte en le suivant dans les différentes phases de son existence et dans tous les actes qui s'y rattachent ; en constatant surtout, d'une manière précise, les époques des changemens qu'il subit. C'est alors que, d'après la demande formée auprès du gouvernement, au nom des propriétaires, un savant professeur d'entomologie, M. Audouin, a été envoyé sur les lieux du désastre, avec la mission d'examiner attentivement et de définir les mœurs et les habitudes de la pyrale,

comme aussi de rechercher les moyens les plus praticables et les plus sûrs d'en délivrer le vignoble. L'estimable délégué s'est acquitté de cette tâche délicate avec un zèle digne d'éloges. Aidé de son talent bien connu, au milieu des principaux propriétaires de ces cantons infestés par la pyrale, et en présence d'un grand nombre de vignerons, il a pu les convaincre que le mal qui les afflige n'était pas sans remède, et que, par une opération d'ensemble bien conduite, ils parviendraient à triompher de cet ennemi redoutable de leurs vignes.

Réunis en séance spéciale, pour entendre le savant professeur, vous avez écouté et recueilli, avec un vif intérêt, les enseignemens qu'il a développés. Cette attention était partagée par un grand nombre de propriétaires, habitans de la ville de Mâcon et de l'arrondissement, invités par vous à venir y prendre part.

M. Audouin fait sentir d'abord qu'avant de se livrer à l'examen particulier de la pyrale, il convenait de l'étudier sous des rapports généraux, concurremment avec les différentes autres familles d'insectes rongeurs. Il présente donc des considérations générales sur ces diverses espèces, décrivant leurs formes, leurs habitudes, leurs retraites, leurs attaques sur les bois, les fruits, les récoltes sur pied, les récoltes enfermées dans les greniers ou autres lieux. Il parle du charançon, de ses dégâts, des insectes qui détruisent les bois des navires, de ceux qui s'attachent aux laines ou même aux animaux vivans. Il rapporte les moyens employés pour les détruire, et notamment contre la chenille du poirier. La femelle incise la petite branche à l'extrémité de laquelle elle a déposé ses œufs, afin que cette branche, en se flétrissant, perde la sève dont le suc trop actif tuerait les jeunes larves. Il conseille d'enlever et

de brûler, avec les œufs qu'elles recèlent, toutes ces brindilles, faciles à reconnaître à leur flétrissure, opération pour laquelle on a un espace de trois mois.

Il démontre, par plusieurs exemples, combien il importe de livrer la guerre à tous les insectes nuisibles dès l'instant où ils commencent à paraître, afin de prévenir leur trop grande multiplication. Ainsi, à défaut de reconnaître à temps la source du mal, on a été forcé d'abattre, dans la forêt de Vincenne, 40,000 pieds de chêne de l'âge de 40 à 50 ans, pour arrêter les ravages toujours croissans de l'insecte appelé *scolyte de bois*. On eût évité ce sacrifice en s'y prenant plus tôt, pour enlever quelques arbres seulement où ce coléoptère s'était montré d'abord, comme cela s'est pratiqué depuis pour des forêts d'arbres verts appartenant à la Société royale et centrale d'agriculture. Les bois abattus ne lui présentent pas moins de danger, lorsque les scolytes s'y étaient attachées tandis qu'ils étaient encore debout. Un charron de la commune de Sèvres ayant entreposé au-devant de son habitation des pièces de bois qui recelaient des larves de cette espèce, en a infesté tous les arbres des lieux voisins.

Quelques insectes, tels que le charançon, sont détruits par le fait seul d'un dérangement répété.

M. Audouin rapporte aussi une expérience faite par lui, dans un domaine qu'il possède en Normandie, pour détruire les chenilles du pommier. C'est au moment où elles sont agglomérées en peloton, qu'il les attaque par l'enlèvement des coques. Il est parvenu, de la sorte, à en affranchir entièrement ses arbres.

Après ce coup-d'œil préliminaire jeté sur la généralité des espèces différentes d'insectes rongeurs, M. Audouin va s'occuper exclusivement de la pyrale. Ce serait impro-

prement, vous dit-il, qu'on désignerait, par l'expression de métamorphoses, les changemens qui se prononcent, à différentes époques, dans la forme de cette chenille, ces changemens n'étant en réalité que des modifications du même être. Il cite, à cette occasion, quelques ovipares qui présentent des phénomènes non moins singuliers, tels que la grenouille qui respire à l'air libre, et dont les œufs produisent un têtard, être de l'espèce des poissons, respirant dans l'eau jusqu'à ce qu'il passe, à son tour, à l'état de grenouille; des insectes, comme les punaises, qui ont, au sortir de l'œuf, l'apparence ou *facies* d'insectes parfaits, quoiqu'ils ne soient point encore à leur état de formation complète.

Comme il est essentiel, avant d'attaquer la pyrale avec quelques chances de succès, de bien connaître tous les actes qu'elle exécute dans sa période annuelle, M. Audouin décrit ainsi les phénomènes que ce cercle présente. La pyrale, sous la forme de papillon, s'accouple et pond ses œufs; de ces œufs sortent les larves ou chenilles qui passent plus tard à l'état de chrysalide ou papillon langé, pour revenir ensuite à celui de papillon développé. Là se place la description des organes de la génération et de l'accouplement, qui commence sur le soir et dure de 24 à 30 heures. Les œufs, rangés sous la femelle, dans des tubes naturels, et comme les grains d'un chapelet, sont déposés par elle sur les feuilles du cep, successivement et dans une position verticale; elle les couche ensuite en les pressant de son abdomen; après quoi, elle les enduit d'une matière mucilagineuse qui doit leur servir de préservatif. Elle peut en pondre quatre dans l'espace d'une seconde, et fait ordinairement deux pontes qu'on peut évaluer à 60 œufs, terme moyen. Les œufs sont appliqués à la surface supé-

rieure et lisse de la feuille, jamais à la face inférieure, ou du moins ce dernier cas est très-rare. A mesure que la formation de l'insecte avance, l'œuf change de nuance du jaune clair au jaune foncé, jusqu'à la teinte grise produite par les têtes des jeunes larves prêtes à sortir de la coque. La larve ouvre l'œuf avec ses mandibules dentelées, lesquelles changent de forme lorsque l'insecte change lui-même de peau, ou, pour mieux dire, lorsque tous ses organes se dépouillent et se modifient. La larve, au sortir de l'œuf, n'est pas apte à ronger. Suspendue à un fil, elle se laisse balancer jusqu'à ce qu'un mouvement de l'air la pousse contre le cep, où elle s'insinue sous les écorces pour hiverner. Ces petites larves, échauffées par les premières chaleurs du printemps, éprouvent alors le besoin de se nourrir et commencent à dévorer les premiers jets de la végétation. Bientôt, elles augmentent de volume, changent de couleur en même temps que de peau, et se blottissent dans les feuilles où elles se mettent à filer. M. Audouin décrit les organes particuliers destinés à sécréter la soie, les phénomènes de la respiration et de la circulation chez les insectes, les effets de l'huile qui les tue, en arrêtant la respiration.

La pyrale, à l'imitation du ver à soie, forme un cocon en se maintenant à l'aide de petits crochets dont elle est pourvue; elle attache ses fils à la feuille dont elle a la précaution de couper ou d'inciser fortement le pédoncule, afin que cette feuille, ainsi privée de sève, recouvre, en se flétrissant, le cocon qu'elle doit abriter. De ce cocon sort le papillon, phalène, qui vole le soir sur les feuilles.

Ayant ainsi éclairé la marche de la pyrale, M. Audouin doit présenter les moyens de lui livrer la guerre sous ces quatre formes ou phases : papillon, œuf, larve, chrysalide.

L'attaque sous la forme de papillon lui paraît assez avantageuse, alors qu'il n'a fait encore que muer, sans avoir produit la semence du mal. Il faudrait pour cela employer les feux crépusculaires, et c'est en multipliant les lumières, plutôt qu'avec de grands foyers, cet insecte ne se déplaçant pas à une grande distance. Ces feux consisteraient en un flambeau placé dans le centre d'un vase plat ou assiette où l'on aurait mis de l'huile. La phalène de la pyrale, affectant toujours dans son vol une ligne verticalement circulaire autour de la lumière, rencontre les bords du vase où elle meurt dès qu'elle a touché le liquide oléagineux. Il en périt de cette façon un bien plus grand nombre que par l'effet de la flamme où elle vient se brûler. M. Audouin cite à l'appui de ce procédé l'expérience faite sous ses yeux, chez l'un des principaux propriétaires des vignobles de Chénas et de La Chapelle-de-Guinchay, M. Delahante. Deux cents assiettes, contenant de l'huile et un bout de chandelle allumée, ont donné, par chaque assiette, 150 papillons, terme moyen; en masse, 30,000 papillons, détruits sur une étendue de terrain d'un hectare et demi. Il importait au savant professeur de détruire cette opinion, faussement accréditée, que les mâles seuls viennent voltiger autour de la lumière. 6,000 femelles figuraient parmi les individus pris à cette chasse. Dans une seconde tentative opérée le lendemain, qui a donné seulement 80 papillons par feu, les trois quarts étaient des femelles qui s'étaient décidées plus tard à se déplacer. D'après les calculs de M. Audouin, ces femelles auraient produit un million quatre-vingt mille œufs. Il laisse à juger de quel nombre de larves on a ainsi prévenu la formation.

Toutefois, M. Audouin fonde un plus grand espoir de réussite sur la cueillette des feuilles qui recèlent les œufs

et qu'on reconnait facilement aux taches formées par l'agglomération de ces mêmes œufs. Cette opération doit se pratiquer avant l'époque de l'éclosion. Il présente à ce sujet les calculs suivans :

Trois cents feuilles, ainsi tachées, pèsent environ un demi-kilogramme. On remarque souvent plusieurs taches sur la même feuille, quelquefois jusqu'à huit, et chaque tache est formée, terme moyen, de 60 œufs. Du 7 au 11 août, 31 personnes ont cueilli 311 kilogrammes et demi de ces feuilles. En n'admettant qu'une seule tache par feuille, on trouverait 10,114,000 œufs. Du 7 au 12, c'est-à-dire dans l'espace de quatre jours, on en a ramassé 33,000,000, et cette opération continuée a donné 100,000,000 d'œufs.

M. Audouin a pu persuader les cultivateurs les plus incrédules sur l'effet de ces taches, en faisant éclore les larves sur leur main, par la seule action de la chaleur vitale.

Attaquerait-on encore la pyrale sous la forme de ver, lorsque la jeune larve est blottie sous les écorces pendant l'hivernage ? M. Audouin ne saurait prononcer sur ce point, ne connaissant jusqu'à présent aucun procédé sûr pour cette opération. Mais, ce qu'il regarde comme une impossibilité manifeste, c'est de vouloir s'en emparer à l'époque où elle ronge la feuille. La facilité qu'elle a de s'échapper à l'aide d'un fil de retraite, et la prestesse qu'elle met à ce mouvement, déconcerteront toujours les moyens employés pour la saisir.

La forme de chrysalide offrirait de meilleures chances de capture que la précédente, si l'on n'éprouvait beaucoup de difficultés pour découvrir les cocons qui sont cachés non-seulement dans le fourré du cep, mais encore au pied

de la souche ou même sur le sol. L'estimable entomologiste doit faire connaître un phénomène assez curieux et qui est propre à répandre quelque clarté sur l'apparition ou la disparition prétendue périodique de l'insecte, c'est-à-dire sur les causes naturelles qui peuvent en diminuer fortuitement le nombre. Si les chrysalides, dit-il, renferment des papillons, elles récèlent aussi d'autres insectes tels que les *ichneumons* et les *chalcis*, ennemis de la pyrale, et que la nature toujours prévoyante a placés dans le corps même de cette chrysalide, comme un obstacle à la trop grande multiplication du plus puissant destructeur de la vigne. Ce phénomène est particulier encore à d'autres chenilles, notamment à celle des choux.

M. Audouin croit devoir recommander aux viticoles quelque attention sur leurs échalas auxquels la pyrale s'attache de même qu'au cep. Il serait donc à propos, dit-il, de les passer au four avant de les replacer auprès du cep.

On a vu, par ce qui précède, que, parmi les divers procédés propres à combattre la pyrale, M. Audouin montre une prédilection particulière pour la cueillette des pontes. Une loi, qui fournirait les moyens de généraliser cette mesure, lui semble, comme à vous, d'une pressante nécessité.

Plus vous avez sondé profondément le mal, plus aussi vous vous êtes convaincus que cette méthode bien dirigée présage un succès certain, étant rendue ainsi obligatoire. Par décision du 13 juin de cette année 1838, M. le Préfet a nommé une commission pour constater, en présence de M. Audouin, le résultat des expériences tentées en juillet et août de l'année précédente pour la destruction de la pyrale. Cette commission, composée de deux propriétaires des communes de Romanêche et de La Chapelle-de-

Guinchay (1), du juge de paix du canton (2) et de deux membres de votre section d'agriculture (3), a décidé, dans sa première réunion, que deux visites seraient faites, l'une pour établir l'état comparatif des vignes en expérience avec celles qui avaient été abandonnées aux chances de la pyrale, la seconde pour reconnaître les dégâts qu'elle a causés, cette année même, sur ces deux communes.

La première visite ayant eu lieu immédiatement, il a été facile de juger que, partout où les pontes ont été enlevées, la vigne présente une végétation vive et promet une récolte. Cet effet est surtout très-remarquable sur les domaines de M. Desvignes. Il est vrai que ce propriétaire, aussi éclairé que plein de zèle, donne, depuis bien des années, l'exemple d'une persistance que rien ne décourage, dans la recherche des moyens propres à délivrer ces cantons vignobles de l'insecte qui les dévore. Un grand nombre d'expériences ont été essayées par lui avec l'intelligence qui lui est particulière, ainsi que j'ai eu à le mentionner dans les comptes précédens. Mais c'est de l'enlèvement des pontes, pratiqué en temps opportun, qu'il a obtenu des succès. La confiance qu'il a su faire partager à ses cultivateurs, la docilité et l'exactitude qu'ils ont apportées à une opération qui se faisait sous ses yeux, sont des preuves irrécusables de ce que peut produire une volonté ferme et constante de la part des propriétaires. Ses vignes ont offert aux regards de la commission une végétation pleine et vigoureuse, au centre d'une dévastation générale. On ne peut méconnaître, à des

(1) MM. Desvignes et Robert.

(2) M. Poudevaux.

(3) MM. Barjaud et Alexandre Mottin.

Nota. La commission a nommé président M. Barjaud.

marques aussi palpables, l'effet qu'on a droit d'espérer d'une mesure d'ensemble, qui étendrait à tout le vignoble à la fois l'opération qu'a si heureusement réalisée ce propriétaire recommandable. On peut donc prédire, sans trop se flatter, que, dès l'instant où elle serait ordonnée et exécutée, deux ou trois années suffiraient, sinon à détruire entièrement l'espèce de cette chenille, du moins à la réduire de telle sorte que ses dégâts deviendraient insensibles.

La commission a pensé aussi qu'il y aurait de l'avantage à n'adopter que ce moyen, évidemment le meilleur de tous, à l'exclusion de tous les autres, dans la vue surtout d'éviter la confusion, résultat inévitable de plusieurs procédés différens, conseillés à la fois. Une mesure unique, dont les règles soient fermement tracées, peut seule offrir des garanties suffisantes d'exécution et de réussite.

La seconde visite, qui a eu lieu le 3 juillet, avait pour but de constater les dégâts de l'année courante. La commission avait jugé utile de se faire adjoindre cinq propriétaires cultivateurs, dans la pensée que ces hommes, essentiellement pratiques, prenant part aux propositions qui seraient faites et discutées dans son sein, la conviction opérée sur leur esprit se transmettrait plus aisément au grand nombre des autres cultivateurs avec lesquels ils sont en rapport immédiat.

Le résultat de cette visite a été de constater la perte presque entière de la récolte et la multiplication de l'insecte parvenue à tel point, que ce n'est plus la vigne seule qui est envahie, mais encore tous les végétaux qu'il peut atteindre, les herbes, les haies, dans les champs, et jusqu'aux légumes, aux fleurs et aux arbres fruitiers, dans les jardins. Cette remarque a surtout vivement frappé la commission, que, depuis onze années consécutives et sans

aucune de ces intermittences qu'on observait autrefois, les deux communes de Romanèche et de La Chapelle sont en proie aux dévastations de la pyrale qui ne dépassait pas leurs limites, mais qu'aujourd'hui elle les a franchies et s'étend aux communes les plus rapprochées de ce foyer. Déjà, celles de Saint-Symphorien, Saint-Amour, Chânes, Leynes, Saint-Verand, Chasselas, Chaintré et quelques autres encore commencent à se plaindre de sa présence dans leurs vignes, et tout doit faire appréhender que bientôt elle n'étende plus loin ses ravages.

Dans cette séance, M. Desvignes a remis à vos membres délégués un Mémoire des plus complets sur la pyrale, ses mœurs et ses dévastations. Cet écrit, fruit d'études longues et suivies, mérite, à tous égards, de recevoir une grande publicité. L'auteur a cru devoir y joindre une Instruction pratique ou Manuel mis à la portée de tous, pour servir de guide dans l'enlèvement des pontes. Vous avez partagé l'opinion de vos commissaires, lorsqu'ils vous ont exposé combien il était urgent de répandre cette Instruction dans les communes où l'opération doit être pratiquée, et combien aussi il importait d'user de célérité, eu égard à l'époque avancée de la saison. Vos intentions ont été remplies : de nombreux exemplaires imprimés de ce Manuel ont été distribués dans ces communes, en temps opportun pour en tirer parti cette année même.

Vous avez compris, d'autre part, l'effet moral que produiraient sur les cultivateurs des primes décernées à propos et avec discernement : vous avez consacré une somme de quatre cents francs à cette destination, pour l'enlèvement des pontes pratiqué l'année dernière, avec promesse d'en décerner d'autres l'année prochaine, pour l'opération qui s'exécutera cette année. Ces primes ont été distribuées,

selon votre vœu, par les soins de MM. les Maires, assistés de plusieurs habitans notables. Cette légère récompense a déjà fait naître une heureuse émulation.

Je me suis étendu assez longuement sur ce qui concerne la pyrale, et peut-être au-delà des bornes imposées à cette analyse; mais l'intérêt palpitant qui se rattache à cette question me faisait une loi de mentionner, avec quelque détail, tout ce qui a été fait pour mettre un terme aux trop justes alarmes des propriétaires de nos vignobles. Ceux d'entre eux qui liront ce résumé de vos différens actes pourront y voir que vous n'avez rien négligé pour leur fournir les moyens de s'affranchir du mal qui les tourmente, et que désormais leur sort est entre leurs mains. Le remède est trouvé; la manière de l'employer est clairement expliquée, l'exécution en a été reconnue très-praticable et sans trop de difficulté. Une insouciance aveugle et condamnable pourrait donc seule refuser de s'unir à l'ensemble de cette mesure, que réclame si hautement des viticoles leur avantage le plus intime.

Lorsqu'on a considéré la culture de la vigne, les travaux et les précautions qu'elle exige, l'attention se fixe naturellement sur les moyens d'utiliser ses produits par la confection du vin. Un instrument essentiel pour cette opération, un bon pressoir, réunissant toutes les conditions qu'exige l'économie rurale, était depuis long-temps l'objet de vos recherches. Vous désiriez surtout réformer ces énormes machines, si coûteuses à établir, à raison de la forte dimension des pièces qui les composent; d'un entretien dispendieux, par suite des avaries auxquelles les expose l'avidité ou la maladresse de ceux qui s'en servent. Un estimable mécanicien de la ville de Mâcon, qui vous est

affilié au titre d'associé résidant, M. Revillon, s'est appliqué, par de longues et constantes études, à réaliser le vœu que vous formiez à ce sujet. Déjà vous aviez dû applaudir au mécanisme ingénieux de l'instrument qu'il vous avait offert sous la dénomination de *pressoir à percussion*, ainsi que vos précédentes annales en font foi. Mais le zèle de l'inventeur ne pouvait s'en tenir là. De nouvelles méditations ont produit un nouveau système que les expériences précédentes l'ont mis à portée d'approprier mieux à l'usage général des vignobles, et qu'il est venu vous présenter sous le nom de *pressoir cylindrique*, à raison de sa forme. Le jugement de la commission (1) que vous avez chargée de l'examen du modèle qu'il vous soumettait a été entièrement favorable à cette invention, sauf quelques observations de légère importance auxquelles l'inventeur s'est empressé de souscrire. Je ne m'arrêterai point sur le premier rapport dont les termes sont confirmés par le résumé du second examen qui a eu lieu sur le pressoir lui-même, observé dans les différentes circonstances de sa manœuvre.

L'instrument soumis à l'examen de la commission contenait le marc d'environ 7 pièces mâconnaises (14 hectolitres) de vin blanc, quantité qu'on a pu pousser jusqu'à 17 hectolitres en rechargeant après les premières pressées. Le même pressoir contiendrait le marc d'une cuve de 14 pièces (28 hectolitres) de vin rouge. 10 ou 12 heures, suivant le volume du marc, ont suffi pour son dessèchement. On peut donc faire deux pressurages de vin blanc dans les 24 heures, sans trop précipiter l'écoulement du

(1) Cette commission était composée de MM. Vitallis, président; Barjaud, Batilliat, Carteron, Alexandre Mottin, secrétaire-rapporteur.

vin. On en ferait trois de vin rouge dans le même espace de temps. Neuf pressurages successifs, exécutés sans le moindre accident, ont justifié de la solidité de la machine. On se fera une juste idée de la forme de ce nouveau pressoir à l'aspect du dessin et de l'explication des lettres de renvoi qui l'accompagnent. (Voir la planche à la fin de ce volume.)

On reconnaît que, dans celui-ci, l'inventeur a substitué, comme moteur, au volant à percussion, un levier qui s'embarre dans les chevilles d'un rouet. Le dégagement du liquide s'opère promptement et avec facilité, au moyen des ouvertures longitudinales ou joints pratiqués le long des douves. Il suffit de remuer le marc à quatre reprises avec une houe à deux dents ou bicorne, pour opérer toute la dessiccation qu'on doit chercher à obtenir. La facilité de découvrir et de fermer la machine, à l'aide des charnières du couvercle et de ses petites clavettes, simplifie et abrège l'opération. Le levier de 10 pieds de longueur, au bout duquel se placent deux ou quatre hommes, forme un moteur d'une puissance bien suffisante, et moins dangereux, pour le brisement de quelque pièce, que le volant à percussion. L'inventeur augmenterait la capacité de ce pressoir de manière à l'approprier au décuvage de 60 hectolitres de vin rouge. La commission conseillerait toutefois de s'en tenir à des proportions moyennes et d'avoir préférablement deux de ces instrumens sur lesquels on partagerait le marc d'une grande cuve, ce qui reviendrait à-peu-près au même pour la dépense et rendrait l'opération toujours plus sûre et plus facile.

La commission résume de la sorte ses conclusions :

Il est constant qu'on s'est abusé jusqu'ici sur le degré de force nécessaire pour le pressurage du raisin. Le nouvel

instrument fournit la preuve qu'une puissance trop grande, loin d'être un avantage, ne tend qu'à multiplier les avaries, sans augmentation de produits ni économie de bras et de temps. Ce même motif doit faire renoncer à la préférence qu'on avait accordée d'abord à la vis en fer sur celle en bois. L'abus que l'on peut faire du mouvement doux et facile de la première la rend moins propre à l'usage général que la dernière, bien moins chère d'ailleurs, et qui suffit très bien à sa destination.

L'inventeur a satisfait, en outre, aux conditions qu'on pouvait souhaiter sous le rapport d'économie de construction, attendu que le nouveau pressoir n'est composé que de petites pièces, peu coûteuses par conséquent. Il occupe peu d'espace, surtout en élévation. Sa manœuvre est facile et prompte, d'où il résulte qu'un seul de ces pressoirs peut en remplacer deux de forme ancienne et que la qualité du vin en est améliorée. Le vin blanc conserve, par le fait de cette célérité du pressurage, cette blancheur qui le fait rechercher du consommateur.

D'après le vœu de l'inventeur, une nouvelle enquête devait avoir lieu, pour s'assurer, par les renseignemens recueillis auprès des différens propriétaires qui ont usé de ce pressoir, de la qualité qu'aurait acquise ainsi le vin, comparativement avec celui extrait au moyen des anciens procédés. C'était la tâche d'une seconde commission qui, en constatant l'amélioration qui en serait résultée, aurait à déterminer les causes qui l'auraient produite. Le résultat des informations a été complètement favorable à ce procédé. Chaque propriétaire consulté s'est empressé de rendre témoignage de l'amélioration de la qualité du vin, sans pouvoir néanmoins expliquer les causes exactes de ce phénomène. M. Vinsac, organe de la nouvelle commission,

entreprend de donner la solution de ces effets. Il fait sentir qu'un appareil clos, tel que celui-ci, atténuant l'évaporation, la vendange qu'il renferme doit y gagner, soit en quantité, soit en qualité. « On ne peut mettre en doute, » dit-il, que les principes alcooliques, développés, en » grande partie, lors du pressurage des raisins rouges, sont » d'autant plus volatils qu'ils se trouvent sous l'influence » d'une température plus élevée. » Le même effet n'existe point pour le vin blanc dont la fermentation ne s'effectue que dans les tonneaux. Pour ceux-ci, l'amélioration produite par le nouveau procédé consiste dans le remuage du marc, méthode substituée à celle qui se pratique sur les pressoirs anciens, et suivant laquelle on détache, à différentes reprises, de chaque côté de la maye, et à l'aide d'une hache, une couche de marc qu'on reporte au centre pour recommencer l'action du pressurage. Les rafles et les pépins, ainsi tranchés, communiquent au vin provenant des dernières pressées une âpreté insupportable au goût, et son mélange avec celui des premières altère la douceur qui forme le principal mérite du vin blanc.

L'honorable membre, revenant sur la puissance faussement réputée nécessaire pour le pressurage de la vendange, rappelle les diverses expériences faites par l'inventeur pour obtenir la preuve que c'est de la bonne direction de la force, plutôt que de son intensité, qu'on obtient la prompte et facile extraction de tous les sucs du raisin. Pour bien apprécier ce principe, « il ne faut que se souvenir, dit » l'honorable rapporteur, que, dans tous les pressoirs, » le marc se trouve retenu par un encadrement en bois; » que les parois extérieures de ce marc, en contact avec » le bois, abandonnent les premières leur suc; que leurs molécules sont les premières à se rapprocher, et acquièrent

» une compacité d'autant plus grande, qu'on exerce une » pression plus énergique.

» On comprend aisément que le liquide renfermé dans » la masse, arrêté par la densité des parois, oppose aux » efforts mécaniques une résistance presque insurmon- » table. D'un autre côté, comme les raisins, dans l'ancien » usage, une fois placés sur la table du pressoir, ne sont » plus soumis à un déplacement général, leurs résidus, » après les premières pressées, s'enchevêtrent, s'arc- » boutent, et, par leur assemblage, abritent un grand » nombre de leurs parties contre l'effet de la pression. »

M. Revillon a donc le mérite d'avoir résolu le problème du véritable degré de force applicable au pressurage de la vendange, et qu'il borne à 5 ou 6 milliers pour le vin rouge et à 8 ou 10 milliers pour le vin blanc. Il a, en outre, rempli les conditions d'économie sous tous les différens rapports. Telle a été votre opinion sur ce nouvel instrument, que, par ces divers motifs, vous avez considéré comme préférable à tous ceux qui ont été présentés jusqu'ici dans le même but. Vous avez pensé qu'il importait à l'intérêt des vignobles français que cette invention reçût une grande publicité. C'est par cette raison que vous avez voté l'impression des rapports de vos deux commissions, et vous avez jugé convenable d'y joindre un dessin gravé de ce pressoir, avec les explications propres à faciliter l'intelligence de son ensemble, ainsi que du détail des pièces qui le composent.

Il est des enseignemens de la science qui se lient de telle sorte aux pratiques de l'agriculture, qu'ils ne sauraient en être séparés. De ce nombre sont ceux qui se rapportent à l'art de faire le vin et de lui donner ces qualités

précieuses qui font la salubrité et l'agrément d'une liqueur destinée à jouer un si grand rôle dans l'hygiène des hommes de toutes les conditions. J'ai donc à vous parler, dans cette première division de vos travaux, des procédés découverts par un honorable membre, M. Batilliat, pour améliorer et conserver les vins. On ne saurait ici employer le terme d'*invention* pour désigner un corps complet de doctrines sur la connaissance des principes dont se composent les vins de toute nature, et sur les moyens de détruire les causes qui s'opposent à la perfection dont ils sont susceptibles, perfection que, jusqu'ici, le temps seul opérait.

C'est par dix ans, au moins, d'études constantes et d'expériences, que M. Batilliat a pu arriver à obtenir les résultats suivans :

1.° Accélérer la maturité des vins, c'est-à-dire les vieillir de plusieurs années, dans l'espace de quelques jours.

2.° Disposer la grande majorité des vins français à être transportés par mer à toutes les latitudes, sans éprouver ni avarie ni même aucune diminution de qualité.

3.° Assurer une durée beaucoup plus longue à ceux qu'on ne pouvait conserver.

Quelques centimes de frais par hectolitre suffisent pour produire de tels effets, et sans addition d'aucun corps étranger à la nature du vin.

Cependant, un temps aussi long employé à ce travail et les dépenses qui en ont été la suite ne devaient point rester en pure perte pour l'auteur de ces procédés. Aussi, à défaut d'avoir encore trouvé un dédommagement convenable, n'a-t-il pu dévoiler les fondemens de cette doctrine si claire et si sûre à ses yeux. Mais il importait d'en signaler au moins le succès. C'est dans cette vue que vous aviez

chargé une commission d'assister aux opérations qui seraient pratiquées par M. Batilliat et d'en constater authentiquement les résultats.

La première séance de la commission a eu lieu le 21 mai 1837. (1)

Les vins soumis à l'expérience, partagés en deux vases d'égale contenance, étaient de la nature suivante :

2	hectolitres	de vin	de Prissé,	de la	récolte de	1834.
2	—	—	de Charnay,	—	—	1835.
2	—	—	de Prissé,	—	—	1836.
1	—	—	de Tournus,	—	—	1836.
1	—	—	de l'Ardèche,	—	—	1836.
1	—	vin blanc	de Charnay,	—	—	1836.

Toutes les précautions ayant été prises pour la sûreté de l'expérience, et après avoir fait l'application des procédés à l'un des deux vases seulement de chaque espèce, un double échantillon comparatif, remis à chacun des assistans, devait être soumis par eux à des hommes pratiques, pour connaître leur opinion sans qu'ils fussent prévenus de l'opération, ni même de l'origine des vins sur lesquels on leur demanderait de se prononcer.

Ces enquêtes, faites séparément et avec la même réserve, ont offert des conclusions à-peu-près analogues, et qui peuvent se résumer ainsi :

Les vins nouveaux rouge et blanc, soumis aux procédés, ont acquis à l'instant tous les caractères du vin vieux : limpidité, couleur dépouillée et parfum. Ces qualités sont

---

(1) Cette commission était ainsi composée : MM. Barjaud, président ; Calmels, de Surigny, Chamborre, Lacroix, Louis Bonne, Alexandre Mottin, secrétaire-rapporteur.

notables, surtout pour le vin blanc. Le vin de Tournus a perdu ainsi sa rudesse, et tous sont devenus en état d'être livrés, dès ce moment, au consommateur.

Des expériences subséquentes, sur des vins, en bouteilles, de crûs supérieurs, Bordeaux, Bourgogne, Roussillon, ont renforcé les preuves obtenues déjà du mérite de ces procédés. Du vin de Bordeaux, par exemple, trop dur pour être potable, a reçu aussitôt la qualité qu'il aurait acquise par le fait du temps.

Mais l'action du procédé s'est montrée surtout évidente sur le vin du Roussillon nouveau. Dégagé, à l'instant, des principes sirupeux et fortement colorans qui lui sont propres dans son premier âge, il a paru avec cette couleur claire et transparente, ce goût fin et délicat que dix années de cave pouvaient seules produire.

On doit ajouter que les vins devenus amers, par vétusté, seront susceptibles d'être rétablis en recouvrant leurs principes essentiels, et que les vins de lie, ordinairement perdus, en grande partie, pour la consommation, sont éclaircis subitement, par une opération très-simple, sans perte sensible de qualité, et ne laissant qu'un résidu fort épais, d'un très-mince volume.

Des expériences prolongées devaient confirmer les faits constatés de prime-abord. Un double flacon de chacun des vins soumis ou non aux procédés ayant été confié à M. le président de la commission et gardé soigneusement par lui, cette même commission a été convoquée de nouveau le 8 juin 1838, plus d'un an après sa première réunion, pour reconnaître et juger les échantillons tenus en réserve.

La dégustation a confirmé les opinions précédemment émises, et les mêmes effets se sont représentés d'une manière

encore plus frappante. Un estimable négociant en vins de la ville de Mâcon, M. Martin, aussi consciencieux que versé dans les connaissances de son état, invité à prendre part à cet examen, n'a point hésité à estimer le vin de Bordeaux, ainsi amélioré, au double de la valeur qu'on pouvait lui assigner avant l'opération.

Ainsi donc, un an et plus d'intervalle entre l'expérience et l'observation de ses résultats n'a fait que fortifier les espérances qu'on avait conçues. M. Batilliat a résolu ce problême important, que si le vin ne se trouve pas, dès le principe de sa fabrication, dans l'état de perfection auquel il est propre, il faut s'en prendre à cette action de la nature qui n'opère qu'avec lenteur la transformation et la modification des principes constitutifs du vin, tandis que l'auteur des procédés, aidant à ce travail naturel, en précipite la marche, de manière à produire, en fort peu de jours, l'œuvre de plusieurs années.

Les avantages inappréciables que promet à l'agriculture et au commerce l'emploi de cette méthode ne pouvaient échapper à vos regards. Vous voyez, par là, ces deux sources de la richesse nationale s'affranchir de tous les inconvéniens attachés à l'obligation d'une conservation prolongée et des frais assez considérables qui en sont la suite. Vous voyez aussi les viticoles, trop souvent fatigués d'une longue attente, jouir désormais, sans retard, du revenu de leur culture. Vous avez cru devoir, en conséquence, recommander les procédés de M. Batilliat à l'attention du Conseil général du département, en formant le souhait que ce savant, aussi recommandable que modeste, trouvât promptement, dans une juste indemnité, la récompense d'un long et dispendieux travail, et que le public pût alors être mis à portée d'en goûter les fruits.

Pour répondre à votre pensée, j'insisterai encore sur cette réflexion, que les procédés, ou, pour mieux dire, la doctrine de vinification de M. Batilliat, à raison de sa haute utilité, a le droit d'être distinguée particulièrement au milieu des découvertes nombreuses dont s'enrichit chaque jour notre industrie.

Les chaînons qui lient intimement entre elles les œuvres de la science ont amené M. Batilliat, par suite de ses études sur les principes constitutifs du vin, à découvrir un procédé pour rétablir, dans leur état naturel, les vins détériorés par la maladie qui les fait désigner par le nom de *tournés*. Dans cet état, le vin devient violacé, terne; l'odeur et la saveur se pervertissent de telle sorte qu'il semble être resté long-temps exposé à l'air, et il contracte un arrière-goût d'eau croupie. Cette maladie, observée plus particulièrement en 1834, sur quelques points du Mâconnais, attaquait surtout les vins conservés dans les cuves foncées. Quelques propriétaires les ont vendus, à vil prix, aux vinaigriers; d'autres ont essayé de les rétablir à l'aide de l'acide sulfurique. Informé de ce dernier fait, M. Batilliat désire, dans l'intérêt de l'agriculture et de la salubrité publique, s'assurer de l'action de cet acide et des caractères de la maladie. Il reconnaît que, comme tous les vins du pays, celui qui est tourné est acide. Il lui devient nécessaire alors de savoir dans quel rapport cette acidité se trouve dans le vin tourné, comparativement à d'autres, dans leur état naturel. En saturant, par une opération chimique, l'acide contenu dans chacun d'eux avec de l'ammoniaque liquide à 20 degrés de l'aéromètre de Cartier, le vin avarié n'a exigé que 3 millièmes d'alcali de plus que les meilleurs vins comparés. Il reconnaît que l'acide libre dans les vins

se compose d'un peu d'acide acétique et d'acide tartarique, mais surtout d'acide malique.

Le vin tourné, acidulé par l'acide sulfurique, recouvre sa couleur, à-peu-près toute sa transparence, enfin devient potable.

La quantité d'acide nécessaire à cet effet serait, pour un hectolitre, de 130 grammes. Les acides nitrique et hydro-chlorique produisent le même résultat.

L'acide tartarique rétablit aussi le vin et y détermine un précipité abondant de tartrate acide de potasse (crême de tartre). Le savant professeur de chimie, M. Breton, dit qu'il se forme, dans ce cas, *du sous-carbonate de potasse, aux dépens de la crême de tartre et de la matière colorante.* M. Batilliat ne peut partager une telle opinion, et regarde, au contraire, comme probable qu'au lieu de sous-carbonate de potasse, « c'est bien plutôt de la potasse qui, » combinée avec l'acide malique libre dans le vin, ou com- » binée à l'état de malate acide, donne lieu à la formation » de malate de potasse. Ce dernier, par l'addition d'acide » tartarique, passe de nouveau à l'état de crême de » tartre, laquelle, se trouvant alors en excès, se pré- » cipite. »

Emploie-t-on l'acide sulfurique, il se forme alors du sulfate de potasse qui reste en dissolution et rend libre une portion de l'acide malique.

La matière colorante du vin tourné y est en partie en suspension, sous la forme de flocons d'un violet terne. Si l'on sépare ces flocons par la filtration, le vin devient clair, mais à-peu-près sans couleur. Cette matière colorante se trouvait bien dans un liquide acidulé par l'acide malique et par l'acide acétique, mais ceux-ci n'avaient point assez de puissance pour dissoudre le principe colorant, tandis

que les acides minéraux et les acides tartarique et oxalique le dissolvent en le rougissant fortement.

Ainsi, en traitant le vin par l'acide sulfurique, il s'y forme du sulfate de potasse, sel purgatif, à la proportion, par litre de vin, de 3 grammes à-peu-près. Par l'acide tartarique, on soustrait 4 grammes 5 décigrammes de crême de tartre. Le premier procédé est donc nuisible à l'hygiène, tandis que le second ne peut que lui être favorable. Mais, comme le prix de l'acide sulfurique est bien inférieur à celui de l'acide tartarique, une coupable spéculation pouvant, à ce titre, employer de préférence le premier, M. Batilliat regarde comme un devoir de fournir le moyen de reconnaître sa présence dans les liquides. « C'est en ajoutant, dans une petite quantité de vin à » éprouver, quelques gouttes de dissolution d'hydro- » chlorate de baryte, qui produira un précipité blanc de » sulfate de baryte. »

L'emploi de cet acide, pour vieillir les eaux-de-vie nouvelles, pratiqué par quelques spéculateurs, lui paraît plus nuisible encore que pour le vin, parce qu'il ne se trouve pas combiné dans l'eau-de-vie de même que dans ce dernier.

Quoique M. Batilliat, dans son expérience pratiquée sur de petites proportions, ait employé 10 grammes d'acide tartarique par litre de vin, ce qui supposerait un kilogramme par hectolitre, il pense qu'en opérant en grand, il ne serait besoin que du quart environ de ce volume. M. Breton lui paraît être dans l'erreur lorsqu'il borne cette dose à une demi-once (16 grammes) seulement. Il faut du moins qu'il n'ait pas opéré sur des vins complètement tournés.

Une trop faible proportion ainsi conseillée pourrait, au

gré de M. Batilliat, en se trouvant insuffisante, occasionner des mécomptes qui discréditeraient le principe. Il conseille néanmoins aux propriétaires d'employer l'acide tartarique dès l'instant où leur vin commence à péricliter, ce qui exigerait, pour le rétablir, une moins grande quantité de cet acide, et, par conséquent, moins de frais.

L'acide tartarique lui paraît aussi devoir être employé avec avantage contre la maladie appelée *graisse des vins*.

L'action des acides sur le vin justifie, à ses yeux, l'opération du soufrage des tonneaux et la rend bien préférable au méchage par l'esprit de vin dont la combustion ne produit que de l'eau en vapeur, propre seulement à resserrer les joints des douves en les gonflant.

Si M. Batilliat proscrit le mélange de l'acide sulfurique avec le vin, il croit devoir en conseiller l'usage pour enlever aux tonneaux le mauvais goût qu'ils auraient pu contracter. L'effet de cet acide, dans ce cas, est de rendre le tartre soluble par sa transformation en sulfate de potasse. Les substances, retenues dans ce tartre et qui avaient pris le goût de moisi, étant ainsi rendues libres, sont entraînées par les lavages. Pour cette opération, on verse dans le tonneau 3 ou 4 litres d'eau bouillante; on y ajoute de 8 onces à 1 livre (250 à 500 grammes) d'acide sulfurique, et, après avoir agité fortement ce mélange dans tous les sens, on vide le tonneau qu'on lave ensuite, à plusieurs reprises, avec de l'eau fraîche (1).

---

(1) Cet article, concernant les vins tournés, quoique placé ici après celui qui a pour objet les doctrines complètes de M. Batilliat sur la théorie de la vinification, a cependant été présenté par son auteur deux ans au moins avant qu'il n'ait appelé l'attention de la société académique sur ces mêmes doctrines. On croit nécessaire de mentionner cet ordre de dates.

Vous devez à M. Vinsac quelques réflexions sur la préparation des vins mousseux, industrie que l'opinion générale a long-temps considérée comme exclusivement réservée à la Champagne. De ce privilége, ainsi bénévolement concédé à ce seul vignoble par l'insouciance des autres viticoles, était résultée, comme vous le dit l'honorable membre, la persuasion que les raisins de ce crû avaient seuls la propriété de produire la mousse ; de telle sorte que la dénomination de *vin de Champagne* était inséparable de celle de *vin mousseux*, quoiqu'une grande quantité des vins de cette province, destinée aux usages journaliers, soit exactement soumise aux mêmes règles que nos vins ordinaires et ne présente pas d'autres phénomènes.

Pour détruire cette opinion erronnée, il a fallu que les progrès de la science vinssent éclairer la question, en démontrant que tous les raisins contiennent, dans leurs principes constitutifs, la faculté de mousser, c'est-à-dire de dégager du gaz acide carbonique, et que, pour conserver cette faculté, il ne faut qu'en empêcher le développement subit, en prévenant la fermentation, et s'abstenant, pour cela, de faire cuver.

L'auteur de ces observations ne veut point dire qu'il suffit aux vins d'être mousseux pour avoir tous des qualités parfaitement semblables ; il regarderait, au contraire, comme chimérique la pensée d'obtenir partout, d'une manière égale, cette saveur et cette délicatesse sur laquelle le sol et le climat exercent une si grande influence ; mais, loin de se plaindre de ces nuances dans les divers produits, il y trouve des jouissances variées pour le consommateur, et l'usage, dégagé de toute prévention, doit fixer le rang et le mérite de chaque qualité.

M. Vinsac fait remarquer aussi que le travail qu'on fait

subir aux vins de Champagne, pendant deux années, non seulement conserve leur principe fermentescible, mais leur procure encore cette limpidité parfaite à laquelle nul autre vin n'avait pu atteindre. Il en résulte surtout cette propriété, qui deviendrait si précieuse pour notre vignoble mâconnais, de supporter, sans altération, les trajets maritimes les plus lointains.

Une autre remarque importante que fait M. Vinsac, c'est que la qualité des vins mousseux ne tient pas aussi essentiellement qu'on pourrait le croire à celle des raisins avec lesquels on opère, phénomène qu'il explique de cette sorte : « Le principe insaisissable du vin, le bouquet, » réside tout entier dans la partie colorante du raisin (la » pellicule). Comme on évite avec soin, dans le travail du » vin mousseux, de la faire décomposer par le cuvage, » afin de prévenir soit la muscosité, soit la déperdition » de la mousse, cet arôme, qui fait le principal mérite des » vins des premiers crûs, n'y existe pas, parce qu'il n'a » pas pu se développer. »

Il pense donc, d'après ce principe, pouvoir obtenir, des bons crûs du Mâconnais, des produits aussi satisfaisans que de ceux de la Bourgogne, et il conclut de cet exposé que si les vins mousseux ne sont pas tous identiques, leur préparation est cependant toujours la même, et que partout ce vin n'est ni plus ni moins naturel.

Quelques entreprises de cette nature, tentées dans notre pays, ont justifié, par la réussite, ce que dit ici M. Vinsac; elles ont déterminé une branche de commerce qui prospère. Il a lui-même mis en action cette théorie, en préparant des vins mousseux avec les raisins des coteaux mâconnais.

Parmi les secours dont s'aide l'agriculture, les engrais occupent une place essentielle par l'impulsion puissante qu'ils impriment à la végétation. Il est donc de l'intérêt comme du devoir de l'agricole d'augmenter, autant qu'il le peut, la somme de ceux qu'il est à portée de se procurer. Quoique les fumiers de l'étable et de la basse-cour soient destinés à jouer le plus grand rôle dans son exploitation, le règne minéral et le règne végétal lui réservent, en outre, des ressources qu'il ne doit pas négliger. L'un des produits de ce dernier règne, la tourbe, comme vous le dit M. Barjaud, vient se placer au rang des engrais. Dans la notice qu'il vous a présentée sur ce sujet, il passe rapidement sur le parti avantageux qu'on peut en tirer comme combustible, et s'occupe principalement de son action végétative. Réduite en poudre et semée sur des terres argileuses, compactes ou grasses, elle ameublit ces terrains, empêche leur tassement, rend la culture plus facile et accroît leur fertilité d'une manière remarquable. On a vu, dit l'honorable membre, le sol d'anciennes carrières, abandonné pour cause de stérilité, produire, sans fumier et plusieurs années de suite, des fromens et des colzas après qu'on l'eut couvert de tourbe pulvérisée.

Un agricole de la Champagne lui fournit des preuves à l'appui de cette assertion. Dans l'intention de cultiver la betterave sur deux hectares de terre, ayant divisé cette pièce en deux parties égales, il transporta, sur l'une d'elles, douze voitures de fumier d'étable, semant la graine de 18 en 18 pouces (5 décimètres). Dans l'autre partie, il déposa, à même espacement de 5 décimètres, une poignée de poussier de tourbe, plaçant la graine au milieu de chaque petit tas. Cette dernière portion de terrain ne présente pas 5 pour cent de manque, tandis que l'autre éprouve un

déficit de 30 pour cent. Les produits de celle-ci ne sont pas aussi beaux, et cependant on y a employé, en fumier d'étable, une valeur de 144 fr., alors que quatre cordes de tourbe, à 12 fr. l'une, ayant suffi pour l'autre pièce, la dépense pour cette dernière a été de 48 fr. seulement.

Les cendres de la tourbe, ajoute M. Barjaud, peuvent fournir un engrais pour toutes sortes de prairies, engrais dont l'emploi et l'effet sont encore trop peu connus. Elles l'emportent aussi de beaucoup, à son sentiment, sur le plâtre dont la qualité est souvent douteuse, qui est d'ailleurs d'un prix assez élevé, et, ne pouvant être employé avec succès qu'au printemps, détourne parfois le cultivateur d'autres travaux. La cendre de tourbe, au contraire, se répand en hiver, pendant les gelées, époque où les occupations agricoles laissent beaucoup de loisir. L'honorable membre y trouve encore une économie d'un tiers de la dépense, 80 boisseaux devant suffire pour un hectare. Cette cendre est aussi d'un excellent effet sur les prairies naturelles, élevées et sèches. Enfin, répandue au pied des ceps d'une vigne languissante, la tourbe lui a rendu en peu de temps sa force végétative. Un honorable compatriote, M. Demanget, agricole zélé et observateur, ayant, par le conseil de l'auteur de cette notice, essayé l'usage de la tourbe sur les sables de la Truchère, a augmenté sa récolte presqu'au point de la doubler.

Dans une seconde notice qui se rapporte aux engrais propres à la vigne, M. Barjaud recommande l'emploi du trèfle. Plusieurs propriétaires du midi de la France se sont servis avec avantage de celui appelé *trèfle farouch*, en le semant au mois d'avril, plâtrant en octobre et l'enterrant le printemps suivant au pied des souches. Les effets désastreux de l'hiver sur nos vignes laissant peu d'espoir pour

la récolte de cette année 1838, et le vieux bois se trouvant très-fatigué, l'honorable membre juge nécessaire de chercher à rendre à la vigne sa vigueur accoutumée. Il croit devoir conseiller, en conséquence, après avoir taillé ou rabattu les ceps, suivant l'exigence, et à la suite du premier labour, de semer du grand trèfle ordinaire en quantité assez abondante pour couvrir entièrement la terre et empêcher la croissance des mauvaises herbes. A cet effet, on passera le râteau, on plâtrera en août, et l'on enfouira le trèfle en novembre au pied de chaque cep.

S'il est dans l'agriculture des branches qu'on peut regarder comme secondaires, les présens dont elles nous gratifient n'appellent pas moins sur elles une surveillance assidue. En nous offrant le miel et la cire, deux substances si utiles à l'économie domestique, les abeilles n'ont-elles pas le droit d'attendre de notre part des soins dont nous recueillerons les fruits ? Cependant, fait observer M. Barjaud, la méthode d'une bonne éducation de ce précieux insecte est encore un problême parmi nous. Serait-il vrai qu'un Anglais l'eût enfin résolu ? Cette réflexion naît dans l'esprit de l'honorable membre à la vue de l'opuscule de M. *Nutt*, sur lequel vous l'avez chargé de vous faire un rapport. Dans cet écrit, l'auteur affirme avoir retiré d'une seule ruche jusqu'à 296 livres de miel, produit surprenant, obtenu par la pratique de son système dont l'excellence est confirmée, à ses yeux, par 12 ans d'expérience.

Ne pouvant révoquer en doute une assertion aussi formelle de l'estimable agronome d'outre-mer, M. le rapporteur doit chercher à en apprécier le principe. Il l'attribue à quatre causes : 1.° la disposition de la ruche, 2.° une ventilation régulière, 3.° la manière de récolter le miel, 4.° l'exposition donnée aux ruches.

Il voit la ruche nouvelle composée de 4 corps ou compartimens communicant entre eux à volonté, dont l'un forme le centre ou la ruche principale, et les trois autres se placent successivement, le premier au-dessus, les derniers aux deux parties latérales. Par cette disposition, les mouches, venant à se multiplier, trouvent un espace suffisant pour s'étendre et ne jettent plus d'essaims au-dehors. Chacun des corps mobiles, dès qu'il est reconnu plein, est aussitôt remplacé par un autre, opération qui peut se faire jusqu'à trois fois sur ceux des parties latérales et jusqu'à quatre fois pour celui du dessus.

On sentira facilement, dit M. Barjaud, qu'une population aussi considérable que le comporte une pareille ruche ne saurait exister si on ne lui procurait une ventilation facultative ; c'est ce qu'opère M. Nutt au moyen d'ouvertures pratiquées à la partie supérieure, et par lesquelles il introduit un thermomètre.

A l'égard de l'exposition, il recommande le sud-est pour la belle saison et le nord abrité pour l'hiver.

M. le rapporteur est forcé de s'en tenir à cet aperçu, à défaut de pouvoir établir, sur des bases formelles, un jugement que la réserve de l'auteur semble, en quelque sorte, lui interdire. Il ne fait point connaître, en effet, d'une manière précise, la forme des corps composant la ruche, et surtout de celui qui reçoit l'essaim, dont le renouvellement nécessaire exige une conduite appropriée. M. Barjaud forme le souhait de voir bientôt paraître le Mémoire entier, qui doit faire entrer cette intéressante méthode dans le domaine public.

Pour terminer cette première division du compte de vos travaux, il me reste à vous entretenir de cette sœur de

l'agriculture, moins absolue que son aînée dans sa nécessité, mais non moins précieuse pour nos tables dont elle forme l'un des plus solides fondemens, dont la main nous départ les fruits savoureux qui en font les délices, et qui se présente à nos regards coquettement couronnée de la guirlande de fleurs que lui tresse chaque saison. L'horticulture, par la diversité des travaux qu'elle commande, par la variété et l'agrément de ses productions, attache vivement ses sectateurs. C'est encore au zèle de M. Barjaud que vous êtes redevables de l'éveil donné de nouveau sur cette partie si intéressante de la culture de notre sol. Dans le Mémoire qu'il vous a soumis à ce sujet, l'honorable membre retrace d'abord les services rendus à l'agriculture et au commerce par les sociétés horticoles dont l'Angleterre offre le premier modèle, et qui se trouvent répandues au nombre de plus de 120 dans les trois royaumes. Cet exemple, imité par la Hollande et la Belgique, est suivi plus tardivement en France, où la première société de ce genre, formée à Paris, date à peine de dix ans.

L'auteur du Mémoire considérera ensuite la science horticole sous les divers rapports : des légumes et des fruits, qui rivalisent, en quelque sorte, avec la grande culture par leur utilité ; des arbres de toute nature, qui entrent dans son domaine ; enfin, de ses productions de pur agrément, les fleurs qui, par leur parfum, leurs couleurs brillantes et variées, procurent les jouissances les plus douces et sont devenues un des besoins de notre époque.

La culture des légumes seule l'emporte de beaucoup sur l'agriculture proprement dite, par la valeur de ses produits et la quantité de substances nutritives qu'elle fournit relativement à l'étendue du sol, substances évaluées, d'après les expériences faites, à 168,000 kilo-

grammes pour un hectare, ce qui, suivant les calculs de l'auteur, suffit à l'alimentation de 120 personnes. Ajoute-t-il à cela le rapport des arbres, il ne saurait s'étonner que les 50,000 hectares consacrés en France à l'horticulture puissent nourrir 1,500,000 individus.

L'auteur du Mémoire examinant l'horticulture, dans son ensemble, sous le rapport commercial en France, voit les pépinières, malgré l'accroissement de leur nombre, être encore loin de suffire aux demandes. Il n'en est pas de même des légumes de luxe et de production forcée, qui ne laissent rien à désirer pour le choix des espèces, leur variété, la beauté et la qualité des produits, résultat d'un système perfectionné de couches et de châssis. Passant à la culture des fleurs, il se plaît à représenter tout le prestige attaché à ces séduisans végétaux et le charme journalier qu'ils procurent à celui qui leur consacre ses loisirs, charme si bien apprécié par J.-J. Rousseau lorsqu'il disait : *Qu'on m'enferme à la Bastille quand on voudra, pourvu qu'on m'y laisse cultiver des fleurs et des plantes.*

Cependant, cette culture florale, futile, en apparence, serait regardée à tort comme une jouissance exclusive du riche, car elle devient aussi le gagne-pain du pauvre. Il n'est besoin, en effet, ni de capitaux, ni d'une vaste étendue de terre. Quelques ares seulement peuvent suffire à un cultivateur fleuriste actif et quelque peu intelligent pour entretenir sa famille et pourvoir à ses besoins. Trouverait-il, dans l'agriculture, la même ressource sur un aussi petit espace ?

A l'égard de l'importance commerciale attachée à la culture des fleurs, l'auteur trouve, dans les calculs faits à ce sujet, un produit annuel de deux millions de francs pour la vente du seul marché de Paris, sans comprendre

encore, dans ce chiffre, les envois faits aux provinces et à l'étranger. L'essai de statistique florale de M. le comte Héricard de Thury, présenté à la Société d'horticulture de Paris, révèle, d'une manière positive, l'importance commerciale de la culture des fleurs, lorsqu'il établit, en prenant pour exemple un terme de huit jours, que, dans ce court espace de temps, ses produits se sont élevés, dans la capitale, à plus de 42,000 francs.

Maintenant, l'auteur du Mémoire va se livrer à des considérations plus spéciales et qui se rapportent directement au pays qu'il habite. C'est au moment où un jeune horticole, doué de zèle et de savoir, M. Derussy, est appelé à prendre place dans vos rangs, que l'auteur se sent plus vivement entraîné à porter un regard investigateur sur l'état actuel de l'horticulture auprès de nous. Dans les jardins qu'il visite fréquemment, c'est en vain qu'il cherche quelque progrès ; ce n'est pas, dit-il, que nous n'ayons des jardiniers capables, mais ils sont découragés par le défaut d'appréciateurs et par la crainte de n'être pas suffisamment indemnisés de leurs peines et de leurs avances, s'ils entreprenaient des améliorations. Les pépinières qu'il explore sont loin d'être complètes. Il serait difficile de s'y procurer des collections ; aussi, la grande masse des arbres fruitiers plantés annuellement dans nos jardins particuliers arrive-t-elle du dehors. De là résultent beaucoup d'avaries, d'erreurs sur les espèces et de désapointemens pour les planteurs. La culture des arbres et plantes exotiques, de même que celle des fleurs, est à peine commencée.

Lorsqu'il veut approfondir les causes de cet état de langueur qu'il découvre avec chagrin, l'auteur du Mémoire revient sur cette division de l'art horticole en trois parties bien distinctes : la culture des légumes, celle des arbres et

celle des fleurs. La belle croissance des légumes, dit-il, est due à la richesse du sol, mais leur saveur est l'effet de sa qualité. Hâter la croissance par une profusion d'engrais adaptés sans discernement, ainsi que le font nos jardiniers, à un sol déjà trop léger et qu'ils inondent ensuite journellement, c'est là une pratique qui prive l'herbage de substance, de saveur et d'une forte partie de ses principes nutritifs. Les fleurs perdent ainsi la pureté et l'éclat de leurs couleurs. Quelques notions sur la théorie des engrais seraient donc nécessaires à nos jardiniers auxquels il adresse également des reproches sur leur indifférence pour le choix des graines des espèces qu'ils cultivent, de même que pour les nouvelles variétés et pour les méthodes perfectionnées. Il croit devoir blâmer aussi leur défaut d'industrie pour la production et la conservation des légumes d'hiver.

La seconde division, qui embrasse la production, la conduite et la taille des arbres, exige des connaissances et une suite d'observations qu'il trouve chez bien peu de nos horticoles. Il retrace, à ce sujet, les précautions et les soins que réclament la formation et l'entretien des pépinières. C'est par une culture bien étudiée, par les semis, ensuite par la greffe, qu'on a obtenu, de ces arbres sortis bruts des mains de la nature, la variété et la perfection des fruits dont la saveur flatte si agréablement notre goût. Mais combien est-il de considérations à ne pas négliger dans ce but! la nature du sol, celle du sujet qui doit recevoir la greffe et son analogie avec l'espèce qui lui est unie par cette opération, le choix de la branche qui fournira l'écusson et celui de l'œil à y placer. Là ne se borne pas néanmoins la tâche de l'arboricole. Cet arbre, au sortir de la pépinière, doit recevoir, par la taille, une forme qui lui soit favorable et assure sa durée. Toute cette partie de l'horticulture paraît

à l'auteur du Mémoire bien négligée dans notre arrondissement. Les jardiniers de nos cantons n'ont que des pépinières incomplètes, ne cherchant point à se procurer les belles espèces nouvelles, et, négligeant de tenir des livres, ne sont pas sûrs eux-mêmes de celles qu'ils fournissent. Parmi les pépiniéristes de cette ville, un seul, le sieur Derussy, père de l'estimable récipiendaire, avait pu satisfaire l'auteur du Mémoire par la bonté des arbres, le choix des fruits et la bonne tenue de ses registres. Son fils, qui marche dignement sur ses traces, et qui est, de plus, éclairé par de solides études faites aux bonnes sources, en formant des pépinières sur une grande échelle et basées sur les progrès de la science actuelle, promet à notre horticulture une nouvelle et vive impulsion.

Cependant, pour hâter ce mouvement si désirable et remédier à l'état de désordre dont se plaint l'auteur du Mémoire, il propose d'encourager par des primes : 1.° pour les légumes, le choix et l'introduction des espèces et variétés nouvelles ; la production en primeurs par couches économiques ; la formation de jardins d'hiver ; le soin de la culture, ainsi que l'emploi d'engrais appropriés au sol et aux plantes ; 2.° pour les pépinières, un choix sévère de pépins et noyaux ; l'emploi exclusif de sujets sains et vigoureux, soit pour la mise en pépinière, soit pour l'opération de la greffe. Il faudrait constater les améliorations en ce genre, vérifier la tenue des catalogues, favoriser l'introduction des nouvelles espèces et la culture des arbres exotiques et de service. La taille, dont les principes fondamentaux sont ici trop méconnus, demande surtout une sévère attention et des encouragemens particuliers. L'auteur du Mémoire voudrait obtenir des pépiniéristes qu'ils eussent chez eux des modèles de toutes les tailles dont les

arbres sont susceptibles. De l'étude ainsi obligée de leurs effets surgiraient des lumières sûres.

Pour les fleurs, si leur culture n'exige pas une grande étendue de terrain, un travail exécuté par une main habile, guidée par l'observation, des soins constans et minutieux peuvent seuls obtenir, d'une manière successive, ces espèces dont l'éclat et la variété forment la plus brillante attribution de l'art du jardinier. Cette dernière production de l'horticulture, devenue une nécessité pour toutes les classes de la société, a besoin cependant, pour prospérer, de se montrer au grand jour. Les marchés aux fleurs ont excité, dans la capitale, une salutaire émulation. D'autres villes en ont obtenu de semblables succès, et Lyon particulièrement en offre à l'auteur du Mémoire une preuve des plus marquées. Il y a peu d'années, quelques obscurs horticoles apportent aux marchés quelques pots de fleurs d'espèces assez communes ; bientôt, l'intérêt s'éveille à cette vue parmi les jardiniers fleuristes. Ils ont compris le profit qu'ils peuvent retirer de ce genre de commerce ; les places sont en peu de temps couvertes, par leur industrie, d'espèces plus recherchées, et, le progrès croissant avec la concurrence, la Société d'agriculture du Rhône a pu, dans sa séance du 7 avril 1837, provoquer, à l'instar de Paris, une exposition publique qui a eu lieu aux premiers jours de juin de la même année. L'auteur du Mémoire appelle de ses vœux, dans sa ville natale, la mise en pratique d'un semblable moyen d'émulation. Plusieurs jardiniers et quelques amateurs lui en fournissent les élémens, en commençant des collections de différens genres, mais qui ont besoin d'être étalées aux regards du public, afin d'inspirer de plus en plus le goût et la recherche des espèces perfectionnées.

C'est pour satisfaire à ce souhait patriotique de l'honorable membre, que vous avez chargé une commission d'examiner les moyens proposés pour donner à notre agriculture le ressort qui lui est nécessaire. Sur sa proposition, que vous vous êtes empressés d'adopter, vous avez voté des primes d'encouragement applicables aux trois divisions principales de l'horticulture. Vous avez reconnu aussi qu'un marché aux fleurs serait un puissant véhicule pour développer la marche de cette industrie à laquelle il convenait d'affecter également des primes; vous avez décidé, en outre, que le programme des concours ouverts à cet effet serait imprimé et répandu dans le public. (1)

---

(1) Le programme des primes à décerner a été réglé ainsi qu'il suit :

EN 1838. — JARDINAGE.

Production des primeurs, deux primes;

La première, de	30 fr.
La seconde, de.	20 fr.

Légumes nouveaux ou perfectionnés, deux primes;

La première, de.	30 fr.
La seconde, de.	20 fr.

Conservation des légumes pour l'hiver,

Une prime de.	25 fr.

EN 1839.

Bonne tenue de pépinières, choix des sujets et des greffes, tenue exacte de registres,

Une prime de.	50 fr.

Aux jardiniers qui présenteront pour modèles, dans leurs jardins, le plus d'arbres de toutes formes, les mieux taillés, même le pêcher, s'ils ont l'exposition, deux primes;

La première, de.	100 fr.
La seconde, de.	50 fr.

Espérons que ces conseils, donnés à nos horticoles, ne seront pas reçus froidement, et qu'une récompense honorable, promise à leurs efforts, en stimulant leur zèle, décidera bientôt près de vous ces progrès que vous enviez, à juste titre, à vos voisins, et qui doivent faire prospérer sous vos yeux un art aussi utile.

EXPLICATION

DES LETTRES DE RENVOI DU PRESSOIR A CYLINDRE DE M. REVILLON.

(*Figure* 1.re) Élévation du pressoir vu du côté des fermentes des portes indiquées ci-dessous par les lettres *HIK*. Sa longueur est de 3 mètres, son diamètre intérieur de 1 mètre, et l'épaisseur des douves, qui est de 8 centimètres, en sus.

A Rainure ou coulisse où se fait le mouvement du bélier.

B Vis qui opère la pression.

C Abouts des chantiers ou marchons qui supportent le pressoir.

Aux jardiniers qui auront le plus et le mieux fourni au marché aux fleurs, deux primes;

La première, de.	20 fr.
La seconde de.	10 fr.

Au jardinier qui démontrera le mieux la taille du mûrier en arbre,

Une prime de.	25 fr.

EN 1840.

Pour l'introduction au pays de fruits nouveaux en tous genres (au moins 50 variétés), deux primes;

La première, de.	100 fr.
La seconde, de.	50 fr.

Messieurs,

Appelé par vos suffrages à des fonctions honorables, que mon insuffisance ne m'eût jamais permis d'ambitionner, je viens, pour la première fois, remplir l'un des principaux devoirs de votre secrétaire perpétuel. Je ne pouvais choisir un modèle meilleur que le compte des années précédentes, rendu par M. Alexandre Mottin. Vous regretterez sans doute l'esprit d'analyse et les connaissances variées de cet honorable collègue, à la rédaction duquel vous n'aviez que des éloges à donner; mais, à défaut d'autre mérite, vous trouverez en moi du bon vouloir, du dévouement et un zèle qui ne se lassera jamais. Je m'appliquerai donc à suivre le plan adopté par votre ancien secrétaire, et, comme lui, je commencerai par les travaux agricoles. L'agriculture est, en effet, la plus utile de toutes les sciences, le premier de tous les arts, et, à ce double titre, elle doit être placée en tête de vos annales. Viendront ensuite les travaux qui se rattachent aux sciences morales, aux sciences physiques et aux sciences mathématiques, puis ceux qui appartiennent à la classe des belles-lettres, et enfin les travaux historiques et quelques documens inédits sur l'histoire de la contrée.

Avant de continuer l'analyse de vos travaux, je dois payer, en votre nom, un tribut d'estime et de regret à la

mémoire de trois anciens confrères (1) que vous avez eu la douleur de perdre dans le cours des deux dernières années. Ces hommes, recommandables par leurs qualités personnelles non moins que par leur mérite scientifique, étaient tous les trois du nombre des fondateurs de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Mâcon. L'un d'eux, M. le docteur Cortambert, fut secrétaire perpétuel depuis la création de la compagnie, en septembre 1805, jusqu'en décembre 1820; et vous n'avez point oublié avec quel bonheur il alliait l'élégance du style à la profondeur de l'érudition.

Pour adoucir un peu l'amertume de telles pertes, pour remplir un semblable vide, il ne fallait rien moins que l'adjonction de nouveaux collègues qui, marchant sur les traces de leurs devanciers, travailleront eux-mêmes à se rendre utiles à leur pays, soit en propageant les bonnes méthodes de culture, soit en répandant, avec de saines doctrines, le goût des sciences et des lettres. Ils parviendront ainsi à jeter, à leur tour, quelque éclat sur une société qui déjà peut se glorifier de compter au nombre de ses membres deux des plus grandes illustrations littéraires de la France.

Je reprends l'analyse de vos travaux agricoles où elle a été laissée par M. Alexandre Mottin.

Dans la séance du 27 décembre 1838, vous avez reçu communication d'une notice de M.lle Bierson, de Mâcon, sur les vers à soie et spécialement sur la possibilité de les nourrir avec une espèce de salsifis qui, suivant elle, remplacerait avantageusement la feuille du mûrier. M.lle

(1) MM. Barjaud aîné, Cortambert et Doria.

Bierson n'a pas la prétention d'avoir fait une découverte ; en lisant, dans les journaux de 1837, que le ver à soie pouvait être nourri avec la scorsonère, cette dame conçut la pensée d'entreprendre l'expérience de ce nouveau mode d'éducation. Les essais qu'elle a tentés et suivis avec un grand soin lui ont démontré que l'on ne devait pas employer indifféremment les diverses espèces du salsifis. En effet, parmi les nombreuses variétés qu'offre cette plante, une seule lui a paru convenir pour la nourriture des vers, qui souffraient la faim plutôt que de se repaître des autres espèces. M.lle Bierson a recueilli la graine de cette variété dans l'intention de la propager. Voici les avantages qui lui semblent devoir résulter de ce nouveau mode de nourriture du ver à soie : 1.° Il deviendrait possible de faire trois éducations pendant le cours de la belle saison, dans le même local et avec les mêmes appareils ; dans les contrées méridionales, on ferait facilement quatre et cinq éducations chaque année ; 2.° on obtiendrait promptement la nourriture nécessaire à une première éducation, puisqu'on peut récolter les feuilles du salsifis l'année même de la semence ; 3.° on emploierait moins de terrain que pour la culture du mûrier ; 4.° la cueillette de la feuille serait bien plus facile ; elle s'opérerait sans efforts et presque sans dépense, par de jeunes enfans et par des vieillards ; 5.° la racine pourrait être utilisée pour la nourriture des bestiaux ou pour quelque autre usage auquel conviendrait cette plante. M.lle Bierson vous annonçait enfin que la soie produite par les trois éducations qu'elle a faites la même année ne s'est pas trouvée d'une qualité inférieure à celle de la soie provenant des éducations avec la feuille de mûrier. A l'appui de son assertion, elle vous a présenté un échantillon de cette

soie qu'elle a obtenue de sa nouvelle méthode et qu'elle a fait préparer à Lyon, où elle a été jugée favorablement.

L'assemblée reconnaissant que le procédé de M.lle Bierson promettait des avantages importans à l'agriculture et à l'industrie, témoigna le désir qu'il fût fait de nouvelles expériences. Elle chargea en même temps sa commission d'agriculture de suivre les nouveaux essais de M.lle Bierson et d'en constater les résultats.

Le 28 février de l'année suivante, sur la proposition de la commission spéciale d'agriculture, il fut voté, en faveur de la même demoiselle Bierson, une prime de 300 francs dont moitié fut délivrée de suite à titre d'encouragement; le surplus ne devait être remis qu'à la suite du nouvel essai qui allait être fait en présence des membres de la commission.

Sur ces entrefaites, M. Mottin père vous adressa une lettre pour vous annoncer qu'il se proposait de faire une expérience comparative sur l'éducation du ver à soie, en nourrissant une partie de ses vers à la feuille de salsifis, suivant le procédé de M.lle Bierson, et l'autre partie à la feuille de mûrier, d'après l'usage ordinaire. L'honorable correspondant appelait principalement l'attention de la société sur les petites éducations qui doivent apporter un surcroît d'aisance à la classe laborieuse et donner de l'extension à l'industrie séricicole. M. Mottin père désirait aussi que l'on encourageât, par des primes, les modestes éducateurs, et qu'on leur rendît plus facile le travail de la manipulation. Il proposa, dans ce but, l'appareil inventé par M. Vasseur, pépiniériste éducateur à Charmes, département de l'Ardèche, et il vous communiqua quelques renseignemens qu'il avait obtenus d'un sieur Clair (rue Cherche-Midi, n.° 93, à Paris), ouvrier chargé de con-

fectionner l'appareil Vasseur. Ce sieur Clair fournissait, pour une magnanerie ayant de 3 à 4 mètres d'élévation, un modèle de vingt-quatre tables réunies quatre par quatre, et, de cette sorte, n'en formant plus que six qui tournaient autour d'un axe ; le prix de ce modèle était de 85 francs. M. Mottin père insista vivement pour que la Société comprît cette dépense au nombre de celles qu'elle faisait chaque année pour des améliorations agricoles, et, pour lui faire apprécier mieux le mérite de l'appareil de M. Vasseur, il l'engagea à consulter le rapport fait au Ministre du commerce et des travaux publics par M. Henri Bourdon, envoyé par le gouvernement pour constater les progrès de l'industrie séricicole dans le midi de la France. M. Bourdon reconnaissait en effet à cet appareil l'avantage de faciliter le travail de manipulation, de renouveler l'air en rendant les tables mobiles, et de prévenir les maladies. La Société prit en considération la proposition de M. Mottin père, et la renvoya à la commission d'agriculture qui resta chargée d'en faire un examen attentif.

Enfin, M.lle Bierson présenta, le 30 mai 1839, les résultats de sa nouvelle expérience, ainsi que des considérations sur le mode de culture du salsifis qu'elle avait employé à la nourriture de ses vers ; et, sur la proposition de M. le docteur Carteron, l'assemblée accorda l'autre moitié de la prime votée dans l'une des séances précédentes.

C'est ici le lieu de dire qu'il résulte de quelques autres observations communiquées à l'Académie que le salsifis cause le plus souvent des maladies aux vers, et que cette plante n'a pas répondu complètement aux espérances qu'en avait conçues les éducateurs.

Au mois de février 1839, M. Chamborre vous présenta une notice de son collègue, M. Batilliat, sur les moyens d'utiliser la semence de la cardère, ou chardon à foulon (*dipsacus fullonum*). Cette graine, de forme carrée, a environ un millimètre de diamètre sur quatre de longueur, et se compose d'une amande oléagineuse et de son péricarpe. Si elle pouvait être séparée facilement de cette enveloppe, elle donnerait une grande quantité d'huile. Je me suis assuré par un procédé chimique, dit M. Batilliat, que les semences entières de la cardère contiennent trente pour cent d'huile; tandis que je n'ai obtenu, par le même procédé, que huit pour cent des tourteaux ordinaires dont le prix s'élève à dix centimes le kilogramme, et qui sont néanmoins recherchés comme engrais. Il serait donc avantageux de pulvériser la graine de cardère, qui est fort tendre, sous la meule d'un moulin ordinaire. Cette opération serait prompte et peu coûteuse; M. Batilliat l'évalue à un centime par kilogramme. On obtiendrait ainsi, par chaque kilogramme de tourteau de cardère, l'équivalent de quatre kilogrammes de tourteau d'autres semences, soit une valeur approximative de quarante centimes, en admettant, comme cela paraît certain, que c'est à l'huile contenue dans les tourteaux qu'est due leur propriété fertilisante. Ce moyen d'utiliser la graine de la cardère paraît d'autant plus avantageux qu'on est en général fort embarrassé de cette dipsacée dans les grandes exploitations rurales. Il est impossible, dit M. Chamborre, d'en faire de l'engrais sans qu'un grand nombre des semences ne conservent la propriété de germer et de produire par conséquent des plantes parasites et nuisibles. On ne peut pas même faire brûler la cardère parce qu'elle décrépite au feu, et que, dans ce cas encore, il se répand un très-grand

nombre de semences. L'assemblée pensant que la notice de M. Batilliat pouvait avoir de l'intérêt pour les cultivateurs, décida qu'elle serait communiquée aux sociétés d'agriculture des départemens où la cardère est cultivée en grand.

Vous devez aussi à M. Chamborre, dont le zèle pour l'agriculture vous est bien connu, un rapport remarquable sur un mémoire que vous avait offert M. Berthier de Roville, l'un de vos correspondans. Le mémoire de M. Berthier avait pour but d'appeler l'attention du gouvernement sur les besoins les plus urgens de l'agriculture, en provoquant, de la part du conseil général du département de la Meurthe, la nouvelle expression d'un vœu qu'il poursuit depuis plusieurs années. Ce vœu, c'est l'enseignement de l'agriculture dans toutes les écoles, depuis l'instruction primaire jusqu'aux cours les plus élevés; c'est l'obtention d'un code rural qui amènerait les réunions territoriales partout où elles seraient nécessaires.

Voici maintenant un exposé rapide de l'ensemble du mémoire analysé par votre rapporteur. M. Berthier pose d'abord en principe que de tous les encouragemens réclamés par l'agriculture, le plus impérieux, le plus indispensable, est l'enseignement de cet art éminemment utile. C'est seulement de cet enseignement bien dirigé qu'il faut attendre de bons résultats; ce n'est que par lui que l'on obtiendra des cultivateurs habiles. L'auteur du mémoire voudrait qu'à l'instar du Wurtemberg et de quelques autres états de l'Allemagne, chaque commune possédant des fonds communaux en consacrât au moins 60 ares pour servir de champ d'expérience et d'étude à l'usage de

son école, et que le produit en fût abandonné aux instituteurs, trop peu rétribués en général pour l'importance de leurs fonctions. Il voudrait encore que, pour répandre par tous les moyens la connaissance de l'économie rurale, le gouvernement fît distribuer dans les écoles primaires des traités élémentaires d'agriculture qui auraient obtenu des primes, et, dans les écoles secondaires, des ouvrages plus complets et présentant des principes raisonnés.

Tels sont, par exemple, les traités de Thaër, de John Sinclair, d'Olivier de Serre, de Mathieu de Dombasle. M. Berthier énumère ensuite les résultats de l'enseignement de la culture dans toutes nos écoles et de la propagation des connaissances théoriques et pratiques qui la constituent. Mais, frappé des entraves que suscite incessamment à l'agriculture l'extrême division du sol, il demande avec de nouvelles instances l'octroi d'un code rural. Car c'est en vain, ajoute-t-il, qu'une loi a déclaré le territoire de la France libre comme toutes les personnes qui l'habitent, et les propriétaires libres aussi de varier à leur gré la culture de leurs champs. Cette loi sera une dérision tant que l'agriculture ne sera pas affranchie des servitudes de l'enclave et de la vaine pâture.

Sans s'arrêter à ces hautes questions politiques auxquelles s'élève l'auteur, questions qui n'ont pas pour notre localité un intérêt aussi vif, M. le rapporteur reconnaît qu'en effet, dans les pays de grande culture arable, la division du sol en petites parcelles et le droit de parcours, après la récolte, sur ces mêmes parcelles, s'opposent évidemment à toute amélioration. Mais il insiste particulièrement sur la nécessité de l'enseignement de l'agriculture dans nos écoles. On parviendrait ainsi à attacher davantage la population des campagnes à la pratique d'un

art qui assure son existence comme sa moralité, et l'on arriverait également à affaiblir cette tendance qui, aujourd'hui, entraîne trop souvent dans les villes la jeunesse des campagnes.

« En résumé, dit M. Chamborre, enseignement agricole général pour les hautes classes comme pour les travailleurs, octroi d'un code rural favorisant les réunions territoriales, conservation du cadastre, telle est la substance du mémoire de M. Berthier.

» Vous concevrez, Messieurs, l'importance que l'on doit attacher à la réalisation de ces vœux dans un pays aussi essentiellement agricole que la France, dont la plus grande partie de la population vit du travail de la terre. A vous donc, Messieurs, dont la sollicitude s'étend à toutes les choses utiles, d'appuyer de votre concours une amélioration si désirable. C'est là votre mission ; vous la comprenez trop bien pour ne pas seconder de tous vos vœux le projet de M. Berthier, déjà si vivement approuvé par le conseil général du département de la Meurthe et par la société d'agriculture de Nancy. »

L'assemblée, prenant en considération les conclusions de son rapporteur, déclara qu'elle s'associait, autant qu'il dépendait d'elle, au mouvement agricole que désirait amener le fondateur de Roville. Toutefois, elle ne fut pas unanime pour adopter en tous points les propositions contenues dans le mémoire de M. Berthier.

M. de Lamartine, tout en reconnaissant les avantages de l'instruction agricole, considérait cette obligation imposée aux instituteurs primaires comme prématurée. Il fondait cette opinion sur la crainte que ces professeurs se trouvant, dans l'état actuel des choses, trop novices sur les pratiques de l'art agricole, leurs leçons ne fussent

mal accueillies, et ne devinssent peut-être un objet de dérision pour les cultivateurs praticiens, ce qui jetterait un discrédit fâcheux sur ce nouvel enseignement. M. de Lamartine pensait qu'il convenait, au préalable, d'instruire les instituteurs eux-mêmes, au moyen d'écoles normales spécialement consacrées à l'étude de l'agriculture. Les sujets destinés à l'instruction primaire viendraient puiser là des connaissances solides, qu'ils pourraient répandre à leur tour, sans avoir à redouter des contradictions fondées. Pour les hautes leçons des grands établissemens agricoles, elles ne conviennent, à son avis, qu'au propriétaire qui peut les mettre en pratique sur son propre fonds.

M. de Lacretelle pensait, de son côté, que, l'instruction agricole étant venue des cultivateurs eux-mêmes, il fallait s'en tenir à ce mouvement insensible et naturel que leur dictait leur propre intérêt.

M. le docteur Carteron conseillait, comme l'un des moyens qui lui paraissaient le plus propres à atteindre le but proposé, des distributions gratuites de bons ouvrages élémentaires d'agriculture.

Après avoir entendu ces différentes observations, la Société décida qu'elle donnait son approbation au mémoire de M. Berthier, mais qu'elle ne pouvait point encore se prononcer sur les moyens d'exécution et notamment sur la difficulté d'opérer les réunions territoriales qui doivent amener l'abolition de la vaine pâture.

M. Pornon, chirurgien-vétérinaire et l'un de vos associés correspondans, vous a présenté, sur la race bovine et sur la race chevaline du Charollais, les considérations suivantes, qui ont excité parmi vous un intérêt d'autant plus

vif qu'elles tendent à l'accroissement et à l'amélioration de ces deux races dans l'une des plus riches contrées de ce vaste département.

Les bœufs du Charollais, et, en particulier, ceux élevés dans les embouches du Brionnais, sont fort estimés, soit par les services qu'ils rendent, soit surtout par la qualité de la viande qu'ils fournissent à la boucherie. Cette race, beaucoup plus répandue autrefois que de nos jours, se distingue par les caractères suivans : taille moyenne de 1 mètre 380 millimètres à 1 mètre 461 millimètres, poil le plus souvent blanc ou tacheté de jaune ou de rouge, tête courte et carrée, front large, cornes courtes mais grosses, dirigées horizontalement, ventre volumineux, jambes courtes, jarrets larges et bien évidés.

Comme bête de labour, le bœuf charollais est préférable à beaucoup d'autres races. Quoique de petite stature, il traîne de pesans fardeaux et résiste mieux à la fatigue que les bœufs de haute taille. Si on le considère comme viande de boucherie, on verra aussi que, sur les marchés de Villefranche et de Lyon où abondent les bœufs des pays voisins, le bœuf charollais est toujours recherché.

Dans le but d'améliorer la race charollaise, quelques propriétaires ont essayé de croiser des taureaux suisses avec des vaches du pays. Les produits de ce croisement ont donné dans le principe de grandes espérances; mais, plus tard, ils se sont détériorés au point de ne pas valoir ceux de la localité. On a observé, au contraire, qu'en alliant de beaux taureaux indigènes à des vaches suisses, on obtenait un résultat beaucoup plus avantageux. Les produits de ce dernier croisement, bien que plus petits que ceux de pure race suisse, sont plus grands que ceux du pays; leurs membres sont courts et bien proportionnés,

et ils prospèrent beaucoup mieux. Les vaches issues de ce croisement participent aussi de la taille de la mère et ont généralement plus de lait que les vaches indigènes. On a remarqué qu'en continuant ce mode de croisement, et après trois ou quatre générations, les produits diminuaient de taille, mais qu'ils avaient encore de 108 à 135 mill. de plus que la race indigène, et qu'ils en conservaient les formes, la qualité et l'aptitude au travail.

Le Charollais possédait autrefois, continue M. Pornon, une race de chevaux qui étaient recherchés, non pour la beauté de leurs formes, mais pour leurs qualités comme chevaux de selle. Cette race, devenue rare aujourd'hui, présente les caractères suivans : tête grosse et carrée, chargée de ganache ; oreilles longues, yeux vifs et bien ouverts, encolure droite, poitrail assez large, jarrets rapprochés, jambes chargées de poils, taille de 1 mètre 434 mill. à 1 mètre 515 mill.

Il n'existe plus maintenant qu'un petit nombre de véritables chevaux charollais. Les élèves que l'on fait dans ce pays proviennent presque tous des étalons du dépôt de Cluny ; et comme on n'apporte aucun soin dans l'appareillement, il en résulte que les produits sont décousus, que loin d'améliorer la race indigène, ils la détériorent de jour en jour. Chaque propriétaire conduit sa jument soit au dépôt des étalons, soit dans les stations où ils sont répartis à l'époque de la monte, et alors il est libre de choisir l'étalon qui lui plaît le plus, sans calculer si sa conformation convient à celle de sa jument. Aussi, le plus souvent, les produits ne sont pas proportionnés : avec un corps étoffé, les extrémités sont grêles, ou ils pèchent par tel ou tel autre défaut de conformation. Il semblerait plus convenable à votre correspondant que le soin de

veiller aux appareillemens fût confié à un employé du dépôt, et, de préférence, au médecin-vétérinaire. Ce même soin pourrait être confié aux vétérinaires de la localité, dans les différentes stations où l'on place les étalons à l'époque de la monte. De cette manière, et en ayant soin de donner aux jumens indigènes des étalons à petite tête, aux jarrets larges et bien ouverts, on parviendrait, suivant M. Pornon, à corriger les deux principaux défauts de la race charollaise. Il y a à peine vingt ans, presque tous les commis-voyageurs de Lyon venaient acheter leur monture dans le Charollais. Ils y trouvaient alors des chevaux qui n'avaient pas d'apparence, mais qui supportaient bien les fatigues d'un long voyage.

Il serait à souhaiter, dit en terminant M. Pornon, que l'on travaillât à améliorer cette race de chevaux qui pourrait servir très avantageusement pour les remontes de notre cavalerie.

M. Batilliat, au zèle duquel vous avez depuis longtemps l'habitude de donner des éloges, vous a signalé, dans la séance du 4 avril 1839, une nouvelle amélioration à introduire dans la construction des vases vinaires. Voici les circonstances qui ont donné à votre honorable confrère la pensée de cette amélioration. L'établissement du canal de Bourgogne ayant changé la direction et le mode de transport de nos vins, il en est résulté que les futailles, qui précédemment ne pouvaient revenir en vidange dans notre vignoble, y sont ramenées maintenant avec facilité, ce qui doit faire baisser le prix des tonneaux et procurer un avantage considérable à nos viticoles. Mais ces mêmes futailles sont barrées au moyen de fortes chevilles dont le placement altère, défigure les jables, et diminue par

conséquent la valeur du vase. M. Batilliat désirerait donc que, pour obvier à cet inconvénient qui lui paraît grave, on pût introduire un nouveau mode de barrage qui garantît la sûreté du transport sans endommager les tonneaux. C'est dans ce but qu'il vous proposa de voter une prime en faveur du tonnelier qui indiquerait une méthode meilleure et qui la mettrait lui-même en pratique. Cette proposition fut prise en considération, mais renvoyée à l'examen de la commission d'agriculture; et, dans l'une des séances suivantes, la prime demandée par M. Batilliat fut fixée à la somme de 200 francs, ou une médaille d'or de même valeur.

C'est à regret que nous vous rappelons que ce vote, qui vous avait été dicté par votre zèle à encourager toutes les améliorations utiles, est demeuré jusqu'à ce jour sans résultat. Mais, il faut bien le dire, l'esprit de routine chez les uns, l'insouciance des autres sont venus encore paralyser vos bonnes intentions et vous ravir une occasion de faire le bien.

M. le docteur Barraud, dont la place était déjà marquée parmi vous comme praticien distingué, est venu remplir un vide dans la section d'agriculture. Cet honorable confrère, qui a su trouver dans la culture des fleurs et des fruits un délassement à des méditations sérieuses, a consacré une partie de son discours de réception à l'éloge de l'horticulture. Il commence par retracer les bienfaits que l'homme reçoit de cette sœur de l'agriculture, toujours prête à payer ses soins des plus douces faveurs; mais elle exige, plus que son aînée, des observations variées et des précautions plus délicates sur le choix, sur la composition du terrain et sur son exposition à l'action solaire.

L'horticole, dit M. Barraud, doit étudier les mystères de la production, pour que la géologie, la chimie, la botanique lui prêtent tour-à-tour leur assistance. L'horticole doit s'attacher spécialement à suivre les mouvemens de la sève, afin de bien apprécier ses effets sur la fructification des arbres; il doit concentrer, rapprocher les rameaux et ménager par la taille leurs moyens d'existence. Il doit étudier enfin la distinction qu'il convient d'établir entre les arbres de fruits à noyaux et ceux de fruits à pépins, sous les rapports de la culture et de la direction que chacun d'eux exige; alors, il n'aura plus à gémir, comme le jardinier ignorant, de voir l'arbre chargé de fleurs au printemps tromper ses espérances à l'automne.

Dans sa réponse, M. le marquis Doria, président annuel, commence par relever le mérite de l'art si utile de la médecine que l'honorable récipiendaire pratique depuis longtemps avec succès, et il rappelle que les connaissances nombreuses et variées que cet art exige ne peuvent s'acquérir que par de longues et sérieuses études. A ce titre, M. le docteur Barraud devait trouver place dans une assemblée essentiellement vouée à la recherche et à l'encouragement de tout ce qui est bon et utile. Mais, dit M. le président au récipiendaire, l'Académie de Mâcon, qui se pare de son titre de Société d'Agriculture, devait aussi accueillir avec empressement le tribut des loisirs que vous avez dérobés aux importantes méditations de la science médicale pour les consacrer à l'étude de l'art moins sérieux de cultiver les jardins. Le rôle que jouent dans la vie animale les produits de l'horticulture, la saveur des fruits dont elle couvre nos tables, les brillantes productions dont elle embellit nos jardins et nos demeures, lui donnent des droits incontestables à l'attention et aux soins qu'elle

réclame de nous. L'horticulture, ajoute M. le président, cette douce occupation de la vie champêtre, offre un délassement que n'ont pas dédaigné des hommes que des devoirs importans ou de hautes fonctions retenaient habituellement loin des champs. Il termine en donnant des éloges au zèle du savant modeste qui est venu naguère parmi vous pour délivrer le vignoble du fléau de la pyrale, et il espère que les leçons de son expérience n'auront pas moins de succès contre les insectes dévastateurs des vergers.

L'un de vos confrères, M. Mure de Pelane, vous demanda, au mois de février 1839, dans le but de régénérer l'espèce bovine qui est chétive dans le canton de Sennecey-le-grand, un taureau étalon de belle race suisse, normande ou charollaise. Ce taureau devait servir à la monte commune, en ayant toutefois l'attention de n'admettre à la saillie que les vaches qui offriraient des chances d'amélioration, et, après le temps de service convenable, il serait vendu au profit de la Société. Toutefois, sur une observation de M. Chamborre, M. de Pelane s'engagea à rendre un taureau de 18 mois, au lieu de l'étalon affecté à la monte. Les autres conditions ayant été également acceptées, l'assemblée s'empressa d'accéder à la demande de M. de Pelane et de concourir ainsi à une amélioration importante.

Au mois de juin suivant, votre zèle à répandre les bonnes méthodes de culture vous porta encore à allouer une somme de 600 francs, destinée à créer deux bourses en faveur des cultivateurs les plus intelligens, qui désireraient aller étudier, à l'école de Roville, les principes

de l'art agricole. Mais des informations prises auprès du directeur de cet établissement vous firent connaître qu'une nouvelle disposition du réglement ne permettait plus de semblables admissions.

Au mois d'août de la même année 1839, M. Chamborre vous présenta son rapport au nom de la commission qui avait été chargée de rechercher les moyens de faire l'emploi le plus utile de la somme de 1,500 francs, accordée par le Gouvernement comme encouragement à l'agriculture et destinée spécialement à l'arrondissement de Mâcon.

Votre commission proposait d'employer intégralement cette somme à des primes d'encouragement en faveur des cultivateurs dont l'exploitation présenterait une supériorité remarquable sur les autres cultures; et afin que ces primes pussent réunir un double avantage, la commission exprimait le désir qu'elles fussent converties en instrumens aratoires perfectionnés, dont l'usage ne serait pas encore connu dans la localité.

La commission proposait en outre, pour donner plus de retentissement et surtout plus d'effet à cette distribution de récompenses, de les décerner dans une séance publique qui serait annoncée à l'avance, et de joindre à l'instrument aratoire formant le prix un brevet qui servît de titre au cultivateur qui aurait été jugé digne de l'obtenir. Elle croyait encore convenable de délivrer d'autres brevets, à titre d'accessit, à ceux dont la culture aurait aussi mérité d'être distinguée, quoiqu'à un degré inférieur.

Pour l'emploi complet de cette somme de 1,500 francs, d'après l'application qu'elle lui avait assignée, la commission demandait qu'il fût donné deux instrumens à chacun des neuf cantons de l'arrondissement de Mâcon,

et que l'on désignât, à cet effet, deux communes par chaque canton. Elle proposait enfin d'inviter les conseils municipaux de ces communes à faire connaître eux-mêmes les cultivateurs qui auraient les droits les plus réels à la prime et aux brevets.

La Société adopta toutes les conclusions de la commission et décida que le jour de la séance publique, dans laquelle seraient délivrés les instrumens et les brevets, demeurait fixé définitivement au dimanche 1.er septembre. Elle désigna ensuite nominativement les communes auxquelles les primes devaient être préférablement accordées, à raison du genre de culture qu'on y pratiquait le plus spécialement.

Cette distribution eut lieu, au jour indiqué, en présence du Conseil général du département, des principales autorités et d'une assemblée très-nombreuse. Nous n'avons pas cru devoir reproduire ici les discours prononcés dans cette solennité, et qui ont reçu dans le temps une publicité convenable. Nous nous sommes borné à résumer, dans le tableau ci-contre, le résultat de cette séance qui laissa de profonds souvenirs dans le pays, et qui produisit le meilleur effet sur la classe si intéressante des cultivateurs.

L'état de l'horticulture avait aussi fixé votre attention, et vous étiez frappés, depuis long-temps, du peu de soin que l'on donne en général à cette division importante de l'art agricole. Les arbres fruitiers surtout laissaient à désirer un choix plus éclairé dans les espèces, une étude mieux entendue de la taille et de la direction des branches à fruit. Vous vous empressâtes encore de voter des primes afin d'exciter parmi nos jardiniers une émulation

DISTERFECTIONNÉS.

CANTO	DÉSIGNATION DES INSTRUMENS.
La Chapelle-de- . . .	Araire Dombasle.
	»
Cluny	Charrue tourne-oreille.
. .	Idem.
Tramayes	Idem.
. . .	Idem.
St.-Gengoux-le-	»
. . .	Charrue tourne-oreille.
Lugny.	Araire Dombasle.
. . .	Herse Valcour.
Macon (nord).	Araire Dombasle.
. . .	Herse Valcour.
Macon (sud).	Araire Dombasle.
. . .	Idem.
Matour	Charrue tourne-oreille.
. . .	Idem.
Tournus	Herse Valcour.
. . .	Idem.

(1) Le Conseil mion une araire Dombasle, pour être donnée, à titre d'encouragement,

(2) Le Conseil mdestinée au cultivateur le plus intelligent.

qui développerait probablement les progrès, les perfectionnemens que réclamait un art aussi utile, et dans la séance du 6 février 1840, il fut délivré une prime de 100 francs au sieur Bouchard, jardinier de M. Pochon. En la lui remettant, M. Alexandre Mottin, président annuel, lui adressa quelques paroles de félicitation et des conseils que nous aimons à répéter aux cultivateurs en général. « La Société d'agriculture de Mâcon, dit M. le président, vous accorde cette prime soit à titre de récompense de votre travail, soit comme un encouragement à obtenir, par de nouveaux soins, par de nouveaux efforts, des succès de plus en plus marqués.

» En satisfaisant aux différentes questions et observations que les membres de la commission vous ont adressées, vous n'avez pas craint d'avouer que c'était aux leçons d'un habile horticole, de l'honorable M. Jard, membre de cette Société, que vous étiez redevable de la méthode raisonnée qui avait guidé vos opérations. S'il y a du mérite à réfléchir et à se conduire par soi-même, il y en a bien plus encore à se défier de ses moyens et à solliciter les conseils des hommes auxquels leur savoir et leur expérience ont acquis une supériorité incontestable. C'est à l'aide d'un tel secours que l'on parvient à marcher d'un pas ferme et sûr dans la route des bonnes pratiques.

» Vous avez eu ce mérite, Monsieur, car vous avez su demander et recevoir avec docilité les instructions d'un praticien justement placé au premier rang des arboristes français. Vous avez aujourd'hui à vous féliciter de vous être trouvé à portée de recevoir d'aussi profitables enseignemens. Continuez à vous guider d'après ces principes que votre bon jugement vous a fait adopter.

» La Société d'agriculture de Mâcon ne vous perdra pas

de vue; elle s'empressera toujours d'applaudir à votre travail ainsi dirigé et de l'appuyer autant qu'elle en aura la faculté. »

Dans la séance du mois de mars de la même année, vous avez accordé de nouvelles primes d'encouragement à l'agriculture, et pour vous conformer aux intentions du Conseil général du département, vous les avez réparties entre les arrondissemens ainsi qu'il suit, savoir : 800 francs pour l'arrondissement d'Autun, 800 francs pour l'arrondissement de Charolles et 600 francs pour celui de Mâcon.

M. Chamborre fut chargé de donner avis de cette décision aux Sociétés d'agriculture d'Autun et de Charolles. Il leur demanda en même temps quel était le genre de culture qu'il convenait le mieux d'encourager dans ces localités, et quels instrumens perfectionnés il était le plus urgent d'y introduire. Peu de temps après, M. le président de la Société d'Autun vous annonçait, en réponse à la lettre de M. Chamborre, que sa compagnie venait de prendre les décisions suivantes :

1.° Des remercimens sont adressés, au nom des intérêts agricoles de l'arrondissement d'Autun, à la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Mâcon.

2.° Les instrumens devant, pour produire des résultats prompts et utiles, être exclusivement distribués à des cultivateurs peu aisés, mais dont les travaux se distinguent par des soins habituels autant que par une bonne direction, et cette distribution ayant pour but de les familiariser avec les instrumens perfectionnés, de l'usage le plus habituel et même le plus indispensable, la Société d'Autun exprime le désir que le choix de l'Académie de Mâcon tombe sur des charrues Dombasle sans avant-train,

modèle de 1834, à âge cintré, soc américain; sur des herses à losange et à dents de fer, sur des vans-tarare, auxquels on pourrait ajouter un extirpateur, une petite charrue à butter les pommes de terre et une houe à cheval.

3.° Il ne paraît pas nécessaire d'indiquer, pour cette distribution, le sujet d'un concours spécial. On est plus sûr d'imprimer un élan général aux progrès de l'agriculture dans notre localité, en accordant ces encouragemens, ainsi qu'il a été dit plus haut, à des cultivateurs peu aisés, qui se seront distingués par des travaux soignés et par d'utiles innovations.

Les instrumens désignés ci-dessus furent envoyés à Autun, au nombre de onze, et distribués le 31 juillet, jour de foire, au milieu d'un concours immense de spectateurs.

Il nous a paru utile d'inscrire dans vos annales les noms des cultivateurs dont les travaux ont été trouvés dignes d'être récompensés; et nous avons dû y donner aussi une place à l'extrait suivant du procès-verbal qui vous a été adressé par M. le président de la Société d'agriculture d'Autun :

« Dès neuf heures du matin, les onze instrumens ont été exposés sur le champ de foire, au-devant de la façade de l'Hôtel-de-Ville. Ils portaient tous une inscription indiquant leur origine et le nom du cultivateur auquel chacun d'eux était destiné; ils n'ont cessé d'exciter l'attention et l'examen d'un grand nombre de spectateurs.

» A midi, heure indiquée par une publication préalable, M. le Sous-Préfet, qui avait cédé avec une complaisance et un empressement extrêmes au désir qui lui en avait été exprimé, est venu prendre part à cette solennité. Entré dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, il y a été accom-

pagné par les membres de la Société d'agriculture, par les cultivateurs impatiens de recevoir leurs instrumens et bon nombre d'autres qu'attirait ce spectacle tout nouveau pour eux. M. le Sous-Préfet a ouvert la séance par un discours dans lequel il a adressé des paroles de félicitation et d'encouragement. Son langage simple et bienveillant atteste son désir sincère de concourir de tout son pouvoir au bien-être de cet arrondissement. Après ce discours, on est retourné sur la place, où chaque cultivateur désigné a été appelé et a reçu l'instrument qui lui était destiné. »

Voici les noms des cultivateurs qui ont obtenu ces instrumens perfectionnés :

MM.

1.° Chemardin (Jean), métayer à Curgy, canton d'Autun ;

2.° Mériau (François), métayer à Tavernay, canton d'Autun ;

3.° Demazière (Pierre), propriétaire à Saint-Pierre-de-Varenne, canton de Couches ;

4.° Bonnard (Pierre), métayer à Sommant, canton de Lucenay-l'Évêque ;

5.° Diard (Michel), métayer à La Selle, canton de Lucenay-l'Évêque ;

6.° Guinot (Antoine), fermier à Mesvres ;

7.° Chaussard (Jean), fermier à Crot-Monial, canton de Mesvres ;

8.° Coureaux, propriétaire à Martigny, canton de Montcenis ;

9.° Chambrion (Michel), propriétaire à Saint-Léger-sous-Beuvray ;

10.° Desvignes (frères), fermiers à la Grande-Verrière, canton de Saint-Léger-sous-Beuvray ;

11.° Maubon (frères), propriétaires à Auxy, canton d'Autun.

Les comices agricoles de l'arrondissement de Charolles n'ont fait aucune réponse à la lettre qui leur avait été adressée en votre nom, et il est à croire qu'ils ne sont pas encore constitués. Cette circonstance, indépendante de votre volonté, vous a empêchés de délivrer les primes destinées à favoriser les progrès de l'agriculture dans cet arrondissement.

Une distribution semblable, préparée par vos soins, et qui devait avoir lieu à Mâcon vers le même temps, a aussi été empêchée par le retard que quelques maires ont apporté à fournir les renseignemens qui leur avaient été demandés. Mais cette distribution doit avoir lieu, pour l'arrondissement de Mâcon, à une époque très-rapprochée. Celle de l'arrondissement de Charolles se fera aussitôt que les comices agricoles seront organisés dans cette localité.

Enfin, et pour n'omettre aucun des efforts que vous avez tentés pendant le cours des deux dernières années, dans le but de hâter, autour de vous, les progrès de l'agriculture, je mentionnerai encore un secours de 1,000 fr., prélevé sur le fonds de réserve produit par votre cotisation annuelle, et accordé, dans votre séance du 26 mars 1840, à l'Asile agricole de Montbellet. Cet établissement, dont la pensée première, dont la création appartient à M. Delmas, préfet de Saone et Loire, est appelé à exercer une heureuse influence sur notre agriculture et sur l'avenir de la classe malheureusement si nombreuse des enfans trouvés, en faveur de laquelle il a spécialement été fondé. Aussi vous êtes-vous empressés de témoigner votre sym-

pathie pour une institution qui, il faut le dire, fut accueillie par des marques générales d'adhésion. Des souscriptions particulières lui sont arrivées de tous les points du département. Les Conseils d'arrondissement ont unanimement applaudi à la pensée bienfaisante du fondateur, et le Conseil général lui-même a voulu s'associer aussi à cette œuvre philantropique en votant, dans sa session de 1840, une allocation de 6,000 francs, qui avait été précédée d'une subvention de 2,500 francs, accordée par le Gouvernement. Bien qu'il ne compte qu'une année d'existence, l'Asile agricole de Montbellet a déjà répondu aux espérances qu'il avait fait naître, et l'on peut dire qu'il est, dès-à-présent, en pleine voie de prospérité.



SCIENCES ET ARTS.

§ I.er — SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Après avoir récapitulé et réuni comme en un faisceau les nombreux encouragemens que vous avez donnés aux sciences agricoles, je devais, en entrant dans cette seconde division de vos travaux, rappeler vos concours de 1833 et des années suivantes, ainsi que les brillans rapports auxquels ils ont donné lieu. Je m'empresse de placer en première ligne celui dont le sujet vous fut présenté par M. de Lamartine, sujet qui intéressait à un très-haut degré l'ordre moral et l'économie politique, et qui fut formulé par son auteur dans les termes suivans :

« Déterminer les principales causes qui rendent les
» populations manufacturières généralement moins heu-
» reuses et moins morales que les populations agricoles,
» et présenter les principaux moyens de rendre le travail
» industriel aussi favorable que le travail agricole à
» l'esprit de famille, au bonheur et à la moralité des
» classes qui s'y livrent. »

Cette question, bien qu'elle eût fait éclore vingt-quatre

mémoires, ne vous parut pas traitée d'une manière complète, d'une manière satisfaisante, et, sur la proposition de votre commission d'examen, elle fut de nouveau mise au concours. Vous n'avez pas oublié le rapport remarquable qui vous fut alors présenté par M. le docteur Cortambert, et vous regretterez assurément que le cadre de vos annales n'ait pas permis de reproduire ce document dans son entier. Après avoir analysé avec la clarté, avec l'élégance que vous lui connaissiez, les mémoires distingués par la commission, M. le rapporteur vous annonça qu'il n'y avait pas lieu à décerner le prix, mais il vous proposa d'accorder *ex æquo* l'accessit, avec une médaille de la valeur de 300 francs, à chacun des auteurs des mémoires n.° 32 et 31, et de faire deux mentions honorables, l'une du n.° 17 et l'autre du n.° 3.

« Maintenant, Messieurs, disait M. Cortambert en terminant son rapport, vous jugerez si vous avez à regretter d'avoir ouvert deux fois le concours sur lequel vous allez prononcer. Certainement, quelle que soit la formule de votre programme, vous n'avez pas pensé à demander l'impossible; vous n'avez pas conçu un moment l'espoir que jamais la vie des populations manufacturières s'écoulât comme celle des populations agricoles; vous avez voulu seulement que, par des moyens à créer, on cherchât à procurer à celles-là une partie des avantages dont celles-ci jouissent naturellement, ou, en d'autres termes, que l'on cherchât s'il n'existait pas des voies par lesquelles on pourrait ramener la classe la moins favorisée à une existence plus morale et par conséquent plus heureuse. N'eût-on éclairé, à votre voix, que quelques points de la route, n'eussiez-vous réussi qu'à faire germer quelques idées utiles, vous auriez encore à vous féliciter, et vous avez

obtenu davantage. Peut-être même serait-il permis de dire que, s'il est vrai qu'aucun des concurrens ne soit arrivé au but, toutefois le but a été atteint; que l'ouvrage qui aurait droit à la couronne est à faire, mais que votre problème est résolu. En effet, il n'est peut-être pas un moyen vraiment utile, un moyen digne d'exécution, qui ne se trouve dans l'un ou l'autre des mémoires que vous avez distingués, et, à mesure que les améliorations désirables s'accompliront (car il ne faut pas espérer qu'elles vont apparaître toutes à la fois et toutes formées), toujours un d'entre eux, si ce n'est pas tous en même temps, pourront prétendre à l'honneur de l'avoir indiqué. Peut-être alors la Société, qui a excité des pensées qui seront devenues fécondes, aura-t-elle droit aussi à une part dans un souvenir! »

La Société adopta les conclusions de ce rapport dont elle vota l'impression à l'unanimité. Elle accorda un accessit aux auteurs des mémoires n.os 32 et 31, et deux mentions honorables: la première à l'auteur du mémoire n.° 17 et la seconde à l'auteur du n.° 3. Il fut procédé ensuite à l'ouverture des billets cachetés joints aux mémoires.

Le n.° 32 appartenait à M. Lombard, ancien magistrat, à Lyon.

Le n.° 31, à M. Emile Bérès, du département du Gers, résidant à Paris.

Le n.° 17, à M. Ernest Falconnet, à Lyon.

Le n.° 3, à M. de Colmon, inspecteur général des finances, à Paris.

Votre concours, pour l'année 1835, présentait encore une des plus importantes questions de l'économie poli-

tique et de la morale religieuse. De même que le précédent, il fut prorogé jusqu'en 1836, et les conditions du nouveau concours furent annoncées dans les termes suivans :

« La Société académique de Mâcon, n'ayant point été assez complètement satisfaite des moyens offerts par les concurrens qui se sont présentés pour résoudre la question mise par elle au concours de l'année 1835 ;

» Reconnaissant toutefois le mérite incontestable de plusieurs des ouvrages qui lui ont été adressés ;

» Espérant, par cette raison même, qu'un appel à de nouvelles et plus profondes méditations pourrait faire surgir quelques lumières plus vives ;

» Met une seconde fois au concours la même question pour l'année 1836, sous la même forme, mais avec l'addition d'un paragraphe proposé par M. de Lamartine. »

La nouvelle rédaction était ainsi conçue :

« Rechercher, dans l'intérêt de la morale publique, de » l'humanité et de l'État, la cause de la multiplication » des enfans trouvés et abandonnés, et indiquer les bases » d'une législation meilleure, qui assure leur avenir » social.

» La Société insiste sur la nécessité de distinguer, dans » la solution qu'elle sollicite, la question des enfans » trouvés de celle des enfans abandonnés. »

L'Académie de Mâcon invitait en outre les auteurs des mémoires qui avaient concouru en 1835 à se présenter dans la seconde lice, soit en lui adressant de nouveaux ouvrages, soit en refondant ceux qu'ils avaient envoyés, ou même par des supplémens qui pourraient compléter leur premier travail et répondre aux intentions qui venaient d'être exprimées.

Les deux concours de 1835 et 1836 se trouvant ainsi

réunis, la valeur de la médaille à décerner fut doublée et portée à 600 francs.

La séance dans laquelle fut jugé définitivement ce brillant concours est sans doute encore présente à votre souvenir, et il n'est pas besoin de rappeler que le rapport de la commission d'examen fut rédigé par l'illustre auteur de l'Histoire des Guerres de Religion et de celle du 18.e siècle.

M. de Lacretelle s'attacha d'abord à faire ressortir le mérite des mémoires qui avaient été spécialement distingués par la commission ; il présenta ensuite les opinions qui avaient prévalu et sur lesquelles étaient fondées les conclusions de la commission ; puis il démontra, dans une péroraison fort remarquable, l'importance et l'actualité de cette question éminemment religieuse, sociale et politique.

Nous n'avons pu résister au désir de reproduire ici la fin de ce rapport avec les conclusions de la commission.

« Si vous adoptez, disait M. de Lacretelle, les conclusions que j'ai l'honneur de vous proposer au nom de votre commission, vous laisserez indécise la solution d'un problème que la législation seule peut résoudre ; mais les auteurs dont vous avez distingué les ouvrages, et peut-être même les concurrens moins heureux, auront à se féliciter d'avoir fourni leur tâche d'amis de la patrie, de l'humanité, et de défenseurs de la morale religieuse. Tel est l'avantage de nos institutions : elles appellent le concours de tous les esprits éclairés, laborieux, de toutes les âmes qu'animent de nobles sentimens, à l'action législative. Les meilleures lois sont celles qui se préparent long-temps, que l'opinion publique a débattues avec ardeur et scrupule avant d'être portées à la discussion législative. Les mémoires dont je vous ai entretenus ont

dû coûter plus d'une année de travail à leurs auteurs, et attestent que leur vie a été occupée de soins et d'études charitables. Si nous considérons combien d'établissemens heureux sont déjà nés ou semblent prêts à naître de cette discussion des divers emplois de la bienfaisance publique et privée; si nous considérons en même temps le zèle et peut-être l'autorité de ceux qui s'en occupent, nous verrons que cette génération mérite peu le reproche banal d'égoïsme, d'indifférence ou de sécheresse qui lui est perpétuellement adressé. J'aurais pu attester encore, Messieurs, le zèle que vous avez mis dans cette discussion, les recherches auxquelles plusieurs d'entre vous se sont livrés et le scrupule même qui ne vous a pas permis de prononcer une décision formelle. Il s'agit de la vie et du sort de plusieurs milliers d'êtres infortunés qui ne semblent avoir reçu le jour que pour le maudire, et dont la tutelle doit être considérée moins comme un fardeau que comme un devoir pour l'homme compatissant.

» N'est-ce pas un spectacle touchant que de voir, dans tout ce qui concerne la bienfaisance ou publique ou privée, la religion ouvrir la marche et bientôt appeler à son aide les travaux des philosophes, des hommes publics et des savans qui dévouent leur vie au soulagement des maux de l'humanité? La charité est ardente; elle ne craint pas de se pénétrer avec profondeur de la peine qu'elle contemple et qu'elle brûle de soulager. Les philosophes et les hommes publics sont invités à généraliser et à étendre leurs observations, et à porter leur vue au-delà des souffrances dont l'aspect frappe et déchire leur cœur. Les hommes de l'art sont obligés de maîtriser leur sensibilité pour porter avec plus de sûreté le secours souvent rigoureux que la souffrance réclame. Quand ils ont rempli un

ministère pénible, ils se retirent. La charité, qui a ouvert la marche, vient encore la fermer : elle reste auprès du lit du vieillard, du berceau de l'enfant ; elle appuie plus doucement leur tête, redit leurs plaintes d'un son de voix consolateur, et au baume que la science a versé sur des plaies elle ajoute un baume céleste. Voilà surtout le sublime attribut du cœur des femmes, et ce qui a élevé leur condition et leur dignité si fort au-dessus de leur triste partage dans l'univers ancien. Vous voyez, Messieurs, d'après ce rapport, que votre commission a tâché d'apprécier également les soins de la charité et ceux de l'observation calme et raisonnée. De telles discussions ne sont pas seulement un repos pour l'esprit de parti ; elles l'amortissent, et indiquent à toutes les âmes bien nées que leur point de ralliement est auprès de la souffrance. »

La Société adopta les conclusions de la commission, et reconnaissant, dans les deux mémoires spécialement distingués, un mérite égal, quoique sous des rapports différens, elle jugea qu'ils avaient le même droit au prix du concours. Elle décida, en conséquence, qu'il y avait lieu de décerner une double couronne ; que le prix serait partagé entre les auteurs de ces deux mémoires, et qu'il consisterait en deux médailles d'or de la valeur de 300 francs chacune.

L'un, ayant pour épigraphe : *Da veniam scriptis quorum non gloria nobis causa, sed utilitas officiumque fuit*, était de M. Remacle, ancien magistrat à Nîmes,

Et l'autre portait pour épigraphe : *Caritas et castitas*, et appartenait à M. Adolphe-Henri Gaillard, chanoine honoraire et aumônier de l'hôpital général de Poitiers.

La Société décida, en outre, qu'un accessit serait accordé à l'auteur du troisième mémoire qui avait fixé

les regards de la commission. Ce dernier mémoire portait, avec cette épigraphe : *Ego quoque miserrima vidi*, le nom de M. Azaret-Dugat, docteur en médecine à Orange.

L'Assemblée ordonna enfin que le rapport serait imprimé à ses frais, qu'il en serait adressé un exemplaire à M. le Ministre de l'intérieur, et que cet envoi serait accompagné d'une lettre par laquelle M. le président demanderait, au nom de l'Académie, que les deux mémoires couronnés fussent imprimés aux frais du Gouvernement.

C'est ici le lieu de faire mention d'un mémoire de M. le maire de la ville d'Auxerre, sur le même sujet. Ce mémoire vous parvint trop tard pour être admis au concours de 1836, auquel d'ailleurs il n'était pas destiné ; mais il était digne, à plus d'un titre, de fixer votre attention, et il devint l'objet d'un rapport qui fut confié à M. Barjaud.

Suivant cet honorable confrère, l'auteur recherche, dès le début, les causes de l'accroissement progressif des enfans trouvés, et il avoue qu'elles échappent encore à ses investigations. Il combat toutefois et ne peut s'empêcher de repousser le système barbare de Malthus, qui ferme les hospices et refuse tout asile à ces faibles et infortunées créatures. L'on ne peut espérer, en effet, qu'en supprimant les tours, on parvienne subitement à épurer les mœurs. Ce sera au contraire, selon l'auteur, donner naissance à de nombreux accidens et même à des crimes. Aussi l'humanité et surtout la charité chrétienne lui font rejeter un calcul d'économie aussi funeste. Quant aux enfans abandonnés, il ne peut croire qu'une police vigilante et active soit insuffisante pour prévenir les abus de l'incognito, toujours facile à découvrir lorsqu'il s'agit des fruits de l'union légitime. Il s'occupe ensuite des

soins à donner aux enfans dans le premier âge, ainsi que de tout ce qui concerne les nourrices. Puis il traite de la surveillance de ces enfans dans un âge plus avancé, de leur éducation, du choix d'un état et du patronage qui doit encore les accompagner au-delà de l'adolescence.

Il ne peut admettre le déplacement arbitraire comme moyen d'obtenir la diminution du nombre de ces enfans, et il s'élève de toutes ses forces contre cette mesure qui lui semble cruelle. M. Barjaud a reproduit dans son rapport les pages mêmes du livre où l'auteur a présenté ses argumens avec autant de logique que de persuasion. Cette longue citation se termine ainsi :

« Enfin, si la mesure du déplacement devenait l'objet d'un texte de loi, la classe entière des enfans trouvés serait déshéritée de l'espérance, seul bien qu'elle ait eu en patrimoine. »

Parlant ensuite de l'état civil de ces mêmes enfans, l'auteur analyse toute la législation qui se rapporte à ce sujet et qui lui offre toutes les garanties désirables. A l'égard des dépenses que cause aux hospices et aux départemens cette charge toujours croissante, il voudrait les voir supportées entièrement par l'État; mais il s'attache surtout à démontrer que toute économie sur le régime des enfans trouvés ne peut avoir que des conséquences désastreuses.

M. le rapporteur pense que les nobles sentimens de l'auteur et les principes d'ordre social dont il demande l'application doivent recommander son mémoire à tous les esprits sages, à tous les hommes animés de l'amour du bien public et de l'humanité. Il est d'un style correct et concis, et peut, sous plus d'un rapport, être mis en parallèle avec les deux mémoires couronnés. M. Barjaud

dit, en terminant, que l'auteur a constamment étayé ses principes sociaux des ressources de la législation, et qu'il s'est montré jurisconsulte aussi éclairé que consciencieux. Il regrette que cet écrit n'ait pu faire partie du concours, et il demande qu'il soit joint aux ouvrages remarquables que la Société possède déjà sur le même sujet des enfans trouvés.

Le sujet mis au concours pour l'année 1840, et proposé par M. Carteron, était aussi une de ces questions qui intéressent au plus haut degré la religion, la morale et l'économie politique. Ce fut encore M. de Lamartine qui en présenta la rédaction ainsi qu'il suit :

« Quels sont les moyens de faire renaître dans nos » mœurs le respect envers les supériorités naturelles, » sociales, religieuses, sans sortir de l'esprit de la légis- » lation et de la civilisation actuelles, afin de resserrer » et de fortifier, par l'autorité morale, les liens de la » famille, de la société et de l'État ? »

La commission d'examen fut composée de onze membres auxquels M. le président distribua les mémoires qui étaient au nombre de vingt. Mais, dès les premières séances, douze de ces mémoires furent écartés du concours, les uns pour n'avoir pas traité la question sous toutes ses faces et d'une manière satisfaisante, quelques autres pour n'avoir pas rempli entièrement les conditions du programme. Les mémoires réservés devinrent l'objet d'un nouvel examen et d'une étude consciencieuse de la part de chaque membre de la commission. Enfin, après une longue et brillante discussion à laquelle prirent une grande part les deux plus illustres membres de l'assemblée, et sur les conclusions de M. Guigue de Champvans,

rapporteur de la commission du concours, l'Académie, réunie en séance générale, décerna le prix à M. Maurin, magistrat à Nîmes, auteur du mémoire n.° 3. L'accessit fut accordé à M. Ch. Grellet, de Genève, auteur du mémoire n.° 8, et il fut fait deux mentions honorables, l'une du mémoire n.° 15 appartenant à M. le vicomte de La Boulaye, de Romenay, et l'autre du n.° 19, dont l'auteur est M. le comte de la Bédollière.

L'espace ne nous permettant pas de reproduire l'analyse de ces quatre mémoires ni les rapports dont ils ont été l'objet, nous nous bornerons à en extraire une courte citation, afin de donner une idée de l'esprit et du style de chacun d'eux.

Le passage suivant termine le mémoire de M. Maurin, de Nîmes :

« Un homme dont le témoignage ne saurait être suspect, Jean-Jacques Rousseau, a dit que les gouvernemens modernes devaient leur plus solide autorité au christianisme. Relevons donc le drapeau d'une foi sincère et profonde, pour que l'État puisse ressentir le bienfait de son influence, dont un scepticisme amer nous a trop long temps privés.

» . . . . Nourries de tous ces principes agissant les uns sur les autres, les générations s'amélioreront, et l'on verra renaître parmi elles le respect des supériorités dont l'absence se fait si cruellement sentir parmi nous.

» Il y a une médecine pour les âmes comme il y en a une pour les corps, et il ne s'agira que d'en faire une application habile et patiente pour que le corps social revienne à la santé.

» Il faut quelquefois des siècles, a dit Montesquieu,

pour préparer les changemens. Aussi bien nous regardons comme impossible que le plan que nous venons de tracer soit réalisé intégralement tout d'un coup ; mais c'est le type, l'idéal vers lequel on doit graviter, et bien certainement il suffira de s'en rapprocher pour que nous recouvrions un peu de ce sentiment d'autorité dont le besoin est si universellement senti, et dont la tradition semble se perdre tous les jours. Si la perfection fuit les efforts de l'homme *d'une fuite éternelle*, pour nous servir de la belle expression de Pascal, il lui est donné au moins de diminuer la distance qui l'en sépare. Que la génération actuelle fasse son étape ; celles qui nous suivront feront la leur, et ainsi on arrivera au but. Cela ne veut pas dire sans doute qu'il n'y aura un jour que des cœurs droits, des intelligences pures, des citoyens dévoués ; mais au moins la société marchera dans des voies régulières, et s'il y a des oscillations inévitables, il n'y aura plus à encourir de ces graves perturbations qui mettent tout en danger, l'ordre moral, l'ordre intellectuel, l'ordre social. »

Le n.° 8 est plus qu'un mémoire; c'est un livre, un livre longuement médité, sagement conçu et généralement bien écrit. Voici une citation prise au hasard dans le commencement de ce mémoire qui n'a pas moins de 373 pages :

« Si le sentiment moral et religieux ne domine pas la société, les théories les plus ingénieuses ne pourront opposer aucune résistance à la force destructive de l'égoïsme.

» C'est en vain que St.-Simon et Owen auraient établi une égale répartition des biens ; que Fourrier aurait organisé ses phalanstères. Tous ces projets chimériques et même les plans que les économistes les plus habiles ont

conçus pour détruire la misère et l'ignorance, par les caisses d'épargne, les monts-de-piété, les écoles de l'enfance et les institutions les mieux organisées dont nous sommes loin de contester le mérite; toutes ces combinaisons seront sans fruit, si le jeu des rouages n'est entretenu par l'onction de l'amour du prochain.

» Qu'un génie puissant apparaisse et manie à son gré le corps social; qu'il établisse un équilibre admirable entre l'accroissement de la population et celui de ses moyens de subsistance, entre les produits de l'industrie et les besoins des consommateurs; qu'il régularise le principe d'association d'une manière parfaite; que l'instruction soit activement répandue dans les classes inférieures; qu'en un mot, un bien-être général règne soudain d'un bout du royaume à l'autre : eh bien! si ce génie puissant n'a pas étouffé le sentiment de l'égoïsme inhérent au cœur de l'homme, s'il n'a pas pu y mettre à côté au moins un sentiment religieux assez puissant pour le dompter avec succès, il n'aura créé qu'une œuvre d'un jour.

» D'un autre côté, si au lieu de bouleverser les institutions, on les prend telles qu'elles sont, et qu'on réussisse à développer dans les cœurs le sentiment moral, en l'affranchissant des vices qui l'oppriment et le font dévier de la route; et dans les esprits, le sentiment religieux, en dissipant les ténèbres de l'ignorance volontaire qui voilent la vérité défavorable aux passions mauvaises, on pourra se flatter de réaliser sans secousses les rêves les plus brillans des économistes.

» C'est donc une belle pensée de la Société d'agriculture de Mâcon de *rechercher les moyens de faire renaître dans nos mœurs le respect envers les supériorités naturelles, sociales*

et religieuses, sans sortir de l'esprit de la législation et de la civilisation actuelles, puisque le mépris de l'autorité et le relâchement des liens sociaux, qui en est la conséquence, entraînent nécessairement les graves désordres dont la société a raison de s'alarmer.

» L'autorité et l'obéissance sont de vains noms si l'une et l'autre ne reposent sur le devoir. Et le devoir lui-même est défiguré ou reste inconnu si l'âme n'est réchauffée et éclairée par le sentiment moral et religieux. »

Le mémoire de M. le vicomte de La Boulaye, de Romenay, qui a obtenu l'une des mentions honorables, se termine par le passage suivant :

« . . . . . Qui ne comprend, Messieurs, combien ce langage de la religion, ce langage qui va au cœur, doit exercer d'empire sur ces jeunes âmes qu'aucune mauvaise préoccupation n'a encore égarées, et de quel respect elle doit les pénétrer pour les dispensateurs de ces saintes paroles ?

» Mais suffit-il de les verser dans l'oreille de l'enfance ? et pourquoi cesse-t-on généralement de les faire entendre aux élèves, alors que, parvenus aux classes supérieures, ils touchent à cet âge où les passions vont s'éveiller et leur séduction les atteindre ?

» Comment, par exemple, la classe de philosophie, qui termine le cours de nos études et qui devrait les résumer toutes, n'est-elle pas plus spécialement destinée à développer et à mûrir dans ces jeunes et ardentes intelligences tout ce qu'il y a de sagesse et de prévoyance dans les prescriptions de la religion, de moralité dans ses doctrines, de mesure dans ses leçons, de solidité dans ses preuves et de force dans ses consolations ? Eh quoi ! cette

religion qui, pressentie par Socrate et Platon, fit les trois-quarts de leur génie; cette religion qui a illuminé Pascal, allumé les foudres de Bossuet et absorbé les méditations de tant d'hommes si éminens que partout ils se sont faits les premiers dans toutes les carrières du génie, serait-elle insuffisante pour couronner dignement cette série de travaux destinés à former nos magistrats, nos législateurs, nos pères de famille, et tous ceux qui seront un jour appelés à la régénération comme au gouvernement de la société ?

» Messieurs, tout royaume divisé contre lui-même sera détruit; c'est le livre de toute vérité qui nous le dit. Ce que vous demandez, c'est le rétablissement de l'ordre dans la société; car dès qu'on n'y respecte plus les supériorités naturelles, sociales et religieuses, l'ordre n'y existe plus; et cet état de choses n'a et ne peut avoir qu'un nom : l'anarchie.

» Deux moyens seuls peuvent être employés pour y porter remède : la force ou la raison.

» La force, qui oserait, qui pourrait aujourd'hui l'employer ?.....

» La raison, elle ne peut être éclairée et contenue que par le sentiment religieux, et c'est à l'éducation qu'il faut le demander; toute autre voie serait impuissante ou incomplète. Telle est du moins ma conviction profonde, et, plus que jamais, je m'associe à cette pensée de M. de Bonald, par laquelle je mettrai fin à ce discours :

« On avait assez jusqu'ici considéré la religion comme » un besoin de l'homme; les temps sont venus de la » considérer comme une nécessité de la société. »

M. le comte de la Bédollière, auteur du mémoire n.° 19,

pense, comme la plupart des autres concurrens, que l'éducation morale est l'unique moyen de faire renaître le respect envers les supériorités.

« Préoccupé, dit-il, de révolutions, de sciences, de beaux-arts et d'industrie, le 19.e siècle ne voit pas qu'en donnant à l'instruction tous les soins qu'elle réclame, il néglige l'éducation morale qui seule rend les hommes probes et soumis; il ne voit pas que, faute de principes puisés au sein de la famille, nous devenons orgueilleux, indépendans et égoïstes; il ne voit pas enfin que ces trois vices ont enfanté le mépris de toutes les supériorités respectées autrefois, et ont fait naître le malaise moral qui nous tourmente. »

Ce mémoire, généralement écrit dans un style brillant et coloré, se termine par le passage suivant :

« Après avoir démontré que l'éducation morale, dans le sein des familles, pouvait seule faire renaître dans les mœurs le respect envers les supériorités naturelles, sociales et religieuses, et les rendre elles-mêmes plus respectables, j'ai dit que cette éducation, presque entièrement éteinte, pourra revivre dès que le pouvoir exigera que l'homme qui demande à le servir soit pur de toute infamie. Il ne me reste plus maintenant qu'à expliquer comment on peut amener le pouvoir à proclamer cette exigence et à la mettre en vigueur.

» Il suffira, Messieurs, de l'union des gens de bien; le nombre n'en est pas aussi restreint qu'on pourrait le penser. Inquiets du présent et corrigés par le passé, les hommes voudraient consolider l'avenir; ils sentent la nécessité d'un retour aux principes, il ne leur manque qu'un mode de ralliement et de nobles encouragemens.

» Eh bien! Messieurs, que les principales villes de

France suivent votre exemple; que partout les hommes de probité s'agglomèrent pour propager d'utiles enseignemens; que des beaux-arts et de la littérature leur influence protectrice s'étende à la moralité des hommes; que cette influence décourage le vice et glorifie la vertu dans tous les rangs; que, par ce moyen, les électeurs s'entendent pour élire le plus loyal, et la loyauté va surgir, et la France n'aura pour députés que des cœurs droits et désintéressés. Avec de tels représentans, il n'y aura de majorité possible que pour des ministres probes comme eux; avec de tels ministres, nous n'aurons plus que des supériorités respectées et dignes de nos respects. Et, comme tout s'enchaîne, le pouvoir suprême, qui veut toujours le bien et qui ne peut s'affermir que dans les voies morales et religieuses, y marchera d'un pas libre; les formes représentatives elles-mêmes, bien qu'elles limitent les droits de la couronne, n'affaibliront plus nos respects pour le trône, car l'amour du roi, qui cimentera notre félicité, se confondra dans tous les cœurs avec l'amour de la patrie.

» Oui, Messieurs, n'appelons aux emplois de toute nature que des gens de bien, afin d'épurer l'ardeur des ambitions qui nous dévorent; cherchons partout l'homme probe, comme on a cherché l'homme habile, quoique pervers; et la nation, rentrée bientôt tout entière dans la voie des principes, guérira de son malaise. Alors, l'éducation morale se retrouvera faite par les bons exemples du foyer domestique; alors, la foi religieuse et la foi politique reparaîtront vives et pures; alors, les hommes ne s'agiteront plus; alors, ils chercheront le bonheur dans le rang qui les aura vus naître; alors, la soumission cessera de leur être amère; alors, on verra renaître dans

nos mœurs le respect envers les supériorités naturelles, sociales et religieuses, et alors, enfin, les liens de la famille, de l'État et de la société se trouveront resserrés et fortifiés par l'autorité morale. »

Pendant le cours de ces dernières années, deux de vos jeunes confrères se sont appliqués spécialement à l'étude des sciences philosophiques et morales. L'un deux, M. Guigue de Champvans, vous a présenté, au mois d'avril 1838, un *essai sur l'unité du genre humain.* Parmi les mille preuves de la mobilité du genre humain, on pourrait citer, dit-il en débutant, non-seulement son histoire, mais encore la manière dont cette histoire a été étudiée. A chaque époque, le point de vue change, et l'historien qui raconte le passé reflète le présent dans ses narrations, et peut lui-même servir d'étude sur ses contemporains, à l'observateur clairvoyant. Ainsi, à un peuple neuf, naïf, crédule, il a fallu un historien naïf et crédule comme lui, il a fallu un Hérodote; aux Romains altiers et corrompus, il a fallu un moraliste aussi sévère que Tacite; au grand roi, dont le trône rayonnait comme un soleil, dont le règne était plein de gloire et de majesté, il ne fallait rien moins qu'un Bossuet. Les empires absolus ne présentent que des histoires à la louange du prince, ou des annales sans ordre, sans suite, sans intérêt. Au moyen-âge, époque d'ignorance mais de foi vive et inébranlable, le chroniqueur, émerveillé des belles actions de son temps, s'empressait de les enregistrer pour en conserver la mémoire aux siècles futurs. Si une mission en ce genre paraît nous avoir été donnée, ajoute M. de Champvans, c'est, sans contredit, celle de rechercher les idées qui ont gouverné et qui gouvernent encore l'histoire. Il ne suffit plus

de savoir narrer les faits, d'avoir le talent de les présenter sous un jour plus ou moins dramatique, plus ou moins pittoresque ; ce qu'on demande, c'est qu'un coup d'œil profond soit jeté au milieu de tous ces faits et qu'il en découvre la cause elle-même. Quelques historiens ont poussé si loin leurs recherches et ce système qu'ils se sont trouvés avoir écrit l'histoire des idées de l'humanité. L'auteur de cet essai invite les écrivains actuels à entrer dans cette voie où sont répandues de nombreuses et éblouissantes lumières.

Le premier, le plus beau des livres anciens, la Bible, lui offre la plus haute idée que l'homme puisse concevoir de lui-même : *il a été créé à l'image de Dieu.* Tel est le premier germe déposé dans le cœur de l'homme, et qui doit un jour produire ses fruits. Ce principe, qui est aussi celui de l'unité générale, se découvre constamment dans tous les faits. L'auteur nous montre l'homme poursuivant, sous ses trois principales faces, religieuse, intellectuelle et politique, ce même principe qu'a dévoilé à ses yeux la révélation. Il voit que tout concourt à favoriser l'esprit humain dans sa marche vers le but auquel il aspire ; ce sont même les choses qui semblent le plus antisociales, telles que la guerre, le despotisme, l'esclavage, fléaux qui ont toutefois pour résultat de s'opposer à l'isolement et de réunir les hommes dans un but commun. Les instrumens dont Dieu se sert pour accomplir ses desseins sont tour-à-tour un prince conquérant, une ville, une nation guerrière.

Dans la deuxième partie de son travail, M. de Champvans recherche la part qu'ont prise les différens peuples dans la grande œuvre de la civilisation. D'abord, deux grandes divisions se présentent à l'esprit : l'Orient et l'Oc-

cident. Le premier pays fournit l'idée, le second l'applique. L'un est inventeur, et l'autre, pragmatique, pour ainsi dire. C'est, en effet, en Orient que se trouve le berceau des religions, des traditions et des sciences. Entre ces deux grandes divisions, vient se placer, comme intermédiaire, un état nouveau. Ce n'est plus l'Orient, ce n'est pas encore l'Occident, c'est la Grèce. Heureuse héritière de la civilisation orientale, elle s'empare du domaine des sciences et des arts pour les transmettre ensuite à Rome, reine de l'Occident et dominatrice du monde. Puis les systèmes, les religions, les traditions, surexcités par leur rapprochement dans une seule ville, Alexandrie, y meurent emportés dans les vastes eaux du christianisme. Mais, si tous les peuples anciens se sont emprunté successivement leurs traditions et leurs découvertes, rien, néanmoins, n'a égalé, sous ce rapport, l'activité des peuples modernes, et il serait intéressant d'établir une sorte de généalogie intellectuelle entre les sectateurs de la science de tous les siècles.

L'auteur voit le sentiment religieux, premier besoin de l'homme, prendre un mouvement égal à celui des sciences et des lettres, et l'orgueil humain courber volontairement la tête sous le joug de la foi. Il regarde la révélation comme le flambeau qui a éclairé les premiers pas de l'homme dans la sphère intellectuelle, et qui seul peut les expliquer. Aussi la trouve-t-il rappelée dans les traditions de tous les peuples : complète et pure dans la Bible, et quoique défigurée dans d'autres traditions par des fables monstrueuses, elle atteste toujours le principe universel de l'unité religieuse. Ce principe apparent, plus évident encore depuis l'Évangile, consacre la fraternité de tous les hommes.

Résumant la pensée de son ouvrage, M. de Champvans établit en principe qu'en tendant à l'unité, l'homme, créé à l'image de Dieu, accomplit les devoirs que lui impose cette céleste origine. Ses progrès dans les connaissances doivent donc toujours être dirigés vers ce but. Le jour viendra où l'humanité aura conquis l'unité, sans détruire la variété des races. L'homme complètera, par cette grande œuvre, sa tâche la plus intime, car il aura rendu la grande famille humaine semblable à Dieu qui est à la fois unité et variété.

M. le comte de Pierreclau vous a communiqué à son tour des considérations philosophiques et métaphysiques sur l'origine, le but et la forme des sociétés humaines. Cet honorable confrère examine d'abord le système d'un contrat primitif, adopté par la philosophie du dix-huitième siècle. Il fait sentir la fausseté d'une telle base, un contrat ne pouvant émaner que d'une société complètement développée et pénétrée profondément des règles d'une équité parfaite, à laquelle la société actuelle elle-même est loin d'être encore parvenue. Pour croire à la légitimité d'un contrat primitif, il faudrait supposer, dans les premiers hommes, une égalité complète en force physique, comme en intelligence; il faudrait supposer, en un mot, que l'homme a été créé parfait et non perfectible. Mais, au lieu de cette égalité, on voit partout, dès les premiers âges du monde, le fort opprimer le faible et celui-ci se réfugier sous l'égide d'un plus puissant, et acheter cette protection au prix même de sa liberté. Comment donc croire à un contrat entre des parties aussi peu égales entre elles ?

Il n'en est pas de même de la transaction sociale que

M. de Pierreclau regarde comme l'énigme de toute l'histoire du monde, et qui repose, non sur des abstractions mais bien sur des faits, transactions mutuelles et successives avec les choses, les circonstances et les hommes. L'erreur donc des philosophes, en soutenant la thèse d'un contrat primitif, serait de faire préexister la société à son organisation, tandis que c'est en vertu de son organisation qu'elle existe réellement. Cette erreur est grave, fondamentale, et ne conduirait, suivant l'auteur, qu'à des conséquences fausses et même dangereuses. L'une des plus déplorables de toutes lui paraît avoir été la souveraineté du peuple, telle que l'avait conçue l'école conventionnelle, plaçant la volonté de la multitude au-dessus de toute raison. C'était, dit-il, ouvrir la porte aux plus graves excès; c'était confier au hasard des fluctuations humaines les destinées de l'humanité. Il démontre qu'au-dessus des masses et du hasard, il y a les idées et la loi intelligente et morale, qui seule a le droit de diriger la société et le pouvoir de la conduire vers son but, la civilisation, autrement la raison. C'est par son intelligence que l'homme doit savoir ordonner et dominer les événemens au milieu desquels il vit, au lieu de se reposer sur un fatalisme politique. L'auteur fait observer néanmoins que cette même intelligence doit se régler sur les considérations des temps, des climats, des races, etc. Il déplore alors cette erreur de certains philosophes anciens et modernes, qui, oubliant que l'humanité est un être vivant, ayant une âme, des passions, des mœurs, des besoins, des intérêts, n'ont voulu la considérer que comme une machine organisée. De là, les calamités éprouvées par les gouvernemens qui ont accepté leurs vaines théories. L'auteur de ces considérations reconnaît l'unité, mais il sait en même

temps respecter les variétés ; et si les peuples, en perfectionnant leur raison, parviennent à dépouiller un jour toutes les spécialités accidentelles et ne forment plus qu'une seule et grande famille, jusqu'à ce moment-là, toute législation qui s'obstinerait à méconnaître les différences qui existent lui paraîtrait inintelligente et dangereuse. La difficulté de faire le bien lui découvre le danger des réformes par l'application des lois philosophiques. Il y trouve la source de ces révolutions qui bouleversent les sociétés. C'est par des transactions seulement qu'il prétend arriver au but auquel tend l'humanité.

La raison étant, ainsi que l'a dit M. de Pierreclau, la vraie et seule souveraine de l'humanité, la civilisation qui en est le fruit n'est autre chose que la raison en progrès. Pourquoi donc vouloir lui imposer des formes qui lui seraient étrangères? C'est à elle à revêtir, à son gré, celles qui lui conviennent le mieux. Elles passeront successivement, car la figure de ce monde est changeante et passagère ; mais la société ne passe pas, elle est immuable. Nier le progrès, c'est nier l'intelligence, c'est méconnaître sa fin essentielle.

La destinée morale que le progrès assigne à l'homme est de connaître Dieu et de le servir ; comme sa destinée physique est de chercher à saisir progressivement toutes les forces de la nature pour les faire tourner à la réalisation des grands desseins de la Providence. Ainsi, ce n'est pas un vain mot que le nom de roi de la terre donné à l'homme ; tout le magisme ancien était l'expression et le but d'accomplissement de cette pensée. Mais ce magisme égoïste et individuel reposait sur des principes faux ou coupables. C'était Faust pactisant avec l'esprit des ténèbres ; il ne pouvait donc réussir. L'auteur voit un autre magisme

qu'il nomme humanitaire, résultant d'un pacte fait par l'homme avec Dieu, c'est-à-dire avec la vérité, et d'après lequel l'homme recule tous les jours les limites de sa puissance sur la nature, accomplissant, de cette sorte, sa destinée qui est de reconstituer laborieusement son unité.

Il définit ensuite les différences qui existent entre la matière et l'intelligence. L'une est l'égoïsme et la personnalité; l'autre, au contraire, impersonnelle, fait prévaloir le général sur l'individuel, et, repoussant la brutalité de la force, embrasse le bien de l'humanité tout entière. L'homme, appelé par sa nature à développer sa personnalité avec le développement général du monde, doit obéir à l'État, reconnu comme création intellectuelle des individus qui le composent. Un gouvernement fondé sur cette création doit être largement et sagement actif; l'inaction ou la négligence serait, de sa part, un crime social. Venant à examiner quels sont les devoirs d'un gouvernement, M. de Pierreclau fait la remarque que s'il doit s'attacher à accroître les richesses nationales par de bonnes lois sur l'agriculture, le commerce, l'industrie, il doit aussi en chercher les moyens dans l'extinction du paupérisme. Il rappelle les lois barbares portées dans les temps anciens contre la mendicité, et il les repousse avec horreur. Mais, tout en recommandant la charité envers les pauvres, il ne se dissimule pas que l'on peut tomber dans un autre écueil, qui serait de favoriser la paresse et l'inconduite. Il veut donc que la charité, exercée avec discernement, tende constamment à relever le pauvre de l'ignominie de l'aumône par un travail approprié à ses forces, le travail étant la fin et l'obligation permanente de tous les hommes sans exception.

Vous devez à M. Laval, ingénieur en chef de la Saone, des considérations d'un haut intérêt sur l'instruction et l'éducation publiques, dont il a fait le principal objet de son discours de réception, prononcé, en séance générale, le 4 juin 1840. L'honorable récipiendaire vous félicitait d'abord du choix heureux de la question par vous mise au concours cette même année. Il vous témoignait le désir de s'associer à tous ceux de vos travaux qui ne lui seraient pas étrangers, mais surtout à ceux qui tendraient, comme cette haute question sociale, à moraliser directement le peuple français; à faire renaître en lui les idées religieuses qui semblent s'effacer chaque jour pour faire place au pur sensualisme; à le préserver des dangers de cette soif insatiable des richesses qui dévore la génération actuelle; à réprimer ces ambitions aveugles et illégitimes, toujours prêtes à bouleverser l'État, et enfin à créer un esprit national qui concentre toutes les volontés, toutes les intelligences, pour le bonheur, l'union et la force de notre patrie. L'éducation morale et religieuse est l'un des plus sûrs moyens d'arriver à de telles fins. M. Laval vous offre, à cette occasion, quelques numéros du journal l'*Educateur* et le *Cours normal de philosophie positive*, par le colonel Raucourt. Il pense que les ouvrages de cette nature méritent d'être répandus et doivent contribuer à appeler l'attention du Gouvernement sur l'organisation, dans nos établissemens universitaires, d'une force morale qui leur manque totalement aujourd'hui, dans le but de prévenir les funestes aberrations qui dépravent les plus belles intelligences de nos écoles. La jeunesse y reçoit, il est vrai, une instruction variée et fort étendue; l'intelligence y est développée au plus haut degré; l'imagination même y est fort exaltée; mais, à côté de ces alimens

donnés avec profusion à l'esprit, nul contrepoids moral et religieux pour calmer l'effervescence qui en résulte, pour modérer ces fatales surexcitations; pour guider enfin l'inexpérience de notre jeunesse dans le sentier si difficile de la vie sociale. Loin de puiser des leçons ou des exemples d'obéissance aux règles indispensables qui régissent ces écoles, afin de se préparer au respect des lois du pays, la jeunesse n'en rapporte généralement qu'un esprit d'insubordination et d'indépendance absolue. Il n'y a pas d'exagération à dire que les sentimens généreux, si naturels à cet âge, s'y transforment trop souvent en mauvaises passions. Dans nos écoles, en un mot, tout est donné à l'instruction et rien ou presque rien à l'éducation morale, qui seule forme le cœur et élève de bons citoyens à la patrie.

Ne nous y trompons pas, dit l'honorable récipiendaire, les conséquences de l'organisation actuelle ont plus de portée qu'on ne le croit communément. Que voyons-nous en effet surgir autour de nous, depuis quelques années, dans la population des villes comme dans celle des campagnes, par suite de l'absence de tout contrepoids moral et religieux ? Une indifférence profonde sur la croyance religieuse de nos pères ; un désolant septicisme sur tout ce qui, jusqu'à nous, avait été justement considéré comme sacré ; un mécontentement général de son sort et de sa position sociale ; une ambition sans frein et sans limite ; une ardeur incroyable pour acquérir des richesses et de nouveaux droits, alors qu'on est bien décidé à en négliger les devoirs ; le pauvre en guerre permanente avec le riche, l'ouvrier avec le fabricant, l'élève avec le maître ; et même le fils avec le père, dont l'autorité si naturelle est souvent méconnue ; heureux encore si, après avoir fait

d'imprudens sacrifices pour l'élever au-dessus de sa condition, le père n'a pas recueilli le mépris et l'abandon pour fruit de ces sacrifices !

En présence de tels faits, tous les hommes de bien devraient former une vaste association et travailler de concert à l'amélioration de l'éducation de la jeunesse. Cette réforme serait facile, nous le répétons, en ramenant la morale et la religion dans nos établissemens d'instruction publique. Alors, dit en terminant l'auteur de ce discours, nous verrions pour résultats de cette éducation morale, religieuse et vraiment nationale, cette belle jeunesse si avide de connaissances, si intelligente, si rapide à concevoir et à entreprendre, recueillir les plus heureux fruits de son instruction ; nous la verrions, en un mot, consacrer les forces de son intelligence à l'intérêt public, à la prospérité, à la gloire de la patrie, au bonheur de l'humanité tout entière.

Dans sa réponse au discours de M. Laval, M. Mottin, président annuel, fait ressortir tout l'intérêt qui s'attache à de pareilles questions, et il démontre à son tour qu'un bon système d'éducation, appliqué à la génération naissante, peut seul apporter un jour quelque remède au malaise qui travaille toutes les classes de la société. Il reconnaît aussi que l'instruction, que l'on regarde généralement comme une nécessité de cette époque de civilisation et de progrès, doit, pour devenir profitable, être renfermée dans les bornes de la raison et de la sagesse ; et pour qu'elle ne puisse jamais devenir une arme dangereuse, il faut la soumettre aux préceptes de la morale, sauve-garde de toutes les sociétés humaines. C'est ce qui faisait dire à Montaigne, dans son style naïf : « On ne doit s'enquérir quel est le plus savant, mais le mieux savant, » expri-

mant ainsi combien il est important de renfermer le savoir dans de justes et sages limites.

Au mois de juillet 1840, et à l'occasion de sa réception en qualité de membre résidant, M. Defranc vous a lu un discours où la question importante de l'éducation des peuples est traitée d'une manière remarquable. L'honorable récipiendaire montre d'abord, dans un style élégant et plein d'images, les avantages de la civilisation, et fait une peinture brillante des deux beaux siècles d'Auguste et de Louis XIV. « Mais, dit M. Defranc, c'est sous le règne du grand roi que commence à se développer au milieu de nous le goût des sciences et des beaux-arts. Ces somptueux monumens élevés à la majesté royale, à la vieillesse de nos guerriers, à la bienfaisance publique; tous ces chefs-d'œuvre des génies qui ont immortalisé le grand siècle, ces chefs-d'œuvre qui inspirent encore nos contemporains et auxquels nos artistes les plus célèbres et nos plus grands poètes ont dû leurs succès et leurs triomphes : voilà le commencement, voilà la principale cause des progrès dont s'honore aujourd'hui la France.

» Cependant, c'est au sein de l'ignorance que naquirent et se formèrent ces grandes illustrations. A cette époque de notre histoire, le savoir et le génie n'étaient encore que le privilége de quelques hommes qui mettaient tous leurs soins à plaire au prince, unique objet de leurs inspirations, de leurs louanges, de leurs travaux.

» Sous le règne de Louis XV, les écrits des philosophes commencent à éclairer le peuple et à répandre le goût de l'étude. Les connaissances deviennent plus générales, l'éducation publique se forme..... Soudain une révolution terrible éclate sur la France; elle ébranle le monde,

bouleverse nos idées, nos habitudes, nos mœurs. Un homme de génie apparaît au milieu de la tempête; il parvient à maîtriser le fléau et porte au plus haut degré la gloire et la splendeur de la France. Des revers et des désastres terminent une domination et une vie dont le jugement appartient à l'histoire et à la postérité. La paix règne de nouveau sur le monde et ouvre à la France des destinées nouvelles. Après les tempêtes politiques, les peuples sentent le besoin des travaux réparateurs. Aussi nos campagnes sont vivifiées et nos cités retentissent du bruit confus de mille artisans laborieux; les sciences et les arts étendent sur nous leur bienfaisante domination. Une heureuse impulsion est donnée : le savant multiplie ses recherches et ses découvertes, l'artiste redouble d'efforts, l'artisan perfectionne ses travaux; il anime de l'intelligence de l'esprit l'intelligence de la main.

» Que manque-t-il donc à la prospérité de la France? Les armes l'élèvent au-dessus des nations les plus célèbres de l'antiquité; notre littérature règne sur le monde civilisé; les chefs-d'œuvre de notre industrie ne redoutent aucune concurrence étrangère. Nous sommes heureux de ces avantages autant que nous sommes fiers de ces succès, et pourtant comment concilier ce sentiment d'orgueil national, ce caractère généreux de la nation française, avec l'esprit mesquin, égoïste de notre société? D'où viennent ces rivalités jalouses, ces idées ambitieuses d'avancement et de fortune, cette soif de briller, qui tourmentent la plupart des hommes? C'est, il faut bien le dire, que notre système d'éducation publique est encore fort incomplet. Cependant toutes les sources de la perfection sont prêtes à jaillir du sein de notre jeunesse; son intelligence naturelle ne demande qu'une heureuse direc-

tion. C'est au Gouvernement qu'il appartient de donner l'impulsion. Rappelons-nous sans cesse que la morale fut la première maîtresse des nations et le berceau des sciences. Si l'égoïsme menace d'envahir la société, c'est que, par une erreur ordinaire, on transporte aux dons de l'esprit la gloire primitivement due aux mœurs. On prodigue des encouragemens à la diligence, à l'application, et rien au caractère; des éloges à l'étude, et on se tait sur les belles actions; des prix aux compositions de l'esprit, et je ne sais quelle indifférence aux bonnes mœurs. »

M. Defranc termine ainsi son discours : « Législateurs, magistrats, citoyens, dans la haute mission qui nous est confiée de diriger l'éducation publique, attachons-nous à préparer à nos enfans d'heureuses destinées. Nous leur apprendrons à bien faire par nos exemples, bien mieux que par des préceptes. La vertu, comme Dieu lui-même, est une vérité; c'est par la pratique et la foi qu'elle veut être honorée. Etudier la vertu, c'est profaner sa sublime origine. Qu'à l'exemple des anciens, nos enfans reçoivent des récompenses publiques pour tout ce qu'ils auront fait de bien. Honorons leurs belles actions, et, par une heureuse émulation, le foyer domestique deviendra pour eux une école pratique de ces mêmes vertus qu'on leur apprend à chérir. Un pareil système d'éducation ferait de nos colléges des écoles aussi dignes des sciences que chères à l'humanité. L'intérêt personnel, l'égoïsme, ce monstre dévorant des sociétés, serait bientôt étouffé. L'âme n'aspirerait plus qu'au grand, qu'à l'héroïque, qu'à l'honnête. Les hommes, tournés dès l'enfance vers le vrai mérite et l'utilité publique, ne mettraient leur bonheur que dans celui des autres et jouiraient de l'unique félicité qui soit à l'abri des événemens. C'est en rendant aux écoles

publiques leur véritable institution, c'est en nous rapprochant de l'esprit des peuples de l'antiquité, que nous atteindrons un but qui est l'objet de notre ambition, de nos désirs et de notre plus vive espérance. »

M. le président, répondant au récipiendaire, le félicite sur les sentimens qu'il vient d'exprimer, et, comme lui, appelle de tous ses vœux l'amélioration de l'éducation et de l'instruction publiques en France. Puis il s'attache spécialement à prouver que ce n'est pas de nos jours seulement que la société est progressive dans sa marche, et que l'époque du moyen-âge, reléguée long-temps par les historiens dans l'obscurité la plus profonde, a préparé l'ère brillante du grand règne.

C'est ici le lieu de vous présenter l'analyse d'un rapport de M. Calmels sur une collection complète des délibérations du Conseil général, qui vous fut offerte par M. le Préfet, au mois de mars de l'année dernière. Les délibérations relatives à l'agriculture ayant déjà été consignées dans la première partie de ce compte-rendu, nous ne nous occuperons que de celles qui touchent à des questions de morale et d'économie politique.

M. le rapporteur mentionne d'abord une délibération de 1833, qui accordait, à titre de prime, une somme de 1,500 francs destinée à être distribuée aux trois premières caisses d'épargne qui seraient fondées dans le département. Depuis 1834, le Conseil a donné, chaque année, une somme de 1,000 francs pour aider à subvenir aux frais de celles de ces caisses qui sont légalement constituées. Par ces votes, dit M. Calmels, le Conseil général a puissamment contribué à l'établissement de ces utiles institutions qui ont obtenu de très-heureux résultats, principalement dans la ville de Mâcon.

Le Conseil a exprimé le désir qu'il fût ouvert des ateliers de travail libre pour les forçats et les condamnés libérés, afin de préserver les citoyens des conséquences souvent funestes du vagabondage.

La question importante des enfans trouvés occupe cette assemblée depuis plusieurs sessions. M. le rapporteur rappelle, dans les termes suivans, la part active que M. de Lamartine a prise dans la discussion de cette question : « Vous savez, Messieurs, que la suppression partielle des tours et le déplacement de ces enfans en bas âge, exécutés par raison d'économie, ont trouvé constamment dans M. de Lamartine un adversaire redoutable et persévérant, qui, dans toutes les occasions, s'est élevé contre ces mesures avec une force de conviction et une éloquence tellement persuasive que l'illustre défenseur de ces infortunés peut être considéré comme ayant gagné sa cause auprès de l'opinion publique. »

Enfin, dans sa dernière session, celle de 1840, le Conseil général a accordé une subvention de 6,000 francs à l'Asile de Montbellet. Par ce vote, il a voulu témoigner l'intérêt qu'il porte à cet établissement, que, dans son zèle philantropique, M. le Préfet a fondé pour améliorer le sort des enfans trouvés.

Si les travaux des divers membres qui composent un corps littéraire peuvent être considérés comme l'œuvre collective de ce même corps, la *Statistique du département de Saone et Loire*, publiée récemment sous vos auspices et avec la collaboration d'un grand nombre de vos confrères, mérite déjà, à ce titre, d'être mentionnée dans vos Annales. Mais, indépendamment de ce concours de plusieurs d'entre vous, la Société a travaillé directement

à ce livre éminemment utile ; car vous n'avez pas oublié qu'en 1834, dans la séance générale du mois de juillet, une commission nombreuse fut chargée de l'examiner dans ses détails et d'en surveiller l'exécution. Au mois de mars 1835, une nouvelle commission, composée de cinq membres, entendit la lecture d'une partie considérable de l'ouvrage et lui donna son approbation. C'est donc avec raison que j'ai regardé ce livre comme votre œuvre; mais je n'ai dû en faire ici qu'une simple mention.



§ II. — SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

M. Batilliat vous a communiqué, au mois de décembre 1834, un mémoire où se trouvent consignées les recherches auxquelles il s'est livré relativement à une nouvelle espèce d'huile volatile, qu'il a obtenue par un mode d'extraction qui lui appartient.

Ne pouvant rendre compte ici de toutes les expériences tentées par l'auteur de cette découverte, nous avons dû nous borner à faire connaître sa manière d'opérer et quelques-uns des nouveaux produits qu'il a mis sous vos yeux.

Le premier de ces produits est une huile de girofle, ainsi obtenue.

Le girofle (*caryophyllus aromaticus*) est pulvérisé, mêlé à un volume égal de sable, puis introduit dans une alonge de verre où il est soutenu par un flocon de coton. On y verse ensuite de l'alcool à 40°, mais par petites quantités et jusqu'à ce que le girofle soit épuisé.

Cette teinture passe d'abord très-chargée d'huile; elle est onctueuse et très-colorée. Après être restée quelques jours en repos, il s'y dépose des houppes soyeuses de caryophyline que l'on sépare au moyen d'un filtre. On introduit le liquide dans une cornue de verre et l'on distille à une très-douce chaleur pour retirer les deux tiers de

l'alcool employé. Le résidu laisse encore déposer beaucoup de caryophyline qu'on sépare comme la première fois. On verse le liquide filtré dans une capsule de porcelaine exposée à une douce chaleur pour en chasser les dernières portions de l'alcool. Il reste dans cette capsule une substance extractive et une huile qu'il est facile de séparer après refroidissement. L'huile est très-épaisse, grasse, plus lourde que l'eau, d'un vert jaunâtre foncé, d'une odeur plus forte et plus agréable que l'huile de girofle du commerce; elle a aussi une saveur plus chaude et plus piquante. Cette huile est colorée par une matière résineuse; c'est pourquoi l'auteur de ce travail l'a désignée sous le nom d'*huile résinite*, pour la distinguer, ainsi que celles obtenues par le même procédé, des huiles connues. Sur 100 grammes de girofle, on obtient environ 30 grammes d'huile résinite, d'une force excessive.

M. Batilliat a obtenu également une huile résinite de l'anis *(pinpinella anisum)*.

On savait que les semences de l'anis contiennent deux huiles: l'une *volatile*, fournie par le péricarpe; l'autre *fixe*, contenue dans l'amande renfermée dans ce même péricarpe. Pour séparer les deux parties de la semence, elle a été pilée dans un mortier de marbre avec un pilon de bois. Le péricarpe a été ainsi pulvérisé, tandis que les amandes sont restées entières; les deux parties ont été aisément séparées par le tamisage. Sur 520 grammes de semence, on a eu :

Péricarpe en poudre. . . 184 grammes.
Amandes entières. . . . 336

Le péricarpe a été traité par l'alcool à 40 °, comme le girofle.

Il est resté dans la capsule 1.° une huile d'un vert foncé, très-fluide, d'une odeur suave, d'une saveur douce, sucrée et très-aromatique ;

2.° Une autre huile épaisse, jaune, beaucoup plus lourde que la première, dont on a pu opérer aisément la séparation au moyen d'un entonnoir. Cette dernière huile a aussi une odeur et une saveur douce et aromatique, mais moins vive que celle de l'huile verte. Ces deux huiles volatiles sont infiniment supérieures à celles du commerce.

Les 184 grammes de péricarpe ont fourni :

Huile verte. . . . 17 grammes.
Huile jaune. . . . 5

Les amandes ont fourni une troisième huile grasse et fixe, obtenue au moyen de l'éther.

Ainsi, M. Batilliat a trouvé dans l'anis une huile que les chimistes ne connaissaient pas avant lui. Les deux huiles volatiles sont si agréables au goût et à l'odorat qu'elles seront probablement préparées en grand pour l'usage du commerce.

L'auteur pense que, dans ce cas, l'huile grasse de l'amande sera obtenue plus avantageusement par les moyens ordinaires.

Notre confrère a retiré aussi de la semence du fenouil *(anethum feniculum)* deux huiles, l'une verte et l'autre jaune, comme dans l'anis.

Nous ne citerons que ces trois exemples qui suffiront pour faire comprendre tout ce que son travail doit offrir d'intérêt.

Vous devez encore à M. Batilliat une notice sur la propriété tænifuge de l'écorce de racines de grenadier. Il y

signale plusieurs exemples de l'expulsion prompte et facile du *tænia*, opérée par ce spécifique, et il conclut de ce fait et d'un grand nombre d'autres qu'il a observés, que, pour produire l'effet qu'on a droit d'en attendre, les médicamens doivent nécessairement être traités selon leur nature et par des personnes qui connaissent bien toutes leurs propriétés.

Le même confrère, dont vous appréciez le zèle infatigable pour les sciences, vous a encore présenté une notice relative aux altérations ou aux modifications que le temps et l'humidité opèrent sur les corps les plus durs. Une bouteille de verre, retirée de la Saone il y a quelques années, lui a fourni la matière de ses observations sur ce sujet. Cette bouteille qui, selon toute apparence, avait séjourné long-temps dans l'eau, était recouverte çà et là, mais fort inégalement, d'une couche vitreuse, à éclat métallique d'un jaune doré; les autres parties, entièrement irisées, ne conservaient plus le poli naturel du verre, mais avaient quelque chose de l'aspect du fer oligiste de l'île d'Elbe et de certains oxides de fer hydraté. Le propriétaire de ce vase, amateur d'antiquités, croyait posséder un objet précieux; mais la forme moderne de la bouteille ne permit pas à M. Batilliat de partager cette opinion. Néanmoins, il ne s'expliquait pas quelle pouvait être la nature de ce verre ou la cause de sa coloration. Il avait perdu de vue cette singularité, lorsque, fouillant un jour dans un amas de sable et de pierres retirés de la Saone par un bateau dragueur, il rencontra quelques fragmens de verre offrant des couleurs tout-à-fait semblables à celles de la bouteille dont nous venons de parler. Les diverses épreuves chimiques auxquelles il a soumis ces

fragmens, et dont il vous a donné les détails, lui ont fourni la preuve certaine que cette coloration n'était pas le produit de l'art, mais simplement le résultat de l'altération des principes constituans du verre, par suite d'un séjour plus ou moins prolongé dans l'eau; M. Batilliat pense qu'alors la potasse disparaît et que le fer passe à l'état de sulfure. C'est probablement à ces causes qu'il faut attribuer la teinte opaline ou irisée que l'on remarque dans le verre antique. Ces teintes ne peuvent donc seules servir à constater le caractère de l'antiquité, et les archéologues, pour n'être pas dupes de leurs illusions, doivent s'attacher plus particulièrement à la forme des objets qu'ils découvrent.

M. Batilliat recommande à l'attention des savans ce phénomène qui montre que la nature, toujours admirable dans ses effets, peut développer, sur un morceau de verre, les riches couleurs qui excitent notre admiration dans certaines pierres précieuses, et que ce verre, composé des mêmes élémens qu'un grand nombre de ces pierres, n'en diffère que par la proportion des principes constituans. Les arts, il l'espère du moins, pourront peut-être trouver aussi dans cette expérience l'occasion de quelque découverte utile.

Enfin, M. Batilliat vous a donné communication d'une analyse chimique à laquelle il a soumis des calculs urinaires, rendus par un sujet du sexe féminin. Il rappelle, au commencement de sa notice, les recherches faites par les chimistes les plus distingués pour constater la composition exacte des différentes variétés de ces concrétions dont deux n'ont pu être étudiées qu'une seule fois. La concrétion dont il est ici question est d'une nature ana-

logue à celle de la vésicule du fiel. Votre confrère croit ce fait unique et tout-à-fait inconnu. La notice de M. Batilliat donne la description de cette concrétion pierreuse, ainsi que l'exposé de tous les phénomènes qu'elle présente. Elle contient, en outre, les détails de diverses opérations chimiques auxquelles il s'est livré, et d'où il résulte que ces calculs sont composés :

1.° De cholesterine.	95
2.° D'une matière colorante, ayant de l'analogie avec celle de la bile.	
3.° D'une matière animale.	5
4.° Probablement d'un peu d'acide urique, qui n'est qu'indiqué. . .	
Total.	100

Ces calculs, évidemment urinaires, paraissent, par leur composition, entièrement semblables aux calculs biliaires, fait extraordinaire et curieux que M. Batilliat se borne à constater, et qu'il livre aux réflexions des hommes qui s'appliquent spécialement à l'étude de l'organisme animal.

M. Lacroix, dont les travaux scientifiques ont déjà obtenu les suffrages les plus honorables, vous a présenté à son tour un essai analytique sur un calcul trouvé dans la vessie d'un porc. Les nombreux travaux des médecins et des chimistes sur la nature des calculs, et la persévérance qu'ils ont mise, à différentes époques, dans l'étude de cette partie de la chimie animale, prouvent l'intérêt que cette étude offre à la science; mais ils attestent, d'une autre part, qu'il reste peu de chose à apprendre sur le

principe de ces concrétions. Aussi, en recueillant et en vous présentant ses propres recherches, M. Lacroix n'a-t-il eu d'autre espoir que celui de déterminer la nature d'une substance que son savant confrère, M. Batilliat, a reconnue et signalée dans la notice qui précède. Après avoir décrit les opérations auxquelles il a soumis le calcul qu'il avait à examiner, il rappelle que M. Caventou a publié, dans le tome XI du *Journal de Pharmacie*, l'analyse d'une concrétion semblable, pareillement trouvée dans la vessie d'un porc, et que cette concrétion était composée seulement de 995 de phosphate-ammoniaco-magnésien et de 4 de *ciment animal*. Mais cette dernière dénomination étant fort vague et peu usitée en chimie, M. Lacroix a cru devoir désigner, dans les termes suivans, les substances que lui a fournies son analyse :

Sous-phosphate de chaux,
Carbonate de chaux,
Matière animale,
Hydrochlorate de soude,
Phosphate d'ammoniaque,
Traces d'oxide de fer ou de manganèse.

M. Lacroix a fait aussi, sur les oxides d'antimoine, un mémoire remarquable, qui, à la vérité, ne vous était pas destiné, mais dont il s'est empressé de vous faire hommage, après le jugement du concours de la Société royale de Médecine de Toulouse, qui lui a décerné, en 1837, une médaille d'or.

A ce double titre, je n'ai pas dû hésiter à lui donner une place dans vos Annales. La Société de Médecine de Toulouse était frappée depuis long-temps du discrédit

dans lequel étaient tombés certains agens thérapeutiques, à défaut d'idées positives sur leur valeur réelle. Elle résolut, en conséquence, d'attirer sur cet objet, et en particulier sur quelques préparations antimoniales, l'attention des chimistes, et les engagea, par un concours, à déterminer les principales propriétés physiques et chimiques de l'oxide blanc d'antimoine des pharmacies, et à décrire le meilleur mode de préparer l'antimoine diaphorétique lavé et les fleurs argentines d'antimoine. Le but spécial de cette compagnie était de rendre moins incertains les effets thérapeutiques de chacun de ces oxides. Telles sont les circonstances dans lesquelles votre confrère se mit à l'œuvre et rédigea son mémoire dont nous allons vous présenter une analyse succincte.

M. Lacroix avoue que les oxides d'antimoine sont des médicamens dont l'action sur l'économie animale est loin d'être constante; mais il attribue la cause première de leur infidélité à la mauvaise qualité de l'antimoine que nous livre le commerce, et qui contient toujours une quantité assez forte d'arsenic. Il pense qu'elle peut être attribuée encore aux proportions peu constantes données par les formulaires pour préparer ces oxides. Selon lui, il importe donc, avant tout, au pharmacien, de purifier avec soin l'antimoine qui doit être employé aux préparations de ces oxides; à cet effet, il rapporte les divers procédés mis en usage pour cette purification, et il s'empresse de signaler celui qui donne le meilleur résultat. M. Lacroix s'applique ensuite à énumérer et à décrire les différentes sortes d'oxides d'antimoine, qui, selon Berzelius, peuvent se réduire au nombre de quatre : le sous-oxide, qui n'est pas employé en médecine; le protoxide, dont il passe en revue les procédés indiqués par les diverses

pharmacopées qui se sont occupées de sa préparation ; le deutoxide, et l'acide antimonique qui n'est autre chose que le peroxide de quelques auteurs ou le tritoxide de Thénard. Il termine son travail et le résume par les propositions suivantes, qui lui semblent devoir résoudre la question mise au concours par la Société royale de Médecine de Toulouse :

1.° Ne jamais employer l'antimoine du commerce sans lui avoir fait subir la purification indiquée par MM. Berthier et Leibig ;

2.° Obtenir le protoxide par le procédé indiqué dans la pharmacopée espagnole et dans celle de Londres, comme étant le plus facile, donnant le produit le plus pur et se trouvant identique avec les fleurs argentines d'antimoine ;

3.° Préparer l'antimoine diaphorétique d'après la formule du codex français, en ayant soin de purifier le nitre et de suivre ponctuellement ce formulaire ;

4.° Recommander à tous les pharmaciens de préparer eux-mêmes, autant qu'ils le pourront, les oxides d'antimoine.

M. Lacroix vous a encore communiqué, sur le zinc et sur quelques inconvéniens de son emploi, une notice dans laquelle il rapporte qu'ayant oublié à la campagne plusieurs litres d'eau de pluie dans un seau en zinc, il fut très-surpris lorsque, trois mois après, il jeta cette eau, de voir les parois du vase tapissées de rudimens de cristaux transparens. Ces cristaux, détachés du vase, devinrent opaques et présentèrent les caractères physiques des cristaux de tartrate de potasse et d'antimoine. Cette croûte cristallisée est la matière de l'analyse dont M.

Lacroix a fait l'objet de sa notice. Il rappelle, à ce sujet, l'observation de M. Boutigny sur des eaux pluviales tombées d'un toit couvert de lames de zinc, et qui contenaient une quantité appréciable de sel de zinc. L'opinion de ce savant chimiste est que ce métal ne peut être employé sans danger pour la couverture des toits, et notamment pour la construction des tuyaux destinés à conduire les eaux qui doivent être employées à l'économie domestique. M. Lacroix décrit ensuite dans tous ses détails l'opération chimique à laquelle il s'est livré pour constater les effets du séjour de l'eau sur le zinc, et il conclut avec M. Boutigny que, dans son contact avec le zinc, l'eau distillée forme de l'oxide, et que l'eau de puits, en raison de l'acide carbonique qu'elle contient, donne lieu à la formation du carbonate de ce métal. Relativement à l'action de l'eau chargée d'un sel de zinc sur l'économie animale, votre collègue pense que l'on a regardé à tort le sulfate de ce métal comme le seul sel qui soit vénéneux. Selon lui, tous les sels de zinc possèdent plus ou moins cette propriété, et le chlorure, entre autres, est un caustique puissant. Les accidens survenus à un officier de marine dont la santé fut gravement compromise par l'usage de l'eau renfermée dans une fontaine de zinc, et une autre observation qui prouve pareillement le danger du tartrate de zinc, confirment l'auteur de cette notice dans son opinion et le portent à conclure que l'eau, le vin, les acides, tels que le vinaigre, le suc de citron, l'oseille, etc., les sels, les corps gras à une température assez élevée pour opérer leur décomposition, peuvent dissoudre l'oxide formé et rendre pernicieux l'usage de ce métal. A l'égard de l'emploi du zinc laminé pour la toiture des édifices, M. Lacroix ne peut être de l'avis de ceux qui fondent la

durée de ces lames sur la croûte d'oxide qui les recouvre habituellement dans cette circonstance et les préserve d'une oxidation subséquente. Il fait observer que cette opinion ne pourrait être exacte qu'autant que la dilatation de cette croûte d'oxide se ferait dans les mêmes proportions que celle du métal, ce qui n'a presque jamais lieu, la dilatation des corps étant le plus souvent différente pour chacun d'eux. M. Lacroix signale enfin un autre inconvénient fort grave qui devrait faire rejeter l'emploi du zinc pour la toiture des bâtimens; c'est la basse température à laquelle ce métal s'enflamme et la rapidité avec laquelle il brûle et peut contribuer à donner de l'intensité à un incendie. De tous ces faits, l'auteur de la notice conclut que le zinc doit être banni des usages domestiques; qu'il ne faut l'employer qu'avec réserve pour la couverture des édifices, et en ayant le soin de l'exclure entièrement pour ceux dont les combles seraient en charpente.

Vous devez, en outre, à M. Lacroix un rapport sur l'ouvrage de M. le docteur Dupasquier, de Lyon, ayant pour titre : *Des eaux de source et des eaux de rivière, comparées sous le double rapport hygiénique et industriel*. Suivant M. Lacroix, ce livre, entrepris dans le but d'éclairer la question si importante des eaux, sous le double point de vue de la santé publique et de l'industrie, contient une série nombreuse d'expériences suivies avec le plus grand soin, et il présente des résultats qui, non-seulement sont applicables à la localité pour laquelle ces recherches ont été faites, mais peuvent servir de point de départ à des déductions beaucoup plus générales, relativement à la potabilité des eaux. Voici les conclusions de M. le docteur Dupasquier; nous croyons, avec M. le rapporteur, devoir

les reproduire, afin de montrer qu'elles diffèrent, sous plus d'un rapport, des faits généralement admis jusqu'à ce jour.

1.° Les eaux, pour être potables, doivent être sans odeur, sans saveur; limpides et incolores, fraîches en été et tempérées en hiver.

2.° L'eau absolument pure est désagréable à boire, pesante à l'estomac et indigeste.

3.° Les eaux potables doivent, pour être bonnes, contenir certains gaz et certains sels en solution.

4.° Parmi les substances qui se trouvent en solution dans les eaux, il en est qui sont utiles et même nécessaires, d'autres qui sont plus ou moins nuisibles.

5.° Les substances utiles et nécessaires dans les eaux, parce qu'elles les rendent agréables et digestibles, sont : l'air atmosphérique qui agit par son oxigène, l'acide carbonique, le chlorure de sodium, le carbonate de chaux (sauf des cas exceptionnels, celui, par exemple, de la fontaine de St.-Alyre, près Clermont-Ferrand).

6.° On doit classer parmi les substances nuisibles le sulfate de chaux, les autres sels calcaires, excepté le carbonate et les matières organiques.

7.° L'analyse chimique, eu égard spécialement à la présence des matières organiques, ne suffit pas pour que l'on puisse déclarer, sur ses résultats, qu'une eau potable est de bonne ou de mauvaise nature.

8.° Enfin, il faut, dans tous les cas, ne prononcer qu'une eau est propre aux usages hygiéniques qu'après s'être assuré que ceux qui en boivent habituellement n'éprouvent aucun inconvénient de son usage.

L'un de vos anciens confrères, M. Ruelle, actuellement payeur du département du Rhône, vous communiqua,

au mois de juin 1835, le rapport dont il avait été chargé sur une description géologique de l'arrondissement de Belley, qui vous avait été adressée par M. Millet-Daubenton, garde général des forêts. Cette notice ne présentant que des faits énoncés avec une grande concision, votre rapporteur a dû se borner à exposer d'une manière sommaire les idées de l'auteur sur la constitution géognostique de l'arrondissement de Belley qu'il a pris pour sujet de ses observations. M. Millet y a reconnu et très bien décrit, dit M. Ruelle, une partie des terrains jurassiques et liassiques que l'on retrouve sur la rive droite de la Saone, entre Lyon et Sennecey. Il y a toutefois entre ces terrains, dont l'âge géologique est le même, cette différence remarquable que le soulèvement de nos masses calcaires s'est opéré simultanément sur une ligne de plus de 10 myriamètres de longueur, tandis que la chaîne des montagnes du Bugey présente de fréquentes dépressions et doit avoir été le résultat de plusieurs boursouflemens produits à la surface du sol par des soulèvemens partiels d'une bien moindre étendue. Des exemples de montagnes et même de collines calcaires, dont les couches ont, comme dans le Bugey, une inclinaison opposée sur les deux versans, se voient dans notre département, près de Cormatin et sur la chaîne centrale qui, de Cluny, se prolonge jusqu'au Bourgneuf.

Après avoir rapidement décrit les terrains de formation secondaire, l'auteur passe à l'examen des terrains tertiaires marins, caractérisés, dans l'arrondissement de Belley, par le grès vert et la molasse qui ne s'y montrent qu'en lambeaux épars, comme ayant été plus immédiatement soumis à l'action des torrens diluviens. Il traite ensuite des tufs calcaires, des sables, argiles et cailloux

roulés, formant la région la plus basse de cette contrée et la première assise des terrains d'alluvion. Les roches feldspathiques et les nombreuses séries houillère, porphyrique, talqueuse et pyrogénique, qui ont un si grand développement dans l'Autunois, ne se montrent point ici; en sorte que les observations géologiques y sont très-circonscrites et n'ont pu donner lieu à un plus grand nombre de faits que ceux consignés dans la notice qui est l'objet de ce rapport.

M. Millet s'est attaché également à la description des espèces minérales. Il a établi de judicieux rapprochemens entre les terrains du Bugey et ceux qu'il a très bien observés dans les Ardennes, la Meurthe, l'Alsace et la Savoie. Ses aperçus ont inspiré à votre rapporteur d'autant plus de confiance qu'il s'est toujours aidé, pour la détermination des séries d'une formation, de la connaissance approfondie qu'il paraît avoir des fossiles caractéristiques. Il a su d'ailleurs, dit en terminant M. Ruelle, et comme pour compléter son éloge, il a su utiliser des recherches que l'on est trop généralement porté à regarder comme stériles et purement spéculatives, en faisant connaître un calcaire à chaux hydraulique que l'on allait auparavant chercher à grands frais dans la Savoie et jusqu'en Suisse.

M. Pourprix, curé de l'église paroissiale de Saint-Pierre de Mâcon, admis, au mois de juillet 1834, en qualité de membre résidant, vous a présenté, à l'occasion de sa réception, quelques considérations sur la botanique à l'étude de laquelle il consacre depuis longtemps ses loisirs. M. Pourprix retrace d'abord le tableau, plein de vie, d'intérêt et de charmes, que la terre offre à

l'homme dans l'harmonie des trois règnes de la nature. Mais, parmi toutes ces merveilles qui causent notre admiration, il n'en est pas, à son avis, qui l'attirent d'une manière plus douce et plus ravissante que celles qui se rencontrent dans le règne végétal. Là, les odeurs suaves, les vives couleurs, les formes les plus élégantes semblent se disputer à l'envi le droit de fixer notre esprit et de charmer nos cœurs. Les minéraux renferment, à la vérité, des objets d'un plus haut intérêt, mais ils sont sans vie, et tout ce qui est mort et inerte ne peut être par soi-même aussi attrayant. D'un autre côté, la nature les dérobe en grande partie aux regards et aux recherches des hommes. Pour les découvrir, il faut quelquefois s'enfoncer dans le sein de la terre, appeler à son secours la mécanique et l'industrie. En un mot, le plaisir de cette étude doit être nécessairement diminué par le travail et la peine qui l'accompagnent. Le règne animal est peut-être plus attachant, mais il est immense et renferme une trop grande quantité d'êtres pour pouvoir être étudié avec détail dans toutes ses parties. Il exige également des soins continuels, des embarras sans fin, que l'amour seul de la science peut faire trouver agréables.

Rien de tout cela dans l'étude des plantes. Elles semblent, dit M. Pourprix, avoir été semées sur la terre avec profusion pour inviter l'homme à les étudier et à les cultiver. Il n'y a point de peine à prendre, point de dépense à faire pour les trouver, pour passer de l'une à l'autre, pour les examiner, pour comparer leurs divers caractères. Aussi, l'étude des végétaux est, selon lui, une des premières dont l'homme se soit occupé. Il est probable en effet que, dès les premiers âges du monde, il dut être porté à rechercher la connaissance des plantes

avant celle des autres productions de la nature, et qu'ainsi ce fut dans le règne végétal qu'il fit ses premières conquêtes. Toutefois, malgré cette conjecture, malgré les nombreux ouvrages qui, à différentes époques et chez les différens peuples, ont été écrits sur les végétaux, ce n'est que depuis un siècle et demi que l'on a véritablement étudié les plantes, et que la botanique, comme science, a été créée. On peut en dire autant des autres sciences naturelles, de la zoologie, de la minéralogie et de la géologie, qui n'existaient pas plus que la botanique, et qui, comme elle, n'ont été créées que dans le siècle dernier. Mais, depuis les travaux admirables des Linnée, des Jussieu, des Lamarck et des de Candolle, la botanique est devenue une véritable science à part, une science pleine d'attraits, qui a ses principes fixes et son objet déterminé.

M. Pourprix ne fait pas consister uniquement la botanique dans les méthodes plus ou moins ingénieuses, les nomenclatures plus ou moins complètes, les descriptions plus ou moins exactes qui peuvent servir à classer et à reconnaître les familles végétales ; il ne la renferme pas dans une enceinte aussi étroite. C'est dans ses rapports intimes avec l'agriculture, la médecine, les arts, qu'elle doit être étudiée ; c'est surtout comme moyen d'arriver à la connaissance des habitudes, des besoins, des propriétés des plantes, qu'elle paraît véritablement utile, véritablement grande.

M. le président, répondant à l'honorable récipiendaire, le félicite d'avoir compris de cette manière l'histoire naturelle des végétaux. Vous avez voulu, lui dit-il en terminant, que la botanique, cette science de votre prédilection, vous mît à même de donner d'utiles conseils aux cultivateurs qui vous entouraient et de procurer quelques

soulagemens aux malades que vous assistiez. Vous avez fait tourner ainsi au profit de l'humanité la douce occupation à laquelle vous consacriez vos loisirs.

M. Pourprix, chargé en 1837 de faire un rapport sur une histoire naturelle des *lavandes*, par M. le baron Frédéric de Gingins-Lassaraz, s'applique d'abord à vous faire connaître le plan de ce petit ouvrage qui est divisé en quatre chapitres et qui comprend 1.° la partie historique; 2.° la partie géographique; 3.° la partie industrielle; 4.° la partie descriptive.

Dans le premier chapitre, après avoir indiqué l'étymologie latine, généralement admise, du mot lavande, *lavando*, parce que l'on s'en servait autrefois pour parfumer l'eau dans les bains et les ablutions domestiques, l'auteur fait l'histoire des différentes espèces de cette plante, et il rapporte ce qu'ont dit, de celles qu'ils connaissaient, les naturalistes de la Grèce et de l'Italie. M. Pourprix n'a pas cru devoir suivre M. de Gingins dans cette dissertation et s'est contenté d'en reproduire le résumé. Il en résulte 1.° qu'il n'est pas vraisemblable que la *lavande* ni le *stæchas* aient été connus de Théophraste, et que l'on doit même douter si, de son temps, ces végétaux existaient dans la Grèce; 2.° que Dioscoride ne connaissait que le stæchas; qu'il le croyait aborigène des îles Stæchades (îles d'Hyères), et que déjà, à cette époque, il était employé en médecine; 3.° que Pline connaissait le stæchas et probablement aussi la lavande: le premier servait à quelques usages domestiques, par exemple à aromatiser le vin, et la seconde à sophistiquer les parfums exotiques dont les Romains se servaient dans la toilette; 4.° enfin, que, selon toute apparence, c'est là l'origine de l'emploi domes-

tique de la lavande et l'époque la plus reculée à laquelle on puisse faire remonter cet emploi. Après avoir suivi les espèces du genre *lavandula*, qu'il présume avoir été connues des anciens, dès l'enfance de la botanique, l'auteur continue ses recherches à l'égard des autres espèces du même genre, et examine l'époque de leur découverte successive jusqu'à nos jours.

Dans le second chapitre consacré à la distribution géographique du genre et des espèces, l'auteur indique en premier lieu l'habitation des espèces. Il cite le stæchas qui, passant pour aborigène des îles d'Hyères, se trouve répandu dans quelques autres lieux et notamment dans l'île de Crète ; le *spica*, très-abondant dans les provinces méridionales de la France ; le *pterostæchas* qui paraît indigène du Portugal où il est très-commun, et d'autres espèces dont les habitations aussi font voir que le genre qu'elles constituent est essentiellement méditerranéen. Viennent en second lieu les stations qui sont d'ordinaire les terrains très-secs, sablonneux et même pierreux, et les lieux découverts, où l'air se meut librement et où pénètrent facilement les rayons du soleil.

Le troisième chapitre indique les propriétés et qualités des lavandes et fait connaître leur analyse chimique d'après Cartheuser, Duerffurt et Beaumé. On y trouve ensuite les divers usages auxquels sert cette plante et qui sont classés dans l'ordre suivant : l'usage industriel, l'usage médical, l'usage domestique, l'emploi rustique, enfin l'usage que l'on en fait dans l'horticulture et dans la culture agronomique.

Le quatrième chapitre traite de la description des organes et de la division du genre en sections. Il n'est pas possible, dit M. le rapporteur, de pousser l'anatomie

d'un végétal plus loin que ne le fait M. de Gingins pour les lavandes.

Cet ouvrage, remarquable sous tous les rapports, est terminé par la description et la synonymie en langue latine des espèces connues jusqu'à ce jour et dont le nombre ne s'élève qu'à douze.

M. le rapporteur vous rappelle que le même auteur vous a adressé aussi un mémoire sur la famille des *violacées*. Ce dernier travail, antérieur à l'histoire des lavandes, lui a paru moins complet ; mais il n'est pas moins intéressant par les aperçus pleins de sagacité et de justesse qu'il renferme sur une famille généralement admise aujourd'hui par les botanistes.

M. Pourprix vous a présenté encore, au mois de décembre 1838, un rapport sur les *Aphorismes de physiologie végétale et de botanique de John Lindley*, traduits par M. Cap, l'un de vos correspondans. M. le rapporteur fait remarquer, au milieu de l'essor général des sciences, celui qu'a pris particulièrement la botanique, et duquel est résulté la nécessité de méthodes nouvelles qui permissent d'en suivre plus facilement la marche. L'ouvrage de John Lindley paraît avoir été entrepris dans ce but, et, bien que basé sur la méthode naturelle de Jussieu, il offre des classifications et des dénominations entièrement neuves. Ainsi, des trois grandes classes établies par l'illustre botaniste français, il en forme cinq nouvelles, fondées sur d'autres considérations. Les premières étaient établies d'après l'absence ou le nombre des lobes séminaux ; celles-ci le sont d'après le mode même d'accroissement des plantes. En effet, à l'aide d'une soigneuse observation et

d'analyses microscopiques répétées, on est parvenu à connaître la structure intime des végétaux, à en découvrir les organes élémentaires et leur mode de développement.

Les Exogènes, les Gymnospermées, les Endogènes, les Rhizanthoès et les Acrogènes, telles sont les cinq classes que l'auteur a subdivisées en sous-classes, groupes, alliances et familles. Il a eu l'heureuse idée, dit M. le rapporteur, pour faire connaître avec plus de facilité ces différentes divisions, de distinguer chacune d'elles par des terminaisons spéciales. Il a ajouté en outre, pour chaque famille, la propriété principale des plantes dont elle est composée. Vient ensuite une analyse artificielle des ordres ou familles naturelles, au moyen de laquelle, la sous-classe dont elles font partie une fois reconnue, il est facile de les déterminer sûrement. Cette analyse forme la seconde partie de l'ouvrage.

Dans la première partie, l'auteur a fourni une explication complète des premiers principes de la science. Tous les mots qui en forment le vocabulaire sont définis de la manière la plus nette et la plus concise, et chaque définition est distinguée par un numéro qui lui est propre et auquel l'auteur renvoie pour ne pas revenir sans cesse sur des explications déjà données. L'idée de cet opuscule, dit-il, lui a été suggérée par la difficulté qu'éprouvent souvent les professeurs de faire connaître aux étudians quels sont les points les plus saillans et les plus essentiels de la botanique sur lesquels ils doivent fixer leur attention. M. le rapporteur considère cet ouvrage, que notre compatriote et correspondant a transporté dans notre langue, comme un véritable manuel, d'autant plus précieux qu'il est à la hauteur des découvertes les plus récentes de la botanique, et qu'il fournit les moyens de suivre les dévelop-

pemens de cette science en aplanissant les difficultés de son étude.

S'il est bien reconnu aujourd'hui que l'analyse ouvre la route la plus sûre aux progrès des connaissances, combien une telle méthode ne devient-elle pas plus nécessaire pour cette branche si précieuse de la science qui règle, modifie l'existence des hommes, et travaille sans cesse à réparer les altérations auxquelles les assujétit la fragilité de leurs organes. Enveloppée d'un voile mystérieux, souvent trompeuse dans sa marche, cette science invite ses sectateurs à s'attacher, dans leurs études, à la comparaison attentive des faits, qui seule doit les éclairer. Ce n'est donc que par des observations constantes et multipliées que le médecin peut parvenir à percer ces ténèbres profondes où s'éteignent souvent les plus spécieuses théories. C'est aussi le mode adopté par M. le docteur Cortambert dans la série d'observations médicales qu'il a mises sous vos yeux, et dont nous avons à retracer ici les principaux traits. Le précédent compte-rendu vous avait offert l'abrégé du rapport présenté par ce praticien éclairé et judicieux sur les maladies observées par lui à l'hôpital de Mâcon en l'année 1832. On doit lui savoir gré d'avoir donné suite à ce travail pour les trois années suivantes.

La première remarque résultant de la comparaison de ces diverses périodes constate qu'en 1832 la mortalité inaperçue du public a été plus grande qu'en 1833, année où elle fut telle pourtant, à l'époque du printemps et de l'été, qu'elle dut faire croire à l'existence d'une maladie contagieuse et causer de sérieuses inquiétudes. Mais c'est qu'en 1831, si les militaires furent atteints de fièvres d'une nature grave, rendues plus intenses pour eux par

le fait des circonstances, ils échappèrent à d'autres maladies ou ils leur résistèrent plus heureusement. On ne voit pas, sans intérêt et sans une sorte de reconnaissance, cette espèce de compensation qui s'établit dans les temps les plus mauvais en apparence, et qui répare, en quelque façon, les pertes les plus déplorables. On peut ajouter, il est vrai, cette réflexion moins satisfaisante, qu'il est des époques où les esprits sont plus disposés à s'alarmer, et qu'une maladie qui frappe, dans un court espace de temps, des coups redoublés, répand plus d'effroi que celle dont les attaques sont plus lentes, quoique aussi sûres, et qu'on n'attend pas la fin de l'année pour demander jusqu'à quel point elle a été funeste.

Une seconde remarque à extraire du rapport de M. Cortambert, c'est que la fièvre, dite de nos jours *typhoïde*, qui fut la cause principale de la mortalité parmi les militaires en 1831, a été presque aussi commune, en 1832, dans cette classe de malades, et n'en a enlevé qu'un petit nombre; tant il est vrai aussi que ce n'est point assez de connaître le siége premier d'une affection générale, si toutefois on le connait, mais que l'altération introduite dans l'organisme fait la maladie.

L'influence des conditions sociales sur la santé ne se manifeste pas moins que celle des constitutions des années. En comparant les civils et les militaires dans une parallèle que M. le docteur Cortambert a pu établir sûrement, puisqu'il avait à traiter les uns et les autres dans les mêmes salles, on voit qu'en 1831 la fièvre typhoïde, si fatale à ceux-ci, l'a été on ne peut moins à ceux-là. Six civils seulement (5 hommes et 1 femme) en ont été atteints; un seul a succombé. Tandis qu'en 1832, cette même fièvre, moins fatale aux militaires, l'a été davantage pour les

civils, dont huit, attaqués de la maladie, lui ont fourni 4 victimes.

De ces considérations générales, nous passerons aux observations particulières à chacune des maladies, en les parcourant rapidement, et nous rappellerons d'abord que l'honorable membre les a comparées, en premier lieu, sous le rapport de leur fréquence, notant la fièvre franchement inflammatoire comme très-rare, la fièvre bilieuse comme rare encore, mais moins que la précédente; les fièvres intermittentes comme les plus communes de toutes: chez les militaires, le 5.ᵉ du chiffre total, et chez les civils, le 1/4. On parle, pour ces derniers, des hommes principalement, les femmes n'ayant présenté que 8 cas seulement sur un nombre total de 249 malades. Il est vrai que, le plus souvent, les attaques de ces fièvres étaient des récidives. Le catarrhe pulmonaire, examiné à tous les degrés, tient le second rang quant au chiffre, et, en outre, il s'est souvent présenté comme complication de la fièvre d'accès. L'angine tonsillaire, qui s'en rapproche par sa nature, s'en est encore rapprochée par sa fréquence.

L'auteur du rapport présente le nombre des autres maladies comme allant toujours en décroissant. Celui des pleurésies, pneumonies et pleuropneumonies a été à-peu-près le même chez les militaires et chez les civils des deux sexes. Mais c'est ici qu'on trouve un des exemples les plus saillans de la différence notée précédemment, d'une manière générale, entre les années, les situations de la vie et les sexes. Les fluxions de poitrine, plus rares en 1832 qu'en 1831 chez les militaires, ont été pour eux plus dangereuses. Les civils (hommes), au contraire, qui, en 1831, ont dû à ces mêmes phlegmasies un quart de leurs pertes, n'en ont subi qu'un seizième en 1832, et

les femmes, qui, dans la première de ces années, avaient eu à les accuser d'un septième de la mortalité qui les a frappées, n'en ont éprouvé dans la seconde qu'un neuvième.

Cependant, il est une autre différence qu'il est essentiel de remarquer, et que l'auteur du rapport regarde comme appartenant à toutes les années : si ces mêmes inflammations pulmonaires ne sont pas mortelles dans une proportion défavorable aux militaires, elles se terminent toutefois, moins souvent que chez les civils, par une résolution complète; en d'autres termes, la pleurésie et la pneumonie chronique sont très-rares chez ces derniers, et assez communes chez les premiers, même en faisant la part de la simulation à laquelle ceux-ci recourent quelquefois pour obtenir un congé de convalescence.

Une maladie qui est passée sous silence lorsqu'il s'agit seulement de celles qui servent à caractériser l'année médicale, la phthisie pulmonaire, doit néanmoins être citée par l'auteur du rapport comme ayant frappé un nombre remarquable de militaires et comme étant un sujet digne de réflexions particulières. Pourquoi les hôpitaux voient-ils un pareil nombre de jeunes soldats expirer dans leurs salles? Cette déplorable maladie n'ayant, à l'ordinaire, qu'une marche lente et faisant trop prévoir sa funeste issue, ne sollicite-t-elle pas un autre asile, d'autres consolations, le foyer domestique? Disons, ajoute-t-il, pour répondre aux pensées qui se présentent ici, que plusieurs de ces phthisiques ont été envoyés en convalescence dans leur famille, et qu'ils rentrent dans l'hôpital du chef-lieu pour y obtenir la réforme absolue, mais qu'ils sont déjà hors d'état d'en profiter lorsqu'on la leur accorde.

Parmi les maladies dont l'auteur du rapport ne peut oublier de faire mention, soit à raison de leur fréquence, soit à cause de leur gravité, il cite les inflammations du tube alimentaire. Plus nombreuses cette année (1832) que les inflammations de l'organe respiratoire, elles ont été moins dangereuses. Il faut remarquer surtout la différence qu'elles ont présentée, suivant la position et suivant le sexe. Egale à-peu-près en nombre chez les militaires et chez les civils (hommes), la gastrite aiguë a attaqué les femmes dans une proportion beaucoup plus forte, et a eu pour elles des dangers dans une proportion inverse; mortelle pour 4 militaires, elle n'a causé au civil que la perte d'une seule femme, et aucun homme n'a succombé. Si ces différences se manifestaient pendant plusieurs années consécutives, la recherche des causes qui les produisent paraîtrait à l'auteur mériter de l'intérêt. Et pourquoi, demande-t-il encore, les femmes qui, d'après ses observations, ont toutes échappé en 1831 au plus grand danger des phlegmasies gastro-intestinales aiguës, ont-elles moins heureusement évité les suites de ces mêmes inflammations passées à l'état chronique? Six étaient affligées de cette dernière maladie et deux ont succombé, tandis qu'on n'a vu que quatre militaires en être atteints, et qu'un seul a péri. Dans la production de cet état pathologique, la perturbation de la sensibilité nerveuse et de la sensibilité morale serait-elle plus à redouter que l'intempérance?

La dyssenterie s'est à peine montrée, mais la diarrhée a été fréquente chez les militaires; les civils en ont été exempts presque sans exception. Ce dernier fait est encore un de ceux sur lesquels l'auteur juge convenable de s'arrêter à raison de l'année à laquelle il appartient, année

qui laisse de si déplorables souvenirs. N'a-t-on pas, en effet, à s'étonner que les causes, quelles qu'elles soient, qui ont enfanté le choléra, n'aient pas même produit, dans la population de la ville de Mâcon, l'affection qui la précède et qui en est considérée comme un des élémens ?

Choisissant toujours, dans le travail de M. Cortambert, les cas qui font le plus ressortir les différences qu'il a signalées déjà plus d'une fois, il convient de parler de la *stomatite* et du *rhumatisme.* La première de ces affections, très-commune en 1831 chez les militaires, l'est encore, quoique un peu moins pour eux, en 1832. Elle n'a été observée qu'une seule fois chez un homme du civil, et quatre fois chez les femmes. Le rhumatisme, au contraire, trompant les idées reçues, a dirigé ses attaques plutôt sur les civils que sur les militaires; le rhumatisme aigu, du moins, car le rhumatisme chronique s'est montré chez un plus grand nombre de ces derniers.

Il faut prendre encore, parmi les observations les plus remarquables de l'auteur, celles qui concernent quelques-unes des maladies du cerveau, si redoutables pour la plupart. Trois cas seulement de *méningite* et de *méningo-céphalite* se sont présentés; tous trois se sont terminés par la guérison. L'apoplexie, qui a frappé deux civils, mortelle pour l'un d'eux, n'a pas atteint un seul militaire, ni une seule femme; tandis que, dans ce dernier sexe, on a vu souvent les symptômes d'un état ayant des rapports avec l'apoplexie, les symptômes de la congestion cérébrale, bien évidemment caractérisés par de la pesanteur et de la douleur de tête, des vertiges, des éblouissemens ou le trouble de la vue, des tintemens d'oreille, l'injection des yeux et de la face. C'est que, sans doute, pense-t-il, dans l'hémorragie cérébrale, il y a, le plus

souvent, une autre cause que le simple afflux du sang dans les vaisseaux de l'encéphale. A ce sujet, l'auteur du rapport se livre à plus d'une réflexion, comme aussi à l'égard de la rareté de cette même hémorragie chez les militaires, si exposés, d'ailleurs, par leur genre de vie, aux inflammations du cerveau.

Nous ne nous arrêterons pas sur le chiffre trop peu important des autres maladies, en exceptant toutefois les fièvres exanthématiques, parce que, parmi celles-ci, on aperçoit la variole qui a frappé neuf militaires et six civils (trois hommes et trois femmes). Nous jetterons un coup-d'œil sur une autre division de ce travail dont nous vous présentons l'analyse, division qui établit le rapport de ces maladies avec les mois. On reconnaîtra que, relativement au nombre, et en réunissant la totalité des malades, janvier est le mois qui en a fourni le plus, et octobre celui qui en a présenté le moins. Sur 792 maladies traitées dans l'année, 25 seulement se sont déclarées dans ce dernier mois. Relativement à la mortalité, janvier et février ont été les mois les plus sinistres, octobre et juillet les mois les plus favorables. Les choses changent si l'on sépare les classes de malades relativement à la nature des maladies. Il est bon seulement de remarquer que, pour les militaires, c'est en avril, ensuite en mai, que les fièvres intermittentes ont été le plus communes; que, presque nul en octobre, novembre et décembre, le catarrhe pulmonaire a sévi particulièrement en janvier et février, et n'a pas été rare en été; que les inflammations gastro-intestinales ont paru presque exclusivement en janvier et février, et que les inflammations de poitrine, qui se sont partagé à-peu-près également les premiers mois de l'année et les mois les plus chauds,

ne se sont point montrées en octobre, novembre et décembre. Nous passerons sous silence ou nous abrégerons du moins la suite des observations de ce genre qui se rapportent aux civils, ainsi que les points qui, dans les observations particulières des maladies, avaient paru à l'auteur les plus dignes d'être notés ; comme aussi nous ne nous arrêterons pas sur la partie thérapeutique, afin d'arriver plus tôt au fait qui termine le rapport.

Nous rappellerons seulement ces remarques de l'auteur : que, dans les fièvres typhoïdes, les hémorragies nasales étaient d'un mauvais présage, et que la saignée n'a pas été suivie de succès ; que, dans les fièvres intermittentes, les complications, soit avec le catarrhe pulmonaire, soit même avec des douleurs et autres signes d'irritation gastrique, n'ont point détourné de recourir, après l'emploi de quelques remèdes dirigés contre ces complications, quelquefois même sans ces préliminaires, au sulfate de quinine, et d'obtenir ainsi une guérison complète. Que, dans quelques cas, à la suite de la cure par le quinquina, des symptômes d'embarras gastrique étant survenus, l'émétique, aidé quelquefois d'un purgatif, l'a fait cesser, sans qu'on ait vu de récidive de fièvre ; que la céphalalgie persistant, ou se manifestant après la guérison de la fièvre d'accès, cédait à la saignée ; qu'à la suite de ces mêmes fièvres, il y a eu souvent un œdème des jambes, s'étendant même plus haut, qui n'a jamais été d'une apparition fâcheuse, mais qu'il a fallu quelquefois attaquer avec des diurétiques ; que l'émétique, vanté avec raison dans certaine épidémie catarrhale, a mal réussi cette année contre la bronchite, mais que l'auteur a toujours obtenu de bons effets de l'opium dans cette maladie, même quand il y avait oppression et crachats visqueux ;

que ce même remède, combiné avec les astringens, a continué également à se montrer très-efficace contre la diarrhée, lorsque cette affection était simple et non symptômatique ; que si les sangsues et le traitement émollient ont rempli heureusement, à l'ordinaire, les indications dans le traitement des gastrites et entérites, cependant les évacuans ont eu plus d'une fois du succès dans des cas qui avaient revêtu les apparences de ces maladies; que, dans le rhumatisme musculaire, et même dans l'articulaire, l'extrait aqueux d'opium a été le plus souvent utile, en apaisant les douleurs, quelquefois les dissipant entièrement.

L'observation à laquelle il fallait se hâter d'arriver a rapport au choléra, fait dominant et à jamais mémorable dans l'histoire médicale de l'année. Une fille (Annette Georges), âgée de 38 ans, est reçue à l'hôpital le 19 décembre, et son état éveille l'attention non-seulement des médecins, mais de la ville tout entière, qui, jusque-là, ayant eu le bonheur d'échapper à la terrible épidémie, n'était pas moins remplie d'inquiétudes. Le 18, cette fille avait lavé la chambre et les meubles d'un réfugié italien, dont la mort avait été déjà l'objet d'une enquête; le même jour, elle avait mangé des fruits avec excès. D'abord des vomissemens d'alimens se déclarent; ensuite, dans la nuit, c'est une diarrhée dont la matière était, suivant son expression, semblable à une savonnade ; bientôt des crampes surviennent. A son entrée à l'hôpital, on évite de faire appeler le médecin, pour ne pas accréditer le bruit qu'elle était atteinte du choléra et ne pas augmenter la terreur qui commençait à se répandre dans les salles. Mais les sœurs qui l'observent rapportent à la visite du lendemain que le corps est froid, le pouls nul,

les membres supérieurs violets; qu'à la suite du traitement, qui a consisté principalement en moyens extérieurs propres à ranimer la chaleur, et en une potion dont le laudanum a fait la base, il y a eu un mieux sensible. Cet état de mieux se maintient les deux jours suivans. Les crampes ont cessé; le pouls s'est ranimé; les déjections, toujours liquides, sont devenues jaunes, la langue rose. Mais, dès le 22, alors que la malade dit qu'elle est bien, les symptômes la démentent: air étonné, ensuite stupeur, face rouge, coma; pouls d'abord normal, ensuite lent; sentiment d'étouffement par intervalles, prostration, urine rare, selles involontaires. Le 24, une saignée, jugée nécessaire dans une consultation, ne donne que quelques gouttes d'un sang visqueux. La veille, des sangsues derrière les oreilles n'en avaient point tiré. Mort dans l'après-midi.

A l'autopsie, méninges injectées; substance blanche du cerveau pointillée de rouge; un peu de sérosité à la base du crâne; trachée-artère d'un rouge livide; poumon crépitant, quoique gorgé d'un sang très-noir; cœur entièrement vide de sang; le ventricule gauche hypertrophié; estomac contenant un liquide d'un jaune brun; les membranes muqueuse et musculaire très-denses et très-épaisses; muqueuse de l'iléum d'un rouge livide noirâtre, cet intestin renfermant un liquide de couleur lie de vin; le gros intestin contenant un liquide jaunâtre; le foie incisé, laissant transsuder de grosses gouttes d'une bile d'un vert pistache; la vessie distendue et remplie d'urine de couleur ordinaire. Le sang qu'on a recueilli était visqueux.

En analysant cette observation, M. le docteur Cortambert a eu pour but de chercher à obtenir une vérité qui était

d'un grand intérêt à cette époque. Si l'on admet les récits faits par les premières personnes qui ont vu la malade, on croira à un cas de choléra ; on doutera, si l'on juge d'après les symptômes observés plus tard à l'hôpital et d'après les lésions dévoilées par l'autopsie. Si ces derniers symptômes et ces lésions n'infirment pas nécessairement la première idée, il faut admettre que la seconde période a été une période de réaction, et que le cerveau est devenu le théâtre principal de la maladie.

L'auteur du rapport penche vers cette dernière opinion, que paraissent confirmer à ses yeux les connexions qu'il a observées entre cette maladie et celle de l'Italien. Il y avait déjà des raisons de croire que cet étranger avait succombé à une attaque de choléra ; c'est, en premier lieu, l'assertion de trois médecins qui lui avaient donné des soins, et les seuls qui l'eussent vu. Leur avis fut combattu, il est vrai, par d'autres médecins invités à constater l'état du corps. Ils remarquèrent que la peau ne portait aucune trace de cyanose ; que le ventre n'était point aplati, rentrant ; que la face ne présentait pas l'aspect particulier aux cholériques, et que la plupart des lésions anatomiques ne différaient pas essentiellement de celles qui se rencontrent à la suite des inflammations simples du tube gastro-intestinal. Mais M. le docteur Cortambert, invité par M. le maire à présider à ces recherches et à rédiger un rapport, après avoir fidèlement exposé les considérations qui motivaient l'avis de la majorité de la commission, croit devoir en émettre un différent, quoique avec la circonspection commandée par l'obscurité du sujet. Il se fonde sur le jugement porté par les médecins qui ont observé la maladie ; sur quelques-uns des faits révélés par l'autopsie, trop signi-

ficatifs pour être passés sous silence : 1.° la vessie fortement rétractée sous le pubis, et contenant un fluide blanchâtre ; 2.° l'estomac renfermant un liquide épais et d'un blanc sale.

Mais si l'auteur du rapport admet des corrélations entre la maladie de l'Italien et celle de la fille Georges, il admettrait donc aussi que le choléra est contagieux. Il ne prétend point trancher cette question encore débattue ; il se borne à faire observer que si ce fléau se propage ordinairement par d'autres voies que la contagion, des faits bien avérés établissent que ce dernier mode de propagation existe aussi dans certaines circonstances, et sous l'influence de conditions indispensables, mais heureusement rares.

M. Cortambert vous a soumis deux autres rapports sur des sujets qui intéressent également la santé publique. Un hameau de la commune de Tramayes, le hameau des Roches, était, depuis quelques mois, en proie à une maladie qui, lente d'abord dans ses progrès, avait pris insensiblement un caractère plus grave, et, après avoir attaqué le plus grand nombre des habitans, commençait à faire naître l'inquiétude au-dehors. A cette époque, vers le milieu de novembre 1836, M. Cortambert, en sa qualité de médecin des épidémies, et sur la demande de l'autorité locale, est invité à observer le mal sur les lieux mêmes où il s'est déclaré. Nous passerons sur le détail des symptômes qu'il a retracés après les avoir étudiés, soit au lit des malades, soit en interrogeant les individus précédemment atteints de la maladie ou les personnes qui les avaient approchés. Nous nous bornerons à dire que la maladie avec laquelle celle dont il s'agit ici lui présente

le plus de traits de ressemblance est la fièvre qu'on a désignée dans ces derniers temps sous le nom de fièvre typhoïde, dénomination dont, à son sentiment, on a sans doute abusé. Quant au caractère épidémique qu'il importait aussi de constater, l'auteur du rapport n'hésite point à l'admettre, en considérant que la maladie avait tout à la fois attaqué, plus ou moins grièvement, la plus grande partie de la population, sans acception d'âge ni de sexe, et que chez tous, sauf de rares exceptions, elle avait revêtu les mêmes symptômes, depuis la céphalalgie, la stupeur et une lassitude générale, dans les cas les plus légers, jusqu'aux douleurs d'entrailles, au délire et à l'extrême prostration, dans les cas les plus graves. La mortalité qui, sans avoir été aussi grande que dans les épidémies les plus funestes, l'a été beaucoup plus que dans les temps ordinaires, et d'une manière remarquable dans quelques maisons où l'on a compté jusqu'à trois décès, servirait encore d'appui à cette opinion; car ce n'est guère que dans les temps d'épidémie que l'affection régnante acquiert, chez la plupart de ceux qu'elle saisit, cette sorte de violence.

Mais c'est particulièrement l'obscurité des causes de la maladie qui a captivé l'attention de l'auteur du rapport, maladie qui lui a paru impénétrable, soit qu'on l'envisage avec lui comme épidémique, soit qu'on ne veuille la regarder avec un autre médecin que comme un composé de maladies diverses et sporadiques. Par quelles raisons, en effet, cette petite section de la commune de Tramayes a-t-elle été frappée presque tout entière, alors que le voisinage était épargné? Le hameau est situé d'une manière salubre; l'aisance y est générale, ou, du moins, l'indigence ne s'y montre pas; les eaux y sont saines,

ainsi que la nourriture; aucune sorte de calamité n'y était nouvellement survenue; les habitudes séculaires étaient restées les mêmes; aucun phénomène météorologique ne s'y était fait remarquer; les habitations sont situées sur une hauteur, et une partie des champs qui en dépendent se trouve dans la profondeur d'une vallée. Il est vrai, comme on l'a dit, que, trop souvent, le cultivateur, rentrant chez lui couvert de sueur, est exposé subitement à une température plus fraîche; mais cette dernière circonstance est de tous les temps. Faut-il supposer que la contagion a joué le premier rôle dans cette maladie qui aurait été importée? Mais les lieux les plus voisins en ont été préservés, et cependant les communications étaient journalières et multipliées. L'auteur du rapport s'arrête devant ces difficultés et devant ce mystère qui, d'ailleurs, ainsi qu'il en fait la remarque, se présente presque toujours dans l'histoire des épidémies qui parcourent de vastes régions, comme de celles qui se fixent sur un point isolé.

M. Cortambert, en quittant le hameau des Roches, exprime la conjecture que la maladie est arrivée à sa période décroissante, et son espérance n'est point déçue; mais il n'en gémit pas moins sur l'espèce de fatalisme des habitans, qui se livraient, pour ainsi dire, sans défense au fléau, quand ils avaient près d'eux les conseils d'un médecin éclairé. Une pensée plus triste vient le frapper: peut-être, pour un certain nombre d'entre eux, les calculs forcés d'une économie impérieuse les avaient-ils détournés de recourir à ce secours? C'est alors qu'il émet vivement le vœu qu'un jour les soins de l'art qui tend à conserver la santé soient partout assurés à l'indigence.

L'autre rapport, dont M. le docteur Cortambert vous a fait part, concerne l'épidémie de la *grippe* telle qu'il l'a observée à Mâcon, où elle a commencé à se montrer dans la dernière quinzaine de janvier (1837). Il rappelle d'abord les symptômes les plus constans, qui, pour la plupart, sont semblables à ceux du catarrhe bronchique, mais parmi lesquels il en existe qui signalent une affection plus générale et quelque chose de spécifique dans la maladie, telle que la prostration extrême qui se déclare dès le début et persiste long-temps. Il en relève ensuite qui sont assez fréquens pour qu'on doive les considérer comme faisant partie de l'épidémie, ou comme propres à fixer l'attention. Il convient de les noter ici avec lui, parce que c'est retracer à ce pays une partie de son histoire médicale.

On peut donc citer des douleurs vives dans les yeux, et quelquefois dans les oreilles; une constriction de poitrine très-pénible les premiers jours; des douleurs, soit fixes, soit mobiles, dans les diverses régions du thorax, dans les bras, dans les articulations, et particulièrement dans les genoux, chez des malades qui n'en avaient jamais éprouvé; des syncopes au début, alarmant la famille, sinon le médecin; des maux de cœur qui ne débarrassaient l'estomac que des choses ingérées ou de matières muqueuses, quelquefois cependant de plus ou moins de bile; mais ces derniers cas provenaient d'un embarras gastrique ou d'une pléthore bilieuse.

Il faut citer encore la constipation, qui était fort opiniâtre, et, ce qui a paru à l'auteur du rapport plus remarquable, la rareté des urines; des épistaxis non critiques; des crachemens de sang, même lorsque la maladie n'avait aucune gravité. Il n'a rencontré que trois cas où elle se soit compliquée d'un érythème.

Bénigne, il ne l'a guère vue durer au-delà de trois ou quatre jours ; plus intense, elle s'est prolongée jusqu'à huit et dix jours, et, dans quelques cas seulement, au-delà de ce terme. Mais alors la maladie paraissait grave, la toux était déchirante, l'oppression extrême, la céphalalgie atroce, les maux de cœur intolérables ; et cependant, alors même, la fièvre était faible ou nulle.

Il y a eu quelquefois des recrudescences, quelquefois des récidives ; la sueur est la seule crise favorable qu'il ait constatée.

Aucune condition de la société n'a été exempte ; un sexe n'a pas été privilégié plus que l'autre ; l'enfance n'a pas été moins souvent attaquée, mais plus doucement. Il y a eu généralement exception pour les vieillards, sans doute parce que ceux-ci sont restés sujets au catarrhe pulmonaire.

L'épidémie n'a pas été plus maligne à une de ses périodes qu'à une autre.

Après cet historique, l'auteur entreprend de résoudre quelques-unes des questions qui ont été agitées au sujet de cette épidémie.

La grippe a-t-elle dégénéré en d'autres maladies ? Il n'en a observé aucun exemple ; à moins qu'il ne faille penser que lorsqu'elle ne s'est pas terminée franchement, perdant quelques-uns de ses traits primitifs et conservant ceux qu'elle a de communs avec le catarrhe pulmonaire, elle ne soit plus que cette dernière affection.

A-t-elle eu de l'influence sur le caractère et la marche des autres maladies qui ont avec elle quelque analogie, à raison du moins de leur siége ? Il répond que, depuis l'invasion de l'épidémie, il a rencontré à l'hôpital, comme dans la ville, beaucoup moins de pleurésies et de périp-

neumonies que les autres années, dans la même saison; qu'en général, celles qu'il a eu à traiter se sont annoncées avec des symptômes d'inflammation moins tranchés et avec des signes d'atonie générale plus manifestes. Il a cru devoir ajouter, malgré l'absence d'analogie, que les fièvres de nature grave, telles que la typhoïde, ne se sont jamais moins présentées à ses observations. Quant aux catarrhes pulmonaires, aigus ou chroniques, il les a vus régner en grand nombre, et plusieurs ont été mortels, surtout pour les personnes âgées; mais il ne tente point de résoudre d'une manière positive la question de la mortalité générale pendant l'invasion de l'épidémie, à défaut des élémens les plus sûrs, c'est-à-dire le relevé exact des décès dans la ville. Il peut dire seulement que s'il s'en rapportait à des données moins certaines, savoir aux seuls faits qu'il a recueillis et aux inductions tirées du raisonnement, il croirait que l'influence de l'épidémie a accéléré la marche des maladies chroniques qui s'accompagnaient d'atonie, ou du système affecté, ou de l'économie tout entière, et en a précipité un plus grand nombre vers le terme fatal; mais que la grippe, qui n'a été mortelle directement que dans un seul cas (à Mâcon), ayant occupé en grande partie la place des maladies aiguës les plus graves, il en est résulté une sorte de compensation. Il appuie cette conjecture sur les faits observés à l'hôpital. Établissant une parallèle entre l'espace compris depuis le 1.er janvier 1837 jusqu'au 6 mars suivant (jour où il faisait son rapport et où il y avait déjà décroissance dans la maladie) et la même période de l'année précédente, il ne trouve qu'une différence insignifiante. Il ne nie pourtant pas que, vers la fin de cette même époque, la mortalité, dans le sein de la ville, n'ait paru plus

grande qu'à l'ordinaire et n'ait frappé l'attention publique.

L'auteur a dû donner, dans son rapport, une place importante au traitement ; mais nous nous contenterons d'en extraire seulement quelques remarques particulières, parce qu'en général ses vues thérapeutiques sont d'accord avec celles qui ont été suivies presque partout où l'épidémie s'est montrée. Nous nous bornerons à rappeler qu'un des remèdes dont cet estimable médecin a obtenu le plus de succès, pour vaincre la violence de la toux et l'opiniâtreté de l'insomnie, a été l'opium ; qu'il l'a employé pareillement avec succès lorsque la maladie se compliquait d'une irritation intestinale ; qu'il a dissipé parfaitement avec les rubéfians les douleurs musculaires ; qu'il a recouru avantageusement à l'émétique lorsque la complication bilieuse était évidente ; que, quoique plus avare des purgatifs, il s'en est servi quelquefois heureusement pour faire cesser une trop longue constipation, ou lorsque l'embarras gastrique l'indiquait. La saignée a été le plus souvent interdite; cependant elle a été pratiquée utilement dans un petit nombre de cas où le pouls était dur, l'oppression considérable, la face vivement colorée.

Ce dernier rapport, dont nous venons de vous offrir la substance, est essentiellement basé sur les faits recueillis dans la ville ; cependant son auteur a pu s'assurer, à l'aide des renseignemens qu'il a recueillis, que l'histoire de l'épidémie dans les campagnes serait la même, en remarquant toutefois que la maladie s'y est déclarée un peu plus tard, et ne les a pas attaquées toutes avec une égale intensité.

Vous devez également à M. Cortambert un rapport sur un ouvrage intitulé : *Aperçu médico-topographique sur le Val de Miéges, canton de Nozeroy (Jura)*. Ce petit livre, qui contient plus de choses que n'en annonce la modestie de son titre, vous fut présenté par M. le docteur Germain, à l'appui de sa demande du titre de correspondant. Indépendamment de la notice sur la topographie médicale du Val de Miéges, l'auteur a grossi son livre de l'histoire d'une épidémie qui est le sujet d'une monographie tout entière. La partie médico-topographique est faite sur le modèle donné à ce genre de composition.

L'auteur, après avoir rappelé en peu de mots ce que fut le pays avant les temps modernes, indique sa position géographique, son climat, ses richesses minéralogiques, la nature de son sol, sa population, la constitution physique de ses habitans, leurs qualités morales, leurs habitations, leurs systèmes d'agriculture, leur industrie, etc. M. le rapporteur signale, dans cette première partie, des observations intéressantes sur les progrès de l'agriculture et sur l'accroissement considérable de ses produits par suite du nouveau système d'assolement. On y trouve encore d'autres observations sur le vice des anciennes constructions et sur les effets nuisibles qui en résultaient, effets auxquels on commence à se soustraire dans les habitations actuelles, qui sont mieux disposées.

Après cet exposé, M. le rapporteur entre avec l'auteur dans le détail des maladies les plus fréquentes dans le Val de Miéges, maladies qui doivent être attribuées généralement aux variations brusques de la température pendant des travaux d'autant plus actifs que les orages sont plus menaçans. L'auteur traite ensuite, dans une notice à part, d'une maladie contagieuse pour laquelle il adopte

la désignation de *fièvre typhoïde*. Il trace, telle qu'il l'a vue en 1833 et 1834, l'histoire de cette fièvre qui a déjà changé si souvent de nom. S'expliquant sur l'æthiologie, il pense que cette fièvre est une phlogose spéciale des follicules de l'intestin grêle, qui réagit sur le cerveau et détermine une altération profonde dans le tissu des viscères et les élémens constitutifs du sang. M. le rapporteur examine aussi le traitement employé par l'auteur, ainsi que les opinions sur lesquelles il se fonde, et il reconnaît qu'il consulte plus encore l'expérience que la théorie. M. Cortambert ne peut s'empêcher de faire la remarque que les vues thérapeutiques de l'auteur ne sont pas nouvelles; toutefois, et au résumé, il pense que les succès obtenus par M. le docteur Germain doivent témoigner en sa faveur, et que ses observations doivent aussi avoir le poids des observations faites avec conscience.

M. Carteron vous a présenté son rapport sur un mémoire qui vous fut adressé, en 1835, par M. le docteur Gaspard, l'un de vos correspondans, concernant l'opium indigène. M. le rapporteur entre d'abord dans quelques considérations sur l'usage de l'opium chez les peuples de l'Orient, qui cherchent, dans l'ivresse qu'il leur procure, l'oubli momentané des maux que leur causent l'ignorance et le despotisme. La civilisation, en les rapprochant de la vie plus heureuse des Occidentaux, les fera sans doute renoncer à un usage très-funeste à leur santé; d'ailleurs, dit M. Carteron, ce stimulant ne relève l'imagination que pour la laisser tomber de plus haut, et ne donne plus de vivacité à l'esprit que pour le rendre plus stupide. Mais si ce narcotique entraîne, par son abus, de véritables dangers, sagement réglé dans son emploi, il offre à la médecine

un des plus puissans comme un des plus anciens remèdes pour une foule de maux. Il était donc bien important de chercher à recueillir sur notre sol une substance qu'il fallait acheter au loin, à un prix élevé, tout en redoutant les falsifications du commerce. M. Carteron rappelle les différentes tentatives faites pour naturaliser en France le pavot somnifère, qui fournit, par les incisions qu'on y pratique, les larmes d'un opium pur, et dont les semences produisent une huile douce et nourrissante. Les nouveaux essais de M. le docteur Gaspard confirment de plus en plus les avantages de cette culture. Cet honorable correspondant vous annonce, en effet, dans son mémoire, qu'il a obtenu par l'écrasement, l'ébullition et l'évaporation de deux kilogrammes de capsules de pavot recueillies sur un demi-are de terrain, cent vingt-cinq grammes d'extrait ou confection d'opium. L'application qu'il en a faite, dans un grand nombre de cas, lui a démontré que cet opium indigène ne le cédait en aucun point à l'opium oriental. En ajoutant donc, dit M. le rapporteur, au produit obtenu par M. le docteur Gaspard celui de l'huile extraite des semences, l'on jugera du bénéfice que peut procurer cette culture. En un mot, le mémoire de M. Gaspard paraît à votre rapporteur digne du plus grand intérêt, surtout si l'on considère que l'entreprise qu'il signale tend à affranchir notre pays d'un tribut à l'étranger, auquel il serait avantageux, sous plus d'un rapport, de se soustraire. M. Carteron demande en conséquence qu'il soit voté des remercîmens à l'auteur de ce travail, qui est, dit-il, marqué au coin de l'érudition, de la science et de l'utilité publique.

§ III. — SCIENCES MATHÉMATIQUES.

Au mois de février 1838, M. Vinsac vous a présenté, relativement au système métrique des poids et mesures, une notice dans laquelle il s'applique à faire sentir les avantages de cette uniformité, soit pour les transactions commerciales, soit pour les relations industrielles ou scientifiques. Cet honorable confrère retrace l'origine des mesures dans les temps anciens et la bizarrerie qui présida à leur création; les efforts infructueux des Romains pour introduire dans les Gaules une unité métrique, la mesure capitoline, *mensura capitolina;* le peu de succès des édits rendus en France depuis Charlemagne, dans le même but. Ce n'est, dit l'auteur de la notice, qu'une profonde commotion politique qui, en ébranlant le corps social jusque dans ses fondemens, a pu triompher de la force de l'habitude et faire prévaloir le système actuel de nos poids et mesures. Il exprime le vœu que tous ceux auxquels leur position peut donner quelque autorité s'attachent, et par leur exemple, et par leur influence, à renverser les obstacles qui pourraient encore entraver l'essor d'un système aussi utile. Pour commencer à réaliser ce même vœu par la mesure de capacité la plus intéressante pour le Mâconnais, M. Vinsac a fait construire et a mis sous

vos yeux un vase vinaire en rapport exact de contenance avec les mesures métriques. Il signale les nombreux inconvéniens résultant de la fabrication des vases vinaires actuels, dont les dimensions, n'étant jamais exactes ni assez uniformes, donnent lieu à beaucoup d'abus pour les relations commerciales et aussi pour la perception des droits. Cependant ces vases étant reçus dans le commerce comme mesure de confiance, d'une capacité constante, il doit être d'une haute importance, dans l'intérêt des transactions, et afin de prévenir les contestations qu'occasionne trop souvent leur inégalité, de rendre leur contenance uniforme. M. Vinsac termine sa notice en émettant le vœu que l'administration prenne sur ce point l'initiative, et fixe d'une manière invariable le diamètre des calibres de fabrication, qu'il voudrait voir soumis à un poinçonnage et à des visites périodiques. Cette réforme, extrêmement utile, serait, selon lui, un premier acheminement vers un but que nous devons tous désirer atteindre : le bienfait de l'application réelle et générale de l'uniformité métrique à toutes les industries.

M. le comte de Montureux, l'un de vos correspondans, à qui vous devez déjà plusieurs mémoires sur l'agriculture, vous a adressé, sur la mécanique industrielle, deux notes qui renferment des vues utiles et qui m'ont paru mériter d'être reproduites dans vos Annales. La première de ces notes traite de la possibilité d'obtenir, sans combustible, le calorique nécessaire à des machines à vapeur, à des fourneaux de fusion, à des appareils distillatoires, etc.

M. de Buffon, dit M. le comte de Montureux, avait fait construire un miroir ardent composé de 400 à 500

morceaux de verre étamé, de 14 à 16 centimètres de côté, enchâssés dans des lames de cuivre ou de fer-blanc tenant les unes aux autres par des charnières, tellement qu'en disposant chaque petit miroir sous un angle convenable, on faisait converger sur un même point la réverbération du soleil, reflétée par tous. Aux prix auxquels sont aujourd'hui et la miroiterie et les métaux laminés, la construction d'une telle machine ne coûterait probablement pas plus de 250 à 300 francs.

La puissance ignifère de cet appareil était telle, que l'or, placé au point de réunion des reflets, était en un instant changé en un oxide rouge et en partie volatilisé, de manière à dorer une lame d'argent placée au-dessus; le platine, qu'alors on croyait intraitable, entra en fusion sans l'addition d'aucun fondant. Un tel degré d'incandescence n'est pas ordinairement nécessaire et serait même quelquefois nuisible dans les occasions où les arts emploient le calorique; mais l'appareil Buffon peut s'étendre ou se concentrer à volonté, selon que l'on fait converger les reflets solaires sur une surface plus ou moins étendue. Si donc il s'agissait seulement de porter à l'ébullition un liquide destiné à la distillation, après avoir dirigé sur un même point les rayons solaires réfléchis par 12 ou 15 miroirs, on échaufferait de même les points voisins, et enfin tout le liquide sur lequel l'action de l'appareil pourrait s'étendre.

Les applications de cette idée seraient immenses, surtout pour la France méridionale où souvent le développement des arts est entravé par le prix élevé du combustible. Les machines à vapeur deviendraient d'un usage commun et peu dispendieux; la métallurgie prendrait le plus grand essor dans les Alpes, les Pyrénées, les

Cévennes, et dans les départemens traversés par les contreforts de ces montagnes, contrées abondantes en minérais, dont, jusqu'à présent, la cherté du bois et de la houille a empêché de tirer parti, au moins sur bien des points (1). La baisse du prix du fer diminuerait de beaucoup la dépense de l'établissement des chemins à rainures. Des machines à vapeur, chauffées presque sans frais, seraient appliquées non-seulement aux travaux des manufactures, mais encore aux mouvemens de terre, aux brisemens de rochers, aux épuisemens d'eau nécessaires aux travaux de canalisation et de percement de routes, au forement des puits artésiens, etc. Le plâtre et la chaux, préparés par la calcination solaire, seraient livrés à bas prix, soit à l'agriculture, soit à la construction des bâtimens. La distillation rendrait potables les eaux saumâtres ou croupies, auxquelles sont réduites bien des localités d'ailleurs fertiles. On pourrait s'établir sur certaines plages qu'il serait avantageux d'occuper comme positions commerciales ou militaires, et où il n'y a que de l'eau salée. Qui sait si partout où luit le soleil la charrue ne pourrait pas être mise en mouvement à l'aide de treuils ou de cabestans que feraient marcher de petites machines à vapeur sur lesquelles agirait la chaleur solaire? Ce serait à l'expérience de décider si le mouvement d'un navire ne s'oppose pas à ce que la machine à vapeur et

---

(1) L'Angleterre doit sa supériorité industrielle à ses mines de charbon, qui lui permettent de livrer les métaux à des prix inférieurs à ceux du continent et surtout de la France. L'Angleterre, l'Allemagne, toute l'Europe septentrionale perdraient leurs avantages sur ce point, par la découverte d'un calorique que leur climat leur refuse.

l'appareil distillatoire soient ainsi chauffés à bord. Une expérience récente a prouvé que l'eau de mer distillée pouvait abreuver les hommes. Mais en supposant que cette distillation ne puisse, en pleine mer, s'opérer qu'à l'aide du combustible, l'appareil distillatoire chauffé par le soleil serait toujours utile dans le cas où l'on voudrait faire *aiguade* sur des côtes où l'on ne trouve pas naturellement d'eaux potables faciles à embarquer. Si le roulis ne s'opposait pas à l'effet du miroir incandescent sur la machine à vapeur, les bâtimens qui marchent à l'aide de ce moteur pourraient n'user leur provision de combustible que la nuit, et, de jour, seulement par les temps couverts.

Il est des contrées trop plates pour que l'on y trouve, partout où il serait utile, les chutes d'eau nécessaires aux moulins à grains, aux forges et à une foule d'autres usines. La vapeur produite par la chaleur solaire, opérant sur de l'eau de puits ou de mares, deviendrait la force vive agissant dans ces établissemens.

C'est surtout dans l'Algérie que cette invention pourrait être utilisée, pour approvisionner d'eau les forts situés au bord de la mer ou dans le désert, là où il n'y a que des eaux croupies ou saumâtres. Peut-être aussi ces forts de la côte, ces tours, ces blockhaus de l'intérieur, pourraient être défendus par une artillerie dont la vapeur serait le moteur. Les boulets y seraient, pendant le jour, rougis aux foyers du miroir. Les *Bédouins* pourraient être accueillis par une grêle de cailloux ou de sable brûlant, ou une pluie bouillante, que, de jour au moins, ce moyen procurerait, sans consommer ni poudre ni combustible.

La seconde note de M. de Montureux indique un moyen de se passer des écluses à l'aide desquelles on fait monter

les bateaux du bief inférieur d'un canal dans le bief supérieur.

Les écluses causent à la navigation, sur les canaux, une perte de temps considérable. Cet inconvénient a lieu surtout quand, entre l'un des biefs et l'autre, il y a une grande différence de niveau, comme, par exemple, au point appelé l'*escalier de Neptune*, près de Béziers, où il faut monter par plusieurs écluses, ce qui fait perdre une demi-journée. Et comme on ne peut faire passer qu'un ou deux bateaux à la fois, on sent quels retards et quels embarras cette opération peut apporter dans la navigation intérieure. De plus, cela exige une dépense d'eau qui peut être assez forte pour empêcher absolument l'établissement des canaux sur certains points, car l'on sent que tel plateau ou plaine élevée peut offrir les ressources nécessaires pour tenir plein un canal qui ne perdrait d'eau que par la filtration et l'évaporation ; mais que ces ressources seraient insuffisantes pour remplacer le liquide que consommerait le jeu des écluses.

M. le comte de Montureux propose donc de remplacer ces écluses par des plans inclinés (1), sur lesquels les bateaux, tout chargés, seraient hissés ou descendus, placés sur des chariots à roues de fer ou de bronze, glissant dans des rainures aussi en métal. Pour que le bateau pût être mis sur le chariot, pour la montée, et en être ôté

(1) Cela se fait de temps immémorial à la Chine, et s'est fait, dit-on, depuis quelques années en Amérique (États-Unis) ; mais là les bateaux ont été hissés simplement sur des planches enduites de substances grasses, comme du savon, ce qui exige une grande dépense de forces, et doit occasionner à la coque de ces embarcations des secousses qui en hâtent la détérioration.

de même ensuite sans travail, il faudrait que le plan incliné et les rainures fussent prolongés de quelques mètres sous l'eau du canal, et en s'y enfonçant assez pour que le bateau à flot passât au-dessus de ce chariot sans le toucher. Le bateau étant arrivé un peu plus près du point où le plan incliné entrerait dans l'eau, la force destinée à la traction ascendante commencerait à agir. Le chariot, s'élevant sur le plan incliné et arrivant sous le bateau, le saisirait entre de forts bras destinés à empêcher ce bateau de tomber à droite, à gauche ou en arrière. Le plan incliné servant à la montée du bief inférieur se lierait par une courbe à celui servant à descendre dans le bief supérieur; celui-ci, nécessairement beaucoup moins long que le premier, plongerait aussi sous l'eau, à une profondeur de 3 ou 4 mètres; en sorte que le bateau se retrouverait mis à flot sans aucun travail et continuerait sa marche en laissant le chariot sous l'eau. Lorsqu'il s'agirait de descendre du bief supérieur à l'inférieur, ce serait par le même moyen: le chariot, d'abord placé sous l'eau dans le bief supérieur, serait hissé et saisirait le bateau entre ses bras; puis, après que le point culminant serait franchi, la force d'abord employée à la traction ascensionnelle le serait à modérer la rapidité de la descente.

L'origine de cette force devrait varier selon les localités; la vapeur est ce qu'il y a de mieux là où le combustible est à bas prix (1), ou bien une roue hydraulique là où l'on n'a aucun motif pour épargner l'eau. Là où l'on

---

(1) Voir la note précédente, sur la possibilité de produire, sans combustible, le calorique nécessaire à des machines à vapeur, etc.

voudrait employer l'un ou l'autre de ces moteurs, mais avec économie, on pourrait avoir certaines heures pour allumer le fourneau à vapeur, ou lâcher l'eau mettant la roue en jeu ; ces heures étant connues, ce serait aux bateliers à régler leur marche, de manière à attendre le moins possible. Peut-être aussi, des ailes semblables à celles des moulins à vent pourraient communiquer une force suffisante aux roues d'engrenage, treuils, cabestans et autres appareils ascensionnels ou modérateurs de la descente.

On pourrait aussi diminuer beaucoup la dépense des forces nécessaires aux deux opérations, en les exécutant simultanément, c'est-à-dire qu'en même temps qu'un bateau serait hissé au bief supérieur, un autre en descendrait dans le bief inférieur, par un plan incliné parallèle, de façon à ce que le poids du bateau descendant aidât la force appliquée à l'ascension de l'autre, ce qui, en même temps, donnerait toute la lenteur nécessaire à la descente du premier.

Mais il faut avouer que ce moyen aurait l'inconvénient d'exposer les bateaux à de longs retards, lorsqu'il ne s'en rencontrerait pas deux prêts à franchir en même temps le passage en sens inverse. Le mieux serait donc d'avoir ou des machines à vapeur mises en jeu sans dépenser beaucoup de combustible, ou des ailes de moulin à vent, communiquant à des appareils agissant l'un pour la descente, l'autre pour la montée.

M. Batilliat vous a présenté, au mois de juillet 1833, un mémoire sur les chemins de fer et sur la possibilité de les remplacer, dans les exploitations particulières, par des chemins mobiles et en bois.

Parmi les inventions modernes, l'une des plus remarquables est assurément celle des chemins de fer qui déjà ont exercé une si grande influence sur le commerce et l'industrie. Mais leur construction est tellement dispendieuse que les compagnies particulières ne pourront pas les entreprendre sur tous les points de grande communication, faute de bénéfices assurés. Par les mêmes causes, un grand nombre d'établissemens particuliers, qui auraient pu en obtenir de grands services, se trouveront privés des avantages de cette belle invention. Il faudrait donc pouvoir les remplacer, dans des entreprises d'intérêt privé, par des chemins peu coûteux et mobiles, car la fixité de ceux en fer est un grave inconvénient pour l'industrie.

Tel est le but que s'est proposé M. Batilliat dans le mémoire qu'il vous a soumis. Il commence par déclarer que n'étant ni ingénieur, ni mécanicien, on aura probablement quelques omissions ou erreurs à lui pardonner; mais comme, en définitive, il ne s'agit, dit-il, que d'exposer une idée simple et qui peut être d'une grande utilité pour l'industrie, je n'ai pas hésité à le faire. Il s'agit de chemins mobiles et en bois, pouvant se monter et démonter à volonté, soit pour les changer de place et permettre un transport accéléré sur un autre point, soit pour les emmagasiner.

Voici la construction et les proportions qui lui ont semblé devoir être proposées comme exemple :

Des plateaux en chêne, d'un mètre deux décimètres de longueur, de trois décimètres de largeur et de six centimètres d'épaisseur, seront placés sur le sol, de deux en deux mètres; ils seront percés de deux mortaises, à un mètre de distance l'une de l'autre, et dans lesquelles

entreront les tenons de deux supports ayant douze centimètres sur la face d'avant en arrière et huit centimètres sur les côtés. Ces supports, dont la hauteur doit varier selon la place qu'il doivent occuper dans la voie, auront, à la partie supérieure et dans le milieu, une entaille de six centimètres d'ouverture, dans laquelle entrera une planche de la même épaisseur et de deux décimètres de largeur sur deux mètres de longueur, allant du milieu d'un support à l'autre. Ces planches, car il y en a une de chaque côté, serviront de voie ou de rails ; ainsi, il y aura, tous les deux mètres, deux de ces planches, un plateau posant sur le sol et deux supports. Les plateaux sont d'une dimension assez grande pour ne pouvoir pas s'enfoncer dans le sol; et les planches servant de voie, étant placées sur la tranche, offriront une résistance plus que suffisante au poids qu'elles auront à supporter : elles seront coupées à échancrure et s'ajusteront bout-à-bout au milieu de chaque support, où elles seront fixées par des chevilles. Ces rails seront en outre d'une longue durée, d'autant plus qu'au besoin on pourra les retourner ou même recouvrir d'une lame de fer la partie sur laquelle passeront les roues qui seront en fonte. Quant à la forme et à la grandeur des chariots, elles varieront suivant les matériaux que l'on aura à transporter. Cette construction, quoique simple, coûterait encore de 12 à 14 francs le mètre des deux voies.

Ce projet toutefois n'est pas donné comme définitif et peut subir de nombreux changemens. Par exemple, dit M. Batilliat, on pourrait ajouter une traverse ayant deux tenons, destinée à glisser dans des rainures faites aux deux supports, afin de hausser et baisser à volonté cette même traverse qui supporterait les rails; mais on

aurait, à chaque paire de support, une pièce de plus, ce qui augmenterait la dépense.

Pour faciliter l'intelligence de ce mécanisme, M. Batilliat mit sous vos yeux un modèle de son chemin mobile, qui avait un dixième de sa grandeur naturelle. Puis il ajouta : les deux voies montées et les chariots placés, on attachera à l'arrière de l'un et de l'autre les bouts d'une corde qui passera sur deux poulies placées horizontalement et ayant la même inclinaison que le chemin; alors on chargera les chariots et on en lancera un dont on modérera la vitesse, parce que le premier n'aura rien à remonter; lorsqu'il sera arrivé au bout de sa course et déchargé, on lancera celui de l'autre voie, qui, en descendant, remontera le premier, et ainsi de suite. Il est indispensable que les voies aient une inclinaison suffisante pour que les chariots puissent cheminer seuls. Cette inclinaison, que les ingénieurs jugent devoir être de cinq millimètres par mètre sur les chemins de fer, devra être de quelques millièmes de plus sur ceux en bois, où il y aura un peu plus de force perdue par le frottement et par le poids du chariot vide, qui sera remonté par le chariot plein.

Le plus souvent, la pente nécessaire se rencontrera naturellement là où on pourra le plus utiliser les chemins en bois, c'est-à-dire dans les terrassemens; car ordinairement, quand on veut déblayer ou élever un terrain, c'est pour transporter la terre dans des lieux plus bas. S'il arrivait néanmoins que l'on manquât de pente, on en obtiendrait une factice en élevant le point de départ du chemin mobile d'un mètre que l'on répartirait sur toute la longueur, de telle sorte que la seconde paire de supports, qui est à deux mètres de la première, serait de deux centimètres plus bas, et ainsi de suite.

M. Batilliat ne s'est pas occupé des effets des différentes pentes, parce qu'ils ont été calculés pour les chemins de fer, et que l'on trouve ces calculs dans plusieurs ouvrages, notamment dans la brochure de M. Arnolet sur son projet d'un chemin de fer de Paris à Lyon.

Quant aux descentes trop rapides, on pourra y remédier par la hauteur des supports ou au moyen des freins dont tout le monde connaît les effets. Les chemins mobiles seront utiles pour le transport des matériaux tirés des mines (1) et des carrières où il est nécessaire de changer la direction du chemin quand celle de l'exploitation change elle-même. On aurait, au besoin, la faculté de faire prendre aux deux voies une direction autre que la parallèle et de former un angle plus ou moins ouvert, et jusqu'à leur donner une direction opposée. Voilà pourquoi on devra mettre deux poulies, une à chaque voie, au lieu d'une seule ayant le double de diamètre.

C'est surtout dans les travaux de terrassemens que ces chemins offriront de grands avantages ; et ces travaux sont immenses aujourd'hui, soit pour les ponts qui se font sur toutes les rivières, soit pour l'exécution des chemins de fer. Dans le projet de celui de Paris à Lyon, les travaux seuls de terrassemens avaient été évalués à plus de trois millions de francs.

Enfin, les chemins mobiles, inventés par votre confrère, pourront être établis presque partout, sans terrassemens et sans ponts, sur les ruisseaux et même sur

(1) Le système de M. Batilliat a été appliqué avec succès à l'exploitation d'une mine ; puis il a été employé, sous le nom d'*auto-moteur*, pour les travaux de terrassemens du chemin de fer de Paris à Versailles.

les ravins, lorsque leur profondeur ne sera pas trop considérable. Il suffira, dans ces circonstances, de mettre des supports plus élevés et de leur donner une force proportionnée à la hauteur qu'ils devront avoir.

M. Batilliat, dont vous connaissez depuis long-temps le zèle pour le progrès des sciences et des arts, vous a encore soumis quelques idées sur la possibilité d'appliquer aux chemins de fer un système de télégraphe qui paraît devoir être d'une haute utilité pour ces nouvelles voies de communication.

M. Batilliat, toujours circonspect dans ses vues d'amélioration, vous consulte plutôt sur les moyens d'attirer l'attention générale sur quelques questions d'utilité, qu'il ne cherche à faire prévaloir les plans qu'il vous soumet dans le mémoire dont nous allons vous présenter l'analyse.

Votre confrère n'a pu voir sans peine les obstacles qui semblent s'opposer dans notre pays à l'établissement des chemins de fer ; selon lui, ces obstacles tiennent surtout aux dépenses énormes qu'exige la construction de ces chemins.

Il voudrait donc que l'on pût supprimer sans inconvéniens l'une des deux voies, et il propose, dans ce but, la création d'un télégraphe fonctionnant la nuit comme le jour. Il vous entretient ensuite des tentatives faites en Angleterre pour établir des télégraphes électriques, puis il démontre la possibilité d'en construire, d'après un autre système basé sur la légèreté et la mobilité des gaz, propriétés qui permettraient de faire des signaux promptement transmissibles.

On sait, dit-il, qu'en soufflant dans un tube, il en sort, par l'autre extrémité, une quantité d'air égale à celle qui

y est injectée ; ce qui est facilement appréciable en forçant l'air à traverser une colonne d'eau. Mais, à mesure que l'étendue du tube augmente, l'effet varie, parce que ce gaz, comme tous les autres, étant très-compressible, les premières couches diminuent de volume en raison de la résistance qu'elles éprouvent de la part de la colonne. Ainsi, il ne sortira plus du tube qu'un volume d'air relatif à la longueur ou au poids de cette colonne qui doit être remplacée. Cependant, lorsque la compression sera arrivée à un certain degré, il y aura un écoulement régulier, ainsi qu'on peut l'observer dans l'appareil de Woulf.

Lorsqu'il y passe un gaz insoluble et que la pression est équilibrée, chaque bulle, après avoir traversé l'eau du premier flacon, en déplace une autre dans chacun des suivans, quel qu'en soit le nombre, et il s'en échappe immédiatement une du dernier

On a un effet analogue dans les appareils pour l'éclairage au gaz, puisqu'on fait sortir le gaz par des ouvertures d'un tiers de millimètre, et quelquefois à une distance de deux myriamètres du gazomètre.

Voici comment M. Batilliat pense que l'on pourrait opérer : on placerait sous terre, entre les deux rails, et à une profondeur suffisante, deux rangs de tubes, d'un myriamètre de longueur chacun. Ces tubes, qu'il suppose être en verre, n'auraient que 5 millimètres de diamètre, dont trois d'ouverture.

50 mètres de ces tubes ne contiendraient qu'environ un litre d'air, pesant un gramme 250 milligrammes, ce qui ferait, pour chaque rang, 200 litres ou 250 grammes, poids qu'il serait facile de déplacer.

M. Batilliat explique ensuite comment on pourrait organiser cet appareil sans craindre les fuites ni les ruptures.

Les deux rangs de tubes serviraient pour recevoir et transmettre les signaux, dans les diverses directions du chemin.

Pour les transmettre, on se servirait d'une machine refoulante, d'une capacité déterminée, et munie d'une soupape.

On les recevrait au moyen de l'air que l'on ferait passer dans une cloche pleine d'eau, et dans laquelle il serait rendu visible par les bulles qui la traverseraient, ou sur un cadran, à l'aide d'un flotteur.

M. Batilliat indique aussi la manière dont les signaux feraient connaître de quel point les convois annoncés seraient partis, et quand ils devraient arriver à chaque station où serait établie une gare, et où les wagons pourraient se croiser sans crainte d'accident, alors même que le chemin n'aurait qu'une seule voie.

L'auteur pense que la construction du télégraphe gazifère ne coûterait, avec tous les agencemens nécessaires, que 1,750 francs par myriamètre.

Si ce moyen pouvait contribuer à réduire la dépense des chemins de fer, il rendrait un grand service à l'industrie.



§ IV. — BEAUX-ARTS.

M. de Surigny, voué particulièrement à l'étude des beaux-arts, vous a soumis en 1833, à l'occasion de sa réception, quelques aperçus sur la manière dont il les a envisagés, et sur leurs rapports avec la poésie qui, comme eux, est fille de l'imagination. Il trace une esquisse rapide de la marche de la peinture depuis son origine, et il fait remarquer que, dans cet art, comme dans la poésie, les premiers pas découvrent, sous des formes imparfaites, une majesté et une véritable grandeur, fruits d'un génie libre dans son essor; ce qui lui confirme la vérité de cet axiôme, que les peuples perdent en imagination ce qu'ils gagnent en raison. Il explique pourquoi, chez les anciens, la sculpture, plus en harmonie avec leur poésie, l'emporta de beaucoup sur la peinture, tandis que celle-ci, s'associant mieux au spiritualisme de la religion chrétienne, dut prendre plus de faveur chez les modernes.

Il passe légèrement sur l'art chez les Romains, dégénéré de celui des Grecs, et dont l'architecture offre à-peu-près seule de nobles restes. Il suit l'introduction des arts dans les Gaules, et la véritable grandeur des monumens que nous avons conservés lui fait regretter que le protestantisme soit venu détruire ou arrêter l'élan de cette

architecture vraiment nationale pour les peuples du Nord. Il démontre combien une véritable croyance religieuse contribue au développement du génie, et l'influence qu'elle exerça sur les grands artistes de l'Italie, au milieu même de leurs dérèglemens, en les élevant à une hauteur qui n'a pu être atteinte depuis. Il fait voir comment une foi vive et sincère contribue aussi à la conservation des monumens des arts. Se reportant en France, au siècle de François I.er, restaurateur des beaux-arts parmi nous, il rappelle les noms des artistes qui honorèrent notre pays à cette époque; mais il ne peut s'empêcher de déplorer de nouveau les guerres civiles qui vinrent arrêter cette grande impulsion de la Renaissance.

Les arts se relèvent sous Louis XIII, et brillent d'un vif éclat sous le règne de Louis-le-Grand; mais ils dégénèrent encore au dix-huitième siècle, et tombent dans l'afféterie et le mauvais goût. Après la révolution politique qui marqua la fin de ce siècle, les beaux-arts renaissent sous le pinceau de David, dessinateur savant, mais privé de l'esprit poétique; défaut, dit M. de Surigny, qui paraît inhérent à une génération dont le septicisme a tué l'âme. Il fait observer ensuite combien un patronage libre et généreux peut enflammer le génie ennemi de toute tyrannie, qu'elle parte d'en bas ou d'en haut, du pouvoir populaire ou du trône. Tout en rendant justice au mérite des artistes français actuels, il remarque pourtant avec peine que cette époque de transition manque de ces élémens concordans, nécessaires pour former une école qui ait un caractère distinctif. Il rappelle enfin aux artistes du jour que ceux du quinzième siècle, tels que Jean d'Udine et Raphaël lui-même, ne dédaignèrent pas de descendre aux moindres détails des choses de la vie, soit pour les constructions,

soit pour les ornemens ; que tous les genres sont grands, exercés par le génie ; que c'est ainsi qu'on forme le goût du peuple, mais que, par-dessus tout, c'est aux mœurs qu'ils doivent s'attacher.

En terminant son discours, M. de Surigny ajoute avec modestie qu'il viendra chercher, au milieu de la société à laquelle il s'unit, les connaissances de tous genres qui sont les compagnes inséparables des beaux-arts et contribuent à leur éclat. Puis il fait sentir combien une impulsion de tous les momens, quelque faible qu'elle soit, peut être utile aux arts en général, pour détruire la routine, proclamer le bon goût et aussi pour rattacher l'artiste à l'honneur plus qu'à l'intérêt.

Dans sa réponse à l'honorable récipiendaire, M. Cortambert le félicite sur son bon goût pour les beaux-arts et pour la peinture en particulier. L'Académie de Mâcon, ajoute-t-il, en vous appelant à partager ses travaux, connaissait la grâce et la fidélité de vos crayons. Elle connaissait aussi votre zèle pour l'étude, pour la conservation des monumens antiques, et cette autre branche de vos connaissances lui promet encore d'utiles services. M. le président rappelle, à cette occasion, les secours que l'archéologie prête à l'histoire, en retraçant les mœurs, les usages, les monumens, les arts des peuples qui ont disparu de la terre, et il applaudit à cette disposition des esprits pour l'étude des sciences historiques, qui sont devenues, en quelque sorte, un besoin de notre époque.

§ V. — ARTS CHIMIQUES.

M. Batilliat vous a encore signalé, au mois de décembre 1832, un procédé pour percer le verre, qui n'est pas assez répandu, et qui consiste simplement à entamer, avec la pointe d'un bon burin, le verre que l'on veut forer. On trempe ensuite ce même burin dans de l'huile volatile de térébenthine, généralement connue sous le nom d'essence de térébenthine, et on le tourne sur le point déjà entamé. D'abord le burin paraît avoir peu de prise sur le verre; mais bientôt on le sent mordre et faire son trou. On a soin de temps en temps d'essuyer le burin pour en ôter les parcelles de verre qui s'y attachent, sous forme de pâte; on le trempe chaque fois dans l'essence, et on continue ainsi jusqu'à ce que le verre soit entièrement perforé, ce qui n'est pas long, car quelques minutes suffisent pour percer un verre de l'épaisseur de deux millimètres. Il est à observer que plus le verre est épais, plus on peut agir vivement, et, par conséquent, plus l'opération est prompte. Si, au contraire, il est mince comme un verre à vitre, l'opération sera plus longue, parce qu'on sera forcé d'aller doucement et avec précaution, si l'on ne veut s'exposer à le casser.

Si le trou formé par le burin ne se trouvait pas d'un

diamètre suffisant, on l'agrandirait à l'aide de limes rondes, aussi trempées dans l'essence, en ayant le soin de ne pas les faire agir à la manière accoutumée, d'avant en arrière, mais en les tournant dans le trou, et de ne forcer qu'en raison de l'épaisseur du verre. On comprend facilement que si l'on veut faire un trou d'une autre forme, il faudra employer des limes analogues, qui devront toutefois être d'une taille plus fine que les rondes. Si l'on veut fermer ce trou d'un bouchon de verre, on choisira ce dernier d'une forme légèrement conique, et on le fera mouvoir comme la lime, c'est-à-dire en le tournant dans le trou, après l'avoir trempé dans l'essence et poudré d'un peu d'éméri. Ces diverses opérations, quand on y est un peu habitué, se font avec une célérité remarquable.

L'odeur forte et désagréable de la térébenthine pouvant être un inconvénient dans certaines circonstances, M. Batilliat a dû essayer si les autres essences ne produiraient pas un effet semblable. Plusieurs expériences lui ont fait reconnaitre qu'elles ont la même propriété, et que l'on peut employer indifféremment les essences de lavande, de citron, etc.

Cette propriété singulière des huiles essentielles ayant frappé votre confrère, il a voulu rechercher s'il ne serait pas possible de les utiliser encore à quelque autre emploi. Il est résulté de divers essais, que l'on pouvait forer, par le même procédé, de l'acier trempé et ramené au bleu; ainsi, on est parvenu à percer des pignons de montre pour y rapporter des pivots qui avaient été cassés, ce que l'on ne pouvait faire auparavant.

M. Batilliat a fait mettre également de l'essence de lavande sur des pierres et des cuirs à rasoirs, et les

instrumens, disent les couteliers et les barbiers, coupent incomparablement mieux que s'ils eussent été repassés à l'huile ou à l'eau de savon. Un de ces derniers va jusqu'à croire que ce moyen le dispensera de faire aiguiser ses rasoirs sur la meule.

Au mois de décembre 1837, M. Batilliat vous a encore communiqué un mémoire fort intéressant sur le *sulfate de chaux artificiel*, sur sa préparation et sur son emploi dans la fabrication du papier. Votre honorable confrère se livre d'abord à quelques considérations générales sur les services que, depuis cinquante ans, les hommes de science et les chimistes en particulier rendent aux arts et à l'industrie. L'un des plus importans, selon lui, est d'être parvenu à combattre les nombreuses causes d'insalubrité qui avaient une influence si fâcheuse sur la santé publique. Mais, ajoute-t-il, si la chimie a donné les moyens d'en faire disparaître un grand nombre, en revanche elle a créé des arts, notamment la fabrication de la *soude artificielle*, qui entraînent avec eux de bien graves inconvéniens sous ce rapport.

Cette fabrication dispense, il est vrai, la France de payer un tribut onéreux à l'Espagne, et, d'une autre part, nous trouvons surabondamment les matières premières dans nos immenses salines. Le sel que l'on en retire est, comme tout le monde le sait, un composé de sodium et de chlore que l'on est obligé de séparer chimiquement. L'agent le plus généralement employé pour cela est l'acide sulfurique. Cet acide, mis en contact avec le sel, se combine avec le sodium pour former du sulfate de soude, en déplaçant le chlore, qui se dégage à l'état d'acide hydrochlorique gazeux. Ce dernier acide est très-délétère, et

affecte les organes de la respiration au point de provoquer des crachemens de sang. Il est également fort nuisible aux végétaux, qu'il détruit à de grandes distances. Depuis un demi-siècle que l'industrie de la soude artificielle existe, ces inconvéniens sont restés les mêmes, malgré les recherches des savans pour les faire cesser.

De son côté, la fabrication du papier prit, il y a environ vingt ans, un essor tel que l'on craignit de manquer des matières premières. On fit alors des investigations dans le domaine végétal, et l'on parvint à y trouver des substances qui parurent propres à remplacer les chiffons.

M. Batilliat, désirant payer aussi son tribut à notre industrie nationale, fit des recherches dans le même but. Pour ne pas suivre un sentier trop battu, il tourna ses regards vers le règne minéral, et trouva, dans le sulfate de chaux naturel, un auxiliaire qui réunissait deux conditions essentielles, une grande blancheur et un prix modéré. Mais la difficulté de l'obtenir dans un état de grande division obligea de recourir à la calcination, afin de le priver de son eau de cristallisation et de l'avoir en poudre très-fine. Dans cet état encore, le sulfate de chaux naturel présentait des inconvéniens qui contraignirent votre confrère à y renoncer, comme ont été forcés de le faire ceux qui, depuis cette époque, avaient voulu s'en servir dans la fabrication du papier. Ce fut alors que M. Batilliat songea à l'obtenir par précipitation. En 1826, il fit, pour introduire du sulfate de chaux artificiel dans la pâte du papier, divers essais qui justifièrent ses prévisions et réussirent parfaitement. Dès l'année suivante, un fabricant de papier en fit usage avec succès dans ses vastes usines.

M. Batilliat consacre ensuite plusieurs pages de son mémoire à indiquer les diverses opérations chimiques

qu'il est indispensable de pratiquer pour obtenir sa préparation de sulfate de chaux artificiel ; puis il ajoute : On voit, d'après ces indications, que nous supposons la nécessité de faire l'hydrochlorate de chaux avec l'acide hydrochlorique du commerce et la chaux vive, que, pour plusieurs raisons, nous conseillons d'employer, au lieu de l'un de ses carbonates : 1.° la dissolution s'opère beaucoup plus promptement ; 2.° les vapeurs acides sont immédiatement arrêtées ; 3.° les hommes n'en sont plus incommodés.

L'auteur du mémoire fait encore remarquer qu'il ne faut opérer sur les carbonates qu'à petites doses ou lentement, à cause de la vive effervescence produite par le dégagement du gaz acide carbonique, et parce que, si l'on agissait autrement, ce gaz, loin de pouvoir devenir utile dans les papeteries, y occasionnerait de nombreux accidens d'asphyxie. D'ailleurs, une économie assez considérable de temps et de peine établirait, selon lui, une compensation entre la valeur de la chaux et celle du marbre ou calcaire qu'il faudrait diviser.

Revenant au sulfate artificiel de chaux et à son emploi dans les arts et la fabrication du papier, M. Batilliat annonce que cette substance s'incorpore et se marie parfaitement à la pâte de chiffons. Composée d'un assemblage de filamens, celle-ci forme une espèce de feutre, où se trouvent de petites cavités que le blanc vient remplir en donnant aux surfaces plus d'éclat et de poli. Les traits les plus fins, les plus déliés peuvent alors y être tracés sans solution de continuité. Cet avantage est surtout précieux pour les papiers destinés au dessin, à la gravure et à la lithographie. Il résulte même de quelques essais, que l'on peut employer avec une grande économie le sulfate de chaux dans la fabrication des papiers communs

et même dans celle des cartons auxquels il donnera plus de blancheur. Quant aux proportions, elles doivent varier selon les qualités de papiers ; toutefois, on peut les fixer, terme moyen, à douze pour cent. C'est dans cette proportion qu'ont été préparés les divers échantillons qui vous ont été présentés à l'appui de ce mémoire. Enfin, le sulfate artificiel de chaux, préparé en grand, pourra être livré au commerce à trente centimes le kilogramme et même au-dessous (ce prix est celui du sulfate composé avec la chaux et l'acide muriatique). On pourrait obtenir un sulfate de chaux également artificiel, mais moins pur, pour un prix beaucoup plus modique et moindre de moitié. M. Batilliat indique, ainsi qu'il suit, la manière de le préparer : On prendra de la chaux vive bien cuite, et de préférence celle qui est grasse ; on la fera fuser, et on la délayera dans une quantité d'eau suffisante pour avoir une bouillie claire. Après avoir remué, on laissera reposer un instant, pour que les portions grossières aient le temps de se déposer, puis on décantera. On ajoutera alors à ce lait de chaux, mais par petites portions et en agitant, de l'acide sulfurique en quantité suffisante pour convertir la chaux en sulfate artificiel (environ 100 parties d'acide sur 58 à 60 de chaux, selon la pureté de celle-ci).

M. Batilliat s'applique ensuite à démontrer qu'entre autres avantages, sa découverte doit procurer à l'industrie du papier une économie considérable, et il le prouve par des chiffres. On évalue, dit-il, le poids des chiffons annuellement disponibles en France à cinq cent millions de kilogrammes. On peut donc, sans s'écarter beaucoup de la vérité, supposer que quatre cent millions sont employés à la fabrication du papier. Si l'on y faisait

entrer seulement douze pour cent de sulfate artificiel de chaux, il en faudrait quarante-huit millions de kilogrammes, qui, à trente centimes l'un, coûteraient quatorze millions quatre cent mille francs. Les quarante-huit millions de kilogrammes de sulfate remplaceraient un poids égal de pâte de chiffons prête à être convertie en papier. Mais cette pâte valant au moins un franc le kilogramme, c'est-à-dire soixante-et-dix centimes de plus par kilogramme, il en résulterait annuellement une économie de trente-trois millions six cent mille francs, sans y comprendre la plus value du papier qui est incontestablement plus beau que celui obtenu par les procédés anciens.

Là, néanmoins, ne se borneront pas les avantages que notre industrie pourra retirer de cette innovation. Si tout le blanc nécessaire est fabriqué avec l'hydrochlorate de chaux, en restant même dans les nombres dont il vient d'être parlé, on en utilisera près de trente-neuf millions de kilogrammes, quantité qui pourra encore augmenter.

Il faut, pour cela, admettre que l'acide hydrochlorique faible, que l'on en obtiendra par déplacement, pourra être employé totalement dans cet état. La masse en sera considérable, puisque, de ces trente-neuf millions de kilogrammes d'hydrochlorate, on retirera presque moitié d'acide réel étendu dans une assez grande quantité d'eau pour n'être qu'à environ huit degrés de l'aéromètre. Alors, il est incolore, non fumant, et peut être employé dans les laboratoires de produits chimiques pour la préparation du chlore, dans les fabriques d'eaux minérales pour l'acide carbonique, dans les ateliers de métallurgie pour décaper les métaux, etc. Enfin, une partie de cet acide pourra être placée dans les appareils ordinaires et saturée davantage pour les cas où il est nécessaire qu'il soit concentré.

M. Batilliat donne ensuite quelques détails sur la fabrication des échantillons qu'il a obtenus de son procédé, et il termine, par quelques considérations sur les progrès de l'industrie, son mémoire qu'il pense pouvoir résumer ainsi :

1.° Nouveau produit d'une valeur d'environ quatorze millions quatre cent mille francs.

2.° Economie des matières premières, pour les papeteries de France, d'environ trente-trois millions et demi.

3.° Papiers supérieurs en qualité, ceux surtout qui sont destinés au dessin, à la gravure et à la lithographie.

4.° Emploi utile de trente-neuf millions de kilogrammes d'hydrochlorate de chaux.

5.° Production de grandes masses d'acide hydrochlorique blanc et non fumant.

6.° Assainissement des lieux où l'on fabrique et l'on consume l'acide hydrochlorique.

7.° Transport économique d'hydrochlorate de chaux, au lieu d'acide en dissolution dans l'eau.

8.° Nouvelle consommation de trente-six millions de kilogrammes d'acide sulfurique.



BELLES-LETTRES.

§ I.er — ART ORATOIRE.

M. Lorain, juge d'instruction, admis au mois de mars 1833, en qualité de membre résidant, a choisi pour sujet de son discours de réception l'histoire de l'éloquence du barreau.

Ce genre d'éloquence est fort ancien ; si nous remontons jusqu'à l'antiquité, dit M. Lorain, nous voyons que les noms des grands orateurs qu'elle nous a transmis appartenaient au barreau. Ainsi, Athènes vit naître Démosthènes, cet orateur célèbre, ennemi de tout ornement recherché, qui ne parlait jamais que le langage de la nature et de la raison, mais de la nature dans toute sa noble simplicité, dans tous ses grands mouvemens, de la raison, avec tout son empire, avec toute sa dignité ; et Eschines, cet autre orateur plus orné, plus élégant, plus fleuri que son rival, mais qui lui est bien inférieur par la force et la véhémence. Rome aussi eut à s'énorgueillir

de ce prince de l'éloquence latine, qui excelle dans les trois genres d'écrire. Simple, fleuri et sublime tour-à-tour, Cicéron instruit avec exactitude, plaît avec toutes les grâces imaginables et touche avec véhémence.

Le barreau français, au contraire, envisagé comme corps de jurisconsultes et d'orateurs, ne peut offrir une source d'enseignemens utiles que du moment où la science fut assujétie à des règles et l'art de bien dire à des formes. Cette époque ne commença à luire que lorsque les ténèbres du moyen-âge vinrent à se dissiper. En d'autres termes, la fin du quinzième siècle vit renaître en même temps les lettres et la jurisprudence. Deux hommes supérieurs s'emparèrent alors de la science du droit, lui imprimèrent l'élan de leur génie, et ne laissèrent à leurs successeurs que la tâche facile de suivre la route qu'ils avaient tracée. L'un, dans son immense et important Traité sur les Coutumes, eut l'art d'assortir nos usages avec les règles exactes du Droit Écrit; l'autre, doué de cette pénétration d'esprit et de cette patience dans les travaux, qui font les savans, porta au plus haut degré la connaissance du Droit Romain. Leurs ouvrages tinrent lieu de tous autres commentaires, et les obscurités de la jurisprudence furent dissipées. Formés à l'école de ces deux grands maîtres, Dumoulin et Cujas, et animés de l'émulation que le succès fait naître dans les esprits, d'autres jurisconsultes continuèrent leurs travaux; la jurisprudence fut fondée, et cet âge fut vraiment celui de la science du droit. Aucune époque peut-être n'offre autant de jurisconsultes profonds et de doctes magistrats; mais le bon goût et l'art manquent tout-à-fait dans les écrits de ce temps.

Richelieu venait d'éteindre la guerre civile et de pacifier

le royaume, lorsque Patru, Le Maître et Gauthier commencèrent à introduire dans le barreau la véritable éloquence. Toutefois, le goût du bon style ne se montra pas d'abord au palais, où il ne pénétra que plus tard, sous le règne de Louis XIV.

Approfondir le régime féodal, qui faisait alors le fond de la législation française, concernant la propriété du sol; étudier les ordonnances de nos rois, promulguées suivant les époques et les besoins de l'État; suivre les traditions des arrêts établis pour fixer des usages incertains; à ces études joindre celle du droit romain, source de toute juris prudence, de raison, d'équité et de lumières; méditer le droit ecclésiastique : tel était alors le cercle immense des travaux de l'avocat. La mémoire la plus heureuse, le jugement le plus solide et la persévérance la plus soutenue lui étaient indispensables; enfin, une étude longue et réfléchie des modèles dans l'art de l'orateur devait être le complément de ses dispositions naturelles. Alors l'avocat pouvait se présenter dans la lice, comme cet orateur dont Cicéron a tracé le portrait, pouvant parler de tout et en parler bien. Tels furent Cochin, plus tard Gerbier, le plus éloquent des avocats français, et l'immortel d'Aguesseau dont les discours révèlent l'âme la plus sensible et la plus vertueuse.

Les débats de la magistrature avec la haute administration, et, d'une autre part, l'esprit philosophique tendirent à donner au barreau une autre direction sur la fin du siècle dernier. Les lois furent discutées dans des vues plus larges et plus fermes; le style eut plus de vigueur et plus d'éclat; une investigation hardie s'attacha aux élémens mêmes de l'ordre établi, et les plus hautes questions d'administration entrèrent dans le domaine de la

controverse publique. Des hommes-versés dans la science des lois et habitués à la discussion durent se montrer dans cette nouvelle arène; mais ils ne tardèrent pas à payer cher de trop courtes illusions sur le bien public : les erreurs, les héroïques sentimens, les généreuses actions, tout fut enveloppé dans un naufrage commun; la science fut réprouvée comme inutile ou suspecte. L'avocat n'en demeura pas moins fidèle à l'honneur de son ordre pendant cette horrible tourmente politique : fort de sa conscience, de sa probité, et au péril de ses jours, il resta sur le sol de la patrie pour disputer les victimes à la hache révolutionnaire.

Au retour de l'ordre, une nouvelle législation et les formes du gouvernement représentatif apportèrent un changement marqué dans le fond des études, la direction du talent et l'attitude de l'avocat. La publicité des débats en matière criminelle et le droit donné à l'accusé de faire entendre un défenseur furent pour le barreau l'occasion d'une illustration nouvelle. L'avocat prit sous l'égide de son ministère la liberté et la vie des citoyens, et, depuis lors jusqu'à présent, tous les partis ont tour-à-tour réclamé et reçu sa protection. De nos jours, le cercle de ses travaux s'est encore agrandi : il trouve, dans l'étude de notre droit public, l'emploi de ses plus sérieuses méditations; défenseur né de tous les intérêts légitimes, les questions les plus relevées dans l'ordre politique et moral sont soumises à l'investigation de sa raison; et désormais l'éloquence du barreau n'est plus restreinte à la discussion des causes entre particuliers, elle s'étend jusqu'à la discussion des grands intérêts nationaux.

En vous retraçant rapidement l'histoire du barreau, dit en terminant M. Lorain, je n'ai fait qu'obéir à la

nature de mes études et à mes affections. J'aurai cependant atteint le but que je me suis proposé, si mes réflexions ont pu vous faire penser un instant que l'homme qui a appartenu à cet ordre entouré de considération n'est pas tout-à-fait indigne de partager vos honorables travaux.

Chargé de répondre au récipiendaire, M. le marquis Doria le suit dans le tableau qu'il a tracé de la marche de l'art oratoire en France, puis il lui témoigne combien la Société académique de Mâcon apprécie les études et les travaux d'une profession qui l'ont préparé aux honorables fonctions de la magistrature. Cette Société, ajoute-t-il, dont j'ai l'honneur d'être l'organe, aime à penser qu'appelé par vos premières réflexions et par vos occupations actuelles à méditer sur toutes les parties de la législation, vous lui ferez part du fruit de vos observations ; que vous lui apporterez ce tribut d'un magistrat éclairé, ami de son pays, et que vous contribuerez ainsi à ajouter à la considération qu'un corps littéraire est toujours sûr de mériter lorsqu'il s'occupe de travaux utiles et consciencieux.



§ II. — POÉSIE.

M. le docteur Bouchard, que vous connaissiez déjà par ses productions gracieuses, et dont la place se trouvait marquée naturellement au sein d'une assemblée où brille au premier rang l'illustre auteur des *Méditations*, M. Bouchard a eu l'heureuse idée de demander à sa muse la traduction des sentimens que les récipiendaires sont dans l'usage de vous exprimer le jour de leur réception.

Voici ce discours que nous nous faisons un devoir et un plaisir de reproduire en entier :

Devant l'âtre brûlant où le chêne s'allume,
L'autre soir, les yeux clos et le coude appuyé
Sur la table où dormaient l'écritoire et la plume,
De mon esprit rétif mécontent, ennuyé,
Je rêvais au discours d'usage académique,
Ce tribut que bientôt il me fallait payer :
« Quelle forme choisir ou quel genre essayer ?
» Serai-je sérieux ? ferai-je du comique ? »
Dans ce vague embarras je flottais incertain.
Emmiellant mon langage ou l'armant de menace,
J'invoquais tous les dieux du Pinde et du Parnasse :
« Viens, disais-je, ô ma fée ! accours, ô mon lutin ! »
Mais les dieux décrépits de l'Olympe malade

Dans leur cercueil de plomb râlaient leur dernier jour ;
Ma fée, en souriant au paternel amour,
Près d'un berceau d'enfant chantait une ballade,
Et mon lutin à pied parcourait la Hellade
Ou des vieux Pharaons visitait le séjour. (1)

Cependant devant moi, comme des hirondelles,
Les heures s'envolaient en se donnant la main,
Et le temps à ma porte heurtait à grands coups d'ailes,
En me criant sans cesse : « Hâte-toi, c'est demain ! »
Demain ! demain ! grands dieux ! tout mon être frissonne ;
Ce mot, qui sur mon front hérisse mes cheveux,
Comme un timbre d'enfer à mon oreille sonne
Et jette dans ma fibre un long spasme nerveux.
Le jour point de repos et la nuit point de trêve !
Ce hideux cauchemar sur ma couche bondit,
En me montrant du doigt, dans le fond de mon rêve,
Ce gigantesque mot qui se dresse et grandit.
Et pas un vers d'écrit!.,. Hélas ! dans ma détresse,
A quel saint, à quel dieu faut-il que je m'adresse ?...
Quel ange bienfaisant viendra me secourir ?
Je me dis bien, parfois : attendons, rien ne presse ;
Les beaux jours vont éclore et les roses s'ouvrir.
Le mois des fleurs, si cher aux Muses qu'il protège,
Bientôt, de l'aubépine effeuillant les bouquets,
Visitera nos champs avec son frais cortége
De zéphyrs parfumés, de papillons coquets.
L'imagination, qui semble alors renaître,
Aux couleurs du printemps retrempe ses pinceaux ;
Puis, vient la rêverie assise au pied d'un hêtre ;
Puis, vient la promenade au bord des clairs ruisseaux,
Le chant du rossignol, l'hymne de l'alouette ;

---

(1) M. Bouchard travaille depuis quelque temps à une œuvre lyrique sur les vieux monumens de la Grèce et de l'Egypte.

Dans la plaine et les monts, dans les prés et les bois,
Tout rit dans la nature à l'âme du poète,
Tout devient harmonie et tout prend une voix.
Oh ! laissez-moi m'ébattre à ce soleil que j'aime,
Un mois, rien qu'un seul mois, Messieurs, et je finis.
« Diable ! se dira-t-on, c'est donc un long poème
» En dix ou douze chants bien limés, bien vernis !
» Le confrère, invoquant la nymphe de la Saone,
» Nous réserve sans doute un chef-d'œuvre nouveau,
» Comme on garde avec soin, au fond de son caveau,
» Pour fêter ses amis, un vieux flacon de Beaune. »
Peste ! gardons-nous bien d'éveiller ces soupçons !
Moi surtout qui ne suis qu'un faiseur de chansons,
Troubadour de guinguette et rimeur de province,
N'allons pas faire dire aux spectateurs surpris
De ne voir qu'un fœtus, avorton pâle et mince :
« La montagne en travail enfante une souris. »
Non, non, plus de délais !... si ma verve est glacée,
Verse-lui ton volcan, folle de la maison ;
De magiques reflets dore mon horizon.
Sous ton prisme enchanté montre-moi la pensée,
Dans les bras de la rime avec grâce enlacée,
Attacher cette esclave au char de la raison.
Et toi, fille du Ciel que le monde révère,
Ne me dérobe plus ta divine clarté !....
Mais la raison, sur moi fixant un œil sévère,
Me répond en voilant son visage irrité :
« Quel usage as-tu fait de mes conseils d'amie ?...
» Eh quoi ! Momus, ce dieu des poètes joufflus,
» Voudrait t'admettre à peine à ses soupers d'élus,
» Et déjà ton orgueil rêve l'Académie,
» Te disais-je ! Refuse, enfant ; espères-tu,
» A ce poste d'honneur, dont ta jeunesse hérite,
» Remplacer dignement cet homme de mérite,
» Ce savant éclairé que pleure la vertu ?
» En vain invoques-tu d'honorables auspices ;
» Dis-moi, quels sont tes droits, tes titres, tes écrits ?

» Quelques pâles feuillets de l'Album des Hospices,
» D'anonymes couplets ou des vers à Chloris!
» Singe de Béranger, tu n'as qu'un luth fragile
» Qui pèse déjà trop à ton bras fainéant,
» Et puis quelques chansons, ces marmousets d'argile
» Que l'oubli brise et jette aux gouffres du néant.
» Pauvre oiseau, ne va pas, entre l'aigle et le cygne,
» Sur ce roc élevé, bâtir ton nid flottant;
» Reste, obscur et caché, sous la feuille de vigne
» Où ta gaîté s'éveille et s'endort en chantant.
» De ces sages avis on n'a point tenu compte,
» Et pour comble d'outrage, en style assez grossier,
» On m'a même traitée, à ce que l'on raconte,
» De vieille radoteuse, à l'esprit tracassier.
» Favori des neuf Sœurs, allons, que l'on s'escrime!
» Je ne puis, il est vrai, vous sortir de ce pas;
» Mais, pour vous consoler, il vous reste la rime,
» Et l'ami Richelet ne vous manquera pas. »
Alors je m'écriai : Puisque tout me délaisse,
La folle du logis ainsi que la raison,
En rougissant de honte avouons ma faiblesse
Et sautons de l'exorde à la péroraison.

La paresse énerva les plus mâles courages.
De ses jardins peuplés d'assoupissans ombrages,
Messieurs, quand vous venez d'arracher un mortel,
Il doit, énorgueilli d'unanimes suffrages,
De la reconnaissance illuminer l'autel,
A vos nobles travaux s'unir de cœur et d'âme,
Rivaliser de zèle et ne point oublier
Qu'amant de la science, il se doit à sa dame,
Et qu'il vient par ses mains d'être armé chevalier.

Voici encore une jolie pièce qui vous a été communiquée par M. Bouchard au mois de décembre 1837. Nous hésitons

d'autant moins à l'insérer dans vos Annales qu'elle se fait remarquer par la fraîcheur des idées, par un style brillant et toujours correct, et qu'elle n'a été publiée dans aucun recueil de poésies.

LES FLEURS QUE J'AIME.

I.

Tout nous parle dans la nature.
Athée au sourire moqueur,
Pour confondre ton imposture
Mille voix s'élèvent en chœur.
Ce monde éclatant d'harmonies,
Chef-d'œuvre du Dieu que tu nies
Et dont tu railles les défauts,
Malgré ta stupide démence,
Ce monde est un concert immense
Où ta voix seule chante faux.

Les fleurs ont aussi leur langage
Qui vibre au cœur et parle aux sens.
Dieu, qui nous donna plus d'un gage
De sa bonté par ses présens,
Sur le sein des plaines riantes
A semé les pages brillantes
De ce livre mystérieux,
Que chaque rayon de lumière,
Que chaque brise printanière
Entr'ouvre à notre œil curieux.

Fleurs, c'est vous que ma voix implore !
Au souffle éthéré du printemps
Hâtez-vous, hâtez-vous d'éclore !
Pour vous chanter je vous attends.

Ma Muse, que l'oubli réclame,
Faible écho des soupirs de l'ame,
N'eut jamais de plus doux accens
Que quand les cordes de sa lyre,
Ivres d'amour et de délire,
Se parfumaient à votre encens.

Un auteur qui charme nos veilles,
Et dont le style a tant d'attraits,
Bernardin chanta vos merveilles
Et trahit vos chastes secrets;
Nodier célèbre l'ancolie;
Devant sa pervenche jolie
Rousseau s'extasie arrêté,
Et l'humble fleur de la prairie
Du grand homme qui l'a chérie
Partage l'immortalité.

Il faut des rubans aux coquettes,
Il faut au peintre des couleurs,
Il faut au guerrier des conquêtes,
Mais au poète il faut des fleurs.
Je les aime, et, dût-on en rire,
Je veux sur tous les murs l'écrire,
Dût un censeur de mon travers
Au fond du bouquet que j'arbore
Glisser la fleur de l'hellébore
Qui guérit du démon des vers!

II.

Quand Flore, aux premiers chants des oiseaux éveillée,
Sur la nature en deuil, par l'hiver dépouillée,
A versé son écrin et vidé son trésor,
Comme une jeune reine, ange que Dieu fit naître,

Pour secourir le pauvre errant sous sa fenêtre,
Arrache de son front les diamans et l'or;

Pour moi, qui ne crois pas la nature muette,
Quel plaisir d'admirer avec l'œil du poète,
Aux lisières du bois, aux buissons du sentier,
De miel et de parfums ces coupes toujours pleines,
Que visitent le soir les élégans phalènes,
Où d'insectes joyeux bourdonne un monde entier!

III.

Parfois, prenant pour but de mon pélerinage
Un château ruiné, géant du moyen-âge,
J'aime à voir, appuyé sur mon bâton poudreux,
Aux flancs des vieux remparts et des tours écroulées
Jouer avec les vents les jaunes giroflées,
Comme les franges d'or de l'écharpe d'un preux.

Tu me parles des Grecs; je t'aime, ô laurier rose!
Quand donc pourrai-je, aux bords que l'Eurotas arrose,
Sous tes massifs en fleurs, nouvel Anacharsis,
Remontant dans mon rêve au temps des anciens âges,
Voir passer devant moi ses héros et ses sages
Aux luttes d'Olympie, aux fêtes d'Éleusis?

J'aime tes fleurs de pourpre, arbre cher à Grenade,
Où s'abrite le soir la molle sérénade,
Et qu'en ses doux récits Florian célébra;
Tu vis, tu protégeas sous ton discret ombrage
Les rendez-vous d'amour du noble Abencerrage,
Dont le nom charme encore l'écho de l'Alhambra.

Lorsque du sein des fleurs l'héliotrope dresse
Son disque qui rayonne et semble avec tendresse
Se tourner le matin vers l'Orient vermeil,
Je crois voir Zoroastre entouré de ses mages,
Ou le royal Inca, le front ceint de plumages,
Épiant à genoux le retour du soleil.

J'aime le liseron, quand il accroche aux branches
Sa tente de verdure et ses clochettes blanches
Dont le rose et le bleu nuancent le feston.
A voir ses mille fleurs à travers un treillage
S'échapper, on dirait le mobile étalage
Qu'un chapelier suspend aux bazars de Canton.

J'aime encor cette fleur qu'en tous lieux on admire,
Le bleu myosotis qui se penche et se mire
Aux fontaines, parmi les joncs et les roseaux ;
Comme une jeune fille assise au bord de l'onde,
Couronnant de bluets sa chevelure blonde,
Contemple sa parure au frais miroir des eaux.

J'aime le chèvre-feuille, amant des doux mystères,
Qui semble, enveloppant les berceaux solitaires,
Épaissir autour d'eux son feuillage jaloux ;
Ainsi qu'un vieux pacha dérobe aux yeux profanes,
Sous un triple rempart de voiles diaphanes,
Sa piquante Odalisque aux regards andaloux.

Mais celle qui m'enchante et qui n'a point d'égale,
Qu'elle s'ouvre en Europe ou fleurisse au Bengale,
Qu'elle efface en éclat l'albâtre ou le corail,
C'est la rose qui brille au milieu des pelouses,
Comme en dépit des pleurs de vingt femmes jalouses,
La belle Géorgienne au jardin du sérail.

IV.

Ainsi, dans la campagne égarant mes pensées,
Aux brises du printemps abeilles dispersées,
Avec l'esprit des fleurs j'aime à m'entretenir.
Là, vers Dieu tour-à-tour élevant son hommage,
Souvent la poésie y rencontre une image,
Le cœur, un interprète, et l'ame, un souvenir.

Quoique dans un genre bien différent, M. Bouchard a su trouver aussi des inspirations heureuses dans les désastres causés par l'inondation du mois de novembre 1840. Ces vers admirables nous semblent en tout point dignes de leurs aînés; c'est plus encore que de la belle poésie, c'est une bonne action (*). Toutefois, cette description de l'inondation de 1840 ayant reçu dans le temps une assez grande publicité, nous avons cru devoir n'en rapporter ici que quelques fragmens. Le poète prélude ainsi :

Avez-vous écouté la sombre prophétie
Qu'un Daniel jetait à l'écho des cités,
Oracle qu'ont flétri du nom de facétie
Les Balthazars d'un siècle ivre de voluptés?

Sur des rocs à fleur d'eau fixant votre paupière,
Avez-vous visité, pélerin curieux,
La Sibylle du Rhône assise sur la pierre
Qu'un batelier montrait d'un doigt mystérieux?

---

(1) Cette pièce de vers a été vendue au profit des inondés.

Eh bien ! ces temps prédits par une voix biblique,
Ces maux futurs gravés sur le roc symbolique,
Ils sont venus ! l'oracle enfin s'est accompli ;
L'énigme avait un mot dont le sens est rempli,
Et mil huit cent quarante, année aux jours néfastes,
De ses pages de deuil attristera nos fastes.

Novembre, enveloppé d'un manteau de brouillards,
A peine au coin de l'âtre exilait nos vieillards,
Et l'automne, étalant ses graves harmonies,
Dépouillait les coteaux de leurs feuilles jaunies,
Quand tout-à-coup le ciel, vaste nue aux flancs noirs,
Comme une cataracte ouvre ses réservoirs,
Sillonne l'horizon de son immense trombe,
De nos monts sur la plaine avec fracas retombe,
Et de l'humble ruisseau qu'il transforme en torrent,
Grossit le fleuve altier qui marche en conquérant.

Tout conspire à la fois : un malfaisant génie
Semble de la nature insulter l'agonie.
Pour irriter encor l'élément orageux,
Un vent chaud du Jura fond les sommets neigeux ;
Le Doubs impétueux déborde ses rivages,
La Reyssouse en fureur promène ses ravages,
Et la Seille et la Veyle aux paisibles roseaux,
Tous servent de cortége au colosse des eaux.

Chacun reste accablé sous l'effroi qui l'oppresse.
Adieu la politique ! adieu la jeune presse,
Rêvant une croisade aux cèdres du Liban,
Où Selve par la gloire ennoblit le turban !
Adieu l'hymne de guerre au refrain électrique !

M. Bouchard montre ici l'inondation envahissant nos quais, nos rues, nos campagnes, et la foule inquiète

allant consulter à chaque instant le niveau des eaux qui, d'heure en heure, croissent et s'élèvent d'une manière effrayante.

Sur ces fertiles bords, des touristes aimés,
Où sont-ils ces hameaux comme des fleurs semés,
Ces sites enchanteurs, ces gracieux villages
Que le saule argenté voilait de ses feuillages.
Cormoranche, Thoissey, Vésine, St.-Romain,
Fleurville dans les airs, suspendant un chemin,
Montmerle au vieux clocher, Farges aux maisons blanches,
L'onde a tout balayé : ses jaunes avalanches
Entraînent pêle-mêle arbres, chaumes, lambris,
Récoltes de l'année; et parmi ces débris
L'œil, avec épouvante interrogeant l'espace,
Croit distinguer parfois un cadavre qui passe,
Et contempler au loin, dans sa morne terreur,
Le tableau du déluge et ses scènes d'horreur.

Vient ensuite le récit de tous les traits de courage et de dévouement inspirés par la charité. Ici, c'est un bon prêtre qui ranime le courage de toute une population; là, de braves mariniers jouant leur vie sur les flots, au milieu des décombres, pour sauver des femmes, des vieillards, des enfans. Les ravages de l'inondation dans notre cité y sont peints à grands traits et avec exactitude; toutes les phases en sont rappelées avec un rare bonheur d'expression et une sensibilité aussi vraie que poétique. Tous ceux qui se sont distingués, citoyens et magistrats, apparaissent tour-à-tour, et le voile dont l'auteur les a couverts est assez transparent pour qu'on les reconnaisse. Nous ne pouvons mieux terminer qu'en citant les derniers vers de la pièce. C'est un touchant appel à la bienfaisance publique, appel qui, nous devons le dire, a été entendu de

toutes les classes de la société. La poésie ne peut se donner une plus belle mission que celle d'exciter et de développer en nous des sentimens nobles et élevés. C'est pour cela que Dieu en a déposé le germe dans le cœur de l'homme. M. Bouchard l'a comprise ainsi, et nous l'en félicitons, car il en parle la langue aussi bien qu'il en remplit la mission.

C'est assez; déposons la lyre du poète :
Jamais pour la souffrance elle ne fut muette.
Consoler le malheur et lui tendre la main,
Panser ses pieds meurtris aux cailloux du chemin,
Dans son casque jeter l'obole à Bélisaire,
Au fond d'un bouge infect visiter la misère,
Arracher l'infortune à son obscurité
Et quêter sous l'habit des Sœurs de Charité;
Voilà la mission que la Muse demande,
Où s'inspire son ame et que Dieu lui commande,
Lorsque sur l'Océan des humaines douleurs
S'élève la colombe ou l'arc aux trois couleurs.
Sa voix, qui prêche au seuil de l'égoïsme immonde,
Crie à l'heureux du siècle, à la femme du monde :
« Riche, ouvre tes greniers qui regorgent de grains !
» Femme, de leurs joyaux dépouille tes écrins!
» Châtelain, possesseur de la forêt prochaine,
» Permets à l'indigent d'ébrancher le vieux chêne,
» Car plus d'un malheureux, dont le besoin s'accroît,
» Dit aujourd'hui : J'ai faim ! dira demain : J'ai froid !
» Et toi, charmante enfant, papillon des quadrilles,
» Va, quitte sans regret ces fêtes où tu brilles ;
» Sur ces tristes chevets, mouillés de tant de pleurs,
» De ton bouquet de bal laisse pleuvoir les fleurs !
» Pitié pour l'orphelin et pitié pour la veuve!
» Mesurez votre offrande à la hauteur du fleuve,
» Attachez un bienfait à chacun de vos jours!
» Donnez, donnez encor! donnez, donnez toujours! »

M. Bouchard vous a lu, dans votre dernière séance publique, une de ses poésies les plus harmonieuses, une des plus parfaites qui soient sorties de sa plume. Vous n'avez point oublié que cette pièce, intitulée *les Tours de St.-Vincent* et adressée à Georges Sand, excita dans l'assemblée un intérêt bien vif, et obtint un succès d'enthousiasme. Nous n'hésitons donc pas à la reproduire tout entière.

LES TOURS DE SAINT-VINCENT.

A M.me GEORGE SAND,

En réponse à ce passage d'une de ses Lettres d'un Voyageur :
« Le clocher de Mâcon m'a fait rire aux éclats ; je n'aurais jamais
» cru qu'un clocher pût tant me divertir. »

Sur les bords de ma ville aux cuves renommées,
Il est deux vieilles tours de l'antiquaire aimées,
Où la foudre s'émousse, où l'oiseau fait son nid,
Qui semblent deux jumeaux à gigantesque taille ;
Guerriers, dont l'un aurait, sur un champ de bataille,
Perdu son casque de granit.

L'étranger qui de loin voit devant sa paupière
Surgir à l'horizon ces colosses de pierre
Les prend pour deux piliers d'un palais de Titans,
Débris restés debout dans leur majesté sombre,
Comme on voit les deux mâts d'un navire qui sombre
Sur les flots se dresser long-temps.

Il admire de près leur grave architecture
Et ce clocher du nord si riche de sculpture,
Avec sa balustrade aux trèfles gracieux,
Son profil élégant et sa forme élancée,
Chefs-d'œuvre de cet âge où l'art par la pensée
S'entretenait avec les cieux.

Souvent le voyageur, dans le pélerinage
Qu'il voue aux monumens, trésors du moyen-âge,
Artiste généreux ou poète rêveur,
A ses pieux élans devant eux s'abandonne,
Comme on s'agenouillait aux pieds d'une madone,
Dans ces temps de sainte ferveur.

Qui donc les outragea d'un dédaigneux sourire
Et sous sa plume impie osa même l'écrire?
Quelle bouche a flétri d'un sarcasme effronté
Ces splendides joyaux de l'ère bysantine?
Est-ce toi qui, créant Edmée et Valentine
D'amour, de grâce et de beauté,

Sur la page brûlante où s'enivrent nos veilles
D'un style éblouissant as semé les merveilles,
Comme un lac réfléchit les teintes d'un beau ciel,
Et méprisant les lois d'un lien tutélaire,
Sur l'autel de l'hymen épanches ta colère,
Vase d'or trop rempli de fiel?

Oh! j'en rougis pour toi, femme au puissant génie!
Quoi! jeter en passant l'insulte et l'ironie
A ces tours, du passé vestiges éclatans,
Quand leur verte vieillesse aurait dû les absoudre!
Femme, serais-tu donc lâche comme la foudre
Ou cruelle comme le temps?

Quoi! tu ne comprends pas le culte des ruines!
Devant leurs souvenirs jamais tu ne t'inclines,
Comme on s'arrête, ému de pensers accablans,
Devant un vétéran, moderne Bélisaire,
Sous son vieil uniforme étalant sa misère
Que couronnent des cheveux blancs!

D'un vague et saint effroi jamais tu ne tressailles,
Quand au fond des forêts, à travers les broussailles,
Un cloître ruiné soudain s'offre à tes yeux,
Avec son grand portail et ses arceaux gothiques,
Où le vent semble encor murmurer des cantiques,
Orgue aux accords capricieux !

Tu n'as point, t'égarant dans les cours solitaires
D'un manoir féodal plein de sombres mystères,
Sur le roc escarpé, piédestal de ses tours,
Admiré le donjon que le lierre tapisse,
Et qui semble, penché sur le noir précipice,
Écouter le cri des vautours !

Alors, que ne vas-tu promener ta démence
Partout où sur le sol quelque ruine immense
De ton esprit moqueur peut égayer l'instinct,
Partout où le néant, comme un chacal avide,
Ronge en silence, assis près d'un sépulcre vide,
Un cadavre d'empire éteint?

Quelle gloire, au retour de tes courses lointaines,
De dire : J'ai raillé le Parthénon d'Athènes,
Sous les sables du Nil les Sphinx ensevelis,
Et, le coude appuyé sur un fût de colonne,
J'insultai par mes cris Thèbes et Babylone,
Tyr, Balbeck et Persépolis !

. . . .

Oh ! crois-moi, Lélia, dangereuse sirène,
Qui, du fond de l'abîme où ta voix nous entraîne,
Chantes dans les accès d'un délire insensé,
Ne va pas, effrayant l'écho des basiliques,
Jeter comme un démon sur nos saintes reliques
Ton rire infernal et glacé !

Foule aux pieds, si tu veux, tes croyances brisées,
Livre le mariage aux banales risées,
Dépouille la vertu de ses chastes atours.
Couvre de fleurs le front de l'infâme adultère,
Ouvre une large arène aux vices de la terre,
Mais respecte mes vieilles tours !

Enfin, la cérémonie d'inauguration de l'orgue placé récemment dans l'église paroissiale de Saint-Vincent de Mâcon a inspiré au même auteur, encore une de ces compositions harmonieuses et pures auxquelles il nous a accoutumés depuis long-temps.

Nous ne craignons pas de dire que M. Bouchard s'est surpassé, en quelque sorte, dans cette dernière pièce où il a fait preuve d'un talent véritable, qui grandit et se fortifie de jour en jour.

Voici cette production tout-à-fait gracieuse, que nous n'avons pas voulu renvoyer au compte-rendu de l'année 1841 :

L'ORGUE DE SAINT-VINCENT DE MACON.

A M. DARGAUD, TRADUCTEUR DU LIVRE DE JOB ET DES PSAUMES DE DAVID.

Sous les arceaux légers des cathédrales sombres
Aux splendides vitraux, aux solennelles ombres,
Des chants religieux j'aime la majesté.
Quand l'église, le soir, s'emplit d'obscurité,
Si l'orgue aux mille voix, sur la foule bénie
De ses bouches d'airain déchaînant l'harmonie,
Se marie aux accords ineffables et doux
Du chœur aérien des vierges à genoux,

Je ne sais quelle ivresse à mon ame saisie,
Ange mystérieux, souffle la poésie,
Quel vague enchantement, quel instinct immortel
Courbe mon front plus bas aux marches de l'autel,
Et loin des froids sentiers de ce monde frivole
Emporte mon esprit qui vers les cieux s'envole.

Abandonnant les jeux du folâtre écolier,
J'allais, encore enfant, à l'abri d'un pilier,
Respirer dans la nef cette musique sainte
Qui semble, comme un lis, en parfumer l'enceinte,
Et, le sein débordant d'extase et de ferveur,
Sous le toit paternel je rentrais plus rêveur.

O roi mélodieux du monde catholique,
De mon passé si pur écho mélancolique,
Toi qui rends à mon cœur, dédaigneux d'avenir,
Des jours de mon jeune âge un chaste souvenir,
Salut, salut trois fois! J'ai bondi d'allégresse
Quand ce temple au portique emprunté de la Grèce,
Que notre piété dédie à Saint-Vincent,
S'ouvrit pour recevoir ton colosse imposant!
Oui, j'irai bien souvent, fils de la foi vieillie,
Le genou sur la pierre et l'ame recueillie,
Épier, à travers des nuages d'encens,
Ce séraphin caché qui sous ses doigts puissans
Fait vibrer tour-à-tour, dans la pompe des fêtes,
La harpe de David, la lyre des prophètes,
Les saints gémissemens, hymnes du repentir,
Le cantique de mort du courageux martyr,
La voix de Jéhovah, le chœur lointain des anges,
Les clameurs de l'enfer aux hurlemens étranges;
Et l'orgue sous mes yeux fera passer souvent
La Bible et ses récits comme un tableau mouvant.

Écoutez ! l'*Hosanna* vers la voûte s'élance :
Vous tous que la prière ici vient convier,
Prêtres, inclinez-vous ! chrétiens, faites silence !
Écoutez ! l'esprit saint frémit sur le clavier.

Le monde oriental des saintes Écritures,
Avec ses mœurs, ses lois et ses palmiers flottans.
M'apparaît, déroulant les naïves peintures
De son vaste poème aux feuillets éclatans.

La flûte des pasteurs ouvre d'abord la marche.
C'est Noé, c'est Jacob, c'est le vieux patriarche
Suivi de sa famille et de ses grands troupeaux,
Qui, pliant un matin ses tentes déroulées,
Parcourt de Chanaan les fertiles vallées
Aux sons des rustiques pipeaux.

David ! n'entends-je point ta harpe qui soupire
Ces psaumes immortels que le malheur t'inspire,
Lorsque, de l'Éternel désarmant le courroux,
Tu chantais : « O mon Dieu ! comme la biche errante,
« Pour se désaltérer, brame après l'eau courante,
« Ainsi mon ame a soif de vous. »

Isaïe ! Isaïe ! orageuse figure !
Oracle épouvantant de son sinistre augure
Jérusalem livrée aux puissances du mal !
Je te vois secouant ta colère sublime,
Comme une torche ardente, aux bords du noir abîme
Où l'impie adore Baal.

Est-ce ta voix qui pleure, ô pâle Jérémie ?
Lasse de voluptés, Sion s'est endormie
Sur ses tapis jonchés de couronnes de fleurs,
Sourde à ton éloquente et plaintive élégie
Qui lui criait : « Juda ! tremble !... Aujourd'hui l'orgie !
» Demain l'exil et les douleurs ! »

Le jour fuit, le sol tremble ; une nuit de ténèbres
Sur la nature en deuil tend ses crêpes funèbres.
Jésus est au Calvaire, et ce juste insulté,
Sur la croix où le Juif le raille et le défie,
Meurt, et du sang qu'il verse, en mourant, purifie
Le fleuve de l'humanité.

Mais la terre tressaille, émue et palpitante :
Des quatre points du ciel la trompette éclatante
Soudain a réveillé la Josaphat des morts ;
Chaque sépulcre s'ouvre, et sa poussière même
Vient déposer aux pieds de son juge suprême
Son innocence ou ses remords.

Tout se tait ! Le fracas des ronflantes pédales,
Tonnerre qui s'éloigne, expire sur les dalles
Comme un grave soupir, comme un dernier adieu
De la voix qui traduit la parole de Dieu.
Alors ma vision s'envola : les fidèles
Priaient autour de moi ; les douces hirondelles,
Les joyeux passereaux, les farouches vautours
Écoutaient en silence au sommet des deux tours ;
Dans la chapelle en fleurs la Vierge qui se dresse
Souriait à son fils avec plus de tendresse,
Et les bourreaux du saint qu'on torture au fronton
Sur leur œuvre de mort s'arrêtèrent, dit-on.

M. le comte Gabriel de Moyria, à la mémoire duquel vous n'aviez pu payer encore le tribut de vos justes regrets, vous lut, dans la même séance publique de 1838, une méditation en vers qui fut vivement applaudie et dans laquelle brillent des beautés du premier ordre. Cette

production fort remarquable vous appartient en quelque sorte et nous a paru mériter à plus d'un titre de trouver place dans le recueil de vos travaux.

MÉDITATION

FAITE SUR LES BORDS DU RHONE, SOUS L'ANCIENNE CHARTREUSE DE PIERRE-CHATEL.

Des profanes cités je n'entends plus les bruits,
Tous ces bruits discordans, sans cesse reproduits :
L'enclume qui résonne et la lime qui crie,
Allant et revenant sur les dents de la scie,
Et les chevaux brûlant le pavé sous leurs fers,
Et le fouet qui les presse en sifflant dans les airs,
Et les chiens, comme nous, mais moins cruels peut-être,
Entre eux se déchirant, pour imiter leur maître ;
Des chanteurs avinés le lyrique sabbat,
Et la voix des clairons et le tambour qui bat,
Et de nombreux enfans, lancés comme une meute,
Des cailloux dans la main, s'essayant à l'émeute.

Sur ces bords écartés tout est silencieux,
Si ce n'est le soupir du flot capricieux,
Qui, poussé par le flot, s'agite, se soulève,
Et déroulant ses plis, vient mourir sur la grève.

Fleuve auguste, salut ! Superbe, impétueux,
A travers les rochers de ton lit tortueux,
Tu poursuis en vainqueur ta course aventureuse,
Et moi, barde inconnu, seul et l'âme rêveuse,
Je viens, cherchant la paix d'un site infréquenté,
De tes rives fouler la chauve aridité.

Que de graves pensers ta présence fait naître !
Des frivoles désirs se dégage mon être.
Les chimères du cœur, les vains jeux de l'esprit,
Cette ombre du plaisir qui de loin nous sourit,
Nos débats, si féconds en formidables scènes,
Nos arts, fleurs de la vie, et nos grandeurs humaines,
Nos haines, nos amours, nos folles passions,
Le luxe des cités, le jeu des histrions,
La voix des orateurs, la lyre des poètes,
Nos chutes, nos succès, nos combats et nos fêtes
S'effacent devant toi : leur souvenir se perd
Comme le jour s'éteint dans un sombre désert,
Ou comme ce ruisseau qui, terminant sa course,
S'abîme dans ton onde, oublieux de sa source.

En face de tes flots, assis sur un rocher,
Solitaire et pensif, j'aime à me détacher
De ces objets qui n'ont que la valeur d'un rêve,
D'un rêve incohérent et qui bientôt s'achève.
Dans ses bonds écumeux, dans ses larges contours,
De ton onde qui fuit j'aime à suivre le cours ;
A plonger mes regards sur ta rive sauvage,
D'un poème divin grande et sublime page ;
A contempler ces rocs et ces mornes plateaux
Où la ronce épineuse alonge ses rameaux,
Ces ravins desséchés, ces cavernes béantes,
Ces bizarres profils des montagnes géantes
Et ces murs où, cachés à de profanes yeux,
Les enfans de Bruno, ces hermites pieux,
Ces pâles habitans d'une terre déserte,
Méditaient l'avenir sur leur tombe entr'ouverte.

Devant ces grands tableaux, ces antiques débris,
Je médite sur l'homme, et, triste, je me dis :
Cet abime, à mes pieds creusé par la nature,
Fait entendre sa voix et mon œil le mesure ;

Hélas ! il en est un plus sombre et plus profond,
Qu'on interroge en vain, qui jamais ne répond,
D'où l'âme qui s'y plonge arrive consternée :
C'est, dans ce val de pleurs, l'humaine destinée,
Ce drame qui toujours a pour nœud la douleur ;
C'est ce moi fugitif, incertaine lueur,
C'est le but, c'est la fin, le pourquoi de la vie,
Effroi de la pensée et tourment du génie ;
C'est ce globe flottant, cette terre d'exil,
Où nous marchons, courbés, de péril en péril ;
Ces soleils radieux, ces étoiles voilées
Que la nuit sombre entraîne à son char attelées ;
Le temps, être sans corps, qu'on ne peut définir,
Le passé, le présent et surtout l'avenir,
Qui jalonnent les pas de sa course infinie
Et de son existence obscure trilogie.
Le passé n'est qu'une ombre ; a-t-il même existé?
Où retrouver sa forme et sa réalité ?
Comme l'éclair qui brille, et bien plus vite encore,
Aussitôt qu'il est né, le présent s'évapore.
L'avenir !.... Oh ! quel nom ma bouche a prononcé !
La raison s'en émeut, le cœur en est glacé.
Avenir, tombe ouverte, abîme, nuit profonde,
Où doivent s'engloutir les siècles et le monde,
Devant ton voile épais, interdit, confondu,
Il faut, baissant le front, dire : Dieu l'a voulu !

J'ai confié mon doute à des sages célèbres ;
Ils n'ont fait qu'épaissir ces profondes ténèbres.
Comme eux, j'ai cru pouvoir, dans mes nobles travers,
Avec des yeux d'atôme embrasser l'univers.
A force de creuser l'insoluble problème,
Qu'ai-je trouvé ? la mort, qui, muette elle-même,
Ne dit rien aux vivans et garde son secret
Pour celui qui du temps vient de subir l'arrêt.
C'est alors qu'elle parle et sait se faire entendre.
Vivre c'est ignorer et mourir c'est apprendre.

La mort ! elle est partout ; elle est là, je la vois ;
Sur cette plage même elle accomplit ses lois.
Une mouche légère, à l'aile transparente,
Heureuse d'exister, sur sa tête mouvante,
Agite en les croisant ses pieds longs et menus ;
Mais tout près d'elle, hélas ! des filets sont tendus.
Sans prévoir son destin, joyeuse elle s'élance ;
Un funeste linceul, qui dans l'air se balance,
De sa noire ennemie invisible réseau,
L'arrête, l'enveloppe et devient son tombeau.
Ces atômes ailés, dont la masse flottante
Devant moi tourbillonne en poussière brillante,
Pour monde, pour empire, ont un rayon du jour.
Je les vois s'élever, s'abaisser tour-à-tour,
S'attirer, se croiser, comme dans une lutte ;
Pour vivre, aimer, mourir, ils n'ont qu'une minute :
La minute s'écoule, et tombés sur les flots,
Ils cèdent leur empire à des essaims nouveaux.
C'est ainsi que l'on voit, sous les yeux du grand être,
Se mouvoir, se heurter, briller et disparaître
Tous les peuples divers sur ce globe jetés.
Oh ! ne demandez pas les jours qu'ils ont comptés !
Quand les temps sont venus, lorsque la tombe est close,
Un siècle, une minute, hélas ! c'est même chose.

Mais pourquoi ces pensers qui jettent dans le cœur
Une inquiète angoisse, une sombre terreur ?
Oh ! qu'il est plus heureux ce pâtre sans culture,
Nonchalamment couché sur la molle verdure,
Et que d'ici je vois, sous les feux du soleil,
Immobile et plongé dans un profond sommeil !
A quoi peut-il songer? à Perrette sans doute,
Etoile du matin qui brille sur sa route,
Rayon d'amour, seul bien qu'on regrette ici-bas,
Qui serait le bonheur s'il ne s'éteignait pas.

Ou bien il songe encor qu'à la fête prochaine
Il pourra tout un jour danser sous le grand chêne,
Et, vers le soir, d'un vin nouvellement cuvé
Être avec un ami largement abreuvé.

Le voilà qui s'éveille ; il se lève, il fredonne
D'un couplet savoyard le refrain monotone ;
Il appelle en sifflant son troupeau dispersé ;
Il ramasse un caillou, qui, sur les flots lancé,
Vole, siffle, bondit en se jouant de l'onde
Et soudain disparaît dans la vague profonde.
Il poursuit un insecte aux ailes de velours ;
Comme un serpent, son corps embrassant les contours
D'un arbre gigantesque, il va, de branche en branche,
Dénicher un bouvreuil sur le rameau qui penche.

Pour charmer son loisir, voilà ses passe-temps !
Voir le ciel, respirer les parfums du printemps,
Ecouter la chanson du merle des montagnes,
Avec son chien fidèle, errer dans les campagnes,
Exercer librement toutes ses facultés,
Se sentir vivre enfin, voilà ses voluptés !

O vous, qui des hauteurs de l'humaine science,
Regardez en pitié sa complète ignorance,
De vos doctes travaux ne soyez pas si vain !
A peine le dimanche il sait lire au lutrin ;
Sur l'âme et la matière il n'a pas fait de livre,
Mais du doute rongeur son curé le délivre,
Et sur ces grands objets, sans troubler son esprit,
Il croit tout bonnement ce qu'au prône on lui dit.
Il croit que le soleil tourne autour de la terre
Et même il rit bien fort lorsqu'on dit le contraire ;
Mais toujours matinal, quand vous dormez encor,
Il jouit avant vous de l'astre aux rayons d'or.

De trois pouvoirs rivaux, pour faire un peuple libre,
Il n'a pas inventé le savant équilibre,
Mais des droits du plus fort se servant à propos,
Roi sans charte, il conduit assez bien ses troupeaux.
S'il ne sait rien prévoir, jamais dans son ivresse
Le spectre de la mort devant lui ne se dresse.
Au gré de ses destins, que lui cachent les cieux,
Il laisse s'écouler ses jours insoucieux,
Et lorsque des plaisirs nous remuons la lie,
Comme l'oiseau des champs, il effleure la vie.
Sentir et non penser, pour lui c'est le vrai bien;
Sur les choses du monde, hélas! il ne sait rien,
Mais dans l'art d'être heureux, philosophe champêtre,
Docteur, qui savez tout, il serait votre maître.

Homme, faible roseau, courbé sous la douleur,
Pourquoi de tant d'orgueil enfler ton triste cœur?
D'oripeaux bigarrés pavoiser ton argile?
Vouloir, comme les dieux, un temple pour asile?
De vœux illimités fatiguant le destin,
Monter, toujours monter vers un but incertain,
Pour tomber lourdement, quand ton être succombe,
Du néant des grandeurs au néant de la tombe,
Et, du monde effacé, rester enseveli
Dans le vaste linceul de l'éternel oubli?

Tu ne m'écoutes pas! tu poursuis ton fantôme!
Eh bien! sois satisfait! te faut-il un royaume?
Il est dans ta famille, où, soumis à ta voix,
Tu trouveras des cœurs qui béniront tes lois.
Pour sujets tes enfans, pour ta reine une épouse,
Sous l'ombrage, pour trône, une verte pelouse,
Qui sera vers le soir, à ton joyeux signal,
Le tapis de tes jeux et du banquet royal.
Quelquefois un ami que le plaisir amène,
Monarque ainsi que toi dans son petit domaine,

Arrivant sans escorte et sans être invité ,
Viendra fraterniser avec ta majesté.
Chez toi point de flatteurs ; mais de ton doux empire
Tu seras chaque jour payé par un sourire.
Si ton peuple n'a pas ce fanatique amour ,
Élan capricieux qui ne dure qu'un jour ,
Tu le verras fidèle et marchant dans ta voie ,
Triste de tes douleurs et joyeux de ta joie.
Pour le cœur c'est assez. Cependant si tu veux
Que ton nom retentisse au loin , fais des heureux !
Cette gloire est facile ; elle n'est point amère ,
Ne fait point de jaloux, n'allume point de guerre.
Le faste de ta cour sera dans tes bosquets
Qui cachent à moitié ton rustique palais ,
Dans tes plaines au loin de chalets décorées ,
Dans tes gazons si frais, dans tes moissons dorées ,
Dans le velours des fleurs, dans le cristal des eaux ,
Et si quelque indiscret , dédaignant ces tableaux ,
Demande à voir briller les joyaux de ta reine ,
Alors, comme autrefois une illustre Romaine ,
De ses enfans chéris elle s'entourera ,
Et dira : Vous voyez ! mes joyaux , les voilà !

Le bonheur est modeste et fuit tout ce qui brille ;
Comme un ange , il descend au sein de la famille.
C'est là son Oasis ; il s'y cache , il s'y plaît.
De l'ombre et du silence il aime le secret ,
Les intimes douceurs d'une amitié fidèle ,
Le mot qui vient de l'âme et jamais n'étincelle ,
De faciles travaux et de joyeux loisirs ,
Les jeux simples , toujours exempts de repentirs ,
Quelques livres choisis , un chant de Lamartine ,
Soupir harmonieux de sa lyre divine ,
L'aimable causerie à l'entour du foyer
Et les songes rians , planant sur l'oreiller.
Riche de tous ces biens , dans une paix profonde ,
Qu'a-t-il à demander aux puissans de ce monde ?

Regarde autour de toi; la nature te dit
Que ce n'est pas toujours aux grands qu'elle sourit.
Vois ce mont dans les cieux plonger sa tête altière !
Il fuit l'obscurité, s'inonde de lumière ;
Il est roi de la plaine et des monts d'alentour.
Oh ! sans doute sa cime est un heureux séjour !
Non, non, là tout est mort, là point de frais ombrages,
Point de fleurs, de ruisseaux, de rians paysages ;
L'orage bat les flancs de ses pics désolés ;
Jamais le rossignol, par des chants modulés,
Ne vient charmer l'ennui du géant solitaire ;
Seulement le vautour, dont il est le repaire,
Y dépose sa proie, et loin de l'œil humain,
Fait, en la déchirant, son horrible festin.
Sur son front l'âpre hiver, lorsque tout l'abandonne,
Jette à flots ses frimats..... et voilà sa couronne !

Mais à ses pieds, bien bas, vois la fleur du vallon
Avec soin se cacher dans un épais gazon !
Le petit coin de terre où le ciel l'a posée
Lui suffit ; du matin elle boit la rosée,
Elle aspire du jour les rayons bienfaisans,
Et sans craindre jamais la fureur des autans,
Au doux zéphyr qui passe, à la mouche qui vole,
Obscure, mais heureuse, elle ouvre sa corolle.

Comme elle, si tu vois des rivages amis,
Ah ! pourquoi réveiller les volcans endormis ?
Toi-même empoisonner tes jours, et sur ta tête,
Lorsque le ciel est pur, appeler la tempête ?
Pourquoi dans tes cités ces longs déchiremens,
Ces images du deuil et ces débris fumans,
Ces jalouses fureurs, ce serpent de l'envie
Qui s'enlace à tes pas et déchire ta vie,
Ces funestes signaux, ce féroce regard,
Ces bras nus agitant un perfide poignard,

Ces luttes, ces partis et ces haines profondes
Qui des fleuves au loin ensanglantent les ondes ?
La mer avec raison peut accuser les vents
Quand l'orage en courroux trouble ses flots mouvans ;
Mais, toi, n'accuse point la suprême justice :
A côté de la faute est toujours le supplice !

Au nom d'un Dieu de paix terminant ces combats,
A ton frère d'exil pourquoi ne dis-tu pas :
Du ciel enfans déchus, le malheur nous rassemble ;
Mets ta main dans la mienne et cheminons ensemble !
Tu souffres comme moi, mêlons du moins nos pleurs !
Aimer c'est du destin adoucir les rigueurs.
Quelquefois on a vu, dans de sombres arènes,
D'ignobles condamnés se battre avec leurs chaînes ;
Gardons-nous d'imiter ces êtres corrompus !
Se faire un ennemi c'est un malheur de plus !
Les arbres du désert, sur le rocher sauvage,
Unissent leurs rameaux pour affronter l'orage,
Et l'homme ne peut vivre avec l'homme ! Pourquoi
Cette folie étrange et cette dure loi ?

Pourtant il est encore, au sein de la souffrance,
Des plaisirs, doux reflets de nos jours d'innocence.
La nature si belle, étalant à nos yeux
Les trésors de la terre et les splendeurs des cieux,
L'amour et l'amitié, les arts et leurs merveilles
Peuvent charmer encore et nos jours et nos veilles.
A cette source, amis, sans y verser du fiel,
Sans la troubler, puisons quelques gouttes de miel !
Ensemble pénétrons sous les voûtes gothiques
Du temple où le Seigneur écoute nos cantiques,
Et là, le front courbé, dans des pensers pieux,
Offrons-lui notre amour et nos pleurs et nos vœux.
Peut-être alors le ciel se montrera moins sombre,
Et sur notre vaisseau qui déjà penche et sombre,
Une blanche colombe, apparaissant soudain,
Viendra, comme autrefois, sauver le genre humain !

Au mois de décembre 1834, madame Céleste Vien vous a adressé, avec la demande du titre de membre correspondant, deux traductions qui lui ont assuré dans les lettres un rang honorable.

Sa traduction en prose d'Anacréon a le mérite d'être fidèle. Madame Vien n'a pas eu la prétention de donner aux pensées de l'original des tournures riches et brillantes dans notre langue; elle n'a cherché qu'à les rendre avec exactitude, et l'on peut dire qu'elle y est parvenue avec assez de bonheur.

En publiant une traduction des *Baisers* de Jean Second, madame Céleste Vien, ainsi qu'elle le dit elle-même dans sa préface, n'a point cédé à un vain désir de gloire ni d'espérance de pouvoir surpasser ceux qui, avant elle, se sont rendus les interprètes du chantre de Nééra; mais, en lisant l'auteur latin, elle n'a pu résister au charme de faire passer dans notre langue ces poésies dans lesquelles respirent une sensibilité exquise, un amour ardent et passionné.

En traduisant Jean Second et Anacréon, madame Céleste Vien a fait preuve d'une érudition incontestable, peu commune parmi les personnes de son sexe, et qu'elle possède à un très-haut degré. Elle a su vaincre les ennuis et les fatigues de l'étude des langues, à laquelle peu d'hommes se livrent avec un dévouement aussi complet et un résultat aussi heureux. Ses travaux, ses études elles-mêmes vous ont paru des titres suffisans pour mériter vos suffrages, et vous vous êtes empressés de l'admettre au nombre de vos correspondans.

Vous devez encore à madame Céleste Vien une pièce de jolis vers qu'elle a écrite en 1835, à l'occasion d'un enfant laissé pour mort, puis déposé dans la chapelle

mortuaire de Munich. Voici cette pièce qui est remarquable par le sentiment maternel qui y domine :

D'une fièvre brûlante accablé l'autre jour,
Un jeune enfant, tel qu'on nous peint l'amour,
Un fils unique adoré de sa mère,
Pâle, penchait sa tête vers la terre,
Comme on voit au printemps s'incliner une fleur
Que l'aquilon jaloux frappe dans sa fureur.

Par de tendres baisers qu'interrompt la prière,
Sa mère avait fermé sa mourante paupière.
Le pressant de ses bras à son cou suspendus,
Sur son cœur elle pose une oreille attentive ;
Mais la mort l'a frappé de sa faux destructive,
Et ce cœur, hélas ! ne bat plus.

Aux remparts de Munich une loi salutaire
(Afin que dans la tombe on n'entrât pas vivant),
Voulait qu'on déposât ce malheureux enfant
Dans la chapelle mortuaire,
Jusqu'à ce que son front, par un signe certain,
Ne laissât plus douter de son fatal destin.

Aux regrets maternels il fallait le soustraire !
Dès qu'on vint le ravir à son sein palpitant,
Froide, elle tombe sur la pierre,
En poussant un cri déchirant..... !
Puis, d'une voix plaintive,
Qu'entre-coupent mille sanglots :
« O mon fils ! ô mon sang ! à l'excès de ses maux,
» Dit-elle, se peut-il que ta mère survive ?
» En perdant mon enfant, je perds tout aujourd'hui..... !
» L'époux que seul j'aimais semblait renaître en lui ;
» Le ciel en le formant avait sur son visage
» De son père tracé la caressante image..... !

» Cher époux ! quand la nuit à mes songes t'offrait,
» Au réveil, dans ton fils, j'adorais ton portrait!
» Que faire désormais, seule, hélas ! dans ce monde,
» Lorsqu'il n'y reste plus un cœur qui vous réponde ?
» Il faut mourir ! Mon âme y souscrit sans regret. »

De l'ange que la mort promet au cimetière
Dès l'aube matinale on vint clore la bière.
Mais, ô surprise ! ô célestes faveurs !
On le trouva jouant avec des fleurs !
Il effeuillait la rose printannière,
Humide encor des larmes que le deuil
Mêlait aux parfums du cercueil.
L'enfant, en caressant cette main mercenaire
Qui, vendue au trépas, s'ouvre pour le salaire
Au profit des tombeaux,
Lui dit : « Vous m'apportez peut-être des gâteaux,
» Car j'ai bien faim !.... Mais où donc est ma mère ?
» Je promets d'être sage, allez me la chercher.
» J'ai froid ; dans ce berceau je ne veux plus coucher. »

Soudain ce bel enfant qu'allait couvrir la terre,
Plein de vie, est porté dans les bras de sa mère ;
Et je laisse à juger aux femmes dont les cœurs
De l'amour maternel connaissent les alarmes
Combien dans son délire elle versa de larmes,
Par combien de baisers son fils sécha ses pleurs.

M. Trambly vous a fait hommage à son tour d'un discours en vers par lequel il vous remercie de lui avoir accordé, pour la seconde fois, le titre de membre résidant, auquel sa santé l'avait obligé de renoncer. Le récipiendaire consacre ensuite quelques strophes à relever le

mérite et l'utilité des travaux de l'Académie, et, après avoir rappelé la perte douloureuse que l'assemblée a faite dans la personne de M. Barjaud, il termine ainsi :

Pourquoi faut-il que tout succombe
Sous les funestes coups de l'aveugle destin ?
Fermée à peine, une nouvelle tombe
S'est ouverte aux rives de l'Ain.

Le poète (*) qui vint naguère
Charmer nos bords par ses vers enchanteurs
N'a-t-il pas, en quittant soudainement la terre,
De tristesse inondé vos cœurs ?

Plus d'une lyre à sa mémoire
Élèvera des hymnes de douleurs.
Que pourrait la mienne à sa gloire ?
Ah ! le silence a bien aussi des pleurs !

Je me tais, espérant qu'encor vous ferez grâce
Aux accens de ma Muse, inhabile à chanter ;
En reprenant parmi vous une place,
Elle ne doit plus qu'écouter !

Le chantre du *Sommeil*, M. Barrois, dont l'Académie a pu si souvent apprécier les créations poétiques si fraîches et si piquantes, a voulu à son tour apporter le tribut de sa douleur en jetant une fleur funéraire sur la tombe de cet ange dont l'âme s'est envolée à Dieu sous le ciel

(*) M. le comte Gabriel de Moyria.

d'Orient, et dont le corps repose sous les ombrages de Saint-Point.

Nous insérons en entier cette élégie.

JULIA.

Sous le ciel de Syrie, un voyageur en deuil
Pleurait et se livrait à de sombres pensées ;
Il couvrait d'une main ses paupières baissées,
L'autre posait sur un cercueil.

« O mon Dieu ! disait-il, sur la terre étrangère,
» Pourquoi ton bras puissant m'a-t-il abandonné ?
» Par quel crime l'enfant que tu m'avais donné
» A-t-il mérité ta colère ?

» Ma fille !..... Elle avait vu son dixième printemps ;
» Elle avait de la vie entrevu la carrière.
» J'espérais que sa main fermerait ma paupière,
» Que je bénirais ses enfans !

» Et c'est moi qui survis ! Malheureux ! j'étais père,
» Et j'ai perdu mes droits à ce titre si doux !
» Dieu, qui m'as tant frappé, je suis encore époux !.....
» A l'enfant joindras-tu la mère ?

» J'irai, j'emporterai ce corps inanimé ;
» Je veux le déposer dans ma triste patrie,
» A côté de ce sein où je reçus la vie
» Et que ta foudre a consumé !

» Je briserai ma lyre au tombeau de ma fille ;
» J'en déteste les sons. De quoi m'ont-ils servi ?
» Ils t'ont déplu sans doute à toi qui m'as ravi
» L'unique espoir d'une famille !

» Dieu cruel!..... » A ces mots, sur sa main il sentit
D'un innocent baiser l'impression divine,
Et le son bien connu d'une voix enfantine
A son oreille retentit.

« Qu'est-ce ? dit-il, que vois-je ? O prodige! c'est elle!
» Ma Julia ! dis-moi, quitterais-tu les cieux ?
» Mais quel charme en tes traits ! quel éclat dans tes yeux !.....
» — Mon père, je suis immortelle!

» Étouffe un vain murmure et respecte la loi
» Du Dieu qui, d'un rayon de sa céleste flamme,
» Embrasant ton génie, électrisant ton ame,
» Fut si libéral envers toi !

» Lui seul, il t'a conduit de la Seine au Bosphore ;
» Il dirigea tes pas aux rives du Jourdain.
» Pour toi, sa main puissante aplanit le chemin
» De l'occident jusqu'à l'aurore.

» Il te gagna les cœurs des peuples étonnés ;
» D'un reflet de sa gloire il colora la tienne,
» Et devant le beau nom d'une muse chrétienne,
» Les turbans se sont inclinés !

» Va, revois ta patrie et rends-lui son poète ;
» Porte-lui tes trésors : les méditations,
» Les riches souvenirs, les inspirations,
» Et la harpe du Roi-Prophète.

» Mais ce n'est pas assez : la tribune t'attend ;
» De ses grands orateurs va grossir les phalanges.
» Dieu le veut..... Il m'appelle au nombre de ses anges......
» Mon père, bénis ton enfant! »

Elle dit, s'agenouille, et les mains paternelles
Se posant sur son front, Alphonse au fond du cœur
Des consolations sent couler la douceur.
L'ange alors, déployant ses ailes.....

» Arrête ! encore un mot de ta céleste voix !
» Ma fille, hélas ! ta mère, abattue, affaissée,
» Va-t-elle, comme toi.... — *Non, non, je l'ai laissée*
» *A genoux au pied de la croix !* »

Dans la pièce intitulée *à Hébé*, votre spirituel collègue adresse les sages conseils de son expérience à la jeunesse de notre époque. Cet aimable vieillard ne s'arme point du front sévère et du farouche langage d'un pédagogue voulant régenter le jeune âge avec une férule; c'est un mentor indulgent, revêtant sa morale des grâces de la poésie et des charmes de la bienveillance et de l'aménité.

A HÉBÉ.

Le temps qui vole à toi, beau, jeune, plein d'amour,
Qui d'un charme nouveau t'embellit chaque jour,
Par de tristes sillons, sur mon front chauve et blême,
De mes lustres complets a gravé le treizième,
Et quatre ans, escortés de cinq mois révolus,
Me permettent l'espoir d'un grand lustre de plus.
De tes jolis printemps doucement caressée,
Jeune Hébé, mes hivers attristent ta pensée,
Et sur mes traits flétris abaissant un regard,
Ta naïve amitié plaint le pauvre vieillard ;
Mais l'âge a ses douceurs que la jeunesse ignore.
Apprends que pour aimer mon cœur est jeune encore.

Aussi je t'aime, Hébé ! Cependant ne crois pas
Que d'un désir profane outrageant tes appas,
Je vienne leur offrir, en doucereux langage,
D'un céladon goutteux le ridicule hommage.
Non, j'aime en toi le beau, mais chaste, aimable fleur
Qui brille dans tes yeux et parfume ton cœur.
Je le chéris en tout. Sous le nom de génie,
De vertu, de grandeur, de céleste harmonie,
Dans l'ordre naturel et dans le sein des arts,
Le vrai beau frappe, étonne et charme mes regards.
Je l'aime ; et remontant des effets au principe,
Dans la divinité j'en adore le type.

Il poursuit en décrivant le plaisir qu'il éprouve à voir la jeunesse rire et folâtrer devant lui, et il regrette de n'être point admis dans le sanctuaire d'Hébé pour lui prodiguer les leçons de la sagesse et lui montrer les écueils qu'il faut éviter ; puis il lui adresse cette touchante allocution :

Vous, l'amour et l'espoir de ma belle patrie,
Qui travaillez pour elle et que sa voix chérie
Appelle à la servir, à l'illustrer un jour,
Pour lui donner des lois, attendez votre tour.
Déjà, n'avez-vous pas un assez beau partage ?
N'avez-vous pas l'esprit, la vigueur, le courage ?
N'avez-vous pas fait preuve, au moment du danger,
Que votre armée est là, prête à la protéger ?
Craignez ses faux amis qui pensent vous surprendre.
Craignez de la combattre en voulant la défendre ;
Et quand l'émeute impure ose élever la voix,
Ralliez-vous toujours sous le drapeau des lois.
L'honneur, de son étoile, ornera vos poitrines.
Vous irez au progrès, mais non sur des ruines.

Si pour vous la nature, épuisant ses trésors,
Vous prodigua les dons de l'esprit et du corps,
Sachez mettre à profit sa faveur passagère.
Certain que, pour atteindre aux grandeurs de la terre,
Le génie aujourd'hui n'a pas besoin d'aïeux,
Ne prenez pas trop vite un vol ambitieux.
Attendez ! vous pourrez, dans le siècle où nous sommes,
Commander aux humains, quand vous serez des hommes.

Les *Eaux de Bourbon-Lancy*, tel est le titre d'un autre morceau littéraire dans lequel M. Barrois, qui conserve une vive reconnaissance à la bienfaisante naïade, chante la puissance et les vertus merveilleuses de ses sources thermales. Avec le pinceau gracieux de sa muse, il retrace les nombreux services rendus par cet établissement aux malades qui viennent en foule y puiser la santé, et il réveille l'intérêt que doit prendre à ses succès la surveillance éclairée de l'administration. Nous ne pouvons résister au désir d'en citer quelques fragmens.

Du haut de ton rocher quand ton œil se promène
Sur cette belle et riche plaine
Où la Loire serpente, et, par mille détours,
Se plaît à prolonger son cours ;
Quand tu vois à tes pieds, des entrailles du monde,
Jaillir à gros bouillons les trésors de ton onde
Dans ces puits éternels, ces canaux, ces bassins,
Vieux monumens du luxe et des arts des Romains ;
Quand des fronts ceints du diadème
Partagent avec toi les honneurs d'un beau nom,
Tu peux être fière toi-même,
Modeste cité de Bourbon.
Tu le peux ; car tandis qu'à leurs fêtes thermales,
En des salons dorés, tes brillantes rivales

Rassemblaient à grands frais les jeux et les amours,
Tes mains à l'indigent prodiguaient les secours;
Le riche, à tes bains salutaires,
Apportait son espoir, son or et ses misères.

J'ai vu chez toi de vieux guerriers
Dont les douleurs, comme les cicatrices,
Attestaient les nobles services
Et disaient à quel prix s'achètent les lauriers.
Ils venaient de la douche affronter les supplices,
Comme ils avaient bravé les balles d'Austerlitz.
La douche, au fond de tes piscines,
Joignant sa lave ardente à leurs feux amortis,
De leurs corps affaissés relevait les ruines,
Et tu les renvoyais soulagés ou guéris.

Moi-même, si l'âge qui pèse
Sur ma chétive humanité,
Me laisse encor la liberté
De prendre ou de quitter ma chaise;
Si je puis dormir à mon aise
Sur l'un et sur l'autre côté;
De mes membres usés si les douleurs fléchissent;
Si, pour un temps encor, mes jambes obéissent
A la loi de ma volonté;
Je dois à vous cet avantage
Que j'estimais trop peu quand j'en avais l'usage,
Qui me semblait si grand lorsque je l'eus perdu !.....
C'est vous qui me l'avez rendu;
Naïades de Bourbon, je vous en dois l'hommage !

..... Viennent donc désormais, viennent de tout côté
Indigence et richesse et médiocrité,
Tous, étrangers ou non, vivant sous tes auspices,
Verront avec quel soin la modeste cité
Sait pourvoir aux besoins ou réels ou factices
Du luxe et de la pauvreté.

Ils verront la colline, en jardin transformée,
De gazons, de bosquets s'embellissant pour eux.
Par les détours capricieux
D'une route aplanie et de fleurs parfumée,
Sans peine ils marcheront sur ses flancs rocailleux.
Ils iront au sommet. De là-haut l'œil voyage
Sur les aspects divers du plus beau paysage.
Il se lasse, il revient aux plus voisins coteaux,
Se mouille sur l'asile ouvert à tous les maux
Par la charité plus qu'humaine;
Il domine sur la fontaine,
Sur l'élégant palais des eaux
Et sur l'humble faubourg où chacun, à toute heure,
Accueillant tous les rangs comme tous les besoins,
S'empresse d'offrir sa demeure
Et de prodiguer tous ses soins.
D'une colline à l'autre il franchit la distance,
Puis s'arrête avec complaisance
Sur celle où repose Bourbon.

Ainsi moi, qui naguère, habitant du vallon,
Aimais à parcourir ta riante campagne,
Si quelquefois, profitant d'un beau soir,
Sur l'autre mamelon de ta double montagne,
Non sans peine j'allais m'asseoir,
Mes yeux allaient errant sur l'immense étendue
Du beau panorama qui s'offrait à ma vue.
Par un involontaire choix,
Le mouvement de mes paupières
Toujours s'arrêtait sur les toits
Des demeures hospitalières
Où la vieille amitié m'accueillit tant de fois.
Oh! c'est qu'il était là des souvenirs d'enfance,
Des cœurs qui m'ont chéri, qui ne vieillissaient pas,
Amis constans jusqu'au trépas.

Enfin, quand j'eus senti s'alléger ma souffrance,
Surtout quand du devoir l'appel impérieux
M'eut averti que d'autres lieux,
Non moins chers à mon cœur, exigeaient ma présence,
Bourbon, je te fis mes adieux,
Emportant ma reconnaissance,
Et de ma première santé
Une part en réalité,
Et l'autre..... au moins en espérance.

Le fléau qui, l'an passé, dévasta les rives de la Saone et porta la désolation jusque dans nos départemens du midi, a inspiré encore à M. Barrois quelques strophes écrites sous l'impression d'une profonde douleur, et où se font remarquer de nobles sentimens.

Voici cette composition qui est tout-à-fait inédite :

SUR L'INONDATION DE 1840.

« Du nord et du midi, du couchant, de l'aurore,
» A la fois déchaînés, sur ces lieux que j'abhorre,
» Vents terribles, accourez tous.
» Rassemblez, condensez les nuages funestes ;
» Que l'azur odieux des campagnes célestes
» Disparaisse à mes yeux jaloux !

» Des Vosges, du Jura, que les cimes glacées
» Retiennent le dépôt des neiges entassées
» Seulement jusqu'au jour fatal
» Où ma haine, éclatant par la voix du tonnerre,
» Des maux qu'aux vils humains prépara ma colère
» Enfin donnera le signal !

» A cet appel bruyant que ton zèle réponde,
» Fier démon du midi ! Fonds la glace, et que l'onde,
» Roulant à flots précipités,
» Vienne avec les torrens que vomira la nue
» Improviser la mer dans la vaste étendue
» Où s'engloutiront les cités !

» Que la nuit se voilant de ses crêpes funèbres,
» Les eaux, à la faveur des épaisses ténèbres,
» Envahissant jusqu'aux palais......
» Mort à tous ! il me faut à la fois pour victimes
» Les petits et les grands, les vertus et les crimes,
» Et l'innocence que je hais !

» Je veux à l'ennemi qu'a bravé mon courage,
» Rendant guerre pour guerre, outrage pour outrage,
» En désabuser les mortels !
» Je veux livrer son temple aux vils hôtes de l'onde,
» Et traîner à mon gré, dans une fange immonde,
» Les mystères de ses autels ! »

Ainsi parla Satan. Les enfers applaudirent ;
Les puissances de l'air à sa voix obéirent,
Et le déluge, en sa fureur,
S'élançant de la nue et du haut des montagnes,
Écrasa les cités, ravagea les campagnes,
Comme un ange exterminateur.

La Saone cependant, tranquille voyageuse,
Venait de promener son onde tortueuse,
Et caressait de ses regards
Les champs ensemencés et les riches prairies,
Les fermes, les châteaux, les bastides chéries
Où ses enfans dormaient épars.

Confiante, elle écoute et sourit à l'orage,
Comme à l'ange des eaux qui vient lui faire hommage
De son tribut accoutumé.
Bientôt elle frémit à l'aspect redoutable
Du géant qui s'avance, horrible, impitoyable,
Et de cadavres affamé.

Contre un tel ennemi sa résistance est vaine.
Le monstre aux mille bras l'enveloppe et l'entraîne
Au lit du Rhône épouvanté,
Emportant avec elle et les débris des villes,
Et les débris des champs naguère si fertiles,
Qu'il voue à la stérilité.

Mais où sont les débris des victimes humaines?
Habitans malheureux de ces fatales plaines,
Vos corps, dans le sein du trépas,
Sont-ils ensevelis sous vos maisons d'argile?
Non, le mal était grand, la cure difficile....
La charité ne dormait pas.

A sa voix ont roulé sur les eaux en furie
Ces arches de salut qui recueillaient la vie
Partout où s'avançait la mort,
Audacieux vaisseaux qui cinglaient dans les rues,
Chargés d'infortunés, peuplades demi-nues
Qu'en hâte ils conduisaient au port.

En hâte!..... oui, le tocsin de sa voix gémissante
Appelle, et la vapeur frémit impatiente,
Car son génie a supputé
Les distances, les eaux et le prix d'un quart d'heure.
Il sait qu'un malheureux en sa pauvre demeure
De trop d'un quart d'heure est resté.

Mais la vapeur en vain franchissait les obstacles,
En vain la charité prodiguait les miracles ;
L'enfer encor bravait le ciel,
Quand du peuple à genoux au temple de Fourvières
Le vertueux prélat fit monter les prières
Jusqu'au trône de l'Éternel.

Dieu sourit à Marie, et la Vierge divine,
Comme un phare éclatant, sur l'immense ruine
Fit briller un rayon des cieux.
Elle-même accourut ; mais à l'aspect des ondes,
Des ravages affreux, des misères profondes,
Les larmes coulent de ses yeux.

Cependant sa présence a doublé le courage.
Oh ! que d'illustres faits révérés d'âge en âge !
Prêtres, guerriers et magistrats,
Héros du peuple aussi, non moins chers à la gloire,
Allez, accompagnez au temple de mémoire
Et les *Bonald* et les *Delmas*.

Ah ! quand il ramenait sur sa barque hardie
Quatre guerriers sauvés au péril de sa vie,
Ce pauvre et brave citoyen
Qui, d'un prix mérité refusant la largesse,
A leur chef généreux disait avec noblesse :
« *Ces choses-là se font pour rien!* »

Quand bravant les torrens, sous vingt toits qui chancellent,
Céphas entend la voix des mourans qui l'appellent,
S'élance avec témérité,
Sauve la vie à cent, risque cent fois la sienne,
Enseignant par l'exemple à l'école chrétienne
L'héroïsme de charité ;

Lorsque enfin du serpent foulant aux pieds la tête,
La Vierge conjurait l'esprit de la tempête,
Et qu'en fuyant, l'ange du mal,
Honteux du peu de morts qu'avait produits son crime,
Ne vit que des martyrs et pas une victime
A jeter au gouffre infernal,

Est-il vrai que le crime attaquant la misère,
Des brigands, des chacals ont quitté leur repaire,
Et, sur la plage descendus,
Dérobaient le denier caché sous les décombres?
Quelle honte, ô mon Dieu! quelles indignes ombres
Au tableau de tant de vertus!

Mais non, ces êtres vils, ils ne sont pas des hommes!
N'insultons pas au temps, au pays où nous sommes;
N'outrageons pas l'humanité.
A l'aspect du malheur, voyez comme elle est grande!
Elle sait obéir quand la vertu commande;
L'honneur parle, il est écouté.

Ainsi donc que vos cœurs s'ouvrent à l'espérance,
Malheureux inondés, vous tous à qui la France
Découvre son sein maternel!
Réfugiez-vous-y. Touché de vos misères,
Le riche accourt: il sait que vous êtes ses frères,
Et que votre père est au ciel!

M. Germain, médecin à Nozeroy et l'un de vos correspondans, vous a envoyé un fragment poétique intitulé : *Souvenirs du château de Nozeroy*. Dans ce sujet emprunté à notre histoire, l'auteur met en scène Charles-le-Téméraire, qui, retiré à Jougne, puis au château de

Nozeroy après la perte de la bataille de Grandson, dévore dans cette solitude sa douleur et son affront, et se réveille de sa stupeur à la voix d'Yolande de Savoie qui l'encourage à reprendre les armes et à ne pas désespérer de la fortune.

A suivre les héros la fortune se lasse ;
Le prince qui se fit un nom par son audace
Au sommet du Jura craint pour sa sûreté
Et de Jougne en fuyant s'échappe épouvanté !
Nozeroy cependant ignorait la défaite
Et préparait des fleurs comme en un jour de fête.
Charle arrive ; un nuage, épaissi sur son front,
A laissé découvrir sa honte et son affront.
Qui le consolera ? La morne inquiétude
Des salles du château remplit la solitude.
Le pont levis s'abaisse. Aux lueurs des flambeaux,
La lance des soldats brille dans les créneaux.
Qui peut de Nozeroy franchir la double enceinte ?
Charle dans le secret y dévore sa plainte.
Yolande, c'est toi ; ton front calme et serein
Inspire l'assurance et chasse le chagrin.
Semblable à la colombe après des jours d'orage,
D'un heureux avenir serais-tu le présage ?
J'éprouve, a-t-elle dit, le vif ressentiment
Dont votre âme, Seigneur, me paraît occupée ;
Mais qui sait confier sa fortune à l'épée
D'un combat malheureux se relève plus grand.
Un nuage a caché le soleil à la terre ;
L'astre en sort plus brillant de feux et de lumière.
Votre gloire, Seigneur, conserve son éclat :
Elle ne dépend point des destins d'un combat ;
Même dans le succès, le Suisse vous redoute ;
Déjà de son pays il a repris la route :
Il croit, plein de terreur, entendre à chaque instant
De vos globes d'airain l'affreux mugissement.

Est-ce un faible revers qui pourrait vous abattre,
Tandis que votre camp se prépare à combattre ?
Mon frère et ses Vaudois, le comte de Romont
Attend les ennemis aux défilés du mont.
Lausanne avec orgueil contemple sous ses portes
De vos preux chevaliers les brillantes cohortes.
Comtois et Bourguignons se pressent dans le camp,
Plus nombreux que les flots agités du Léman.
Sous les pas des coursiers que la trompette assemble,
Sous le bronze tonnant, son rivage au loin tremble.
Seigneur, de vos lauriers, pour effacer Grandson
Vous pouvez à la Suisse offrir une moisson !......

M. de Montherot, qui charme ses loisirs par le culte des muses, et qui aborde, sous les formes légères du badinage, les plus hautes vérités philosophiques, vous a lu deux pièces où l'on retrouve cette verve étincelante d'esprit qui signale les productions de votre honorable correspondant. La première est intitulée : *Méthode pour donner de la ressemblance à un portrait*, et la deuxième : *A propos de bottes.*

Nous reproduisons en entier cette dernière.

A PROPOS DE BOTTES.

LETTRE PHILOSOPHIQUE A EUGÈNE SUE.

Connaissez-vous, Monsieur, à propos d'anecdotes,
Le comte de Ségur et les crochets de bottes,
Trait de biographie inédit, précieux ?
Non ....? Je vais le tourner dans la langue des dieux,
D'un style à *la Musset*, soixante vers à l'heure :
La méthode la plus facile est la meilleure !

La scène est à Paris, à l'hôtel de Ségur,
L'an trois du consulat de l'empereur futur ;
COMTOIS, vieux serviteur, valet de chambre en titre,
Me fournit le bon mot, texte de ce chapitre.

Comtois m'introduisit chez son maître, un matin.
Monsieur le comte, assis, une botte à la main,
La chaussait de travers, privé de l'assistance
De crochets à poignée, alors récens en France ;
Mémorable progrès !..... Ségur l'ignorait seul :
Il se bottait encore ainsi que son aïeul.
J'affirme..... sans serment..... que l'anecdote est vraie.....
Les sermens, aujourd'hui, sont douteuse monnaie.....
J'affirme qu'inexpert jusqu'en mil huit cent trois,
Ségur ne se bottait qu'en s'écorchant les doigts,
A l'aide d'un ruban, de cordon ou ficelle.
Moi, pour lui dévoiler l'invention nouvelle :
« Vous devriez, Monsieur, lui dis-je.....» Mais Comtois
M'interrompt, cligne un œil et dit d'un air sournois :
« Monsieur devrait..... avoir des bottes moins serrées. »
Et Comtois soupira. Perfides simagrées !
Valet fallacieux ! Feindre de s'attendrir
Aux douleurs que d'un mot il pourrait prévenir !
Par son clignement d'œil il m'avait fait connaître
Qu'il était en crochets plus expert que son maître.
Pourquoi ce beau secret par le valet rusé
Au dolent grand seigneur était-il refusé ?
Et moi, dans ce complot devenu son complice,
J'aurais pu déjouer, j'appuyai sa malice !
J'eus tort, j'en fais l'aveu : c'est un commun travers
De ne point compatir aux maux qu'on a soufferts.

Il est un livre anglais : *Les Misères humaines.*
Dans ce traité, l'auteur, énumérant nos peines,
Aux réelles douleurs ne donne pas ce nom ;
Mais d'un regard moqueur et d'un style bouffon

De la vie en détail cite chaque misère :
Un moucheron dans l'œil, une mouche en son verre,
Un potage trop chaud..... Il n'a pas oublié
Le tourment d'une botte arrêtée à moitié.
Le comte de Ségur, endurant ce supplice,
Pouvait au livre anglais servir de frontispice.

Du comte enfin botté lorsque je pris congé,
Son valet me guettait pour être interrogé :
Moi, curieux d'apprendre, et lui, prêt à m'instruire.
Lequel vaut mieux, apprendre un secret ou le dire ?
L'un ou l'autre a son prix, par l'intime amitié,
Par l'amitié discrète appris ou confié !.....
Les oisifs des salons de secrets font usage
Par goût de médisance, amour de bavardage ;
Enfin, pour un secret, voilà sur l'escalier
De Comtois et de moi l'entretien familier :
« Eh bien ! Monsieur ? » —
Eh bien ?... —
« Monsieur a vu mon signe ? » —
Oui, mais sans en saisir l'intention maligne.
Vous aimez votre maître ; il est dans l'embarras :
Vous pouvez l'en tirer, vous ne le voulez pas ? —
« Non, Monsieur. » —
Pourquoi donc ? —
« Monsieur doit le comprendre ? » —
Moi, point du tout. —
Comtois long-temps me fit attendre
Avant de me livrer le problème éclairci :
« Eh bien ! dit-il tout bas, mon motif le voici :
» Il n'a point de crochets, moi j'en connais l'usage ;
» Et ça me plaît sur lui d'avoir cet avantage. » —
Pas mal : qu'en dites-vous ? Souvent on rappela
De prétendus bons mots moins bons que ce mot-là.
L'avez-vous bien compris, ou faut-il que j'explique
De ce trait commenté le sens philosophique,

Des propos d'un valet toute la profondeur ?.....
Il se dit :
« Moi, laquais, — mon maître, grand seigneur !.....
Il boit d'excellens vins, — et moi de la piquette, —
Dîne de mets friands — dont j'emporte l'assiette ;
Je sers pour vivre, — lui, pour rien faire est payé ;
L'habit brodé qu'il porte est par moi nettoyé ;
Moi, dans mon galetas, je grelotte et m'enrhume, —
Lui se chauffe en sa chambre au grand feu que j'allume !
Il se figure en tout être au-dessus de moi ;
Il se trompe en un point : c'est que je fais emploi
De crochets, et mon maître en ignore l'usage,
Heureux d'avoir sur lui du moins un avantage ! »

Ainsi pense Comtois : faut-il le condamner ?
C'est penser mal peut-être, est-ce mal raisonner ?
Le jury de Monthyon déclarerait indigne
Du grand prix qu'aux vertus le testateur assigne
Ce fourbe de valet, ce cœur ingrat et dur,
Refusant des crochets au comte de Ségur !
Lâche cœur d'un valet !.... Mais le cerveau du maître,
Interrogé par Gall, eût révélé peut-être
Une bosse analogue, un semblable calcul.
Le maître de Comtois est du premier consul
Le plus humble sujet ; or, si Ségur devine
Que son maître jaloux soupçonne Joséphine,
Souriant en secret aux augustes chagrins,
Ne se dira-t-il pas :
« Lui trompé !... Je le plains.
Invincible héros, la gloire le couronne ;
Il règne, je le sers ; j'obéis, il ordonne ;
D'un sourire altéré, tremblant d'un froid accueil,
Mon œil de bas en haut interroge son œil ;
Ebloui des splendeurs de sa haute fortune,
Il fait peser sur moi ce joug qui m'importune ;

Il me juge en tout point inférieur à lui ;
Erreur! j'ai sur son front surpris un sombre ennui :
Il doute de sa femme, et la mienne est très-sage ;
Le destin m'a sur lui donné cet avantage ! »

Ségur et son valet ont-ils donc si grand tort?
Plaindre un maître souffrant est un pénible effort!
Laissons-les se targuer chacun d'un avantage,
Comtois, de ses crochets, Ségur, d'un bon ménage.
On réprime avec peine un sentiment jaloux
Pour l'homme qui s'élève et domine sur nous
En talens, en pouvoir, en honneurs, en richesse ;
Des titres à l'envie exceptons la sagesse,
Mérite trop commun : nous le possédons tous !
Chacun se croit très-sage, et surtout les plus fous.
Mais tel banquier rira si Rotschild se ruine,
Pradon se pavanait lorsqu'on sifflait Racine,
Un échec de Turenne eût réjoui Louvois,
Lafond chantera mieux si Nourrit perd sa voix.
Quand le maigre fermier qui laboure ma terre
Apporte un sac d'écus à moi propriétaire,
Voudrai-je en ma faveur qu'il ait la larme à l'œil
Si la goutte me tient cloué dans mon fauteuil?
Non! des biens et des maux, dans l'inégal partage,
Voir souffrir le prochain quelquefois nous soulage!

Dans les peines des grands l'on n'est pas de moitié :
A plus petit que soi l'on ne fait pas pitié.
La pitié plus souvent regarde au-dessous d'elle,
Tend la main au malheur qu'elle voudrait sauver ;
Mais des derniers degrés au sommet de l'échelle,
Son regard ébloui ne peut se relever.
Aimez vos ennemis, ordonne l'Évangile ;
Du précepte divin la récolte est stérile.
Quel est votre ennemi?..... La Fontaine répond :
C'est notre maître. Hélas ! mot cruel et profond !

Quel est votre ennemi ? Le peuple dit le trône !
Notre ennemi : celui que la gloire couronne ;
Notre ennemi, ce fat par ses aïeux titré,
Ce parvenu hautain, de cordons chamarré,
Celui qui me domine et me force à le craindre,
Celui qui touche au but que je ne puis atteindre !

Pourquoi redire encor : Les hommes sont méchans,
Rechercher, accuser les funestes penchans
Qu'en ses replis profonds le cœur, dit-on, recèle,
Sans qu'au dehors jamais l'action les révèle ?
Le sarcasme à la bouche et la plume à la main,
Comme ils ont déchiré ce pauvre cœur humain,
De quels tableaux hideux effrayé notre vue !
Pourquoi Byron, Voltaire, et vous, Eugène Sue,
Offrez-vous sans relâche à nos yeux consternés
Impuissantes vertus et crimes couronnés ?
Tristes fruits à cueillir d'un désastreux système :
Haïr, mépriser l'homme et douter de soi-même !
Quand leur rire éloquent insulte à nos douleurs,
Restons sourds à la voix des illustres railleurs.

Au propos de Comtois de nouveau je m'arrête.
Ne puis-je en recueillir, par une contre-enquête
Détourné de son sens, une utile leçon ?
Comme l'art peut changer en remède un poison,
Comme un fruit vénéneux sur sa terre native
Est le plus doux des fruits que l'Europe cultive.
Ne puis-je, réprimant un instinct envieux,
Lorsqu'au-dessus de moi je porterai les yeux,
D'une réflexion ranimant mon courage,
Dire, soumis au sort qui m'échut en partage :
Tel riche en son palais gémit jusqu'à sa mort
Sous le poids d'un regret, peut-être d'un remord ;
Lamartine triomphe, inconnu je végète ;
Mais des nuits sans sommeil pèsent sur le poète,

Et la ride est précoce au front ceint d'un laurier ?
J'ai plaint les hauts talens, la gloire de Périer,
Martyr des factions et des folliculaires :
Trop heureux, relégué des publiques affaires,
De n'avoir dans l'état, pour droits et fonctions,
Que le jury, l'impôt et les élections !
Ah ! n'ouvrons pas notre ame aux germes de l'envie :
Trop de chagrins réels ombragent notre vie !

Dans un cours de morale, imprudemment lancé,
J'abrège ce sermon à moi seul adressé,
A mon lecteur distrait tout au moins inutile.
Moi, grave raisonneur, viser au noble style ?
Je briserais mon aile à tenter cet essor.
Adieu. Mais non, deux mots, une anecdote encor,
Un trait simple et touchant, d'une morale exquise :
Je l'emprunte à Goldsmith.
Au bord de la Tamise,
Goldsmith rencontre un jour un pauvre matelot,
Aux combats mutilé, boiteux, borgne, manchot,
Qui d'un pain mendié nourrit son indigence.
Le pauvre matelot bénit la providence :
Il voit des malheureux plus à plaindre que lui ;
Sans gémir, des passans il implore l'appui.
Content de son pain sec et de petite bierre :
« Vivent les braves gens et la vieille Angleterre ! »
Dit-il, et de la main lance en l'air son bonnet.
Au même instant peut-être, un riche baronnet,
Ennuyé des plaisirs, se plombe la cervelle :
Ah ! s'écria Goldsmith, philosophe-modèle !.....
Et le pauvre écrivain donna, trop généreux,
Ses deux derniers vingt sous au pauvre diable heureux.

SCIENCES HISTORIQUES.

§ I.er — GÉOGRAPHIE.

M. Eugène Cortambert, professeur de géographie, vous adressa au mois d'avril 1836, à l'appui de sa demande du titre de correspondant, un ouvrage dont le rapport fut confié à M. l'abbé Pourprix. Voici l'analyse de ce rapport :

Sous le titre de physiographie, ou description générale de la nature, pour servir d'introduction aux sciences géographiques, M. E. Cortambert a fait un traité général de la nature, dans lequel il embrasse, pour ainsi dire, tout ce qui, dans l'univers, fait partie du monde matériel. C'est, dit M. le rapporteur, un tableau immense et pourtant clair et concis, dans lequel l'auteur a réuni, comme sous un seul point de vue, toutes les notions générales touchant l'astronomie, la géologie, la géographie, la météorologie et les différentes branches de l'histoire naturelle. Le livre de M. Cortambert n'étant lui-même qu'un abrégé des

traités spéciaux de ces diverses sciences, nous n'en donnerons ici qu'un aperçu très-succinct.

L'auteur commence sa description générale de la nature par celle du ciel. Il examine d'abord le système solaire ou planétaire, et présente rapidement, mais toutefois avec ordre et netteté, tout ce que l'astronomie nous apprend du soleil, de sa grosseur, de sa révolution sur lui-même, de l'attraction qu'il exerce sur les planètes, de la situation relative de ces planètes, de leur éloignement du soleil, de leur double révolution, de leur grosseur comparée à celle de la terre, et des nombreux satellites qui se meuvent autour de ces dernières. Il indique ensuite et explique même très clairement les moyens qu'emploie la géométrie pour parvenir à calculer avec précision la distance et le volume de tous ces astres. Puis, après avoir rapporté tout ce que la science a découvert jusqu'à ce jour sur les comètes, il traite des étoiles fixes dont il fait connaître les principaux groupes, connus sous le nom de constellations.

De là il passe à la description cosmographique de la planète que nous habitons. Ainsi il traite des différens phénomènes produits par le double mouvement de la terre, de ses dimensions, des moyens imaginés pour y déterminer la situation de chaque lieu, de la manière dont y sont distribuées la chaleur et la lumière dans les diverses contrées; enfin il traite du nouveau système métrique dont la base est établie sur une des dimensions de la terre.

Ne pouvant suivre l'auteur dans toutes les divisions naturelles qu'il donne à la surface de notre globe, M. le rapporteur se borne à dire que tout ce qui appartient à la géographie physique, à la géologie, à l'hydrographie,

est traité dans le livre de M. Cortambert avec les plus grands détails et en même temps avec une concision parfaite. Il s'occupe aussi du fluide qui environne le globe terrestre, et, à ce sujet, il parcourt et expose tout ce que la météorologie peut offrir d'intéressant.

Venant ensuite à la description des êtres organiques répandus sur toute la surface de la terre, l'auteur explique les principales différences qui les caractérisent, leur organisation particulière, enfin les principaux systèmes ou méthodes adoptés par les naturalistes pour leur classement.

Mais il s'attache d'une manière plus spéciale à faire connaître et à développer la méthode naturelle de Jussieu pour les végétaux et celle de l'immortel Cuvier pour les animaux.

Telle est, dit M. Pourprix en terminant son rapport, la vaste tâche entreprise par M. Eugène Cortambert, tâche difficile, qu'il a su remplir aussi parfaitement que le comportait la nature des développemens dans lesquels il s'est renfermé. Cet ouvrage, écrit d'ailleurs d'un style clair, correct et élégant, lui paraît devoir être d'une grande utilité pour l'instruction de la jeunesse et en particulier pour cette classe nombreuse d'hommes qui, ne pouvant étudier les détails scientifiques de chaque branche des connaissances de la nature, veulent néanmoins en avoir une idée et en connaître l'ensemble.

M. le rapporteur conclut, en conséquence, à l'admission de M. Eugène Cortambert en qualité de membre correspondant, et l'assemblée s'empresse d'adopter ses conclusions.

§ II. — VOYAGES.

M. de Montherot, l'un de vos correspondans, vous communiqua, dans votre séance générale du mois de février 1838, la relation d'un voyage qu'il venait de faire à Constantinople. La Turquie, comme la Grèce, ayant été souvent explorée et étant fort connue aujourd'hui, nous n'extrairons de cette relation qu'un épisode relatif à l'expédition des Anglais contre Constantinople en 1807, et qui nous a paru de nature à intéresser notre honneur national. En octobre 1806, dit M. de Montherot, l'audacieuse tentative des Anglais fut repoussée par le général Sébastiani, ambassadeur de France près de la Sublime Porte. Les Français ont oublié ce mémorable événement; mais les Turcs se le rappellent avec admiration et reconnaissance.

Le Sultan, sur l'offre de Napoléon, avait proclamé par firman l'abolition du droit de protection accordé par les anciens traités aux puissances européennes sur les sujets chrétiens en Turquie. Ces droits, lucratifs pour les ambassadeurs et les consuls, leur donnaient une influence, un pouvoir réel, annulant sur quelques points l'autorité du gouvernement turc. L'acte de générosité intéressée de

Napoléon avait pour but d'anéantir cette influence des autres puissances, qui, à cette époque, étaient ennemies ou adversaires de la France.

L'Angleterre et la Russie refusèrent de renoncer à leur privilége. Toutefois, l'ambassadeur de cette dernière puissance, homme infirme, ne se retira pas et fut toléré; mais lord Arbuthnot quitta Constantinople, ce qui était l'annonce d'une déclaration de guerre. Le général Sébastiani, prévoyant une attaque prochaine de la part des Anglais qui avaient une flotte à l'entrée du détroit des Dardanelles, sollicita vainement le divan de mettre ces forts en état de défense; les Turcs croyaient impossible qu'une flotte se basardât à tenter le passage et prétendaient que leurs forteresses étaient bien armées. Le 26 février 1807, l'escadre anglaise remonta triomphalement le Bosphore : les batteries des forts étaient dans un état si déplorable que la canonnade n'eut d'autre effet que de briser les affûts; ce ne fut qu'une salve d'artillerie à laquelle les Anglais ne ripostèrent pas. Quelques jours plus tard, seize vaisseaux de ligne et une flotille de chaloupes canonnières jetèrent l'ancre à une lieue de la pointe de Chalcédoine et des Sept-Tours. La mission de cette escadre était de forcer Sélim à déclarer la guerre à la France et à livrer prisonnier notre ambassadeur. Le refus devait être suivi d'une attaque immédiate, et le premier feu dirigé sur le sérail même. A la réception de ce message, l'épouvante fut grande : parmi les dix mille habitans du sérail, gardes, janissaires, odalisques, etc., le Sultan seul, peut-être, était brave. Il envoya à l'ambassadeur de France Isaac Bey, le seul Turc qui sût bien parler le français; dans cette occasion, il ne voulut pas se confier aux drogmans ordinaires. Isaac dit au général Sébastiani : « Le Sultan

ne veut pas vous livrer aux Anglais; mais, ne pouvant vous défendre, il désire que vous vous retiriez. » Sébastiani répondit par ces propres mots : « Je ne veux pas fuir. Le Sultan n'a qu'à me donner ses ordres; je suis l'ambassadeur de son meilleur ami et le dévoué serviteur de Sa Hautesse. » Une heure après, Isaac Bey était de retour au palais de France : « Le Sultan demande à l'ambassadeur ce qu'il faut faire. » A cette question que le général Sébastiani désirait sans doute, mais qu'il n'eût osé espérer, il comprit la grandeur du rôle qu'il était appelé à remplir : soutenir la gloire de la France, repousser les Anglais. « Ce qu'il faut faire?... répondit-il; je vais au sérail. Vous, Messieurs de l'ambassade, suivez-moi, et que tous les Français de Péra m'accompagnent! »

Sur de nombreuses barques, le cortége traversa le port et débarqua à la pointe du sérail; il fut introduit dans les jardins. Le Sultan s'avança vers Sébastiani; il eut avec lui un entretien de quelques minutes par l'intermédiaire d'Isaac. Ses ministres et sa cour, à quelque distance derrière lui, en face, le groupe de l'ambassade de France attendaient avec anxiété le résultat de la conférence. Sélim écoutait la réponse à sa question : Ce qu'il faut faire? Sébastiani parlait avec feu; Sélim, à la voix de son honneur, de la dignité de son trône outragés, prit la détermination la plus noble et la plus périlleuse : étendant son bras vers l'ambassadeur, il déclara à haute voix qu'il lui confiait la défense de la ville. Sébastiani se rendit à l'arsenal; il fit charger sur des barques des canons en grand nombre pour établir diverses batteries, et, par son activité, parvint à organiser en deux jours quelques moyens de défense. Le troisième jour, un par-

lementaire apporta une dépêche renouvelant la demande que l'ambassadeur fût livré. Le Sultan envoya, par Isaac Bey, cette lettre non décachetée à Sébastiani, en le chargeant de la réponse ; elle fut transmise au parlementaire anglais en ces termes : « Répondez, de la part de Sa Hautesse, que si on veut l'ambassade française, on vienne la chercher ! » et la dépêche fut renvoyée sans avoir été ouverte. Le général Sébastiani n'était secondé que par trois officiers français, les autres personnes de l'ambassade et par les négocians, soldats improvisés, qui n'eussent pas reculé devant l'ennemi. Mais, pendant que les amiraux anglais hésitaient et cherchaient à renouer les négociations, un invincible allié se prononça en faveur du Sultan et de Sébastiani : le cinquième jour, un violent vent du nord fit chasser la flotte sur ses ancres, et, dans la nuit du 6 au 7 mars, elle reprit le chemin des Dardanelles.

Je crois, dit M. de Montherot, que plusieurs détails de ce récit abrégé n'ont pas encore été publiés. Parmi les Français qui s'étaient dévoués à la défense de Constantinople, il en est cinq qui m'ont raconté plusieurs fois cet événement, s'accordant sur tous les points. Si ces pages tombent sous leurs yeux, ils pourront remarquer des oublis, mais aucune inexactitude. Ils se rappelleront, et il me semble m'en souvenir moi-même, les incidens de ces six journées d'alarmes et d'enthousiasme, à la vue des lieux qui en furent le théâtre. Il me semble, ajoute M. de Montherot en terminant, que j'ai vu l'intrépidité, la puissance de domination du général Sébastiani, sa promenade à cheval dans les rues de Stamboul, à côté du Sultan, l'unanimité de soumission des Turcs à un chef chrétien, l'agitation, le tumulte de cette grande

capitale, calme par habitude; que j'ai entendu le muézin des minarets appelant les Musulmans à défendre les Français, les chants de guerre des soldats, les cris lamentables des captives du harem et de leurs gardiens, auxquels les jeunes Français répondaient par des éclats de rire ; enfin la voix des mosquées annonçant le départ des Anglais, et cent mille voix proclamant le salut de la ville et bénissant Dieu.



§ III. — HISTOIRE ANCIENNE ET MODERNE.

M. Mottin vous a communiqué, sur les mœurs des Athéniens, une notice historique dont la lecture a excité parmi vous l'intérêt le plus vif. Le style de ce fragment est constamment brillant, coloré, toujours soutenu ; à ce double titre, nous avons dû lui donner une place dans cette partie importante de vos Annales.

MŒURS ATHÉNIENNES A L'ÉPOQUE DE LA DÉCADENCE.

Quelle est, ô Icilius, la puissance de ce sentiment qui naît dès nos premiers pas dans la carrière humaine, qui se développe avec les jeux de l'enfance, qui grandit et se fortifie alors que le cercle de nos idées venant à s'étendre, nous pouvons en reconnaître mieux tout le prix ? Cette affection si pure, fondée sur les plus nobles mouvemens de l'âme et qu'entretient une estime réciproque, doit résister à toutes les atteintes. Ne serait-ce point aussi la conscience de notre faiblesse qui tend à la consolider davantage ? et que pensez-vous de cet emblème adopté par nos poètes, qui représente l'amitié sous la figure d'une jeune femme, la tête nue, vêtue d'un habit grossier ,

la poitrine découverte jusqu'à l'endroit du cœur où elle porte la main, tandis qu'elle embrasse, de l'autre côté, un ormeau sec? Plus, en effet, nous réfléchissons sur la fragilité de notre être, et plus nous découvrons le besoin de cet appui d'une constante et délicate bienveillance que nous offre l'amitié, de ce dévouement mutuel qui commande et produit sans aucune peine les plus généreux sacrifices. Nous nous sentons ainsi plus forts pour résister aux orages de la vie. Lorsqu'enfin les glaces de l'âge viennent enchaîner nos passions et nous inviter au repos, nous aimons, dans les entretiens d'un vieil ami, à reporter nos regards sur des temps qui ont fui loin de nous, mais dont les souvenirs, alors sans amertume, charment encore les derniers jours de notre existence.

En m'éloignant de vous, ô Icilius, j'admirais cette folle inquiétude des humains qui les porte à quitter les êtres qui leur sont chers, pour satisfaire une vaine curiosité; qui leur fait abandonner les habitudes si douces du foyer domestique, pour courir à la recherche d'objets inconnus, de nouvelles émotions dont ils ne tarderont pas à reconnaître le faux prestige. Ainsi, debout, immobile à la poupe du navire qui m'entraînait loin des lieux que j'affectionne, je restais insensible au spectacle que m'offraient les nouveaux rivages qui fuyaient rapidement sous mes yeux, et je condamnais ma propre folie.

Cependant, vous l'avouerai-je! Icilius, lorsque j'approchai du terme de mon voyage, prêt à descendre sur cette plage dont j'avais entendu faire tant de récits merveilleux, une sensation profonde, dont je ne pus me rendre maître, vint absorber toute mon attention et me distraire de toute autre pensée. J'allais voir cette contrée célèbre que mon imagination faisait resplendir des plus vives

couleurs ; cette cité embellie par les arts qui semblent y avoir établi le siége de leur empire ; ce peuple renommé par ses formes élégantes et polies, et qui se repose sur tant de grands souvenirs. Les noms d'Athènes, du Pyrée, retentissaient à mon oreille avec un charme magique. Je voyais passer tour-à-tour devant moi, sous des formes gigantesques, Amphyction et Thésée, Solon et Périclès, Miltiade et Thémistocle, Aristide, Socrate, le sage entre tous les sages, Platon, son disciple, l'héritier de son savoir et de ses vertus ; ombres illustres devant lesquelles je m'inclinais avec un religieux respect !

Mais cet enthousiasme devait s'affaiblir, lorsque, me trouvant enfin au sein de ce peuple si long-temps l'objet de ma secrète admiration, je pus le considérer de près et avec plus de sang-froid. Vous avez remarqué sans doute quelqu'un de ces paysages dont l'ensemble est disposé de telle sorte que notre vue en éprouve la plus agréable sensation lorsque nous les considérons d'une certaine distance ; nous sentons naître un vif désir de nous trouver transportés au milieu de ce site qui nous enchante. Ce vœu vient-il à être satisfait, des sentiers rocailleux ou fangeux, des places arides et sans ombrages, que l'éloignement avait confondus à nos yeux avec les autres objets, détruisent bientôt l'illusion qui d'abord nous avait charmés. Telle est l'impression que j'ai ressentie en examinant cette nature si renommée, au point où elle se trouve aujourd'hui, et dégagée des titres glorieux qui se lient à son existence passée. Je vous ai promis un récit exact de tout ce qui m'aura paru mériter quelque intérêt dans les observations que j'aurai pu faire. Je ne prétends point m'affranchir de cette obligation. Ne me demandez pas, néanmoins, en cet instant, la description

des sites variés qu'offre l'Attique ou des nombreux monumens qu'étale cette patrie des arts ; je pourrai satisfaire plus tard à ce sujet votre curiosité. Mais ce sera sous les rapports philosophiques que je vous en parlerai d'abord. C'est au caractère, aux mœurs de ses citoyens que je vais m'attacher. Je sais aussi que c'est un moyen sûr de captiver votre attention : votre esprit profond et judicieux se plaît à observer l'humanité sous les diverses phases imprimées par la civilisation et les circonstances qui se succèdent, et ce type national particulier à chaque peuple, soit qu'il le doive à sa nature et à son climat, ou qu'il résulte de sa religion, de ses lois, de ses habitudes. La nation athénienne présente, sous ces différens points de vue, des traits dignes de fixer les regards de l'observateur philosophe.

C'est au sage Polydore que je suis redevable des lumières que j'ai acquises touchant la situation actuelle de l'Attique et le caractère de ses habitans. Des relations intimes contractées avec ma famille, pendant un long séjour dans la Campanie auquel ses affaires l'avaient obligé, devaient m'assurer de sa part un accueil bienveillant. Mon attente n'a point été déçue. Lorsque je me suis présenté à lui, son abord franc et cordial m'a prouvé bien vite que le temps ni l'éloignement n'avaient pu altérer le souvenir de ses anciennes liaisons. Le jugement sûr et impartial de cet ami précieux m'a mis à portée d'apercevoir sous son véritable jour la physionomie de ce peuple qui ne prête que trop à une juste critique, alors même qu'il se recommande encore par la mémoire de ses grands hommes, les lumières de ses philosophes, le génie de ses poètes et de ses artistes. C'est ainsi que je puis avec certitude vous en tracer quelques traits.

N'attendez pas cependant que j'observe dans mes réflexions aucun ordre régulier : votre amitié devra s'accommoder de cet abandon de la pensée qui s'exprime au moment même où elle vient à naître.

Les Athéniens ont, en général, l'esprit vif et pénétrant, et se tiennent très-fiers de cette qualité. Ils mettent, par cette raison, de l'amour-propre à reconnaître par eux-mêmes toutes les faces d'une affaire avant qu'on ait pu les en instruire. Ils sont aussi grands parleurs. On ne peut disconvenir que leur conversation n'ait de la grâce, un tour fin et spirituel qui ne laisse pas d'offrir un certain charme, quoiqu'on y découvre toujours la légèreté du caractère national; mais leur défaut principal est une excessive vanité, qui perce jusque dans leurs moindres actions. Il est juste d'avouer que l'affluence des étrangers qui s'arrêtent chez eux pour prendre une teinture d'atticisme, avant de se rendre à Rome, est bien propre à entretenir la haute opinion qu'ils ont de leur pays. Aussi, élèvent-ils bien haut les délices de leur capitale. Le prix qu'ils attachent à cette facilité d'élocution qui les distingue leur donne une prédilection particulière pour le quartier appelé *Colytos*. Là, disent-ils plaisamment, les enfans commencent à parler de meilleure heure, et vainement y chercherait-on un exemple de mutisme. Polydore m'a cité une réponse assez piquante d'Isocrate à des Athéniens qui vantaient, avec cette emphase qui leur est propre, les agrémens de leur pays : « Connaissez-vous, » lui disaient-ils, une ville au monde dont le séjour soit » plus délicieux et dont les plaisirs soient plus brillans? » — Je compare, répliqua Isocrate, votre ville à une » courtisane qui, par sa beauté, attire bien des galans, » quoiqu'aucun ne voulût l'avoir pour épouse. »

Dès les premiers jours de mon arrivée, Polydore s'était empressé de me conduire dans le quartier Colytos, embelli par les soins de Périclès. C'est là qu'on voit le temple de Minerve et le théâtre Régille, rendez-vous des poètes, outre un grand nombre de magnifiques palais, parmi lesquels on remarque ceux de Thémistocle, d'Epicure, de Nicias, d'Alcibiade, d'Harpalus et d'autres grands personnages du siècle passé. Là, se trouvaient réunis tout ce qu'il y avait de gens considérables dans la ville. Les uns se promenaient en causant avec vivacité, d'autres restaient tranquillement assis à converser. Je remarquai un grand nombre de serviteurs portant des siéges plians et qui suivaient leurs maîtres à certaine distance. Comme j'en témoignais mon étonnement : C'est là, me dit Polydore, une marque de cette mollesse et de cette ostentation que les hommes sages reprochent avec raison à mes compatriotes. Un Athénien ne sort jamais de son logis sans avoir à sa suite un certain nombre de valets, et craignant de se lasser en restant trop long-temps debout, ces siéges portatifs sont étalés sur un signe de sa part, pour qu'il puisse se reposer où bon lui semble, avec ceux de sa connaissance particulière qu'il vient à rencontrer, ainsi que vous le voyez faire en cet instant par ces trois personnages qui s'arrêtent devant nous. Pourriez-vous croire que, sur une population de vingt mille citoyens seulement, on compte dans la ville d'Athènes plus de cent vingt mille serviteurs ou esclaves? Nous passions en cet instant auprès des trois citadins que Polydore m'avait désignés ; le plus âgé se leva pour le saluer de cet air qui annonce un haut degré d'estime, et, faisant aussitôt apporter des siéges, il nous invita poliment à y prendre place. Polydore crut devoir répondre à cette avance, et la conversation

ne tarda pas à s'engager. Ma qualité d'étranger m'autorisant à garder le silence, je pus donner une libre carrière à mes observations. L'un des Athéniens avait atteint l'âge mûr, les deux autres étaient dans la fleur de la jeunesse. Ce qui me frappa d'abord dans ces derniers fut l'élégance et la recherche extrême de leurs habits. Leurs tuniques de couleurs différentes étaient richement brodées à la phrygienne; ils avaient par-dessus un manteau teint de pourpre, retenu par des agrafes précieuses. La conversation porta d'abord sur les affaires publiques : il fut question de la guerre et des menaces de Philippe de Macédoine. Je pus reconnaître que les Athéniens avaient bien moins à cœur l'asservissement de leur pays que la crainte de voir troubler leurs plaisirs. Ne trouvez-vous pas très-sage, dit l'un des jeunes hommes, la loi qui vient d'être rendue, laquelle condamne à la peine capitale quiconque osera proposer d'affecter aux besoins de l'état les sommes destinées pour les théâtres ? — Pour moi, reprit le second des jeunes gens, j'approuve fort notre orateur Stratocle qui nous a fait faire des feux de joie pendant trois jours pour célébrer notre prétendue victoire navale. La nouvelle plus réelle de la défaite de la flotte a trouvé les feux encore allumés. Comme le peuple paraissait murmurer : « Je » ne puis disconvenir que je me suis trompé, a-t-il ré- » pondu à ceux qui lui en adressaient des reproches; » mais, convenez aussi que vous m'avez l'obligation de » vous avoir fait passer trois jours agréablement. » Chacun a senti la justesse de ce raisonnement; on vient même de composer à ce sujet une scolie, sous le nom de *Chanson de Stratocle*, que le peuple s'amuse à chanter dans tous les carrefours.

On vint à parler ensuite d'une société nouvellement

formée sous la dénomination d'*Académie des Soixante*, et qui tenait ses assemblées dans le temple d'Hercule. Le but de son institution, comme je pus l'apprendre, est de raffiner sur les plaisanteries et de ridiculiser également le bien et le mal. Le plus âgé des interlocuteurs s'apercevant que Polydore fronçait le sourcil : Qui oserait, dit-il, attaquer le mérite de ces sages ? Savez-vous que chacun se tient glorieux de leur suffrage, que leur opinion est d'un grand poids dans les affaires, et que, pour exprimer un esprit fin et spirituel, il suffit de dire qu'il est de l'Académie des Soixante ! Les têtes couronnées, elles-mêmes, ambitionnent l'honneur d'en faire partie, et je sais de bonne part que Philippe vient de leur envoyer un talent pour obtenir d'y être agréé, en leur demandant d'être instruit des premiers des traits de ridicule et de satyre qu'ils inventeraient contre leurs magistrats, leurs prêtres, leurs philosophes et tous les hommes de quelque renom. Eh! n'apercevez-vous pas, reprit vivement Polydore, l'astuce de ce prince qui se prête si bien à flatter notre penchant à la malice et à la satyre, afin d'en faire lui-même son profit? Approuverez-vous aussi cette insouciante légèreté, pour ne rien dire de plus, qui éclata d'une manière si frappante lorsque la guerre du Péloponèse semblait devoir anéantir la république ? On représentait au théâtre les *Nuées* d'Aristophane, au moment où un courrier apportait l'annonce d'une nouvelle défaite. Au lieu du deuil public qu'un tel message devait répandre, les Athéniens n'eurent point honte de demander, pour se distraire, une dixième représentation de cette comédie où le plus sage des Grecs, dont on ne devrait parler qu'avec respect, Socrate est lâchement parodié! Le grand nom de Minos n'a pu mettre son illustre compagne à

l'abri des basses et détestables railleries de la scène comique. Telle est la licence de nos théâtres que nos Archontes ont le tort d'encourager, nourrissant ainsi de frivolités un peuple qui n'y est que trop porté d'inclination, et cela dans la vue de le distraire des affaires publiques. Pensez-vous aussi que des hommes graves puissent trouver beaucoup de charmes à ces spectacles où l'on ne va que pour le plaisir de se montrer ou de se moquer des acteurs, tels que celui où la langue athénienne, bizarrement mêlée au langage des Barbares dans des farces ignobles, ne présente d'autre appât pour les spectateurs que de pouvoir satisfaire le goût d'une ridicule critique à laquelle ils aiment à se livrer ? Que direz-vous encore de l'*Odéum*, théâtre de mauvaise musique, où vous courez en foule pour voir des scènes et des danses dont la pudeur a souvent à rougir ? C'est là que vous assistez à la célébration des fêtes d'Adonis, et tout ce qui se passe en ce lieu devient le sujet des conversations qui vous intéressent le plus.

« Polydore était en train de pousser plus loin les reproches bien fondés qu'il adressait à ses concitoyens, lorsqu'un des jeunes hommes l'interrompant : Je vois, lui dit-il, respectable Polydore, que vous êtes aujourd'hui en humeur de fronder ce qu'il vous plaît d'appeler nos défauts. Pourquoi blâmer ce doux abandon qui fait le charme de notre existence et que les étrangers ne sauraient s'empêcher de nous envier ? Vous ne condamnerez pas, sans doute, et nos fêtes publiques, et ces fêtes particulières où des danses gracieuses et variées succèdent à un repas délicat et somptueux ! Vous ne voudriez point qu'au lieu de ces Ménades que rendent si piquantes les travestissemens des danseurs, surtout de la danse *lamprotère*, on s'en tînt à cette danse grave et mesurée qui a eu le rare

bonheur d'obtenir le suffrage d'un sérieux philosophe! — Eh! pourquoi non? reprit Polydore. Le sentiment de Platon prêterait-il donc au ridicule? Les poses nobles adoptées par nos pères me semblent, comme à lui, infiniment préférables à ces mouvemens précipités qui conviennent mieux à des baladins qu'à des hommes d'un rang élevé, dont les gestes doivent conserver toujours une certaine majesté. — Pour moi, dit l'autre jeune citadin, je ne saurais me défendre d'admirer la nouvelle danse *pyrrhique* qu'on vient d'adopter et qui n'a toutefois que le nom de commun avec la danse guerrière des Lacédémoniens. Quoi de plus gracieux et dont l'œil ait plus lieu d'être satisfait que de voir ces danseurs qui se dessinent dans tous les sens, avec des thyrses, des flambeaux, des bouquets de fleurs dans les mains! Il se mit à raconter, au sujet de la danse, l'aventure récente d'un jeune Athénien, des plus riches et des plus renommés par l'élégance de ses manières. Hyppoclide, nous dit-il, devait épouser la fille de Clysthène, roi de Sycione. Dans une fête magnifique que le beau-père voulut donner avant le contrat, Hyppoclide, connu par son habileté dans les diverses danses, se mit à danser celle qu'on appelle *emmellée*. Mais, au lieu de la gravité et de la noblesse qu'elle comporte, il la figura d'un air leste et dégagé, qui, sans doute, scandalisa Clysthène, car il lui dit: *Fils de Tysandre, tu as dansé ton mariage hors de cadence.* A quoi celui-ci répondit aussitôt, sans changer d'allure: *Hyppoclide ne s'en soucie guère.* Cette réplique a paru si piquante et si à propos, qu'elle est devenue à l'instant proverbiale parmi nos jeunes hommes, et que nous nous plaisons à la répéter dans l'occasion.

Après quelques autres discours auxquels je portai peu d'attention, nous quittâmes les trois Athéniens. Quelle frivo-

lité! dis-je à Polydore ; quelle mollesse ! et combien cette jeunesse d'Athènes diffère de la jeunesse romaine, endurcie aux fatigues, appliquée aux plus graves méditations, toujours animée de ce sentiment énergique qu'inspire le véritable amour de la patrie! Cependant ces jeunes hommes doivent être appelés, par le rang qu'ils occupent, à remplir les premières charges de l'état, si j'en juge par l'éclat de leur extérieur. — Les personnes que nous venons de quitter, me répondit Polydore, sont, il est vrai, d'un rang élevé ; mais vous vous tromperiez si vous vous arrêtiez à la richesse des habits pour juger de la qualité des gens que vous aurez occasion de rencontrer ici. C'est encore là une marque de cette extrême vanité qui domine dans toutes les conditions et qui tend à les confondre. Les fils des magistrats inférieurs étalent le même luxe que ceux des premiers dignitaires de l'état, et chacun cherche à paraître autre que ce qu'il est réellement. Appartient-on à l'administration civile, on affectera de se modeler sur ceux qui occupent les plus hauts emplois militaires. C'est par les calculs d'un misérable amour-propre, par l'étalage d'un luxe frivole, que chacun prétend atteindre au sommet de l'édifice social, au lieu d'avoir, comme nos pères, la noble ambition de se distinguer par des actes d'une éclatante vertu. Je dois confesser aussi, à la honte des Athéniens, que, bien loin d'être honorés, comme ils devaient l'être, de tels actes n'ont excité souvent qu'une envie acharnée envers celui qui montrait une haute supériorité de mérite ; ainsi que l'exemple en est fourni par tant d'illustres citoyens dont les services éminens n'ont eu pour salaire que la plus lâche ingratitude.

Dans mes diverses conversations avec Polydore, j'ai pu toujours apprécier la rectitude impartiale de ses juge-

mens. Quelque prédilection, me disait-il, que j'aie pour mon pays, je ne m'aveugle point sur les défauts de mes contemporains, et c'est peut-être ce patriotisme profond dont je suis pénétré, qui me rend moins indulgent envers eux, en me faisant voir avec douleur combien ils ont dégénéré des vertus de leurs ancêtres. Aujourd'hui, sophistes par caractère et par corruption, les Athéniens ont inventé cet art lucratif de la plaidoirie, art perfide, dans lequel les orateurs font consister leur habileté à épaissir de plus en plus le voile qui couvre le droit et la vérité. L'une des plus fermes colonnes de votre tribune romaine, Cicéron s'est moqué surtout, et avec raison, de la manière dont nous opinons, dans nos assemblées publiques, sur les affaires les plus importantes, lorsqu'il dit des Athéniens : « Aussitôt qu'un de leurs orateurs a » fini de parler, ils ne font que lever la main en tumulte, » et voilà un décret éclos. »

C'est, en effet, de cette sorte qu'a été rendu ce décret funeste, éternel monument de honte pour mes contemporains, décret par suite duquel on a vu détruire ce recueil si précieux qui comprenait à la fois tout ce que Périclès avait rassemblé sur les beaux-arts, avec les œuvres de Solon, d'Anaximandre, d'Anaxagore, de Phérécide, d'Archytas, de Calippe et de Socrate. Vingt années d'un travail constant et opiniâtre avaient été consacrées par quelques savans disciples de ces grands hommes à réunir en un corps ces trésors des arts et de la science ; un soin scrupuleux, une critique éclairée avaient présidé à cette entreprise ; des copies fidèles, transcrites à grands frais sur du beau papyrus d'Égypte et accompagnées d'admirables dessins, devaient transmettre à la postérité ce fruit des veilles et des lumières de tant de génies supérieurs.

Un seul instant d'une délibération tumultueuse a suffi pour anéantir à jamais ces richesses inappréciables. C'est ainsi que nous marchons à grands pas vers la barbarie, et déjà nous commençons à en éprouver les atteintes. Pendant que nos rhéteurs s'occupent à éplucher des phrases, à efféminer, à appauvrir la langue de Démosthènes, dans les portiques, dans les académies, on s'acharne sur des sujets frivoles : les uns, tenant pour les Théodoréens, d'autres pour les Apollodoréens, mettent dans leurs disputes la même chaleur que s'il s'agissait des plus grands intérêts de la nation. Imagineriez-vous quelles sont les questions que les philosophes traitent aujourd'hui dans leurs écrits avec une importante gravité ? Il s'agit de s'assurer si le vaisseau conservé dans le port de Phalère, et dont on renouvelle les différentes pièces à mesure qu'elles pourrissent, est bien le même navire qui porta Thésée dans la Crète ! Tandis que les érudits s'escriment sur de semblables futilités, les successeurs d'Hippocrate, s'écartant de la voie d'étude et d'observation que leur avait tracée ce grand maître, exercent leur art à la manière des empiriques. La saignée et la purgation avec l'ellébore noir sont employées par eux sans mesure, et sans s'arrêter à attendre les indices que la nature, toujours sage et prévoyante, pourrait leur dévoiler. Enfin, quelles leçons reçoit la jeunesse dans nos écoles ? Est-ce l'étude des lettres, de la morale, de la philosophie dont on cherche à pénétrer son ame et sa naïve intelligence ? Non : c'est à chausser le socque et le cothurne qu'on l'exerce ; et, le plus souvent, quelque poète inconnu fournit le sujet des compositions qu'on lui donne à produire.

Peut-être, me disait Polydore, me trouverez-vous trop sévère pour mes concitoyens ; peut-être même me taxerez-

vous d'exagération, alors que je suis seulement sincère et clairvoyant ; mais c'est que, malheureusement, je ne puis me faire illusion sur cet état de décadence auquel tout semble concourir, et qui rejette ma chère patrie si loin des beaux siècles passés. C'est là ce qui me frappe chaque jour et me pénètre, malgré moi, d'une profonde affliction. J'ai eu, depuis, plus d'une occasion de me convaincre, par mes propres yeux, de la justesse des réflexions du sage Polydore, et de reconnaître combien ses appréhensions sont fondées.

Si l'on doit s'attacher principalement aux grands traits de la physionomie d'un peuple, il ne faut cependant pas négliger de le suivre dans les détails de ses habitudes privées. C'est là, surtout, qu'on surprend ces ressorts secrets qui le font mouvoir. Je devais donc chercher à étendre mes observations à la vie intérieure des Athéniens. Partout j'ai vu régner chez eux un amour de la volupté et une insouciance qui leur font négliger trop souvent le soin de leurs propres affaires. Lorsque je fus conduit pour la première fois par Polydore chez l'un des plus notables habitans de la ville, comme j'examinais la profusion des colifichets qui embellissaient l'appartement où nous fûmes introduits : Ce que vous voyez, me dit Polydore, n'est que pure ostentation. Si vous pénétriez dans les autres parties du logis, vous les trouveriez aussi négligées que celle-ci vous paraît ornée. Il en est de même ici dans beaucoup de maisons où le luxe et l'incurie ont fortement endommagé la fortune du maître. En revanche, les serviteurs sur lesquels les maîtres se reposent du soin de gérer leurs affaires intérieures s'enrichissent à leurs dépens et deviennent en peu de temps les possesseurs de leurs terres.

On nous retint au repas du soir, auquel prirent part

plusieurs autres convives. Le service était remarquable par la recherche et la délicatesse des mets ; cependant, au lieu de vaisselle d'argent, comme semblait le comporter un pareil régal, il ne parut sur la table que de la poterie de Samos. J'appris de celui qui était auprès de moi que cette mode s'était introduite par suite de la nécessité où s'étaient trouvés plusieurs des personnages qui faisaient le plus de figure, de vendre leur argenterie pour soutenir le luxe de leurs banquets. L'un des convives vanta l'excellence des différens mets, tous apprêtés par la main de Moschion, seul vraiment digne, observa-t-il, de satisfaire le goût et la délicatesse des connaisseurs. Notre hôte nous pressant de goûter d'un plat recherché qu'il nous offrait : « Ce ragoût aux truffes de la Grèce, inventé par » Chérips sous le nom de *Truffes à l'Alcibiade*, vient, » nous dit-il, de valoir à ses fils le droit de citoyenneté, » en considération d'un tel service. »

Les vins répondaient, par leur variété et leur finesse, à la délicatesse de la chère ; cependant, chacun en but avec modération, ainsi que cela est usité dans les repas des Athéniens, pour maintenir dans la conversation plus de grâce et d'agrément. Si l'on ne s'occupa que de matières assez légères, comme les spectacles, les anecdotes du jour, de petites pièces de poésie, les attributs de la Vénus de Praxitèle ou de la Minerve de Phidias, je dois convenir que ces sujets furent toujours traités d'une manière vive et spirituelle. Les questions d'une certaine gravité semblaient devoir être bannies ; quelques traits épigrammatiques seulement, sur les affaires publiques et sur Philippe de Macédoine, se présentaient parfois aux saillies des interlocuteurs. Je pus, néanmoins, acquérir des preuves de l'ignorance qui règne en général parmi les Athéniens sur les sujets d'une

certaine profondeur, lors même qu'ils touchent aux principaux intérêts de leur pays. C'est avec une légèreté et une suffisance extrêmes qu'ils abordent les hautes questions politiques. Un des convives, qui avait séjourné dans la Phénicie, vint à parler des richesses de cette contrée, du génie de ses habitans, de son commerce et de son agriculture, qui, se prêtant un mutuel secours, faisaient circuler partout l'abondance. Il retraçait les progrès rapides de sa navigation, activée tout à la fois par le désir privé d'acquérir des richesses personnelles, lié à l'ambition plus noble d'accroître en même temps les ressources de l'État. Il appuyait principalement sur les soins particuliers que les Phéniciens portent à l'agriculture, appliquant leurs loisirs à l'étude de cet art qu'ils considèrent comme le plus grand bienfait des Dieux. Comme il me sembla remarquer sur les lèvres des auditeurs un sourire d'incrédulité et de légère ironie, je crus devoir prendre la parole, et, me tournant vers l'étranger : Je sais en effet, lui dis-je, que l'un des plus illustres descendans de ces fondateurs de Carthage, Magon, a composé sur la culture des terres un traité très-remarquable. Cet ouvrage a été fort apprécié des Romains lorsque Décius Silanus a pu le faire passer dans leur langue. Un autre des convives reprit aussitôt d'un ton moitié suffisant et moitié railleur : « Moi, je ne saurais concevoir qu'on » goûte de pareilles œuvres et qu'on puisse applaudir à » des Barbares qui défigurent si pitoyablement la langue » grecque. » La contenance des assistans paraissant accorder une approbation tacite à cette étrange observation, Polydore perdit patience : « *O Athéniens*, s'écria-t-il, *vous n'êtes que des enfans, vous vivez comme des enfans, vous parlez comme des enfans !* »

Je ne vous ai rien dit encore des dames athéniennes,

et vous attendez sans doute que je vous les fasse connaître au moins par quelque légère esquisse. L'influence que les femmes exercent sur les mœurs d'une nation mérite, en effet, une attention sérieuse. Cet attrait irrésistible de la beauté porte avec lui un charme si puissant qu'il s'unit à tous les actes par lesquels un peuple s'élève ou tombe dans l'abaissement ; tour-à-tour efféminé, sans pudeur, ou capable des actions les plus héroïques, suivant qu'il est entraîné par lui dans les langueurs de la volupté, dans l'effronterie du vice, ou qu'il en reçoit les inspirations d'une noble passion qui élève et fortifie l'ame. Il est donc bien important de s'occuper, dans les institutions publiques, des moyens de façonner de bonne heure cette intéressante moitié du genre humain aux vertus solides qui doivent avoir plus tard une si grande action sur le sort de la société tout entière.

Vainement chercherait-on chez les dames d'Athènes cette fermeté et cette élévation de sentimens qui éclatent chez les dames romaines appelées à exercer ce doux empire de leurs charmes sur un peuple qui, lui-même, doit dicter des lois au reste du monde. On peut reprocher aux Athéniennes de partager, si elles ne l'ont fait naître, cette légèreté, cette passion pour les choses frivoles, qui est devenue le type de leur nation. Tout occupées du désir de se rendre agréables et de rehausser leurs agrémens par tous les ressorts de la toilette, le soin de leur parure est leur principale affaire. Elles s'appliquent à inventer chaque jour des modes nouvelles, et telle est la contagion d'un pareil exemple sur un sexe que ses attraits séduisans destinent essentiellement à plaire, que la grave fierté de nos dames romaines s'est abaissée plus d'une fois devant ces prêtresses de la mode. C'est ainsi qu'elles ont emprunté

des dames d'Athènes l'art de donner artificiellement à leur visage la blancheur des lys et la couleur vermeille des roses.

Je fus présenté chez une dame nommée Lasthénie, dont la maison est le rendez-vous de tout ce qu'il y a de distingué dans la ville. Elle en faisait les honneurs avec une affabilité toute particulière, s'occupant sans affectation de chacun de ceux qui paraissaient chez elle. Ma qualité d'étranger et de Romain me valut de sa part un accueil gracieux, ayant le désir, sans doute, de faire naître dans mon esprit une opinion favorable sur les attraits des beautés de l'Attique. Sa parure était des plus recherchées. Sa robe était couverte de broderies brillantes et d'un goût exquis; des figues d'or pendaient à ses oreilles; des cigales du même métal, qui semblaient se jouer dans ses cheveux, complétaient l'ensemble de sa toilette auquel se joignaient les plus suaves parfums. Bientôt elle fut distraite par l'arrivée d'un certain nombre de personnes des deux sexes : parmi elles étaient plusieurs jeunes hommes qui me semblèrent partager avec les femmes cet amour excessif de la parure qui est réservé à ces dernières et qu'on leur pardonne plus volontiers. Comme elles, ils étaient frisés et avaient leur linge parfumé de cette plante qui croît sur les murs du Parthénon, d'où elle a pris sa dénomination. Ils affectaient un langage traînant et les mignardises de l'enfance. La plupart d'entre eux se jetèrent, en entrant, comme des gens accablés de fatigue, sur des siéges à dos renversé, et ils s'y établirent sans en bouger jusqu'au moment où, quittant l'assemblée, ils allèrent promener ailleurs leur désœuvrement. L'un d'eux se plaignit de migraine, et, tirant de sa poche un petit miroir, se mit à rajuster ses cheveux et quelques parties de sa toilette. Loin de

condamner ces sottises, Lasthénie et les autres dames semblaient les encourager par un sourire approbateur. Une circonstance me fournit la preuve que si les dames athéniennes se mettent en frais pour paraître agréables, elles reçoivent mal ceux qui rendent hommage à d'autres charmes que les leurs. Quelqu'un de la compagnie, arrivé récemment de Lacédémone, entreprit de relever les agrémens des femmes de la Laconie. Il vanta leur adresse à manier un cheval, la grâce de leurs habits courts; il admirait leurs étoffes moirées, leurs gazes légères. Ce simple chapeau de joncs de l'Eurotas, qui couvre leur front, disait-il, donne à leur figure un charme naïf des plus attrayans. Lasthénie témoignait quelque impatience; mais lorsqu'il se mit à louer la beauté de leur teint et la finesse de leur taille : « C'est, sans doute, dit-elle d'un ton de » dédain, c'est au brouet noir dont elles se nourrissent, » qu'elles doivent de si précieux avantages! » et elle tourna le dos au malencontreux discoureur. Alors celui-ci, s'adressant à moi, me dit à demi-voix : « Les Athéniennes » croient être belles parce qu'elles ont l'art de dissimuler » avec adresse les défauts de leur taille et de leur figure; » les femmes de Lacédémone sont belles véritablement et » ne s'en doutent point. »

Ayant pénétré dans celui des appartemens de Lasthénie destiné à sa bibliothèque, j'eus la curiosité d'examiner en détail les ouvrages qui la composaient. C'était le recueil des pièces de théâtre de Cratinus, d'Eupolis, de Ménandre, d'Aristophane, d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide; mais les volumes les plus soignés et auxquels on avait paru attacher le plus de prix étaient les poésies de Damophyle, de Sapho, d'Anacréon. On y voyait encore quelques autres pièces poétiques de moindre importance, outre plusieurs

écrits éphémères, récemment publiés. Ces livres, richement ornés, étaient tous d'un petit format parfaitement égal. J'appris de quelqu'un qui se trouvait près de moi que les copistes ayant imaginé de transcrire ces divers ouvrages sous le format que je remarquai, en avaient obtenu, par ce moyen, un débit considérable. Vous voyez ici, ajouta-t-il, à-peu-près toutes les œuvres qui composent la lecture habituelle de nos dames, et c'est sur ces écrits qu'elles s'étudient à former leur style.

J'ai parcouru plusieurs fois les promenades publiques où se rassemblent les Athéniens de toutes les classes. C'est particulièrement le soir, un peu avant ou après le coucher du soleil, que l'on y rencontre le plus de personnes distinguées. C'est tantôt au Pyrée, tantôt dans une prairie appelée l'*Énœon*, que se porte la foule des promeneurs. Des bosquets de hauts peupliers qui entourent cette prairie y maintiennent une agréable fraîcheur. La beauté du site, le mouvement qui règne parmi cette population si sensible à l'attrait du plaisir, la variété et l'éclat des costumes, le soin que prend chacun pour y paraître à son avantage, tout concourt, il faut le dire, à donner à l'ensemble de ces réunions un aspect séduisant. Il est encore un autre endroit nommé *Ægyron*, qui est également fréquenté. Ayant observé plusieurs échafauds dont je ne pouvais deviner la destination, on m'apprit qu'ils avaient été dressés par le peuple d'Athènes, qui se rend en ce lieu pour assister aux farces que les paysans d'Icaria viennent y représenter à la lumière. Je n'ai point eu la curiosité de prendre ma part de ce spectacle que ne dédaignent cependant pas toujours les personnes de haut rang.

L'hiver, c'est aux fêtes des Bacchanales, célébrées par des prêtresses appelées *Gérares*, que les dames se rendent assidûment.

Quoique semblable, pour le fond, à celle des autres peuples de la Grèce, la religion des Athéniens est mêlée de quelques pratiques qui leur sont particulières et qui donnent lieu quelquefois à d'absurdes contradictions. Ainsi, tandis que Cérès et ses mystères sont pour eux l'objet d'une grande vénération, comme touchant plus particulièrement aux intérêts de l'Attique; alors que nul n'en parlerait impunément avec irrévérence, ils écoutent, sans en être choqués, les impiétés que Prométhée, dans la tragédie d'Eschyle, ose adresser au maître de l'Olympe. Ce peuple léger passe brusquement et sans mesure des amusemens les plus vifs, souvent les plus licencieux, à de sévères exercices de sa croyance. Cédant à tout l'entraînement d'une folle gaîté pendant la célébration des Thesmophories, il se rend le 3.me jour, où elles finissent, de l'Odéum et du théâtre de Bacchus, dans le temple de Minerve pour y suivre les observances religieuses et solennelles qui lui sont prescrites. Aux fêtes sacrées d'Éleusis, les femmes resteront souvent douze heures consécutives dans le temple sans prendre aucune nourriture, et aussitôt après ces temps consacrés à la retraite, on les verra se livrer avec une nouvelle ardeur à toutes sortes de dissipations. Mais pourrait-on croire que les gens les plus graves se laissent parfois entraîner au torrent d'une superstition puérile! J'ai vu, pour une affaire de haute importance et d'une nature très-pressante, la convocation d'une assemblée publique être retardée jusqu'au jour suivant, pour qu'elle ne tombât point au jeudi, réputé par les Athéniens jour malheureux et de mauvais augure.

Je me borne en ce moment, Icilius, à ce faible aperçu du tableau que j'ai sous les yeux. Je pourrai, si vous le désirez, en étendre davantage les diverses teintes. J'ai

cherché, toutefois, à vous peindre, quoique bien en raccourci, les traits principaux du peuple de l'Attique, non point tel que me l'ont représenté ses historiens et ses poètes, mais nonchalamment étendu au bas du piédestal sur lequel l'avaient élevé ses temps glorieux. A regret désabusé de l'illusion qu'ils avaient produite en moi : O Athéniens, me suis-je écrié intérieurement, qu'êtes-vous devenus! Ces mots sacrés, *honneur*, *patrie*, qui faisaient palpiter si vivement le cœur de vos aïeux, ne résonnent-ils donc plus à votre oreille que comme de vains sons! Animés du seul désir d'obtenir des richesses, afin de satisfaire vos penchans avec plus d'aisance, ou tout entiers au soin de vos plaisirs, ennemis seulement de ce qui viendrait en troubler la jouissance, êtes-vous donc arrivés à ce point d'être insensibles à tout sentiment généreux! Prêts à tendre les mains aux fers que vous prépare un despote ambitieux et perfide, vous subirez sans effort le joug qu'il va vous imposer. Cependant, esclaves orgueilleux, vous voudrez encore paraître recevoir volontairement sa loi, ou même vous le remercierez d'avoir daigné vous asservir, perdant ainsi la mémoire de tout ce que vos pères ont vénéré.

O siècle de Périclès, où êtes-vous! Tout était grand alors, aujourd'hui tout est rapetissé. Quelques majestueux édifices, témoignage de la splendeur de ces beaux jours, restent encore debout, comme un reproche muet de l'abaissement où vous êtes tombés, ô fils de l'Attique! Dans peu de temps, peut-être, ces jalons d'un autre âge attesteront par leurs ruines l'ingrate indifférence des enfans dégénérés des hommes d'autrefois!*

Bientôt, Icilius, je quitterai ce sol déjà flétri par le souffle d'esclavage qui le menace. Il est triste d'assister à

la destruction du monument qui s'écroule. Le spectacle d'une grandeur déchue contriste l'âme et l'assiége de pénibles réflexions. C'est près de vous, c'est dans ma noble patrie que j'irai retrouver des hommes; et plus fier encore de lui appartenir, je dirai, en relevant la tête avec un juste orgueil : Et moi aussi, je suis Romain!

M. de La Balmondière, admis en 1837 au nombre des membres résidans, a pris pour sujet de son discours l'histoire du monde, qu'il a spécialement étudiée dans ses rapports avec la religion, dont les événemens doivent marcher de front avec ceux des grands empires Le tableau qu'il a déroulé sous vos yeux se trouve ainsi divisé en deux grandes périodes : la première embrasse les quatre mille ans écoulés depuis la création jusqu'à la naissance de Jésus-Christ; la deuxième commence avec ce grand événement et se continue jusqu'à nos jours.

Pour l'histoire du premier âge, dit M. de La Balmondière, on ne peut croire sérieusement aux ridicules cosmogonies d'Hésiode et d'Ovide, tandis qu'on est entraîné à accorder une confiance entière au récit si simple et à la fois si sublime de Moïse. D'ailleurs, les découvertes de la science ne démontrent-elles pas chaque jour l'impossibilité d'attribuer au monde une origine plus ancienne que celle que lui assigne l'historien sacré, et ne confirment-elles pas ce qu'il nous apprend de cet épouvantable cataclysme qui a englouti la terre sous les eaux du déluge? Aussitôt après, on voit les lois s'établir, les mœurs se polir et les empires

se former. Babylone, Ninive, l'Égypte ont déjà des rois. Bientôt Ninive a fait place à Babylone ; Cyrus détruit l'empire des Babyloniens ; du fond de la Macédoine le grand Alexandre s'élance : « La terre se tait devant lui ; » la Perse est subjuguée ; la Grèce triomphe. Mais déjà le peuple-roi ne connait plus de bornes à sa puissance, et l'empire d'Alexandre n'est plus qu'une province romaine. Cependant, ces peuples si célèbres, si policés, que nous voyons se succéder les uns aux autres, ignoraient « celui de qui relèvent tous les empires » (Bossuet, oraison funèbre de la reine d'Angleterre.), celui qui les donne et qui les ôte à qui il lui plait, celui qui leur imposait à eux-mêmes cette mission providentielle qu'il ne leur était pas donné de comprendre. Entraînés par l'erreur, leur polythéisme alla jusqu'à déifier les vices les plus honteux. Hâtons-nous, toutefois, de le reconnaître ! des vertus morales, la piété filiale, l'amour de la patrie, si puissant chez les Grecs et les Romains, la fidélité à la foi jurée, brillent encore au milieu des ténèbres et de la dépravation du paganisme. Et si leur philosophie nous découvre des systèmes absurdes, les plus vantés de leurs sages, Socrate, Platon, Aristote, enseignent une morale plus relevée. Socrate et Platon surtout connurent l'immortalité de l'ame et le grand principe de l'unité de Dieu ; heureux s'ils avaient eu le courage de ne pas renfermer ces magnifiques et sublimes doctrines dans l'enceinte étroite des écoles et de l'académie ! Mais, disons-le avec Bossuet, « toute la terre était possédée de la même erreur ; la vérité n'y osait paraître. Ce grand Dieu, créateur du monde, n'avait de temple ni de culte qu'en Jérusalem. » (Discours sur l'Histoire universelle.)

Tel était ce monde lorsque Jésus-Christ vint en renouveler la face. « Du sein du plus furieux fanatisme, dit

Jean-Jacques, la plus haute sagesse se fit entendre..... Voyez les livres des philosophes avec toute leur pompe : qu'ils sont petits près de celui-là ! » C'est de l'Évangile que parle Rousseau. « Est-ce là le ton d'un enthousiaste où d'un ambitieux sectaire ?.... Où est l'homme, où est le sage qui doit agir, souffrir et mourir sans faiblesse et sans ostentation ? Quand Platon peint son juste imaginaire couvert de tout l'opprobre du crime et digne de tous les prix de la vertu, il peint trait pour trait Jésus-Christ. La ressemblance est si frappante que tous les Pères l'ont sentie et qu'il n'est pas possible de s'y tromper. Quels préjugés, quel aveuglement ne faut-il point avoir pour oser comparer le fils de Sophroniaque au fils de Marie ! Quelle distance de l'un à l'autre !.... Oui, si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus-Christ sont d'un Dieu. » (Émile, livre 4.)

Ici commence la deuxième période de l'histoire du monde. Les disciples du Crucifié portent partout sa doctrine : Rome, la ville immortelle, reçoit le chef des douze pauvres pêcheurs, et saint Paul prêche à l'aréopage le Dieu jusqu'alors inconnu. Bientôt l'Évangile est partout annoncé ; pendant trois siècles, la terre est inondée du sang des martyrs. Mais enfin, vainqueur par la croix, Constantin veut que la croix triomphe avec lui : l'univers est chrétien. L'empire, déchiré par les factions, est humilié sous l'épée des Barbares ; mais Rome sera respectée. Déjà l'esclavage s'abolit ou se mitige ; le droit de la guerre devient moins cruel ; la législation s'empreint de l'esprit de douceur du christianisme ; la vérité remplace presque partout l'erreur.

Les sociétés nouvelles apparaissent : Clovis incline son front sous l'eau du baptême ; la France, qu'attendent de

si glorieux destins, reconnaît le vrai Dieu. Les Maures sont chassés de l'Espagne; Pélage monte sur le trône. Charlemagne fonde le nouvel Empire d'Occident qui bientôt échappe à sa débile postérité; la féodalité s'établit. Dans leurs épaisses forêts, et au milieu des neiges et des glaces du Nord, la Pologne, la Suède, la Moscovie se soumettent à l'Évangile; les Normands se rendent maîtres de l'Angleterre. Les onzième, douzième et treizième siècles nous montrent l'Europe se précipitant sur l'Orient pour arracher aux Infidèles le tombeau du Sauveur. La même inspiration religieuse qui poussait les peuples aux croisades élève ces innombrables églises gothiques, non moins admirables par la perfection et la délicatesse des détails, qu'effrayante, en quelque sorte, par la hardiesse de leur gigantesque construction. Louis VI organise les communes; bientôt après, apparaît le règne glorieux et brillant de Philippe-Auguste. Intrépide guerrier, sage législateur, arbitre des rois et grand roi lui-même, Louis IX meurt devant Tunis. Sous les Valois, l'Anglais met la France à deux doigts de sa perte; à la vierge de Domrémy il est réservé de renverser l'usurpation et de venger la patrie. La découverte de l'imprimerie fait faire un pas immense à l'esprit humain : les chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et latine, échappés aux ravages du temps et des Barbares, ne demeureront pas plus long-temps ensevelis sous la forte poussière des cloîtres qui, dans cette nuit du moyen-âge, avaient gardé religieusement le dépôt sacré des lettres.

L'Empire d'Orient, livré depuis long-temps au schisme et aux subtilités des rhéteurs, tombe sous les coups de Mahomet II; les Grecs portent en Italie le goût des arts et la politesse des mœurs. Un monde nouveau se découvre;

le commerce fleurit et s'étend. Le seizième siècle voit, du fond de la Germanie, Luther donner le signal de la révolte de la pensée et des opinions religieuses, déplorable origine de tant de guerres sanglantes et bientôt de révolutions plus cruelles encore. Entourés du magnifique patronage de Léon X et de François I.er, les lettres et les arts projettent un long reflet de gloire sur le siècle des Médicis, devenu non moins brillant que ceux de Périclès et d'Auguste. Henri IV monte sur le trône, et, par une heureuse paix, répare les fléaux des guerres civiles. Il formait de vastes plans, il allait exécuter de grands desseins, lorsqu'un fer parricide tranche des jours si précieux et plonge la France dans le deuil. Richelieu, fondateur de l'Académie Française, s'acquiert un nouveau titre de gloire en effaçant les derniers vestiges de la féodalité. Louis-le-Grand, environné de son cortége de grands hommes dans tous les genres, élève la France au plus haut degré de splendeur et donne son nom au plus beau siècle de notre histoire. Mais à peine est-il couché dans sa tombe que la Régence vient, avec son désastreux système et ses scandales, détruire l'œuvre du grand roi et préparer les voies à la licence du règne suivant. Une mensongère philosophie, le scepticisme, l'incrédulité, la corruption des mœurs envahissent toutes les classes de la société. La Russie, que le génie de Pierre-le-Grand avait élevée tout-à-coup si haut, partage avec ses alliés la Pologne qui, pour reconquérir sa nationalité, a fait depuis de glorieux mais inutiles efforts. L'Amérique secoue le joug de la métropole; la France se déclare pour les colons, et prend part à cette guerre dans laquelle se sont développés tous ces principes d'indépendance et de liberté qui ont remué le monde et qui agitent encore plusieurs nations de l'Europe.

M. de La Balmondière termine son tableau par les événemens qui se sont succédé sous nos yeux et dont la suite appartient à la Providence. Dans cet exposé de l'histoire générale, il trouve, pour le temps présent, des enseignemens utiles, profonds et toujours impartiaux ; toujours aussi il voit la main de Dieu diriger les événemens vers des fins inconnues pour nous, mais qui découvrent constamment sa sagesse infinie. Il trouve surtout cette grande leçon, que la sauve-garde la plus sûre des états est la religion ; que le mépris des mœurs et des lois entraîne toujours après soi les troubles civils et trop souvent la chute des empires.

M. de La Balmondière s'attache enfin à faire sentir qu'il appartient aux académies provinciales de s'appliquer à rechercher et à réunir tous les documens historiques qui se rattachent à leur pays ; à présent surtout qu'un demi-siècle de révolution ayant étendu son niveau sur la France, on voit s'effacer tous les jours davantage la physionomie particulière, propre jadis à chacune de ses provinces. Recueillons, dit-il en terminant, les pages de notre vieille histoire, qui vont s'effeuillant chaque jour, en même temps qu'achèvent de tomber les ruines de nos monumens anciens, que le vandalisme d'une époque peu reculée nous a faites. Il est digne de vous, Messieurs, d'encourager de semblables travaux, puisque c'est à la fois servir la science et honorer son pays.

M. le marquis Doria, chargé de répondre au récipiendaire, donne des éloges à l'instruction solide que l'on découvre dans le tableau historique qu'il vient de dérouler. Il applaudit surtout aux sentimens religieux dont il a fait la base de son travail, en le rattachant à ces vérités éternelles qui sont le fondement de notre croyance et sur lesquelles repose le bonheur social.

Au mois de janvier 1838, M. de La Balmondière vous a lu le rapport dont il avait été chargé sur un ouvrage présenté par M. le baron de Gingins-Lassaraz, et qui était intitulé : *Essai sur l'établissement des Burgunden dans la Gaule et sur le partage des terres entre eux et les régnicoles.*

Ce titre modeste, dit M. le rapporteur, prouve que M. de Gingins a moins prétendu résoudre cette importante question que l'éclaircir. Il n'a fallu rien moins que l'érudition et les laborieuses et patientes recherches de l'auteur pour recueillir autant de données sur un événement déjà si éloigné de nous. M. de Gingins-Lassaraz a divisé son travail en cinq chapitres : le premier embrasse la période écoulée entre 413 et 456. Il traite de l'établissement transitoire d'une partie de la nation des Burgundes dans la Gaule rhénane ou Germanie supérieure (413), en qualité de défenseurs, d'auxiliaires. Cet établissement fut une colonisation militaire fondée sur les bases du droit commun pratiqué entre l'empire romain et les peuples étrangers admis dans son alliance.

Venu des bords de l'Oder, le principal noyau des Burgundes était, en 370, fixé dans la Germanie centrale (Haut-Palatinat). C'est de là qu'ils s'avancèrent vers le Rhin, au nombre de 80,000, à l'instigation de l'empereur Valentinien I.er, qui voulait les opposer aux Allemands, leurs voisins du côté du Midi. Mais cette entreprise ne fut pas heureuse : après plusieurs défaites successives, ils furent obligés de regagner précipitamment leurs foyers. En 411, Jovinus se fit proclamer empereur à Mayence, et, pour s'assurer l'appui des Burgundes, il leur promit des cantonnemens dans la Gaule. Constance, général pour l'empereur Honorius, vainquit le tyran qui fut mis à mort ; mais, au nom de l'empereur, Constance ratifia les enga-

gemens pris avec Jovinus, et les Burgundes obtinrent (413), sur la rive gauche du Rhin, un pays situé entre ce fleuve, la Moselle et la chaîne des Vosges, c'est-à-dire, à-peu-près toute la Bavière rhénane. Cette convention, en réservant toutefois la suzeraineté de l'Empire, investit les Burgundes de la souveraineté immédiate sur le territoire cédé, à la condition expresse qu'ils en défendraient les limites contre toute invasion nouvelle et qu'ils n'empiéteraient point sur les provinces voisines. Le chef des Burgundes, ayant choisi les environs de Worms pour sa résidence, assigna à chacun de ses compagnons *(comites)*, un commandement déterminé. Ces chefs divisèrent eux-mêmes leurs arrondissemens entre les capitaines ou chefs de canton *(centenarii)*, et ceux-ci opérèrent à leur tour, par la voie du sort, la répartition des terres vacantes entre tous les chefs de famille libres *(liberi)*, qui faisaient annuellement entre eux l'échange mutuel de leurs champs. Les principaux arrondissemens territoriaux occupés par les Burgundes, pendant cette période, sont ceux de Mayence, de Worms, de Spire, etc., et correspondent à l'ancien département du Mont-Tonnerre, qui contient environ 400 lieues carrées d'Allemagne. Au témoignage de l'historien Orose, les Burgundes étaient un peuple doux et humain, et, après leur conversion au christianisme, ils traitèrent les Gallo-Romains moins en sujets qu'en frères.

Le sujet du chapitre second est l'établissement permanent des Burgundes dans les provinces rhodaniques et jurassiennes, en 456 (Haute-Saône, Jura, Alpes), établissement qui s'opère pacifiquement, à la suite de conventions conclues entre ce peuple et les magistrats des cités.

L'Empire d'Occident penchait vers sa ruine : l'assassinat

d'Aétius, des empereurs Valentinien le jeune et Maxime, la chute d'Avitus, la confusion des peuples de la Gaule, tout contribuait à laisser les provinces à la merci des étrangers qui, de leur côté, se regardaient comme libérés des engagemens qu'ils avaient pris avec Rome. Sidoine Apollinaire, Marius, évêque d'Avenches, Eusèbe, dans sa Chronique dont les extraits ont été conservés par Frédégaire, nous apprennent que, dans cette circonstance, les sénateurs et les plus puissans d'entre les Gallo-Romains, voulant éviter à la fois l'anarchie, l'exaction du fisc romain et la conquête à main armée des Burgundes, leur envoyèrent, en 456, des députés pour traiter avec leurs chefs de la soumission de leurs provinces (la Lyonnaise et la Séquanaise) et d'un partage équitable du territoire entre les deux nations. Langres, Besançon, Avenches, Nyon, Genève, Tarentaise, Martigny (l'ancien *Octodurum*) firent également leur soumission. Telles furent d'abord les bornes du premier royaume de Bourgogne. Mais ce nouvel état s'agrandit encore par la suite dans les territoires d'Autun et de Mâcon; car, à l'époque du concile d'Épaône, où siégeaient vingt-six évêques soumis à l'autorité de Sigismond, le royaume de Bourgogne se trouvait circonscrit entre la Haute-Loire, l'Ardèche et la Durance, les Alpes maritimes, graies et pennines, l'Aar et la chaîne transversale des Vosges qui s'étend de Bâle à Nevers. La cité de Lyon, ruinée par les troubles civils, implora aussi la protection des Burgundes. Mais l'empereur Majorien étant venu (458) soumettre la Gaule à son autorité, ceux-ci furent obligés de restituer cette ville importante qui ne leur fut définitivement cédée, vers l'an 470, que par suite d'un traité fait avec l'empereur Anthemius. Cette convention leur abandonne en même temps Vienne et son territoire jusqu'à la

Durance, ainsi que le Vivarais, à condition qu'ils prêteraient le secours de leurs armes pour défendre l'Auvergne contre les Visigoths, et qu'ils reconnaîtraient la suzeraineté des empereurs.

Pendant la période de 78 ans qui s'écoula entre la fondation de ce nouvel état et sa chute, les Burgundes prirent une part active aux événemens qui achevèrent la ruine de l'Empire d'Occident. Ils firent diverses expéditions en Espagne, ainsi que dans le nord de l'Italie, et ne succombèrent (534) sous la domination des Franks qu'après une lutte opiniâtre et sanglante qui se prolongea pendant dix années.

L'auteur consacre son troisième chapitre à décrire l'invasion des Burgundes dans la Séquanie, dans l'Helvétie romane, enfin dans les Alpes pennines et graies.

La Séquanie (Franche-Comté), renfermée entre les Vosges et le Jura, allait du territoire des Rauraques (Bâlois) jusqu'à celui des Sébusiens (Bressans). Les Burgundes occupaient la partie de cette contrée située le long du versant occidental du Jura, depuis le Doubs jusqu'aux sommités de cette chaîne, laissant les anciens habitans paisibles possesseurs du plat pays. Ils avaient divisé la Séquanie en cinq arrondissemens : trois de ces arrondissemens s'étendaient le long du Jura et de la rive gauche du Doubs, et les deux autres dans la plaine, depuis la rive droite de ce fleuve jusqu'aux Vosges.

L'arrondissement de *Condate*, aujourd'hui St.-Claude, *pagus Scutdingus*, fut cédé aux Burgundes, mais réservé pour former le domaine particulier de leurs rois. Il servit par la suite à doter les monastères et à récompenser la fidélité des principaux officiers de l'état. Ce *pagus* était borné à l'ouest par l'Ain et le Doubs, et comprenait la plus grande partie du département du Jura.

Le deuxième arrondissement, le Varais, *pagus Varascum*, dont le chef-lieu était Baume, avait été distribué par lots à tous les chefs de famille auxquels ce quartier était assigné.

Le troisième arrondissement, l'Ajoie, *pagus Alsgaudia*, avait pour ville principale l'ancien *Epomandurum*, aujourd'hui Mandeure, commune rurale du département du Doubs, où l'on a retrouvé de beaux restes d'antiquités romaines.

Le comitat d'Amous, *pagus Camavorum* et *Amavorum*, dans un acte du 7.e siècle, composait le quatrième arrondissement et était réservé aux Gallo-Romains indigènes.

Enfin, le cinquième arrondissement, formé du comitat de Port-sur-Saône, *pagus Portensis*, avait été également réservé aux régnicoles.

Besançon, métropole de toute la Séquanie, placée à la jonction des trois *pagus* de Varasque, de Port et d'Amous, et sur la limite des deux zônes respectivement occupées par les Gallo-Romains et les Burgundes, paraît avoir été exceptée du partage territorial fait entre les deux peuples. Le *præses* romain seulement était remplacé par un comte urbain, nommé par les rois Burgundes. Toutefois, cette espèce de neutralité fut momentanément altérée par suite de dissentions religieuses qui éclatèrent, sous Gondebald, entre les Romains et les Burgundes : les premiers étaient orthodoxes, ceux-ci étaient ariens.

M. de Gingins décrit ensuite l'Helvétie romane pendant l'occupation des Burgundes. Cette contrée, qui comprenait la totalité de l'Helvétie occidentale, entre le mont Jura, le lac Léman et le Rhône, depuis la rivière de l'Aar, à l'est, jusqu'au Pas de l'Écluse, à l'ouest, fut divisée par le roi Gundioch en sept comitats, savoir : 1.° le pays

de Vaud, *pagus Waldensis*, réservé aux indigènes; 2.° le comitat de Vully, *pagus Villiacensis*, dont l'antique cité épiscopale d'Avenches était le chef-lieu; 3.° le comitat de Nugerol, *pagus Neurolensis*, occupé par les Burgundes; 4.° le comitat de Fribourg, *comitatus Friburgensis*, qui était l'apanage du domaine royal; 5.° le district de Château-d'Oex, *pagus in Ogo*, distribué entre les chefs de famille; 6.° le pays de Noville, *Penni-Lucus*, près Vevey, réservé aux indigènes; 7.° le pays de Nyon, *pagus Equestricus*, qui comprenait le pays de Gex, le haut et le bas Bugey.

L'auteur s'occupe enfin de la domination des Burgundes sur le pays des Allobroges (la Savoie), qu'ils divisèrent en cinq comitats: le Genevois, le Faucigny, le décanat d'Alinges (Chablais), l'Albanais et la Tarentaise.

Le chapitre quatrième traite des provinces cédées aux Burgundes par l'empereur Anthème, qui, pour obtenir contre les Visigoths, en Auvergne, le secours des Burgundes, leur accorda, vers 470, le Lyonnais, le Dauphiné, le Valentinois, le Vivarais et Vienne, avec son territoire jusqu'à la Durance. Cette concession fut faite sur les mêmes bases que l'avait été, en 1413, celle de la Germanie supérieure, c'est-à-dire que les Burgundes occupèrent ces provinces en qualité d'auxiliaires et d'alliés de l'Empire.

Dans le cinquième et dernier chapitre se trouvent réunies quelques réflexions générales sur les concessions territoriales ou bénéfices accordés par les premiers rois des Burgundes, ainsi que sur les institutions, les coutumes et les lois de ce peuple guerrier.

Nous regrettons vivement avec votre rapporteur que l'auteur de cet essai n'ait pu se livrer aux mêmes investigations sur les anciens diocèses d'Autun, de Chalon et de Mâcon, dont les territoires ont incontestablement fait

partie du premier royaume de Bourgogne, et ont dù participer au même mode de partage que les provinces d'outre-Saône qui nous avoisinent.

M. Ragut vous a communiqué, à l'occasion de sa réception, quelques notes historiques sur l'établissement des Franks dans les Gaules. Il retrace d'abord la situation déplorable de notre nation, à l'époque de l'invasion romaine, la triste condition du peuple et même des petits possesseurs qui furent réduits par le besoin à se soumettre à l'esclavage. Toutefois, les Romains ayant introduit parmi nous leurs lois et leurs usages, les villes offrirent pour quelque temps encore à leurs habitans un asile sûr, paisible et assez indépendant. Mais ces bonnes institutions, ces mœurs se perdirent peu-à-peu, et leur oubli entraîna de nouveau les Gaulois dans l'asservissement. La nation était dès-lors composée de trois classes : 1.° les privilégiés, 2.° les curiales, 3.° les prolétaires. L'armée, le clergé et le corps nombreux des fonctionnaires appartenaient à la première classe ; les citoyens payant le cens exigé pour être admis à prendre part à l'administration de la cité formaient la seconde classe ; la troisième classe, c'est-à-dire tout le reste du peuple, n'était compté pour rien et vivait dans une misère profonde. L'anéantissement des richesses communales, dont les empereurs s'emparèrent, réduisit bientôt les curiales mêmes à une condition pénible et onéreuse. A cette époque, les peuples des Gaules, courbés sous la domination pesante de Rome et privés de la protection de leurs magistrats, gémissaient sous la plus dure oppression. Quelques-uns d'entre eux vont chercher dans d'autres contrées une liberté qu'ils ne trouvent plus sur leur propre sol. Cependant, au moment

où l'empire romain, déchu de son ancienne grandeur, est menacé d'une ruine prochaine, les hordes sauvages, qui, de toutes parts, se précipitent sur les pays soumis à sa domination, exercent dans les Gaules les ravages les plus effroyables. L'invasion d'Attila met le comble à de si grands malheurs. Mais détournons nos regards de ces dévastations pour arriver à l'établissement des Franks, qu'il ne faut pas confondre avec l'invasion des Barbares. Après plusieurs tentatives infructueuses, ils ne parvinrent à occuper et à conserver quelques provinces gauloises que sous Clovis, qui doit, en effet, être considéré comme le véritable fondateur du royaume des Franks. Le christianisme, plus encore que les victoires de ce chef, achève de consolider sa puissance, en lui soumettant les populations ennemies de l'arianisme. A sa mort, en 511, il laisse un royaume qui s'étend des Pyrénées à l'embouchure du Rhin.

Dans sa réponse au récipiendaire, M. de Lacretelle commence par louer le zèle et la persévérance qu'il a déployés dans le travail utile de la Statistique du département. Puis, s'arrêtant sur la notice historique dont il vient d'entendre la lecture, il exprime le regret que l'auteur n'ait pas poussé plus loin ses recherches sur les Gaules, et il trouve qu'il a parlé trop succinctement à son gré de l'influence exercée par les Romains sur la civilisation de nos provinces. S'ils n'ont pas agi sous ce rapport à la manière du christianisme, il est à remarquer, dit M. le président, qu'ils ont civilisé, organisé particulièrement les Gaules, dont les peuples, de mœurs simples et austères, ne pouvaient leur offrir un riche butin; tandis qu'ils n'ont vu, dans les brillantes contrées de la Grèce et de l'Égypte, qu'une proie pour leur avidité, et, ne son-

geant qu'à les dépouiller, se sont peu occupés de ce qui pouvait toucher aux intérêts de ces peuples enrichis par les arts et la civilisation. Dans les Gaules, au contraire, on découvre un grand nombre de preuves du passage et des bienfaits du peuple conquérant. Lyon et ses remarquables constructions, les routes, les aqueducs jetés de toutes parts en offrent autant de témoignages. Le droit municipal, établi par eux pour servir de contre-poids à la servitude, est encore aujourd'hui le sujet de l'attention des publicistes, qui applaudissent à la sagesse de cette institution, toute grossière qu'elle pût être dans sa forme. Les Gaulois, si fiers et si belliqueux, dit M. le président, étonnent par leur penchant pour les lettres et les sciences, et les succès qu'ils obtiennent en ce genre, notamment dans l'académie de Lyon, excitent l'étonnement et l'approbation du vainqueur. L'un des empereurs romains, Claude, leur accorde hautement son suffrage. Au temps même des Barbares, quelques écrivains se font encore remarquer, entre autres, Sidoine Apollinaire. On voit donc, ajoute M. le président, que les travaux littéraires de nos aïeux ont surmonté constamment les obstacles suscités par la conquête et la barbarie. S'il n'aime point l'esprit envahissant et oppresseur des Romains, il croirait néanmoins manquer de justice en ne reconnaissant pas les services importans dont les Gaules, et notre France en particulier, sont redevables à ces dominateurs du monde.

Au mois de novembre 1839, M. Jacques Bresson vous a présenté, à l'appui de la demande du titre de correspondant, son Histoire financière de la France, en 2 volumes in-8.° Bien que cet ouvrage ait paru depuis plusieurs années et qu'il ait été jugé favorablement dès

l'époque de sa publication, il est devenu, conformément à vos statuts et à vos anciens usages, l'objet d'un rapport qui a été confié à M. Calmels, et dont vous avez entendu la lecture dans votre séance générale du mois de janvier 1840.

Voici l'analyse de ce rapport remarquable, qui mérita à son auteur les suffrages unanimes de l'assemblée : M. Bresson a placé en tête de son livre la longue énumération des impôts qui pesaient autrefois sur la France; c'étaient : le dixième, le vingtième, la taille, la capitation, les gabelles, les droits de traite, de main-morte, de franc-fief, d'aubaine, de joyeux avènement, de marc d'or, de sou pour livre, les aides, les corvées, la vénalité des charges, les maîtrises, la dîme, le don gratuit, la régale, l'oblat, etc. L'origine, la nature, l'étendue et l'influence morale de chacun de ces impôts sur les diverses classes de la société forment l'introduction de l'ouvrage. L'auteur donne ensuite, par ordre chronologique, la biographie de chaque ministre ou surintendant des finances, en commençant par Marigny, intendant sous Philippe IV, en 1301. Depuis cette époque jusqu'au règne d'Henri IV, c'est-à-dire pendant environ trois siècles, l'administration des finances ne fut qu'une suite continuelle de création d'impôts nouveaux et de dilapidations de toute espèce. Sur seize surintendans, neuf furent pendus ou eurent la tête tranchée; plusieurs autres furent condamnés au bannissement ou enfermés à la Bastille. Ainsi, presque tous, ils eurent une fin tragique, après avoir surpassé en luxe, en excès, en prodigalités, les princes et les rois.

Henri IV, voulant mettre un terme à un état de choses aussi désastreux, supprima la place de surintendant et établit un conseil de finances, composé de huit membres;

mais il ne tarda pas à s'apercevoir, ainsi qu'il le disait lui-même, « qu'il s'était donné huit mangeurs, au lieu d'un. » Sully devint alors seul chef de l'administration des finances. L'histoire de la vie de ce ministre, aussi intègre qu'éclairé, entièrement dévoué à son roi et au bonheur du peuple, et le récit des efforts qu'il fit pour mettre un terme aux dilapidations et pour accroître les ressources du trésor, forment, dit M. le rapporteur, un des plus beaux chapitres de l'ouvrage de M. Bresson. Après la mort d'Henri IV, Sully se retira, et bientôt reparurent tous les désordres, toutes les déprédations que ce ministre avait fait cesser. On créa des rentes nouvelles, qui engagèrent insensiblement tous les revenus de l'État; on créa aussi de nouvelles charges, on établit des droits d'entrée à Paris et des péages sur la Seine; enfin, le système de dilapidations arriva au point que, pour recevoir un million, il fallait en abandonner quatre ou cinq aux traitans.

Mazarin, de complicité avec le surintendant Fouquet, achève de ruiner l'État. Après la mort du cardinal, Louis XIV prend lui-même les rênes du gouvernement; il supprime la charge de surintendant et confie à Colbert l'administration des deniers publics. On sait que, par une sage administration, ce ministre parvint à recueillir les sommes immenses que le grand roi dépensait pour ses fêtes dont le faste étonnait l'Europe, et pour les admirables constructions qui ont immortalisé son règne. Néanmoins, Louis XIV lui reprocha un jour de ne pas savoir l'économie; Colbert fut tellement affecté de ce reproche qu'il tomba malade et en mourut. Depuis cette époque jusqu'en 1715, tous les genres de calamités se réunirent contre la France. Les dépenses annuelles, qui n'allaient pas à 60

millions au commencement du règne de Louis XIV, dépassèrent 230 millions pendant les dernières années de ce règne. On eut recours encore à de nouvelles créations de rentes. On ordonna plusieurs refontes successives de la monnaie, pour lui donner une plus grande valeur représentative; on créa des offices et des charges nouvelles : on inventa, par exemple, la dignité des conseillers du roi, rouleurs et courtiers de vins, des contrôleurs aux empilemens de bois, des conseillers de police, des charges de barbiers, des contrôleurs-visiteurs de beurre frais, etc. Ces extravagances, dit Voltaire, font rire aujourd'hui, mais alors elles faisaient pleurer. Les contrôleurs des finances qui se succédèrent dans cet intervalle montrèrent, en général, une capacité inférieure aux circonstances. Desmarets, quoique convaincu d'improbité, fit preuve d'une grande intelligence, mais ne put toutefois introduire aucune amélioration dans les finances. Lorsqu'il les quitta, à l'avènement de Louis XV, les dettes exigibles s'élevaient à 711 millions. L'auteur décrit ensuite le fameux système de Jean Law, homme extraordinaire, qui eut entre ses mains toutes les richesses de la France, et fut réduit, après sa fuite, à vivre des libéralités du marquis de Lassay. Après cette grande catastrophe financière, vint le *visa* ou recensement de la fortune de tous les citoyens, expédient imaginé par les quatre frères Pâris, et qui mit fin au funeste système de Jean Law.

Les divers ministres qui se succédèrent marchèrent d'un pas mal assuré au milieu de ce désordre. Il fut créé une caisse d'amortissement, et, vers le même temps, les monnaies furent réduites à leur juste valeur par la fixation du marc d'argent au taux où il est resté depuis. Beaucoup d'économies furent projetées par le ministre

Silhouette, mais peu furent exécutées. Des mesures mal combinées et souvent injustes flétrirent l'administration scandaleuse de l'abbé Terray. Le vertueux Turgot lui-même ne parvint à faire que des améliorations insuffisantes et ne put remédier entièrement aux maux de l'État. L'auteur donne ensuite de longs détails biographiques sur M. Necker, qui, simple commis d'un banquier, sut s'élever au poste de premier ministre. On lui doit de grandes et utiles innovations : son premier compte-rendu, en 1781, commença réellement une ère nouvelle pour les finances ; et l'on peut dire que, quoique placé dans des circonstances difficiles, il sut inspirer de la confiance aux capitalistes et parvint à accroître le crédit public. Après lui, Calonne commit les fautes les plus graves et fit une profusion scandaleuse de la fortune de l'État. Ce ministre contribua le plus à ouvrir l'abîme de la révolution. Parmi ses successeurs, aucun ne montra autant d'impéritie que l'archevêque de Brienne, dont le peuple brûla l'effigie au pied de la statue d'Henri IV. Necker reprit alors l'administration des finances, mais ne voulut point tenter par lui-même les changemens qui lui semblaient nécessaires. Il convoqua les états-généraux en faisant représenter le tiers-état par un nombre de députés double de celui des deux autres ordres. La crise révolutionnaire devenant chaque jour plus imminente, le roi ordonne à Necker de sortir du royaume, et, peu de jours après, il le rappelle de nouveau, sur la demande du peuple de Paris. La popularité de ce ministre fut de courte durée : le trésor était vide, l'organisation financière était entièrement détruite et l'anarchie commençait à se faire sentir dans les pouvoirs. Abreuvé de dégoûts et d'inquiétudes, il se retira, laissant sa fortune privée en garantie de son

administration, et prit, pour ainsi dire en fugitif, la route de la Suisse que, peu de mois auparavant, il avait parcourue en triomphateur.

Cependant, la révolution marche à grands pas; les dépenses augmentent et les embarras financiers s'accroissent d'une manière effrayante. Les ventes de biens nationaux et les émissions d'assignats sont des moyens insuffisans; on décrète un emprunt forcé d'un milliard, imposable seulement sur les riches. Parmi les ministres qui se succèdent rapidement, M. le rapporteur cite Tarbé qui, pendant un an, fit preuve de talent, de probité, et qui fut obligé de se dérober aux fureurs des assassins. Les révolutionnaires continuent leur système de bouleversement et de destruction.

La Convention avait laissé les finances dans l'état le plus déplorable : la dette constituée s'élevait à quatre milliards; la valeur des assignats et des autres mandats ou rescriptions était devenue tout-à-fait nulle. Le Directoire exécutif fut donc obligé de revenir au numéraire; mais il ne reparaissait pas en assez grande quantité pour les besoins de la circulation. Une loi de 1798 ordonna alors que toute rente perpétuelle ou viagère, ainsi que les dettes de l'État, seraient remboursées, savoir : deux tiers en bons au porteur et le troisième tiers en une inscription sur le grand-livre. Ce tiers consolidé est devenu l'origine de la dette publique actuelle. C'est au milieu de ces circonstances désastreuses que l'on voit naître le gouvernement consulaire. L'activité et le génie du premier consul, secondés par le ministre Gaudin, depuis duc de Gaëte, un des hommes les plus probes et les plus laborieux qui aient été à la tête des finances, parvinrent à retirer la France de cet état d'anarchie et de misère, d'abord par quelques

ressources extraordinaires habilement employées, ensuite par beaucoup d'ordre, d'économie, et par une meilleure répartition des impôts. L'administration des contributions directes fut organisée, un cadastre général fut décrété, la caisse d'amortissement fut rétablie, la banque de France fut instituée, etc.

En 1812, la prospérité financière de la France était parvenue à son comble : les recettes dépassaient les dépenses. Il avait été consacré, depuis douze années, plus d'un milliard aux travaux publics, et il y avait trente millions dans les caves des Tuileries. Les désastres des dernières années de l'Empire produisirent un arriéré de 504 millions, et les événemens des Cent-Jours occasionnèrent une dépense extraordinaire de 600 millions. C'est avec cet arriéré de plus d'un milliard que le baron Louis et ensuite le comte Corvetto prirent l'administration des finances sous la Restauration. Il fallait de plus payer aux étrangers 700 millions en numéraire, et pourvoir, pendant trois ans, à l'entretien de 150,000 hommes de garnison étrangère. La situation était critique et presque désespérée. Le duc de Richelieu fit des négociations aussi heureuses qu'habiles, et bientôt le crédit reparut. L'industrie reprit son activité, et les fonds publics, par une hausse rapide et toujours croissante, annoncèrent de nouveau l'état prospère de nos finances. C'est ce qui fit concevoir au comte de Villèle, en 1824, la possibilité et l'utilité de substituer des rentes 3 p. °/₀ à celles 5 p. °/₀. La Chambre des députés adopta ce projet, mais la Chambre des pairs le rejeta. Plus tard, le même ministre créa trente millions de rentes 3 p. °/₀, formant un capital d'un milliard, pour payer l'indemnité accordée aux propriétaires des biens confisqués pendant la révolution. Malgré cette nouvelle

charge et les dépenses de la guerre d'Espagne, en 1822, des travaux publics fort importans s'exécutèrent dans toute l'étendue du royaume, et l'impôt foncier fut diminué de plusieurs millions. M. de Villèle, comme homme politique, a été jugé diversement par les partis; mais, comme ministre des finances, il a fait, on est forcé d'en convenir, des actes de la plus haute portée, notamment la reconnaissance de St.-Domingue et l'indemnité qu'il a demandée pour les colons.

Cet exposé analytique, dit M. le rapporteur, est sans doute insuffisant pour vous faire apprécier le mérite du livre de M. Bresson et son utilité en économie politique. C'est un travail considérable, qui a dû exiger de profondes recherches et qui a été exécuté avec beaucoup d'ordre et de méthode dans les faits, avec précision, clarté et élégance dans le style. Cet ouvrage n'est pas, comme on pourrait le croire, hérissé de chiffres et de calculs, et il n'est pas indispensable, pour le comprendre, d'être versé dans les questions de finances et de crédit public. On y trouve enfin des faits historiques peu connus, qui en rendent la lecture agréable. M. le rapporteur ajouta que M. Bresson avait publié plusieurs autres ouvrages sur les fonds publics, sur les opérations de la Bourse, etc., et que, quoique jeune encore, il s'était placé au rang de nos publicistes les plus distingués en matière de finances et de crédit public, et il vota en faveur de son admission qui eut lieu au scrutin et à l'unanimité des suffrages.

Sur les conclusions d'un autre rapporteur, M. le docteur Dufour, qui, lui-même, s'est fait un nom dans le monde littéraire par son *Essai sur l'étude de l'Homme*, ouvrage d'une grande érudition et d'une haute portée philoso-

phique, vous avez admis aussi au nombre de vos correspondans M. de Passenans, auteur d'un livre consciencieux et bien écrit, intitulé : *La Russie et l'Esclavage, dans leurs rapports avec la civilisation européenne*. Voici une analyse succincte du rapport de M. Dufour :

D'après M. de Passenans, le gouvernement russe est un mélange de monarchie, d'oligarchie et de despostime. Cet empire, qui s'appuie sur trois parties du globe, l'Europe, l'Asie et une partie de l'Amérique, en présente tous les climats, toutes les productions, et offre au philosophe un tableau de cent peuples divers, dans lequel il peut observer toutes les gradations de la nature humaine, toutes les nuances qui distinguent l'homme sauvage de l'homme civilisé. Ainsi, la distance est immense entre l'homme lettré de St.-Pétersbourg et le stupide Samoïède qui sait à peine compter jusqu'à dix. Ainsi, la beauté des formes, la régularité des traits de la Géorgienne, sa brillante fraîcheur, ne rendent que plus horrible la dégoûtante Kamtschadale, et les magnifiques palais des excellences moscovites qui habitent sur les bords de la Néva font un contraste choquant et bizarre avec l'espèce de tanière des hideux Lapons.

En rendant compte de sa première journée à Pétersbourg, l'auteur rapporte qu'il croyait n'avoir pas quitté Paris ; car, à la différence près des intonations et du langage, il y retrouva les mêmes cris de colporteurs, le même bruit assourdissant des voitures. Cette ville, qui lui parut la mieux bâtie, la plus régulièrement percée de toutes celles de l'Europe, lui offrit beaucoup d'autres sujets d'étonnement par le luxe, la richesse des ameublemens ; par l'ordonnance, la chère exquise des grands repas, la grâce, l'amabilité des femmes qui en font les honneurs ;

la pureté de la langue française, qu'on y parle facilement et avec toutes ses finesses ; les manières polies, gracieuses, spirituelles, qui règnent dans la bonne compagnie ; enfin par la perfection de la musique qu'on lui fit entendre et la force d'exécution qu'il espérait peu de la part de simples amateurs.

Dans une esquisse sur les usages, les mœurs des anciens Russes, les Slaves, les Scythes sont représentés comme très-braves, très-belliqueux, soit qu'ils aient à se défendre contre les bêtes féroces qui peuplent leurs forêts, soit qu'ils cherchent à repousser les attaques de leurs voisins. Mais en paix, dans leurs foyers, c'est une famille de frères où tout est en commun, jusqu'aux soins les plus affectueux. Les voyageurs qui les visitent, et même leurs prisonniers de guerre, sont traités par eux comme des hommes dont le sort leur est confié. Chasseurs, pêcheurs, bergers ou cultivateurs, ces Tartares, habitués dès le bas âge à toutes les privations, à toutes les misères de la vie, sont exempts des fâcheuses passions qui la tourmentent. Aussi, dans leurs déserts, on les trouve gais, laborieux, bienveillans ; les chefs, qu'ils se choisissent parmi leurs compagnons les plus forts, les plus adroits, ou parmi les vieillards les plus estimés, ne voient dans leurs subordonnés que des égaux, et toute leur législation se réduit à ne jamais faire un tort quelconque à leurs semblables, comme à n'en supporter aucun de la part de qui que ce soit. Ce sont ces peuples qui, avec les tribus nomades, fournissent à la Russie de nombreux régimens d'avant-garde et de troupes légères ; mais, ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'alors ces hommes serviables, pleins de bonne foi et d'humanité, n'ont plus qu'un caractère sauvage, et ne voient dans les étrangers que des ennemis qu'ils volent,

qu'ils égorgent sans pitié, toutes les fois qu'ils croient pouvoir le faire impunément.

Bien différent est le tableau moral des Russes qui sont sous la dépendance absolue des boyards. Ces malheureux esclaves, placés au dernier degré de l'assujétissement, ne possèdent rien. Les fruits de leurs sueurs, de leurs économies, leurs femmes, leurs enfans mêmes ne leur appartiennent pas plus que leur propre personne. Il n'est donc pas étonnant que l'oppression dans laquelle ils gémissent les rende farouches et cruels. L'esclave russe trompe, vole son maître, parce qu'il croit reprendre ce qui lui appartient. Le mensonge, la fourberie sont ses moyens naturels de défense; la crainte lui tient lieu d'attachement; il vit au jour le jour et travaille sans désir d'acquérir, parce qu'il craindrait d'éveiller la rapacité de son maître. Il est, enfin, sans émulation et même sans vertus, car il ne se dissimule pas que ces qualités ne profiteraient qu'à son tyran. Arrive-t-il à faire partie des recrues nécessaires pour compléter l'armée ou former de nouveaux régimens, il n'est façonné à son nouvel état qu'à coups de bâton, et chaque gaucherie qu'il commet lui attire un mauvais traitement. De là vient que les plus puissans aiguillons de sa bravoure qu'on ne peut nier sont l'obéissance aveugle à ses chefs et l'extrême sévérité de la discipline militaire qui règne dans les armées. Toutefois, quoiqu'il y ait quelque chose de machinal dans le soldat russe, il faut avouer, dit l'auteur, qu'il n'est pas entièrement insensible à la gloire militaire; il sait même rendre justice à son ennemi, et on lui a souvent entendu dire: « Il fait bon se battre avec les Français, car ils se battent bien. »

Sans parler des nombreuses exactions des boyards,

qui disposent du bien, de la vie des sujets russes, et leur infligent souvent, sous les plus légers motifs, les punitions les plus atroces, on pourrait du moins présumer que les dames traitent avec plus d'humanité que leurs maris les femmes esclaves qui les servent. C'est pourtant une triste erreur : il leur suffit d'avoir à se plaindre d'un oubli, du renversement d'une salière, pour condamner une de ces malheureuses à des coups de bâton ou la faire fouetter à outrance. Souvent même, tous les domestiques d'une maison sont soumis à des tortures inouies, dans le seul but de découvrir le voleur d'un objet qui, en réalité, a été égaré par le maître ou par la maîtresse. A ce sujet, M. le rapporteur cite deux anecdotes empruntées au livre de M. de Passenans, et qui suffisent pour faire sentir tout ce qu'il y a d'injuste, d'odieux, de féroce, dans des punitions dont la sévérité est plutôt proportionnée à la brutalité de la personne qui les inflige qu'à la gravité de la faute commise. Sans doute, il est des grands seigneurs russes qui se distinguent par leur humanité ; mais ils ne sont pas les plus nombreux. Quelque affligeans que soient les faits que je viens de citer, dit M. le rapporteur, j'ai dû les reproduire pour justifier en quelque sorte M. de Passenans du ton de véhémence avec lequel il parle des institutions de la Russie, et du langage presque démagogique dont il se sert pour manifester son indignation et appuyer ses argumens en faveur de l'abolition de l'esclavage.

Je ne suivrai pas, ajoute M. le rapporteur, M. de Passenans dans ses recherches sur l'origine, la législation, les abus de l'esclavage en Russie ; sur ses effets funestes à la population, à la culture, au développement de l'industrie, à la richesse des propriétaires comme à celle du

gouvernement ; sur ses rapports fâcheux avec la religion et le caractère du clergé ; sur la nécessité de l'émancipation des esclaves, ainsi que sur les moyens de l'opérer sans inconvéniens et sans dangers ; enfin, sur une foule d'autres détails d'administration, d'usages, de vanité nationale, parce que ce sont des propositions dont toutes les parties se lient et ne me permettraient qu'une analyse imparfaite. Mais je dirai avec M. de Bonald : « Toute société qui, par la faute de ses lois, ne peut conduire les hommes à leur perfection morale ; toute société qui condamne ses peuples à une immuable stupidité ; toute société dont les lois sont contraires à la nature de l'homme, n'est pas une société légitime, puisqu'elle n'est pas conforme aux volontés de l'auteur de toute société. »

Le livre de M. de Passenans, dit en terminant M. le docteur Dufour, est le fruit des méditations d'un homme de bien, qui a vécu dix-huit ans au milieu des différens objets de ses observations, qui n'a cherché que le vrai, et qui, en publiant ses réflexions, n'a ambitionné que le bonheur d'être utile. Je propose donc à la société de lui accorder le titre de membre correspondant.



§ IV. — ANTIQUITÉS.

M. le docteur Carteron vous a présenté, au mois de mars 1833, le rapport dont il avait été chargé sur un ouvrage de M. Berthault, ingénieur du canal du Centre, concernant les mortiers et cimens romains.

M. le rapporteur commence par faire remarquer l'importance que l'étude des cimens et des mortiers a acquise de nos jours. Elle est, dit-il, devenue nécessaire à notre état social; elle est à l'ordre du jour. Les voies de grande communication, qui donnent la vie à l'agriculture et à l'industrie; le passage des rivières, qui réunit des pays opposés; la solidité des pavés et des trottoirs qui influent si puissamment sur le bien-être et sur la santé des citadins; les enduisages des murs, les fresques, les plafonds, les stucs qui ajoutent à l'ornement et à la salubrité des habitations; ces tunnels, passages miraculeux sous les eaux : tout nous prouve l'utilité des cimens, tout nous engage à encourager et à favoriser les travaux sur cette matière. En effet, ajoute M. le rapporteur, qu'y a-t-il de plus utile que ces piles de ponts, formées par des masses de béton jetées pêle-mêle dans l'eau, et qui, se solidifiant sur le sol, remplacent les tailles dispendieuses qu'on

disposait autrefois sous les piliers ; que cet essai étonnant, fait par M. Brunel, d'une demi-arche, de 10 mètres de portée, formée de ciment, de fer et de filasse, et qui a supporté un poids de 25,000 kilogrammes sans éprouver la moindre gerçure ; que ces pavés indestructibles qu'a inventés Mac-Adam ; enfin, que ces travaux gigantesques dont les mille bras des armées romaines ont couvert l'Europe occidentale ! Eux aussi employaient des cimens faits de chaux pétrie avec très peu d'eau et mêlée à des débris de moëllons. C'est à cette attention et non au temps qu'il faut attribuer la dureté, la solidité de leurs constructions.

Déjà les d'Etienne et les Loriot s'étaient activement occupés de ces recherches ; mais jamais on ne les avait poussées aussi loin que les Vicat, les Rancour, les Treussard, et, tout récemment, dans le département de Saône et Loire, M. Berthault, ingénieur du canal du Centre. Il est vrai que la chimie a jeté de vives lumières sur les métaux terreux et sur leurs oxides, que nous nommons terres calcaires, alumineuses, siliceuses, etc. On sait à présent qu'un mortier est un mélange d'oxides au milieu desquels l'eau et l'oxigène jouent un grand rôle, où il se fait de nouvelles combinaisons, de nouveaux partages d'eau et d'oxigène.

J'ai cru devoir, dit M. le docteur Carteron, faire précéder de ces réflexions le peu de mots que je vais avoir à vous dire sur un ouvrage si peu susceptible d'analyse que celui de notre compatriote ; car il faudrait tout citer pour être juste ou exact. Tout, dans ce livre, est expérience, essai, observation ; tout est le produit et des travaux faits par les autres et de travaux inspirés par la réflexion ou l'observation.

Dans une introduction pleine de science et d'érudition, l'auteur signale une de ces pensées qui, à elles seules, sont un art, c'est-à-dire que les chaux hydrauliques contiennent de l'argile; et vous savez, Messieurs, quel rôle les chaux hydrauliques sont désormais destinées à jouer dans toutes les constructions, tant sous l'eau qu'à l'air libre. Cette connaissance de l'hydraulicité donnée à la chaux par l'argile a suscité l'art de composer artificiellement des chaux hydrauliques par l'addition de l'argile aux chaux grasses, c'est-à-dire à celles qui ne se durcissent pas au fond de l'eau.

Parmi les nombreuses expériences que renferme le livre de M. Berthault, on trouve des vues philosophiques, des réflexions profondes, telles que celle-ci, par exemple: « Des idées philosophiques doivent nous faire regarder comme certain que les matières très-répandues ont été destinées par le Créateur à se prêter, d'une foule de manières, à nos besoins. Toute substance commune et peu employée est donc par ce seul fait méconnue; sa destination, ses usages sont à trouver. Une matière qui, comme l'argile, fait la base de toutes les poteries, sert à former les briques, les tuiles, les carreaux, fournit aux végétaux une partie de leur charpente, est nécessaire à une foule d'industries; une telle matière ne peut être regardée comme de peu d'emploi. »

Le livre de M. Berthault ne contient pas seulement une exposition sèche d'expériences et d'observations sur les mortiers; il présente aussi, sur la confection des routes et sur leur législation, des données importantes. A l'occasion de la coloration des cimens, l'auteur développe une théorie ingénieuse de la lumière, que l'on est étonné de trouver dans un livre consacré en apparence à des

matières grossières. C'est, dit M. le rapporteur, une bonne fortune, un épisode intéressant, tel qu'on en voit dans les ouvrages des grands auteurs, et qui repose agréablement le lecteur fatigué par les courses et les détails qu'il a été obligé de suivre. En un mot, l'œuvre de M. Berthault lui paraît être d'une haute importance et de la plus grande utilité.

M. Batilliat vous a lu, sur les haches celtiques en pierre, qui se trouvent en assez grande quantité dans notre province, une notice dans laquelle il signale quelques erreurs, généralement accréditées, sur l'usage auquel on les faisait servir. Selon lui, on a pensé à tort que ces haches étaient employées à défaut d'instrumens en métaux, que l'on croyait être inconnus des anciens peuples. Cette opinion lui paraît peu fondée, et il s'attache à la combattre par divers raisonnemens. Et d'abord, dit-il, ces haches, auxquelles on a donné les noms de *pierres de circoncision* et de *casse-têtes*, sont, pour la plupart, faites de jade ou des variétés de cette roche, dont l'une est qualifiée de *jade tenace*, parce qu'elle résiste au choc du marteau plus qu'aucune autre pierre connue. Une autre variété, que l'on rencontre fréquemment aussi sous la forme de hache, est le *jade néphrétique* ou *pierre divine*, très-célèbre dans l'antiquité, parce qu'on lui attribuait la propriété de guérir de la colique néphrétique et d'autres maladies ceux qui la portaient suspendue au cou. De là sont venus tous ces amulettes que l'on ne conserve maintenant que comme objets de curiosité.

Ces variétés du jade étant d'une très-grande dureté, il a dû être fort difficile de les travailler, de les façonner, surtout pour des peuples qui avaient peu de connaissances

dans les arts, ainsi qu'on le suppose communément ; car Buffon, qui affirme que les anciens Américains façonnaient aussi des haches de cette matière, est obligé, pour expliquer la possibilité de ce travail, de supposer que, le jade étant moins dur en sortant de terre, on profitait de son état de mollesse pour le travailler.

L'auteur de cette notice pense qu'il serait plus naturel et plus juste d'accorder plus de connaissances dans les arts aux peuples anciens, et particulièrement aux Gaulois ; puis il cite à l'appui de son opinion quelques faits que nous allons reproduire. Je possède, dit-il, deux haches en jade, qui sont remarquables. L'une d'elles présente un sillon sur chacun de ses côtés, là où on avait à enlever la portion de la pierre qui devenait inutile : un de ces sillons a environ huit millimètres de profondeur sur quatre centimètres de longueur, et l'autre a quatre millimètres sur six centimètres. Or, ces deux sillons n'ont pu être pratiqués qu'au moyen de lames métalliques et de poudre d'éméri, ou d'une autre substance plus dure que le jade. Les fabricans de haches antiques connaissaient donc les métaux, et, s'ils taillaient ainsi le jade, ce ne pouvait être assurément pour en faire des instrumens beaucoup moins tranchans que les lames de métal. On a trouvé, au reste, assez fréquemment, dans des tombeaux gaulois, des coutelas en fer mêlés à des haches de jade.

Votre confrère cite un autre fait non moins remarquable : c'est l'existence d'une hache en bronze, de la même forme et du même volume que celles en pierre, trouvée par M. de Parseval dans des fouilles faites à Pont-de-Veyle. L'analyse chimique a montré que cette hache était composée de 90 parties de cuivre et de dix d'étain, proportions qui forment un des alliages les plus durs de ces deux métaux.

Au résumé, M. Batilliat ne pense pas que l'on puisse admettre que les peuples des Gaules aient été obligés de se servir des haches de pierre, à défaut de meilleurs instrumens, puisqu'ils avaient dans les arts des notions assez étendues pour former du bronze avec des proportions déterminées de cuivre et d'étain, pour le fondre et le couler dans des moules. Il rappelle aussi que les druides coupaient le gui sacré avec des serpettes à lames d'or, ce qui autorise à croire que les Gaulois savaient également donner à l'or une certaine consistance en l'alliant à d'autres métaux, comme ils faisaient de l'étain et du cuivre. Il conclut enfin que les haches en jade ne peuvent être considérées que comme des armes contondantes; qu'elles n'étaient pas employées dans les usages ordinaires de la vie, et qu'elles ont dû être spécialement destinées à des pratiques superstitieuses ou religieuses.

M. Barjaud vous a communiqué en 1833 une notice dans laquelle il rend compte des fouilles qu'il a opérées, de concert avec M. Lacroix, sur la rive gauche de la Saône, à la hauteur de Mâcon. Ces fouilles, que leur fit entreprendre une tuile antique trouvée sur le rivage, ont mis à découvert les vestiges de deux bâtimens de construction romaine, qui étaient situés, l'un au-dessus et l'autre au-dessous du bourg de Saint-Laurent. L'existence de ces bâtimens, dit M. Barjaud, est attestée par une quantité assez considérable de débris de pierres, de mortiers, briques, clous, etc., au milieu desquels nous avons recueilli, entre autres fragmens de poterie, la partie supérieure d'un vase en terre blanche, muni de son anse, et qui se trouve décrit dans Caylus. Il est à regretter que quelques monnaies ou médailles ne soient pas

venues nous éclairer davantage sur l'époque et sur la destination de ces constructions situées hors l'enceinte de la ville. Toutefois, il est à-peu-près certain qu'elles furent élevées, soit au moment de la conquête des Gaules, lorsque César établit à Mâcon et à Chalon ses lieutenans Quintus Cicéron et Publius Sulpicius, à la tête de deux légions pour assurer l'approvisionnement des vivres de cette partie de son armée, soit à l'époque de la révolte d'Albin et de sa défaite dans les environs de Trévoux. Les troupes romaines occupaient alors la partie de la Gaule qui s'étend depuis Dijon jusqu'à Lyon, et étaient campées en partie sur tous nos rivages. Voilà, ajoute M. Barjaud, les deux époques incontestables du séjour des légions romaines dans nos contrées, et, si l'on reconnaît avec la plupart des historiens, et notamment avec Strabon, que l'usage des Romains était d'élever au milieu de leurs camps un bâtiment pour leurs chefs, on ne pourra nier que les constructions dont nous avons retrouvé les traces au nord et au midi du bourg de Saint-Laurent n'aient eu la même destination. Enfin, dit votre confrère en terminant, cette opinion, qui n'est pas tout-à-fait dénuée de fondement, se trouve en quelque sorte confirmée par cette circonstance remarquable, qu'une partie de la prairie qui s'étend entre Pont-de-Veyle, le moulin de Chaponeau et celui de la Folie, conserve encore aujourd'hui le nom de *Camp de César*.

Dans une seconde notice, M. Barjaud vous a rendu compte d'une excursion archéologique qu'il a faite, avec MM. Lacroix et Poye-Davant, sur la montagne de Suin, l'une des plus hautes du Charollais. Il décrit d'abord cette montagne qui se trouve placée au centre d'un immense

bassin dont le diamètre s'étend, de l'est à l'ouest, depuis les montagnes de l'Auvergne jusqu'aux Alpes, et dans la direction du nord au sud, depuis les montagnes du Nivernais jusqu'à celles du Dauphiné et à la fameuse Chaussée des Géans. Au-dessous de ce premier et vaste horizon, on remarque le mont Saint-Vincent, l'Autunois, la côte chalonnaise et la chaîne qui se prolonge, par Tramayes, Germolles et Romanêche, jusque dans le Beaujolais. Le sommet de la montagne de Suin, ajoute l'auteur de cette notice, a été occupé par les Romains qui en avaient fait une position fortifiée; la tradition, son nom, *Sedunum castrum*, et les nombreux objets d'antiquité que l'on y découvre fréquemment, établissent cette opinion d'une manière incontestable.

Le sommet de cette montagne, de forme conique, est divisé en deux parties inégales. Sur la partie la moins vaste, mais qui est plus élevée de quelques mètres, était situé le *castellum;* l'autre partie était l'emplacement du *castrum*. Cette dernière partie étant couverte de récoltes pendantes, dit M. Barjaud, nous n'avons pu l'explorer; mais, après plusieurs heures d'un travail opiniâtre pratiqué par un assez grand nombre d'ouvriers, nous avons eu la satisfaction de découvrir, à environ un mètre 60 centimètres de profondeur, les premières fondations, et bientôt nous avons retrouvé les traces du château dans son développement entier. Enfin, la reconnaissance d'un passage semi-circulaire, conduisant au camp, nous a permis de suivre de roche en roche le tracé du rempart. Voici la description de cet ancien château : la façade principale était tournée vers l'est et avait une étendue d'environ trente mètres; la profondeur totale du bâtiment était de 14 mètres; une esplanade, de quarante

mètres sur trente, régnait le long de la façade. Le tout était fermé de remparts assis sur des rochers à pic.

La tradition encore, ajoute M. Barjaud, ainsi que quelques pièces de monnaie, un boulet et des fers de cheval, trouvés parmi d'autres débris, nous apprennent qu'au moyen âge un château fort avait succédé aux constructions romaines.

M. Pourprix, curé de Saint-Pierre, vous a présenté, au mois de janvier 1835, le rapport dont il a été chargé sur deux mémoires qui vous ont été adressés par M. l'abbé Greppo, vicaire-général à Belley.

Le premier de ces mémoires, intitulé : *Recherches sur les Temples portatifs des Anciens*, porte sur un passage des Actes des Apôtres dont le texte en lui-même n'offre aucune difficulté, mais qui, dans quelques-unes des circonstances qui y sont rapportées, peut offrir de l'intérêt par les rapprochemens, auxquels elles donnent lieu, avec les usages et les monumens de l'antiquité profane. J'ai cru devoir, dit M. le rapporteur, pour l'intelligence des explications, rapporter textuellement ce passage, et je le cite tel qu'il a été traduit par Le Maistre de Sacy, dans sa bible française. « Il arriva alors un grand trouble le long de la voie du Seigneur; un nommé Démétrius, orfèvre, qui faisait de petits temples d'argent de la Diane d'Ephèse, et donnait beaucoup à gagner aux gens de ce métier; les assembla avec d'autres qui travaillaient à ces sortes d'ouvrages, et leur dit : Mes amis, vous savez que c'est de ces ouvrages que vient tout notre gain, et cependant vous voyez vous-mêmes et vous entendez dire que ce Paul a détourné ici un grand nombre de personnes du culte des Dieux, non-seulement à Ephèse mais

presque par toute l'Asie, en disant que les ouvrages de la main des hommes ne sont point des Dieux; et il n'y a pas seulement à craindre pour nous que notre métier soit décrié, mais même que le temple de la grande Diane ne tombe dans le mépris, et que le culte de celle qui est adorée dans toute l'Asie, et même dans tout l'univers, ne s'anéantisse peu-à-peu. Ayant entendu ce discours, ils furent transportés de colère et s'écrièrent...... »

Le point ici en question, et qui a donné lieu au mémoire de M. Greppo, est de déterminer en quoi consistaient ces ouvrages de l'artiste éphésien, ces petits temples de Diane, objets alors d'une industrie passablement lucrative. Sont-ce des médailles qui représentaient le fameux temple consacré à la Diane d'Éphèse? Sont-ce de petits amulettes destinés à être portés suspendus, ou bien l'objet désigné par le mot grec *kibôrion*, ciboire? L'auteur discute ces opinions diverses et démontre clairement qu'elles n'ont aucun fondement raisonnable. Quant à lui, dit M. Pourprix, voici ce qu'il pense :

Indépendamment des temples inhérens au sol, les uns, *ædes*, de plus grandes dimensions, les autres, *ædiculæ*, qui ne différaient des premiers que par leurs proportions plus réduites, les anciens avaient aussi des socles de temples mobiles de plus petites dimensions encore, et qui, aux jours de certaines solennités, étaient traînés sur des chars ou portés de toute autre manière dans leurs processions. M. l'abbé Greppo cite à l'appui de son opinion des passages d'Hérodote, de Diodore de Sicile, d'Eusèbe, de Macrobe et de plusieurs autres historiens qui, en effet, font mention de petits temples et des chars destinés à les porter. Il trouve égalment sur quelques médailles des témoignages matériels de ces coutumes. Les

unes, et, entre autres, celles de la ville de Sidon, représentent, au revers, un char à deux roues; les autres, et ce sont celles de la ville d'Éphèse sous les empereurs, ont pour type cette même espèce de temples placés sur des chars. Mais ces divers monumens religieux appartenaient tous au culte public. Il en est d'autres, qui auraient encore plus de rapports avec les ouvrages de l'industrie éphésienne, qui étaient plus petits, plus portatifs et destinés à ce culte privé que l'on sait avoir été célébré généralement dans l'intérieur des familles. Tout ceci est appuyé de témoignages d'auteurs grecs et latins dont il nous a paru inutile de reproduire les citations. Enfin, dit l'auteur, ces petits temples ne pourraient-ils pas être comparés à ces représentations du Saint-Sépulcre ou de quelques basiliques que nos pélerins rapportent aujourd'hui de leurs pieux voyages? C'est ce que l'on serait autorisé à conclure en considérant le nombre de ceux qui étaient fabriqués à Éphèse, et qui, vu le gain considérable qui en résultait pour les ouvriers, devait être fort grand.

A l'autorité des écrivains, M. l'abbé Greppo ajoute encore celle des monumens. Il cite ces petits tabernacles égyptiens, ordinairement en bois, que l'on voit dans nos cabinets d'antiquités, dans nos musées, et notamment un fragment, très-précieux par sa rareté et par sa matière, décrit par Champollion et qui a dû appartenir à un monument de cette nature. Il cite aussi et décrit divers autres monumens de différens genres, qui tous ont des rapports sensibles avec les ouvrages mentionnés aux Actes des Apôtres.

Pour compléter ses recherches sur ces petits temples éphésiens et sur ceux que l'antiquité écrite ou figurée fait

passer sous nos yeux, l'auteur de ce mémoire intéressant s'attache à examiner qu'elle pouvait être leur destination. Des savans y ont vu de simples objets d'art et de curiosité; d'autres, des écrins destinés à renfermer des objets précieux; d'autres encore, des récompenses accordées aux vainqueurs dans les jeux publics. Il y voit, lui, des monumens dont la destination était essentiellement religieuse, soit qu'ils fussent, dè même que ceux d'Éphèse, les imitations de quelque temple célèbre qu'on avait visité, soit qu'ils fussent appendus, ainsi que des *ex-voto*, dans les sanctuaires des Dieux, soit enfin qu'ils ne fussent conservés dans les demeures privées que pour orner les laraires ou recevoir un culte particulier.

C'est un passage d'un auteur ancien qui a aussi donné lieu à la seconde dissertation de M. l'abbé Greppo, sur les laraires de l'empereur Sévère-Alexandre.

L'historien Lampride, dans sa vie de Sévère-Alexandre, rapporte que cet empereur avait coutume, le matin, de vaquer aux cérémonies religieuses dans son laraire, et que là il conservait, avec les images de ses ancêtres et des meilleurs princes mis au rang des Dieux, celles de quelques hommes remarquables par la sainteté de leur vie. Il nomme Apollonius, le Christ, Abraham, Orphée; ailleurs, il ajoute à ce nombre Alexandre-le-Grand. Suivant le même historien, on voyait, dans un second laraire de cet empereur, Virgile, le Platon des poètes, Cicéron et aussi Achille, avec d'autres grands hommes.

L'auteur de ce second mémoire essaie d'expliquer cette réunion de tous ces différens personnages, qui peut paraître singulière, en examinant tour-à-tour les divers objets de ce culte privé de l'empereur Sévère-Alexandre, en recher-

chant la nature de ce culte, et en s'arrêtant à quelques observations archéologiques auxquelles les faits mêmes donnent occasion. D'abord, dit-il, il n'est pas étonnant que ce prince ait connu le Christ et la religion divine qu'il est venu établir. D'après le sentiment de plusieurs écrivains ecclésiastiques, il est à-peu-près certain que Julia Mamæa, sa mère, avait embrassé le christianisme. Or, dans cette hypothèse, il est très-facile d'expliquer, par l'influence de l'éducation maternelle, la connaissance que Sévère-Alexandre acquit du christianisme et le cas qu'il faisait de sa morale divine. Il aimait à répéter cette belle maxime évangélique : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même. » Il connaissait aussi et admirait certaines dispositions de l'église chrétienne ; il chercha même à en introduire quelques-unes dans son administration, et sa conduite fut assez conforme à de tels sentimens.

Maintenant, dit M. le rapporteur, comment se faisait-il que les images d'Abraham, d'Orphée, d'Apollonius se trouvassent près de celle de l'Homme-Dieu, dans le laraire impérial ? C'est ce que M. l'abbé Greppo explique assez naturellement et d'une manière satisfaisante. Je ne le suivrai pas, ajoute-t-il, dans le détail de toutes ses raisons ; ce ne sont d'ailleurs que des conjectures qui ont plus ou moins de fondement, selon le point de vue où l'on se place. Mais ces hommages rendus à ces différens personnages constituaient-ils réellement un culte, et quelle pouvait être la nature de ce culte ? Ici, l'auteur fait une distinction. Il y avait, dit-il, deux sortes de laraires : le grand, destiné à des personnages divinisés ou d'une haute vertu, et le second, qui ne renfermait que les grands hommes. Quant à ce dernier, il paraît probable que c'était tout

simplement ce qu'est aujourd'hui une salle de bibliothèque ou de musée, destinée aux bustes des grands hommes, et que l'honneur accordé à ceux qui y étaient placés n'avait aucun caractère religieux. Il n'en était pas ainsi des images placées dans le premier laraire. Ici, c'étaient de véritables hommages, tels qu'on en rend aux Dieux; l'expression dont se sert l'historien ne laisse aucun doute à cet égard : *Hujusce modi Diis, matutinis horis, rem divinam faciebat.* Au reste, continue l'auteur, tout ceci ferait soupçonner que l'empereur Sévère-Alexandre aurait eu pour guide dans ses études religieuses quelque membre d'une de ces sectes si nombreuses alors, comprises sous la dénomination commune de Gnostiques. Plusieurs Saints Pères rapportent, en effet, des exemples de ces hérétiques, qui rendaient un culte égal au Christ, à Homère, à Pythagore.

M. l'abbé Pourprix termine ainsi son double rapport, auquel vous avez donné dans le temps des éloges bien mérités :

« Vous voyez, Messieurs, par cet exposé, que ces deux dissertations, toutes scientifiques, sont, en effet, l'œuvre d'un savant profond. Remarquables par l'érudition extraordinaire que l'on y découvre, elles le sont aussi par la netteté, la concision et l'élégance du style. Si les points que M. Greppo s'est proposé d'éclaircir, et qu'il est parvenu à expliquer d'une manière satisfaisante, n'offrent pas une grande importance en eux-mêmes, ses recherches, du moins, ne sont pas sans mérite et peuvent intéresser les hommes, de jour en jour plus nombreux, qui s'occupent d'archéologie. »

M. Lacroix vous a lu, au mois d'août 1835, son

rapport sur une dissertation publiée par M. Pic, ancien président du tribunal de première instance de Lyon, dans le but de fixer d'une manière certaine l'emplacement où fut livrée la dernière bataille que Septime-Sévère eut à soutenir contre Albin, son compétiteur à l'Empire. Si l'on consulte, dit M. Pic, les auteurs anciens, et notamment Aurélius Victor, Spartien, Hérodien, Dion, Capitolin, on demeurera convaincu que Sévère et Albin, luttant pour l'Empire du monde chacun à la tête d'une armée de cent cinquante mille hommes, livrèrent la bataille du 19 février 197 non loin de Lyon et sur le vaste plateau qui domine la ville de Trévoux. La plupart des auteurs modernes est également d'accord sur ce point (1). Ce plateau, très-rétréci d'abord à sa naissance, près Lyon, s'élargit à mesure qu'il s'éloigne de cette ville et prend la forme d'un delta. C'est un triangle dont un angle aurait sa pointe à la jonction du Rhône et de la Saône, dont deux côtés seraient indiqués par ces grands cours d'eau, et dont le troisième côté, enfin, se trouverait marqué par une ligne traversant toute la Bresse de l'est à l'ouest. Maître de Lyon, dont il s'était assuré comme moyen d'alimentation, de renfort ou de retraite, Albin avait à développer dans cet espace triangulaire cent cinquante mille hommes; et il est probable, dit l'auteur de cette

(1) M. Monnier du Jura pense, au contraire, que cette bataille eut lieu dans les environs de Tournus, où l'on rencontre de nombreux *tumuli*, qu'il considère comme autant de tombeaux élevés sur les dépouilles des chefs des deux armées. Cet archéologue distingué regarde encore comme une preuve de son opinion les monnaies d'Albin qui se retrouvent en assez grande quantité dans la plaine de Tournus et dans la vallée de la Seille.

dissertation, qu'ayant eu le temps de faire toutes ses dispositions avant l'arrivée de l'empereur, il occupait, la veille du combat, les lieux indiqués maintenant par les villages de Miribel, Sathonnay et Rochetaillée. Septime-Sévère, qui venait de *Viminatium* en Mœsie, et s'avançait sur les Gaules, après avoir traversé le pays des Nantuates et franchi la rivière d'Ain, dut rejoindre le Rhône à Meximieux ou à Montluel. De là, dirigeant une partie de son armée à l'ouest, et arrivant, à travers les Dombes, sur la Saône, près de Beauregard ou de Trévoux, il y prit position. Ce second campement, qui communiquait avec celui de Montluel, présentait l'avantage inappréciable de rendre l'empereur maître aussi du cours de la Saône. En face de l'ennemi et connaissant ses dispositions, Septime-Sévère ne pouvait adopter un ordre de bataille différent du sien : sa ligne de campement, indiquée par Trévoux, Civrieux, Tramoye, Montluel, fut donc resserrée. Il lui importait d'ailleurs, autant pour consolider l'Empire que pour assouvir sa vengeance contre son compétiteur, de s'emparer d'un point aussi important que la ville de Lyon. C'est pourquoi, rapprochant ses positions, il forma sa ligne de bataille à une faible distance de celle de l'ennemi. Néanmoins, il conserva son camp de Trévoux, place fortifiée et dominant la Saône ainsi que la plaine du bas Beaujolais.

On peut donc, ajoute M. Pic, supposer avec vraisemblance qu'au moment où le combat devint imminent, les légions de l'empereur étaient postées dans les environs de Neuville, sur le haut de Fontaine et sur Beynost. Au reste, toutes ces dispositions stratégiques n'avaient pas été prises sans coup férir. On sait qu'un premier combat, livré vers Montluel, ne fut pas heureux pour les armes de Sévère :

son lieutenant Lupus, attaqué dans ce lieu par les troupes d'Albin, a légué son nom au théâtre de sa défaite. C'est vers Neuville et Montanay que l'aile gauche d'Albin et la droite de Septime-Sévère en vinrent aux mains; celle-ci eut bientôt tout l'avantage, et le gain de la bataille lui fut assuré. Profitant de ce premier succès, Sévère poursuivit l'ennemi et se porta rapidement sur Lyon par la voie qui longeait la rive gauche de la Saône. Mais le sort n'était pas aussi favorable aux armes de l'empereur au centre et à l'aile gauche; tous les efforts d'Albin s'y étaient portés. Les troupes de ce dernier, par leur valeur et par un stratagème ingénieux, étaient parvenues à prendre le dessus; elles emportaient d'assaut Montribloud et les autres mamelons dont la plaine est parsemée, refoulant les légions impériales, de position en position, depuis le bord du Rhône jusqu'au plateau qui domine Trévoux et Reilleux. Albin allait enlever le camp et se jeter sur les derrières de l'aile droite de Sévère, lorsque ce prince, revenant en personne avec des renforts, recommence le combat et décide enfin la fortune à lui être favorable.

Les deux armées avaient combattu avec valeur et acharnement à Fontaine, Trévoux, Neuville, Mionnay, Miribel, Beynost, Reilleux, et avaient ainsi foulé un espace de plusieurs lieues carrées. Il n'est donc pas étonnant que l'on ait trouvé sur divers points des débris d'armes ainsi que de nombreux ossemens d'hommes et d'animaux, et que les traditions locales aient appliqué à plusieurs cantons le souvenir de cette bataille. Il est à croire même que l'affaire eut plusieurs ramifications hors de ce grand espace; ainsi, on a trouvé, il y a environ douze ans, dans le Dauphiné, à Mésieux, une quantité considérable de monnaies d'Albin, toutes à *fleur de coin*, portant ces

mots : FIDES LEGIONVM. Ce trésor dut être enfoui au moment de la défaite ou du massacre de la cohorte préposée à sa garde. J'ajouterai, dit en terminant l'auteur de cette dissertation, que le souvenir de la victoire et du séjour de l'empereur Septime-Sévère dans nos contrées est attesté par plusieurs monumens. L'un des plus remarquables est l'autel dédié par POMPEIANVS TRIB. MIL. aux déesses aufaniennes pour le salut de l'empereur Sévère et de ses fils ; on le voit encore supportant un hangar dans le domaine de Royer, près de Fontaine.

M. Pic, que vous aviez admis au nombre de vos correspondans sur les conclusions favorables de M. Lacroix, mais que, depuis, vous avez eu la douleur de perdre, a publié deux autres dissertations, relatives, l'une, à la poterie romaine, l'autre à la propriété littéraire et à la librairie chez les anciens. Cette dernière notice n'a été imprimée qu'à un très-petit nombre d'exemplaires, et se trouve totalement épuisée. Nous regrettons avec votre rapporteur que cette circonstance ne nous ait pas permis de vous donner l'analyse d'un opuscule remarquable, qui a dû coûter des recherches longues et difficiles, et qui a valu dans le temps à son auteur des éloges justement mérités.

M. Lacroix vous a présenté vers le même temps son rapport sur 49 médailles et monnaies offertes au musée de la ville de Mâcon par MM. Moyne, notaire à Cuiseaux, Grillot, propriétaire à Remigny, et Berry, aussi propriétaire à St.-Nicolas-de-Fontaine.

Quelques-unes de ces monnaies étaient presque entièrement frustes et n'ont pu être déchiffrées. Les autres, dit

M. le rapporteur, ne sont ni rares, ni fort remarquables, et n'ont guère d'autre mérite que celui d'avoir été trouvées dans notre département. Voici, au reste, la description, des plus importantes de ces pièces, qui ont été déposées au médailler de la ville:

1.° Une monnaie en billon ou argent de bas aloi, appartenant à la ville de Berne;

2.° Une petite pièce en argent, d'Amédée IX, dernier duc de Savoie de ce nom;

3.° Une monnaie de couvent, en cuivre, connue généralement sous le nom d'*Ave Maria;*

4.° Neuf petites pièces en billon, de Charles V. Ces pièces, toutes frappées à Besançon depuis 1563 jusqu'à 1623, rappellent la possession de la Franche-Comté par l'Espagne;

5.° Un denier de François I.er;

6.° Un denier de Marie de Montpensier, princesse de Dombes, frappé à Trévoux;

7.° Un denier d'un Gaston, probablement le frère de Louis XIII, 1640;

8.° Un Tétricus fils, d'une fabrique très-barbare, et qui paraît avoir été frappé à Autun;

9.° Un moyen bronze de Trajan, dont le revers est totalement fruste;

10.° Un Tibère assez mal conservé. Tête couronnée de lauriers, avec cette inscription: TI*berius* CAESAR AVGVSTI FILIVS IMP*erator* II ou III, IV, V, etc. Au revers: ROM*æ* et AVG*usto*. On y voit le temple ou l'autel de Lyon, consacré à Rome et à Auguste. On sait qu'il fut bâti au confluent du Rhône et de la Saône, non loin de l'église d'Ainay. La façade de ce temple se voit aussi sur les médailles d'Auguste, en moyen bronze. Le

musée de Mâcon possède une de ces dernières, qui lui a été donnée par M. Arcelin, de Fuissé.

11.° Un moyen bronze de *Lucius Domitius Nero ;* tête laurée. Revers : *Ara pacis*. S. C.

12.° Un petit bronze de Gallien ; tête ceinte de la couronne radiée. Revers : *Apolini cons. aug*. Un centaure tenant de la main droite un globe et de la gauche un gouvernail.

Etc., etc.

M. Lacroix termine ce rapport par la description d'une petite pièce en or qui vous a été offerte par M. Bourdon, propriétaire à Loché. Cette pièce est d'autant plus intéressante pour notre département, qu'elle paraît avoir été frappée à Chalon. On lit, du côté de la tête, *Cabilonn. offic.;* de l'autre côté est vraisemblablement le nom du monétaire. Les monnaies de la première race ne présentent pas ordinairement le nom du prince, mais seulement celui du monétaire et celui de la ville où elles ont été frappées. Il n'est pas douteux pourtant que la tête qu'offre cette pièce ne soit celle d'un prince souverain, et probablement celle de Thierry ou de Gonthram, qui firent l'un et l'autre leur résidence à Chalon. Le C et l'A, que l'on remarque près de la croix, sont, pour votre rapporteur, une nouvelle preuve que cette monnaie appartient à la ville de Chalon.

M. Lacroix vous a communiqué, au mois de décembre de la même année, une notice sur des monnaies frappées à Mâcon. Cet honorable confrère ne peut s'empêcher d'exprimer le regret que les numismates aient rejeté de leurs cartons les monnaies gauloises et françaises, à cause de la barbarie de fabrique des premières et de la prétendue insignifiance de celles qui se rapprochent des temps où

nous vivons. Il est résulté de ce dédain que les orfèvres, les changeurs et les brocanteurs ont jeté au creuset un grand nombre de pièces qui auraient servi à jalonner et souvent même à éclaircir un fait ou une époque peu connue de l'histoire de notre pays. Il ne faut pas croire, ajoute M. Lacroix, que l'étude de notre histoire monétaire soit tout-à-fait dépourvue d'intérêt et se réduise à des questions d'aloi, de poids et de date. Les règnes de Philippe-le-Bel et de Louis-le-Hutin sont là pour prouver qu'au système monétaire viennent quelquefois se rattacher de hautes questions politiques, des soulèvemens de peuples entiers.

On rapporte assez généralement au règne de Charles-le-Chauve, en 900, l'origine des monnaies seigneuriales. Sous les règnes précédens, le droit de battre monnaie paraît avoir été réservé au souverain seul, bien que plusieurs auteurs citent des monnaies seigneuriales d'une date plus reculée.

Ce droit, inhérent à la puissance souveraine, a été exercé long-temps par les grands vassaux de la couronne, qui s'arrogeaient dans leurs comtés des prérogatives royales. On lit, en effet, dans l'Histoire du Languedoc (tome 2, page 110), que dès le commencement du dixième siècle, les grands vassaux tranchaient déjà du souverain, et ne reconnaissaient la supériorité des rois que pour recevoir d'eux l'investiture de leurs fiefs ; qu'ils se faisaient mutuellement la guerre, levaient des troupes et gouvernaient leurs domaines avec un pouvoir absolu.

Après le règne de Charles-le-Chauve et dans les villes où les grands vassaux ne faisaient pas leur résidence habituelle, quelques évêques et abbés, pour se soustraire à la tyrannie des ducs et des comtes, peut-être aussi par

des vues d'ambition, commencèrent de leur côté à s'ériger en seigneurs temporels et à usurper des droits régaliens. D'autres obtinrent de nos rois la possession de leur ville épiscopale, et ces princes les leur accordaient d'autant plus volontiers que, n'en jouissant pas eux-mêmes, cette libéralité ne leur était point à charge.

Le tiers de sou d'or de la première race, les deniers d'argent de la deuxième et du commencement de la troisième, jusqu'à Philippe-Auguste inclusivement, portent presque tous un nom de ville ou d'atelier monétaire, et rendent, par là, le service assez important de fixer la nomenclature géographique de la France à cette époque. On pourrait, dit l'auteur de cette notice, donner une infinité d'autres preuves de l'utilité, de la nécessité même d'étudier les monumens de la numismatique française.

Toutes les monnaies d'argent sont des deniers dont le métal est très-pur, et l'on sait qu'il était défendu à tous les barons et prélats relevant de la couronne, et à qui le droit de monnaie était concédé, de frapper des pièces de plus haute valeur. Voici ce que Ducange rapporte à ce sujet dans son Glossaire :

« Nul des barons de France ne peut, ne doit faire » monnoie d'or et d'argent, se ce n'est li roi ou par son » commandement, ne monnoie qui vaille plus d'un » denier. »

Les monnaies, au nombre de trois, qui font le sujet de la notice de M. Lacroix, ont été frappées à Mâcon ; elles sont toutes en argent et assez bien conservées, grâce au mortier dont elles se trouvaient enveloppées.

On lit sur la première, qui est du poids de 20 grains, MATISCON †, et dans le champ S; au revers, PHPVS RX pour *Philippus rex*. On remarque dans le champ une

croix évidée, un cœur cantonné de quatre besans. Cette pièce est apparemment un denier d'un comte de Mâcon, frappé au nom de Philippe I.er, roi de France. M. Lacroix avait pensé d'abord que le S pouvait être l'initiale de *Stephanus*, nom d'un comte ou d'un évêque de Mâcon ; mais il n'y a eu à cette époque (1060 — 1108) aucun évêque, aucun comte du nom d'Etienne, et il paraît probable que cette lettre représente ici les mots *signum Dei vivi*.

La seconde pièce porte les mêmes légendes et aussi les mêmes types ; elle ne diffère que par la lettre du champ, qui est N ou M. Votre rapporteur a cru voir un M, qui serait l'initiale de *moneta matisconensis*.

La troisième, du poids de 24 grains, porte pour légende MATISCON CIV*itas*, et dans le champ une croix. Elle a été sur-frappée, et la croix est mal formée. La légende du revers est gravée à rebours XƎ SATЯVƆ, et se trouve sans doute ainsi renversée par l'inattention de l'ouvrier monétaire. Cette dernière pièce paraît avoir été frappée sous Charles-le-Simple ou Charles-le-Gros.

Ces trois monnaies qui, ainsi que nous l'avons dit déjà, appartiennent à la ville de Mâcon, et doivent, sous ce rapport, nous inspirer un vif intérêt, ont encore à nos yeux un mérite de plus, celui d'être inédites.

En défrichant, il y a quelques années, un emplacement abandonné, M. Vinsac a découvert, sur le territoire de la commune de Flacé, des fragmens de mosaïque et des vestiges de constructions qui lui paraissent avoir appartenu à un établissement thermal. Voici la notice que cet honorable confrère vous a présentée à l'occasion de sa découverte :

Voulant, dit-il, rendre à la culture un petit espace

de terrain servant de dépôt, je chargeai un ouvrier d'en opérer le défrichement. Mais à peine y eut-il porté la bêche, qu'il se trouva arrêté par un corps d'une très-grande dureté. Vérification faite, je reconnus un ciment formé de briques pilées et de chaux, parfaitement semblable à celui que j'avais vu dans les ruines des aqueducs de St.-Irénée, à Lyon. Cette découverte, d'accord avec la tradition, ne me permit pas de douter que cette couche n'eût fait partie d'anciennes constructions romaines. Je m'empressai de faire enlever toute la terre qui la recouvrait, et, sur une longueur de dix mètres sur sept de largeur, qu'il me fut possible d'explorer, je ne rencontrai ni joint, ni discontinuité; mais la superficie, écrêtée sur toute son étendue, ne présentait plus que l'aspect d'une dégradation totale. Un côté qui, par sa disposition d'exhaussement, donnait lieu d'espérer quelques succès de cette fouille, portait des constructions modernes et empêcha toute recherche dans cette direction.

Ainsi, à l'exception de quelques tuiles romaines, de quelques fragmens de marbres d'application, je n'obtins d'autre résultat que la certitude qu'un monument antique avait existé sur cet emplacement. Ensuite, ma recommandation de recueillir tous les objets étrangers au sol, que feraient apparaître les travaux de la culture d'une vigne située non loin de là, et enfin un déblai récemment exécuté sur un terrain inférieur à la couche de ciment précédemment indiquée, ont produit la découverte de nouveaux fragmens de mosaïque, de poterie, de granits et de marbres que j'ai soumis à votre examen.

Bien que le sol sur lequel ces constructions antiques paraissent s'être étendues présente un développement assez considérable, les matériaux découverts jusqu'à ce

jour n'offrent pas de corrélation ou de dimensions suffisantes pour déterminer avec quelque exactitude l'importance ou la destination des monumens dans la composition desquels ils étaient entrés.

Cependant la source de l'*Abyme*, qui fournit encore, dans l'état de dégradation et d'abandon où elle se trouve, plus de 3,000 hectolitres d'eau par jour, sa distance de cinq à six cents mètres, son élévation un peu supérieure aux lieux dont nous nous occupons, l'épaisseur de la couche du ciment, la petite dimension des corniches, le goût passionné qu'avaient pour les bains les voluptueux conquérans des Gaules, tout porte à croire que ces vestiges sont les restes de quelques constructions balnéaires. A ces premières inductions, peut-être déjà trop hasardées, oserait-on ajouter que la médiocrité du travail révélée par les fragmens que nous avons mis sous vos yeux, particulièrement le morceau de mosaïque, n'indiquerait qu'un établissement d'un ordre bien inférieur à ces somptueux édifices où respiraient une magnificence et un luxe dont les descriptions nous étonnent encore? Dès-lors, ajoute en terminant M. Vinsac, quelle que soit la destination qu'on leur puisse assigner, on ne doit accorder à ces ruines qu'un rang bien secondaire parmi les monumens de même origine dont notre antique Gaule a été si richement dotée.

Le même confrère vous a présenté, en 1838, une nouvelle notice sur quelques autres découvertes faites à Bourbon-Lancy. J'ai eu lieu, dit-il, de remarquer que les fouilles entreprises pour donner un développement plus considérable à l'établissement des bains de cette ville amenaient à la surface du sol une grande quantité de marbres.

Quoique ces débris ne présentent par eux-mêmes qu'un intérêt bien faible, sinon nul, sous le rapport des arts comme sous celui de l'histoire, puisque le séjour des Romains dans cette localité favorisée d'eaux aussi précieuses est depuis long-temps constaté, j'en ai néanmoins rapporté quelques fragmens (1), afin de faire juger de la similitude qui existe, non point tant dans l'exactitude parfaite des formes, mais dans leurs dimensions, avec les marbres que j'ai précédemment découverts à Flacé. Ainsi, l'on observe que celui désigné sous le nom de vert-de-mer a été débité avec la même parcimonie dans les deux localités; on reconnaît également que les pierrailles qui sont entrées dans la composition du débris de mosaïque qui appartient à Flacé diffèrent peu en volume avec celles que j'ai rapportées de Bourbon. Ces dernières pierrailles sont toutes séparées, parce qu'il paraît que le ciment qui les réunissait n'a pu résister à la propriété dissolvante des eaux thermales; c'est du moins ce que l'on présume, puisque jamais il n'a été trouvé, dans les fouilles faites à Bourbon-Lancy, le plus mince vestige de mosaïque en état de conservation. C'est encore à l'action de ces eaux que l'on attribue les altérations de la surface des marbres provenant des mêmes bains. Cependant, cette allégation pourrait être contestée, d'après l'examen des marbres qui garnissent l'intérieur des bassins des fontaines.

Je n'ai eu d'autre but, ajoute M. Vinsac, que de constater le rapprochement qui existe entre les deux construc-

---

(1) Ces fragmens ont été déposés au musée de la ville de Mâcon.

tions de Bourbon et de Flacé, et de venir à l'appui de l'assertion, peut-être un peu hasardée, sur la destination de celles de Flacé. J'ajouterai, enfin, qu'une certaine disposition dans les fondations, un choix de matériaux, soit en briqueterie, soit en asphalte, tout-à-fait identiques, viennent encore étayer cette opinion.

Aux fragmens offerts par M. Vinsac était jointe une médaille en bronze d'un petit module, que M. Lacroix attribue à *Cryterius senior*.

Au mois d'août 1840, M. Chevillard, de Tournus, vous donna avis que deux habitans de La Truchère, pêchant à l'épervier, venaient de retirer de la Seille, à cent mètres environ de la Saône, un crâne d'une grosseur extraordinaire et armé de deux cornes énormes. M. Chevillard et M. Bredin, médecin-vétérinaire, ont examiné ce crâne et pensent qu'il ne peut appartenir qu'à une classe de la race bovine, soit à un bison, soit à un urus dont les traces sont perdues en Europe depuis fort long-temps.

M. Pernot, l'un de vos correspondans, à qui le musée de Mâcon doit déjà une jolie vue de St.-Point, vous a offert, en 1838, une notice sur ses dessins du vieux Paris. Voici l'analyse des rapports auxquels ils ont donné lieu :

Ce que les architectes font chaque jour pour la restauration des monumens antiques, M. Pernot vient de l'exécuter avec succès pour une ville tout entière, pour la capitale de la France. Il a restitué, à force d'investigations, les édifices que le temps et les révolutions ont successivement fait disparaître.

Dans deux dessins d'un mètre seize centimètres de largeur sur 79 centimètres de hauteur, il a reproduit deux vues de Paris, tel qu'il était du 14.ᵉ au 16.ᵉ siècle. Une de ces vues, prise des tours de Notre-Dame, représente l'intérieur de l'île de la Cité, la rive droite de la Seine avec ses quais qui n'ont pas changé, et une portion de la rive gauche; l'autre vue est prise de la tour de Nesle, telle qu'elle existait alors, et montre l'ensemble des constructions qui s'élèvent sur la rive droite, avec celles de la pointe de la Cité.

Les principaux objets de la première vue sont la Sainte-Chapelle, qui s'élance, avec sa flèche gothique, d'une admirable élégance, au-dessus des toits de la Cité; le Palais de Justice et la tour de l'Horloge, alors de forme ronde; les futaies du Jardin du Roi, qui couvraient la pointe occidentale de l'île, et sous lesquels Saint Louis aimait à rendre la justice, comme sous les chênes de Vincennes. On voit encore, à gauche, la tour de Nesle et les grands Augustins; plus loin, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le plus ancien monastère des Gaules chrétiennes, et l'église Saint-Sulpice. Ce temple, si somptueux aujourd'hui, était à peine, alors, une petite église de village. Dans le fond, on remarque le Pré-aux-Clercs, la plaine de Grenelle et le mont Valérien. En rentrant dans la ville, on voit les églises de Saint-André-des-Arts et de Saint-Séverin, dominées par l'enceinte fortifiée de Philippe-Auguste; puis les clochers des douze paroisses entassées dans la Cité; puis la riche tour de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, alors en construction; à droite, au-delà de la rivière, le vieux Louvre, avec ses vingt-trois grosses tours; dans le voisinage de ce château, les hôtels du Petit-Bourbon et d'Alençon. Du même côté, la porte

Saint-Honoré, et, dans le lointain, la colline de Montmartre, avec son église et son monastère.

La seconde vue présente, sur le premier plan, une des tours du Louvre, où s'attachait la chaîne qui barrait la rivière jusqu'à la tour de Nesle. Dans le coin du tableau, à gauche, le clocher de Saint-Germain-l'Auxerrois, d'où partit le signal du massacre de la Saint-Barthélemy. Au-dessus des quais, les tours de Saint-Jacques, de Saint-Méry, de Saint-Jean-en-Grève et de Saint-Paul, avec d'autres églises, et au loin la Bastille; plus loin encore, l'abbaye Saint-Antoine. Près de la rivière, en face du pont aux Changeurs, le Châtelet, dont la fondation remonte à César. Au-dessous du pont aux Meuniers, dans le milieu de la Seine, le moulin de la Monnaie. Puis reparaissent les édifices de la Cité, le pont Saint-Michel, écrasé sous le poids de ses vieilles maisons; l'Hôtel-Dieu, monument de piété et de philanthropie. Au-dessus de tout, s'élèvent majestueusement l'église et les tours de Notre-Dame qui laissent voir dans le lointain l'abbaye St.-Victor.

Indépendamment de ces deux dessins généraux, M. Pernot a exécuté 70 représentations spéciales, destinées soit à faire connaître avec plus de détails les édifices des deux vues, soit à signaler les monumens qui n'y sont pas contenus, tels que le charnier des Innocens, les thermes de Julien, les portes Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Michel, de Bussy, beaucoup d'églises, les abbayes, les colléges, etc.

Cette recomposition du vieux Paris fait honneur au talent de M. Pernot, qui a su renfermer dans le cadre étroit de deux tableaux un nombre considérable de faits non moins intéressans pour l'histoire que pour les arts.

Vous devez enfin à M. Laval, ingénieur en chef de la Saône, divers objets retirés du lit de cette rivière par les bateaux dragueurs, et qui consistent principalement en un canon de fusil qui paraît remonter à une époque antérieure aux perfectionnemens apportés dans le siècle dernier à ce genre d'arme à feu ; un cadran solaire, à chiffres arabes, avec son couvercle ; une hache d'armes qui semble appartenir au moyen-âge ; un fer de pique, etc.



§ V. — HISTOIRE LITTÉRAIRE.

M. Aubel, admis en 1833 au nombre des membres résidans, consacre son discours de réception à relever l'utilité des sociétés académiques. Il rappelle d'abord que c'est du sein de ces réunions que sont sorties presque toutes nos illustrations littéraires. C'est là, en effet, que vient s'essayer le jeune auteur, l'homme de génie même, dont les premiers pas sont le plus souvent mal assurés. Il a besoin qu'on le soutienne au début dans la carrière, qu'on l'éclaire sur ses défauts, quelquefois même sur ses heureuses qualités, enfin qu'on l'encourage et qu'on le loue.

Cette vérité, dit l'honorable récipiendaire, est saillante pour ceux qui ont jeté les yeux sur le berceau des célébrités; aussi n'en voudrais-je citer aucun exemple s'il ne s'en présentait un où nos regards se complaisent, où notre fierté nationale se réveille. N'est-ce pas de cette Société que s'est élancé ce poète brillant auquel personne ne dispute plus le premier rang de son époque? Vous avez été, ajoute-t-il, les confidens de son génie long-temps avant que le reste de la France pût en jouir. Quelle que fût la révélation qu'il sentit en lui-même, ne l'avez-vous pas

vu hésiter à suivre les mouvemens de son ame inspirée, en essayer les accords au milieu de vous ou dans un cercle d'amis, et s'assurer, par là, que les accens de cette voix divine qu'il entendait n'étaient point une trompeuse séduction?

Si ce génie puissant n'a pu se passer de conseils et d'encouragemens, quel talent, à son premier essor, n'a pas besoin de leur appui? C'est dans une réunion comme celle où je parle qu'il peut trouver le guide le plus sûr et le plus éclairé. Là, il n'a pas besoin de sonder les consciences en observant les visages; il ne lui faut que prêter une oreille docile à des avis pleins de naïveté et d'obligeance. L'éloge n'y a point cette insouciante exaltation qui se presse plus de s'acquitter d'un compliment d'usage que d'arriver à un résultat utile. La censure y a perdu ses formes acerbes, son langage incisif; elle n'écrase ni ne flétrit les talens, mais elle les polit et les relève.

C'est ainsi que cette Société devient une institution utile pour le pays qui la possède. C'est à son ombre tutélaire que vient mûrir le talent : timide, il s'étudie et se rassure; plus impatient et plus fier, il satisfait à loisir l'ardeur qu'il a de se montrer, tandis que, exposé au grand jour, il se fût peut-être enseveli pour jamais sous la honte d'une chute. Parmi vous, sans péril il s'élève, grandit et ne se découvre enfin que quand ses succès sont assurés. Il vous les doit, Messieurs, vous y avez une juste part, et vous avez acquis un titre immortel à la reconnaissance de la patrie en la dotant d'un citoyen utile à son illustration ou à sa prospérité.

Il y a peu de temps, on comprenait autrement l'utilité des sociétés littéraires.

Après le siècle où s'illustrèrent tant de grands écrivains,

la France, justement jalouse de la gloire qu'elle venait d'acquérir, se préoccupa vivement de l'idée de ne point la laisser s'éteindre. L'exemple des peuples anciens l'épouvantait; elle se ressouvenait que la décadence de leurs lettres avait été voisine de leur apogée. Elle craignait un même sort pour les siennes. Il fallait échapper à une si désolante condition : pour y parvenir, les sociétés littéraires parurent d'un merveilleux secours. Elles-mêmes ne tardèrent pas à se regarder comme investies d'une sorte de sacerdoce, et n'eurent plus devant les yeux que les bonnes traditions qu'elles devaient recevoir et transmettre. En donnant des prêtres à ce feu sacré, on se flattait qu'il ne périrait point; que s'il ne brillait pas toujours du même éclat, au moins il se conserverait pur de toute altération jusqu'aux âges les plus reculés, où il jetterait encore des étincelles dignes de sa naissance.

Ce rêve que l'expérience a démenti, dont cependant quelques personnes ne sont pas encore désenchantées, avait sa source dans de louables inspirations; mais il décelait, dans ceux qu'il flattait de sa chimère, plus d'imagination que d'étude du cœur humain, plus d'enthousiasme que de raison. Que ceux qui mesurent l'avenir sur le présent; qui, tous les jours, avec une foi que rien ne peut ébranler, creusent le lit où ils commandent aux siècles de couler, nous disent quelle voix de la terre eut jamais cet empire! Qu'ils nous montrent une seule des créations humaines que le temps ait gardée invariable!... Jusques à quand les hommes seront-ils le jouet de ces folles illusions? Quand reconnaîtront-ils que l'esprit humain a des bornes qu'il ne lui est pas permis de dépasser; que, depuis le commencement des siècles, il tourne dans un cercle restreint, sans pouvoir jamais en sortir;

que les idées aujourd'hui en honneur seront foulées par nos enfans comme nous avons foulé celles de nos pères, tandis que celles couvertes de nos mépris viendront affecter les générations futures, qui se laisseront surprendre par elles de toutes les séductions dont nous flattent les nôtres? Il faut bien que l'erreur soit de l'essence de notre nature, puisqu'avec tant de moyens de lui échapper, elle nous fait encore courber la tête. Vous parlez de conceptions nouvelles, de sensations inconnues!.... jetez donc les yeux sur l'histoire, ouvrez les livres des philosophes et des poètes; puis, reconnaissez-vous tout entiers dans des hommes qui vécurent quelques milliers d'années avant vous. C'est lorsque des peuples ont eu à s'énorgueillir d'une civilisation égale à la vôtre, quand ils furent guidés par ces génies puissans qui sont restés vos modèles, que, vous seuls, vous croyez animés de je ne sais quel instinct qui vous permet de découvrir ce qu'il ne leur fut pas donné d'apercevoir. Où sont les moyens qui fondent ces espérances? Dieu a-t-il retouché son ouvrage? A-t-il rouvert pour vous les trésors de son intelligence? Quels organes nouveaux sont venus secourir une faiblesse éprouvée? Quoi! pour tant d'orgueil, nous n'avons que ce qu'ont possédé les autres avant nous! Résignons-nous donc; notre rôle est de les suivre, et nous ne poserons pas un pied au-delà des lieux où sont marquées leurs traces.

Je me suis quelque peu écarté de mon sujet, ajoute M. Aubel; en y rentrant, je m'effraie de son étendue. Après avoir dit qu'un siècle littéraire ne pouvait se jeter dans un autre, je voulais ajouter que cette possibilité serait un malheur. La gloire d'une littérature n'est point de maintenir, mais de créer. Les imitations sont rarement des productions élevées; et la raison, c'est que le copiste

s'échauffe d'un feu qui n'est pas le sien, qui souvent est mort partout ailleurs que dans les ouvrages, ses idoles. Le copiste s'isole de tout et de lui-même. Ce n'est que les yeux fixés sur ses modèles qu'il peut rencontrer quelques élans du génie; il tombe quand il les perd de vue. Au contraire, l'écrivain qui se confie à lui-même trouve dans son cœur un enthousiasme qu'alimentent toutes les passions qui l'agitent. Le premier s'enferme et travaille; hors de sa retraite, il ne rencontre qu'obstacles à ses études. Ce sont des hommes qu'il ne connaît pas, des passions qui lui sont étrangères, un monde auquel il a renoncé. Le second, qui n'a point abdiqué sa nature, qui vit avec les hommes et les passions de son temps, trouve partout des sentimens qui le réveillent. Son génie, c'est lui-même, c'est sa vie, c'est le mouvement qui l'environne. Il s'exalte de ce qu'il voit, de ce qu'il entend; tout l'émeut et l'entraîne. Chaque minute le conduit à la gloire. Qui donc l'emportera de ces deux hommes? Il est facile de répondre.

La succession de mes idées, dit l'honorable récipiendaire, m'eût peut-être encore entraîné à rechercher quelles circonstances donnent l'essor au génie des arts, quelles circonstances l'anéantissent, et enfin comment il se lie aux secousses politiques des peuples. En promenant mes regards sur ceux qui se sont distingués par de grandes époques littéraires, j'aurais été amené à conclure que si les lettres aiment la paix, elles veulent derrière elles de la turbulence, des passions agitées. A l'appui de cette observation, j'aurais montré Athènes voyant fleurir ses arts et sa philosophie à la fin de ses grandes luttes avec la Perse et Lacédémone; Rome se couronnant du siècle de Virgile et d'Horace après les discordes de Marius et de

Sylla, de César et d'Antoine. En Angleterre, sous Charles II, à la suite du temps de Cromwel, parmi plusieurs noms illustres, j'aurais surtout cité ceux de Newton et de Milton. J'aurais encore parlé de la France; et le siècle de Louis XIV, succédant à de longs orages, viendrait, plus que tout le reste, démontrer que mes remarques ont quelque vérité. Mais, Messieurs, dit M. Aubel en terminant, cette étude, sans doute intéressante, aurait le double inconvénient d'excéder mes forces et les bornes de ce discours. Je la livre à vos réflexions dont elle est digne. Elles pénétreront d'un coup d'œil ce que toutes mes méditations n'auraient su qu'effleurer.

M. le président applaudit aux observations sages et judicieuses exprimées par le récipiendaire, qui se prononce constamment pour les saines doctrines, sans exclure le progrès, alors qu'il est sanctionné par le génie, le bon goût et la raison. Il représente en même temps que les littérateurs modernes, puisant aux mêmes sources que ceux de l'antiquité, durent rarement s'écarter des lois posées par ces premiers législateurs du goût. Il rappelle à ce sujet cette maxime de Buffon : « La poésie, l'histoire et la philosophie ont toutes le même objet, et un grand objet : l'homme et la nature. »

C'est, ajoute M. le président, en suivant de tels guides, que les écrivains des deux derniers siècles, et principalement ceux du beau siècle de Louis XIV, portèrent si haut la gloire littéraire de la France et recommandèrent sa langue à toutes les nations. Si les grands événemens politiques et militaires de notre époque, suscitant de nouvelles passions, semblent exiger de la littérature des formes nouvelles, on ne saurait cependant trop prémunir les jeunes écrivains contre ce désir d'être neufs, qui

leur ferait regarder comme d'indignes entraves les règles que les siècles ont consacrées. Tel est l'écueil contre lequel viennent trop souvent se briser le talent et même le génie.

M. le président est rassuré à cet égard par les principes de l'honorable récipiendaire, et c'est avec une vive satisfaction qu'il le voit prendre place dans une Société qui s'est imposé la tâche de maintenir autour d'elle les règles de la raison, du bon goût, des saines doctrines, et d'en favoriser le développement.

M. Guigue de Champvans, admis, en 1837, en qualité de membre résidant, vous a présenté dans son discours de réception un tableau des révolutions morales, philosophiques et littéraires, qui précèdent et accompagnent les grandes commotions politiques. Quoi d'étonnant, dit l'honorable récipiendaire, si, après tous les bouleversemens que nous avons subis, dans la chaleur du combat, tant d'écoles se sont formées, tant de partis, tant de disputes sont venus aussi porter le trouble dans ces régions élevées! A chaque siècle, l'homme éprouve de nouveau le besoin de refaire le travail des siècles; infatigable, il recompose son histoire, crée de nouveaux chants, développe sa raison, agrandit l'espace de ses idées et termine en fermant le cercle qu'un autre siècle brisera encore. Telle est la loi de Dieu. Tout est mobile, tout est changeant, tout est incertain, tout chancelle, excepté quelques grands principes éternels, toujours jeunes, toujours justes et vrais, et qui restent debout sur leurs bases inébranlables, au milieu de ces vastes débris. Ces principes impérissables, gravés dans le cœur de l'homme, innés en lui comme ses passions, étaient

avant lui et sont destinés à lui survivre. A la fois, lois et but de l'humanité, ils la dirigent et lui montrent le terme jamais atteint de sa carrière : la justice, la vérité, la beauté, trois idées fondamentales, à la réalisation desquelles l'homme travaille sans cesse, et qu'il poursuit dans les trois états d'homme social, de philosophe et d'artiste.

Lorsque ce souffle révolutionnaire est passé, que le calme est rétabli, il est bien douloureux de jeter un regard derrière soi. Que n'a-t-il pas desséché ? que n'a-t-il pas flétri ? Nos idoles les plus chères sont brisées ; tout est confondu dans la même poussière, et nous foulons aux pieds les objets autrefois les plus vénérés. Et quelle scène déchirante est comparable à celle que nous avons vue dans notre siècle, tout jeune qu'il soit ! Confondant amis et ennemis, il a enseveli, dans la même tombe de son trop injuste et orgueilleux dédain, philosophie, art, littérature des siècles qui l'avaient précédé. Suivant l'exemple qui lui avait été donné, il s'est dit à son tour : « Qu'importent l'éclat des noms, la grandeur des talens ! Utiles en leur temps, ils sont incapables de guider aujourd'hui. Changeons de boussole et cherchons d'autres lieux inconnus avant nous ! »

Mais, depuis quelques années, continue M. de Champvans, un esprit plus sage semble diriger nos recherches. Non-seulement nous avons exhumé de la poussière où elles gisaient nos vieilles gloires nationales, mais encore, sacrifiant à la justice la triste et stérile vanité patriotique, nous avons étudié, nous avons admiré les chefs-d'œuvre de nos voisins.

Ici, l'honorable récipiendaire expose les titres brillans et solides qui recommandent aux lettres, aux sciences et

aux arts les autres états de l'Europe, et notamment l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie. Pour nous, ajoute-t-il, dans ce grand enfantement, prenant la mission de divulguer toutes les idées, nous avons traduit, commenté, expliqué; puis enfin, pour tant de travaux, nous avons rendu au monde une science plus claire et plus nette, et nous sommes devenus originaux avec les idées d'autrui, à force d'esprit d'appropriation, de discernement, de clarté, d'élégance et de bon goût. Tel est le travail qui se fait actuellement en France. Les barrières sont abaissées. Les hommes de génie sont acceptés de toutes les nations. La rivalité est dans l'intelligence et non dans le pays. De tous côtés, de vastes études, de prodigieux travaux sont entrepris. L'un fouille jusque dans l'Orient pour trouver l'origine des peuples; l'autre consulte les livres des Indiens et cherche les rapports des religions entre elles. Toutes les tâches sont agrandies : le philosophe ne se borne plus à l'étude trop étroite du moi individuel; il étudie l'homme selon l'histoire et fonde en quelque sorte une nouvelle science. Le poète, mêlé à la vie active, exprime avec plus d'énergie encore les idées de son temps, et reproduit dans ses vers les passions qui nous agitent.

S'adressant ensuite plus particulièrement à l'assemblée à laquelle il s'associe, M. Guigue de Champvans la félicite de l'aide qu'elle prête à ce mouvement intellectuel, ainsi qu'il en voit la preuve dans les questions éminemment sociales qu'elle a suscitées. Elle lui découvre les services qu'on doit attendre des académies provinciales, qui, en donnant l'essor à toutes les intelligences, en provoquant, en encourageant tous les genres de travaux, ont, suivant son expression, brisé la porte du sanctuaire de la science

pour y introduire la foule. Enfin, c'est surtout au sein de ces sociétés, dit-il en terminant, que règne l'égalité ou plutôt la seule inégalité juste et vraie, celle de l'intelligence et du travail.

M. le marquis Doria, dans sa réponse au récipiendaire, reconnaît qu'il est dans la nature et dans la destinée de l'homme de chercher à perfectionner sa raison, à étendre son intelligence, à poursuivre, en un mot, l'amélioration de son existence morale et de sa condition physique. Mais, dans ce mouvement général et progressif des esprits, il est des écueils à éviter. L'un des plus grands, selon lui, c'est le mépris complet de l'autorité des ancêtres; c'est de croire qu'une nation qui compte de longs siècles d'existence et de perfectionnemens successifs, dont l'industrie et le commerce ont excité souvent l'envie de ses voisins, dont la littérature a eu le rare privilége de servir de modèle à tous les peuples civilisés, n'avait dans ses institutions aucune des conditions nécessaires à une société bien réglée. Telle fut, parmi nous, l'idée de quelques novateurs dont la France conservera long-temps un cruel souvenir. Ils ont entrepris de faire à nouveau une société; mais peu de jours ont suffi pour montrer le néant de cette œuvre enfantée par l'orgueil en délire. Si je le rappelle aujourd'hui, ajoute M. le président, c'est que j'aime à reconnaître et à louer avec vous le caractère de sagesse et de bon sens, *ce maître de la vie humaine*, suivant l'expression de Montaigne, qui paraît présider au mouvement intellectuel de notre temps.

M. l'abbé Thyons, en venant pour la première fois prendre place dans cette assemblée qui l'a admis au nombre de ses correspondans, croit devoir relever les titres qui

la recommandent et rendre hommage à cet éclat que déversent sur elle deux illustres membres du premier corps littéraire de la France, dont l'un a écrit l'histoire avec un succès qui dispense de tout éloge, et dont l'autre rend à notre siècle les plaisirs que donnèrent au leur Horace et Virgile. Il rappelle ensuite les souvenirs que les études lui ont laissés des deux plus grands génies de Rome antique: l'auteur des Églogues et celui des Catilinaires. J'étais arrivé, dit-il, dans l'ordre des classes, à celle où le jeune élève, commençant de remonter le fleuve des âges, assiste au spectacle que nous offrent les anciens dans le monde intellectuel. Déjà quelques-uns des grands personnages de Rome avaient pris place dans mes souvenirs. L'histoire, évoquant les noms de ces fils robustes que portait dans ses jours de force la Ville Éternelle, avait fait passer devant moi Fabricius si puissant dans la pauvreté, Caton refusant d'incliner sa tête avec l'univers, Fabius le temporiseur, les deux Scipions, ces foudres de guerre, et toi, peut-être le plus étonnant génie qu'ait enfanté la nature, immortel et brillant César, dont l'activité ressemblait à celle de l'éclair, et dont les victoires ne pouvaient être exprimées que par ces trois mots: Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.

Mais, continue-t-il, la voix suave du cygne de Mantoue était, pour l'oreille de mon imagination, ce que sont à l'ame, en extase au milieu d'un rêve, les accords d'une symphonie indéfinissable et mystérieuse. J'avais goûté la nature dans sa belle et touchante simplicité : la douceur céleste des chants de ce barde antique, inspiré sous le ciel de l'Ausonie, toucha vivement mon cœur, dont elle réveillait l'écho et la sympathie.

Laissons l'imposant tableau qu'il nous trace des gran-

deurs de Rome et de ses triomphes ; saluons ces ombres augustes et portons nos yeux sur d'autres objets plus appropriés à notre nature. Allons, sous l'ombrage du hêtre touffu, visiter le pasteur tranquille dont le chalumeau réjouit la campagne. Je le vois mollement assis sur une herbe tendre ; son troupeau paît auprès de lui ; il fait répéter aux forêts voisines un nom cher à ses souvenirs. Combien la nature sourit doucement à son innocence ! Près de ces fontaines qui lui sont connues, sur ces frais gazons qui les environnent, je veux m'endormir au léger murmure de l'abeille errante sur la haie de saules. Que les flots de l'ambition brisent leur courroux contre le rivage !.....

Oui, Messieurs, tant que le soleil restera fidèle à la terre. tant que son feu, la rendant féconde, renouvellera les générations, la reconnaissance devra des autels au barde inspiré, dont la lyre excita les hommes au premier des arts, et leur fit aimer, avec les travaux de l'agriculture, les vertus solides qui les accompagnent.

Quelle est, poursuit M. l'abbé Thyons, cette autre voix qui, sans s'étourdir du bruit que la renommée fait autour des Sept-Collines, crie à nos oreilles :

« La vie dont on jouit sur la terre n'est pas une vie : c'est plutôt une mort, en comparaison de celle qui attend notre ame quand elle sera libre de ces liens grossiers qui l'appesantissent. Eh quoi ! généreux Romains, vos regards seront-ils toujours fixés ici-bas ? Contemplez le ciel où l'amour de la patrie, où le zèle de la vérité vous préparent une autre demeure ! »

C'est la tienne, ô Cicéron, météore étincelant qui brille encore au-dessus de la splendeur dont Rome libre a couvert le monde. Hélas ! que devient notre pauvre terre ? que deviennent nos empires, notre gloire et notre gran-

deur, quand on les regarde de ce lieu sublime d'où tu les fis voir au brillant vainqueur de l'Afrique? Oh! que l'homme est peu de chose, contemplé de cette hauteur! S'il est sorti du néant, il y rentre presque aux regards des esprits célestes.

Venez à l'école de cet orateur, de ce sage enfanté pourtant par le paganisme, vous qui, trop semblables à l'enfant superbe d'Abraham et d'Israël, vous dites la race choisie, le peuple de Dieu, la famille de prédilection, et brûlez néanmoins un encens impie sur l'autel de la vanité! Il a un mot à vous dire, si vous n'êtes point sourds à ses oracles; et ce mot, il l'a recueilli dans les ruines de vos monumens, sous l'arbre attristé de vos cimetières, dans la cendre des cités, sur les flots rapides des générations, et sur cet atôme presque imperceptible dont vous convoitez chacun votre part.....

Que de fois, lisant ses discours, j'accusai le temps d'empêcher mon tribut d'hommages de lui parvenir à travers les siècles! Heureux les Romains, disais-je en moi-même, d'avoir pu l'entendre! heureuses les lois dont il fut l'organe! plus heureuse la patrie dont il fut le père et le défenseur! Eh quoi! la nature ne veut-elle plus s'honorer de la production d'une si grande ame, ou a-t-elle brisé le moule dans lequel elle l'avait jetée? Si le ciel était jaloux que tant de lumière éclairât la terre, qu'il songe aux malheurs par lesquels un contre-poids fut mis à sa gloire!

Mais que dis-je ici dans l'excès de mon enthousiasme! l'éloquent Tullius a-t-il cessé d'être et sa voix de se faire entendre? N'a-t-il eu pour auditeur que l'enfant d'un âge, que le citoyen d'une ville illustre, aujourd'hui en ruines? Dix-huit siècles ont prêté l'oreille à son harmonie,

26.

et le dix-neuvième applaudit encore aux accens sublimes qu'il fait retentir dans ses écoles. Réunis tes rayons de gloire à l'immortelle guirlande qui couronne ta cité, ame illustre et généreuse, qui sus conserver un lieu de triomphe aux brillans vainqueurs de la terre! Si Rome, avec tes pareils, n'avait obtenu le sceptre du monde, le problême d'une intelligence pourvoyant aux résultats des vertus et de la sagesse serait résolu négativement.

Ce n'était pas, Messieurs, un symbole sans réalité quand nos pères figuraient Mercure avec une chaine dont les anneaux d'or, sortant de sa bouche, allaient attacher les oreilles de ses auditeurs. J'ai vu, moi aussi, ce prodige si sacré dans les traditions des druides; et je me souviens qu'aux leçons du professeur qui nous enseignait les lettres humaines, notre intelligence était à la sienne suspendue par ces liens puissans dont la force occulte se fait éprouver des plus rebelles. « Sachez, nous répétait-il, sachez apprécier des connaissances qui élèvent l'ame et l'agrandissent! Immobile dans le cercle étroit des besoins sensibles, le commun des hommes ne voit de la vie que le point qui les y rattache. Mais, vous, les études vous ont faits cosmopolites. En gravissant cette échelle de l'esprit humain, vos regards embrassent un vaste horizon, et l'histoire vous naturalise citoyens d'Athènes, de Paris et de Rome.

» Qu'est-ce que le savoir, sinon la recherche et la possession de ces vérités dont Dieu est le terme? S'efforcer de les acquérir est donc progresser dans l'imitation de l'être infini qui les comprend toutes.

» Avez-vous, disait-il encore, pénétré pourquoi ce plaisir si pur, ce ravissement que vous éprouvez à la découverte d'une idée sublime, vous absorbe ainsi et vous

tient comme suspendu dans un autre monde? C'est qu'elle a rapproché votre ame du principe des réalités auxquelles elle aspire; c'est que, dans l'extase de ces sentimens, votre être se mêle à l'Être divin, qu'il s'oublie en lui, qu'il s'y transfigure! C'est comme un rayon qui unit le vôtre au soleil des intelligences! »

M. l'abbé Thyons rappelle ensuite que c'est la pensée qui forme ce véritable levier d'Archimède, propre à remuer le monde. Croyez-vous, ajoute-t-il, que, dans nos histoires, ce soient les nations qui livrent bataille et qui s'entre-tuent pour le vain conflit de leurs intérêts? Non! ce sont les idées qui descendent en champ clos pour la possession des destins du monde. Mais les idées, avant de descendre dans l'arène, avant de mettre les hommes en présence, ont déjà subi une première épreuve et ont essayé leurs forces dans les livres.

Il n'est donc pas aussi indifférent qu'on le pense communément de lire de bons ou de mauvais livres. Des livres bien choisis sont les guides, les conseillers les plus sûrs; c'est là qu'on trouve ce charme si doux, qui nous transporte de la vie positive à la vie intellectuelle, supérieure à la première comme l'ame l'est au corps. Un bon livre est, par excellence, notre manne dans la solitude. C'est au paupérisme intellectuel une monnaie d'or que la vérité et la raison ont frappée à leur effigie.

M. le président adresse des éloges à l'honorable récipiendaire sur la variété et la solidité de ses connaissances, et sur le fruit qu'il a su en retirer. Il le félicite aussi d'avoir étendu et affermi, par des études religieuses, celles vers lesquelles son esprit l'entraînait dans sa jeunesse. Vous avez appris, lui dit-il, à mesurer combien l'étude

et l'instruction ajoutent aux facultés de l'homme, à ses jouissances les plus douces et les plus pures. C'est en cultivant son esprit et sa raison, émanation divine, que l'on peut espérer de faire un jour un usage utile de ces hautes pensées dont vous venez de nous entretenir. Telle est, Monsieur, la destination de cette Société académique; elle reportera vos souvenirs sur les années de votre jeunesse, où vous avez puisé un goût si vif et si sûr pour le grand poète de l'Italie, pour l'illustre orateur romain. Vous continuerez l'étude des auteurs anciens, étude trop négligée de nos jours, et vous viendrez nous apporter les fruits de ce nouveau travail. Ce sera tout à la fois une satisfaction pour vous et une jouissance pour nous, puisqu'au plaisir de vous entendre se joindront des travaux utiles à la considération de ce corps littéraire.

M. l'abbé Thyons vous a présenté, au mois d'août 1839, un nouveau fragment littéraire, faisant suite à celui qu'il vient de vous communiquer à l'occasion de sa réception, et consacré particulièrement aux plus beaux génies de la Grèce et de Rome. Ici, l'auteur emprunte la fiction d'un songe auquel l'a entraîné la contemplation des actions sublimes des grands hommes de l'antiquité. Je vis, dit-il, s'avancer l'ombre d'un esclave dont la tête était couronnée d'un brillant éclat. Il tenait un livre de Zénon le stoïcien, et je contemplai, à deux pas de lui, la pauvre demeure qu'éclairait sa lampe d'argile, seul ameublement que j'y distinguasse. Est-ce toi? lui dis-je, ô sage Épictète! Mais, sans me répondre, il m'offrait à lire, tracées dans son cœur, ces douces paroles: « J'habitai autrefois la terre et j'y éprouvai qu'un rayon d'espoir et de soumission à l'ordre immuable peut, dans les ténèbres de la pauvreté

et de l'esclavage, faire briller le ciel de la liberté et de l'opulence. Dirige tes yeux vers l'étoile la plus éloignée de ce point obscur qu'on nomme la terre. Sa distance n'est pas appréciable, en comparaison de l'espace immense que tu vas franchir ; car, là-haut, dans la pure essence où vivent les ames, j'ai lu ta pensée et je suis venu pour la satisfaire. »

A peine avait-il fini, qu'au-dessous de moi, s'évanouirent, comme une ombre vaine, le temps et l'espace, et que j'aperçus la nature sensible rentrer et se fondre dans l'idée première où le monde était conçu avant tous les siècles. Comment peindre mon étonnement quand je me trouvai dans cette atmosphère, dans cet océan de lumière et d'harmonie où nul intervalle de temps et de lieu ne sépare les idées, et où les images qui les représentent n'ont de succession que dans notre esprit? D'abord, d'errantes pensées, des tableaux confus, de vagues lueurs, voltigeaient autour de mon ame, et je ne vis rien jusqu'à ce que la vertu divine, dilatant ses facultés, l'eût rendue capable de ces intuitions par lesquelles se pénètrent les intelligences. A mesure que je m'avançais dans l'être impalpable, et pendant que je contemplais, je ne sais pourquoi, comme un mur immense blanchissant au loin sur des monts et dans des vallées, rêvant que j'apercevais, avec ses autels, ses vastes jardins, ses terrasses à plusieurs étages, la cité à demi-tartare, où le fils du ciel règne sur la Chine, je voyais, à côté du lac dédié au dragon noir, la petite église où j'avais reçu le baptême. Regarde, me dit Épictète, car nous sommes à la hauteur qu'atteignait, dans l'infini, ton noble désir. Puis il me montrait, ainsi qu'elle était aux jours de sa force et dans la beauté de ses horizons, la terre immortelle où l'ancien Saturne vit

le siècle d'or, et ce Latium où le vieux Sabin cultivait avec tant de charmes les vertus champêtres. Je voulais parler, quand mon sage guide, lisant ma pensée avant que je l'exprimasse, me dit en riant : Tu te trouves en face des sept monts fameux, où là-bas, dans votre séjour, le soleil éclaira jadis les fils de la Gloire. Tout-à-l'heure, tu verras passer, dans leur forme antique, ces géans des siècles, nés, comme les sapins, sur les hautes montagnes de la vie; mais, auparavant, il faut qu'à leurs noms soit lié dans ton esprit le tableau des lieux qui les contemplèrent. Voici l'ancien Capitole qui vit Scipion, supérieur à la calomnie, forcer les tribuns, ses accusateurs, d'aller rendre grâce aux Dieux immortels des services qu'il avait rendus. A côté, tu vois le Forum et cette tribune, d'où, vainqueurs de tous les obstacles, partaient les éclairs du génie et de l'éloquence. C'est ici la douce retraite où, troublant le cœur du second Brutus, le spectre de la Liberté y versa l'espoir de changer les choses. Cicéron, sous ces hauts pins, méditait ses Tusculanes, et là-bas, aux bords de la mer, le brillant triomphateur du grand Annibal, après avoir désigné, aux regards de tous, les plus hauts sommets de la gloire, se coucha dans son exil comme le soleil. O mon fils! regarde ce mont; il fut habité par cet orateur, par ce haut génie qui seul égala la grandeur romaine. Tous ces lieux célèbres, qu'honorèrent de grandes vertus, nous semblent encore fasciner nos ames et les élever, par leur noble aspect, au niveau de ces personnages, de ces princes de la renommée, devenus dans votre nuit comme un pôle aux nations qu'elle couvre. Je voyais, sur le mont des poètes qu'habitaient Horace, Properce et Tibulle, une si douce lumière qu'elle versait en moi un rayon de cet enthousiasme qui les animait.

J'allais demander au sage Phrygien pourquoi ces rayons paraissant encore dans tout leur éclat, je ne voyais point, comme sur la terre, le soleil qui les projetait, lorsque, tout-à-coup, s'offrit à ma vue un nouveau spectacle. Les esprits des hommes, me dit Epictète, réfléchissent Dieu, et Dieu, à son tour, réfléchit dans sa substance les esprits des hommes. Tu vois, dans cette assemblée, Enéas Sylvius, fils de Lavinie, dont les descendans ont régné dans Albe-la-Longue. Après lui viennent Romulus, le sage Numa, l'ame fière du premier Brutus, Décius, Drusus et Camille. Cette ombre sinistre, que Lucrèce cherche à éviter, est celle de Tarquin. Ne le fixe plus; son sinistre aspect, comme le regard d'une des Gorgones, soutenu un peu de temps, te pétrifierait, parce qu'ici, au miroir de Dieu, tu contemples telle qu'elle est la laideur intellectuelle. Plus loin, tu vois Paul-Emile, encore attristé, malgré son triomphe, de la perte de ses quatre fils; pendant que Persée lui demande d'adoucir son sort, la fortune vient troubler le sien, et l'empire du mal réclame ses droits sur l'objet d'un bonheur unique. Regarde passer le grand Scipion, qui donne la main à Massinissa. Voici les Caton, les Fabrice, les Mécène, les Publicola et les Marcellus. O mon sage guide! je crois reconnaître, m'écriai-je dans l'admiration, Horace et Virgile, car mon ame, en avançant dans les régions hautes de la substance une, s'agrandit et pénètre tout, jusqu'à la nature des objets qui s'offrent à elle. Est-ce toi, ô Cicéron! dont la gloire de Rome empruntait l'ame gigantesque, pour briller sur l'univers d'un plus vif éclat? O mes anciens maîtres, mes amis chéris, mes nobles modèles, agréez l'hommage d'un de vos disciples, pénétré pour vous d'amour et d'estime! Ici, vous brillez comme des étoiles, et là-bas vous

avez créé un Eden intellectuel, qui peut consoler l'univers moral des douleurs qui passent sur lui et qui l'obscurcissent. Combien peu, dans ces myriades d'esprits que la terre emprunta au ciel, pour lui faire cortége dans sa route solitaire à travers l'éternel espace, en peut-on compter qui vous reproduisent! J'ai vu le soleil nuancer de couleurs célestes et teindre de pourpre, en se retirant, la nue balancée au-dessus des monts; mais jamais mes yeux n'avaient encore vu un si pur éclat. Oh! si au moins..... Redescends un peu, me dit Epictète, car je crains que tant d'émotions ne brise le lien qui t'attache au corps. Voici des beautés d'un ordre inférieur. N'est-ce pas, m'écriai-je, en me retirant par vénération, Vespasien et Tite, revêtus de pourpre et ceints de lauriers, que je vois sortir du temple d'Isis pour se rendre au cours d'Octavie où les grands et les chevaliers les attendent avec le sénat? Dieux! quelle foule immense de spectateurs! quel concours! quelle pompe au-dessus des fêtes les plus solennelles qu'ait vues l'univers! Pendant qu'ils s'avancent comme des colonnes sur lesquelles pose le salut de ce vaste empire, le peuple romain et les magistrats, les Latins avec les alliés, tous ont les regards dirigés sur eux. Je vois les enfans couronnés de fleurs... Ils entonnent l'hymne aux Dieux tutélaires.

Soleil, qui lances le jour et qui le retires; toi qui, sur ton char couronné de feux, visites la terre et réjouis ses nombreux enfans, puisses-tu, dans ta vaste course, ne rien contempler au-dessus de Rome! Nous vous invoquons, reine des forêts, astres favorables, Dieux brillans qui ornez les cieux, et vous, Parques véridiques, dont les prédictions ne trompent jamais; donnez à nos champs la fécondité et couvrez la terre de nombreux troupeaux!

Puis, il me semblait que, mêlant ma voix à la symphonie, et voyant, parmi les dépouilles, le chandelier d'or qui brillait jadis dans le temple de Jérusalem, j'ajoutais avec un transport indéfinissable : Vos souhaits ont été remplis, et l'astre du jour n'a rien visité de plus glorieux qu'un pareil empire. O Romains ! le ciel vous a faits vainqueurs de son peuple, et le Siloë abandonne au Tibre la gloire d'abreuver les enfans des Dieux. Triomphez, grand prince, triomphez, puisque la douleur que vous ressentîtes en voyant la désolation qu'entraîne la guerre vous élève encore au-dessus de votre victoire ! Le nom de Titus peut bien se mêler aux acclamations d'un peuple vainqueur. Ah ! si la bonté, la sagesse et la justice sont les attributs du souverain monarque, quand ces trois vertus, réunies dans un empereur, gouvernent les peuples, ce n'est pas un homme, mais c'est Dieu lui-même qui règne sur eux !

Je ne voyais point, dans ce beau triomphe, briller les richesses et les pierreries, l'ivoire et les vêtemens de pourpre tyrienne dont l'histoire dit qu'il abondait. Tant d'ouvrages et d'habits précieux, tant de statues, de tableaux, de couronnes d'or enchassées de riches diamans ne paraissaient pas, quand mon guide me fit observer qu'au milieu du monde intellectuel où j'étais ravi, ces beautés sensibles étaient éclipsées par celles des esprits, et que le moindre rayon de justice et de bonté paraissant, en Dieu, dans tout son éclat, m'empêchait de remarquer les beautés d'un ordre inférieur. Sur la terre, ajouta-t-il, tu es transporté à la vue des cieux et des astres qui les embellissent, parce que tout cela satisfait la vue ; mais ici, la gloire des actions, la vertu satisfait l'ame autant au-dessus des yeux matériels que le moindre esprit qui

pense s'élève au-dessus de l'être insensible qui ne pense point. Vois, là-haut, si c'est la victoire qui répand sur Scipion le plus bel éclat, et non pas son humanité, sa prudence et sa chasteté. Ce qui, à tes yeux, l'élève si haut, n'est pas d'avoir triomphé du grand Annibal, mais d'avoir sauvé son père, quand, sur le Tésin, il lui fit de sa personne un rempart contre l'ennemi. Ces Romains que tu admires, et dont les vertus, reines du passé, commandent encore à notre enthousiasme, ne brillent ici que par leur sagesse et leur dévouement à la république; car tu vois César au-dessous de Régulus et de Scœvola. Au séjour infime où tu vas rentrer, n'oublie donc point qu'il faut garder l'ordre dans ses affections. Si les cités meurent, si les grands empires ne font que passer, le rayon divin qui les administre ne s'éclipse point. Sorti de l'intelligence qui, comme un soleil, éclaire les ames, il y rentre après cette vie et s'y mêle à Dieu qui est éternel.

L'ombre avait fini, quand la vérité, partie de sa bouche et jetant un éclair dans le vide immense, découvrit ma route à travers l'espace. J'entendis la pluie qui battait les murs du dortoir où je reposais, et je m'éveillai sur une autre plage.

Aux brillantes productions des siècles d'Auguste et de Périclès, dont nos sages maîtres savaient enrichir notre intelligence, se joignaient celles du grand siècle qui plaça la France à côté de Rome et d'Athènes. Je voyais l'orateur de Meaux marcher le rival des plus éloquens parmi les anciens et planer vainqueur de tous les modernes. Ainsi l'aigle franchit la région que la nature donne pour limite extrême aux autres oiseaux; ainsi les génies lancés dans l'éther, pour exécuter leur noble message, dédaignent la borne des esprits restreints par l'enveloppe de leurs corps

grossiers. Les accens lugubres aux bords de la tombe, près du gouffre où les années ensevelissent dans un froid sommeil et les rois et les philosophes, me semblaient les cris de la race humaine à l'aspect de ce vide immense, horrible, sans fond, où elle doit descendre. J'étais attendri, pénétré de pitié pour elle, et j'accompagnais aux convois des princes ce pontife à cheveux blancs, que la mort avait choisi pour son interprète auprès des monarques éblouis de leurs couronnes et séduits par la vanité. Pendant que le tendre, le sublime auteur d'Andromaque et d'Athalie versait dans mon ame tantôt la sainte fureur du grand prêtre de Jérusalem, tantôt les alarmes et l'émotion si touchante de la veuve d'Hector, Boileau m'égayait par ses satyres, le bon La Fontaine me charmait par ses images, et le philosophe profond et mélancolique, dont l'esprit rebuta la terre après l'avoir mesurée à la hauteur de ses conceptions, Pascal m'attristait sur la misère, les contradictions, le néant de l'homme, et me dégoûtait d'un monde qui méprise la sagesse et qui en est méprisé.

M. de Larochette vous a lu, dans la séance générale du 6 février 1840, et à l'occasion de sa réception, un discours sur l'éclat qui résulte, pour un pays, des grands hommes qui y ont pris naissance.

L'histoire d'une nation est écrite dans la vie des grands hommes qu'elle a produits, et quand, emportée par le tourbillon des choses humaines sur la pente irrésistible de la destinée, la nation tombe et disparaît, l'immortalité lui est acquise par le culte solennel, voué, dans les siècles futurs, aux hommes célèbres qui ont illustré son nom.

Combien de peuples dont les enfans, aujourd'hui plongés dans la barbarie et ignorant jusqu'au nom de leurs

pères, seraient inconnus aux nations civilisées qui les admirent et les plaignent, si l'histoire ne nous avait donné avec le nom des héros qui les défendirent, la mission de les venger d'un injuste oubli? Que nous resterait-il du grand nom d'Alexandre, si Quinte-Curce n'avait perpétué le souvenir de ses conquêtes? Connaîtrions-nous les travaux, les vertus et le courage des quatre grands siècles de l'histoire de Rome sans Tite-Live, qui atteignit, par la majesté de son style, la grandeur du peuple dont il écrivait les immortelles annales?

Et si nous passons des temps anciens à l'ère chrétienne, ne trouvons-nous pas que les nations modernes n'ont eu de gloire, de puissance et de prospérité que par les hommes illustres dont elles s'honorent d'être le berceau? Sans retracer ici l'histoire des peuples de l'Europe, jetons un coup-d'œil sur les temps passés, pour admirer comment les empires fondés par la conquête s'élevèrent et s'agrandirent au moyen de cette longue suite d'hommes de génie qui se réunissaient pour concourir à la splendeur de leur patrie. Et si quelques-uns de ces empires, trop vastes pour subsister long-temps, sont tombés au bruit de leur propre grandeur, c'est qu'il n'y avait plus chez les monarques et parmi les sujets ce mutuel amour de la patrie, qui donne un noble essor au génie; c'est que l'ambition, prenant la place du zèle pour le bien public, était venue faire de l'amour de la vraie gloire une question de rivalité. Mais la renommée d'une nation ne s'éteint pas avec sa puissance; et pour n'en citer qu'un exemple, l'Espagne a sa place marquée dans les annales du monde, aux noms de Ferdinand et de Charlés-Quint.

Et quand nous considérons, ajoute l'auteur du discours, cette immense biographie de grands hommes qu'on

appelle l'Histoire de France, ne sommes-nous pas fiers de reconnaître que la puissance de notre patrie, sa prospérité, la splendeur qui la fait grande entre les grandes nations, que cette gloire qui portera le nom de la France à travers les siècles sans être ébranlée par les secousses du temps, que cet immortel éclat sont dûs aux hommes illustres dont la vie fut pour la nation le gage d'une durée impérissable? Quelle patrie! Messieurs; on n'y peut faire un pas sans se découvrir devant un souvenir glorieux, sans fouler la tombe d'un homme célèbre, sans lire sur la pierre un nom qui déroule souvent une grande époque! Et quand l'étranger, parcourant nos provinces, demande le nom d'une ville, c'est par le nom des grands hommes dont elle fut le berceau qu'on lui en retrace la mémorable histoire! Les temps peuvent amener la décadence d'une province, la ruine d'une cité; mais leur renommée ne périra pas plus dans les siècles à venir que le souvenir attaché à leurs glorieux enfans!

Entre toutes nos provinces, en est-il une qui ait contribué pour une part plus grande et plus illustre à la gloire de la France que la Bourgogne? Quel éclat n'a-t-elle pas fait resplendir sur le royaume et sur elle-même, par la multitude de grands hommes qu'elle a produits? La religion, l'art militaire, les sciences, les arts et les lettres ont été glorieusement représentés par des hommes sortis du sein de cette province à laquelle aucune gloire n'a manqué. Si la postérité la plus reculée pouvait oublier ce que fut la Bourgogne, alors que, grande par ses conquêtes, ses richesses et l'immense étendue de son territoire, elle marchait de front avec les plus puissans royaumes et faisait trembler l'empire d'Allemagne menacé d'une chute éclatante, du moins elle ne saurait

oublier la splendeur du nom de la Bourgogne en contemplant les monumens éternels qu'elle a laissés au monde pour témoigner à jamais de sa gloire! Le nom de St. Bernard, de ce grand homme qui fit renaître l'éloquence et mérita d'appartenir à d'autres temps, dont le génie fut une puissance au douzième siècle; qui semblait, dit M. de Ségur, gouverner par sa volonté l'église dont il était la lumière; St. Bernard, le médiateur entre les papes et les monarchies, que les princes consultaient comme un législateur, n'a-t-il pas doté la Bourgogne d'une immortelle renommée? Claude Saumaise, le savant universel dont la fécondité d'esprit et l'immense érudition mirent au jour la plus prodigieuse quantité d'ouvrages qui soit sortie de la plume d'un seul homme, ne porta-t-il pas le nom de sa patrie jusqu'aux extrémités les plus reculées de l'Europe?

Et à une époque plus rapprochée de nous, apparaît Bossuet, ce majestueux soutien de l'église gallicane, qui résumait, par la force et l'onction de sa puissante parole, Cicéron et Démosthènes; qui embrassait, par l'universalité de ses connaissances, la morale de Xénophon, l'éloquence de Tite-Live, la profondeur des Pères de l'Eglise et le génie prophétique de Moïse; Buffon, le Pline français, si digne interprète de la nature dont il découvrit tant d'admirables secrets, Buffon qui peignit avec tant de génie la majesté de la création, la grandeur imposante des lois auxquelles elle est assujétie; ce poète tragique, qui put dire de lui-même: « Aucun fiel n'a jamais empoisonné ma plume, » l'auteur d'Electre, de Sémiramis et de Catilina, Crébillon, qui occupe la première place après nos trois grands tragiques; et madame de Sévigné dont une femme seule doit faire le gracieux éloge; et

Bussy-Rabutin ; sans parler de Rameau, l'Orphée français, et de tant d'autres personnages célèbres dans tous les genres : tous ces noms ne sont-ils pas pour la Bourgogne des titres glorieux et immortels ?

Et si nous nous renfermons dans le cercle plus étroit de notre département, ne trouvons-nous pas que cette partie de la province n'a pas reçu une moindre part de splendeur et d'illustration ? Les Césaire, les Euménius ont vu le jour dans cette portion de la Bourgogne qui donna deux papes à l'Eglise, un nombre infini d'évêques et de savans religieux à la France, quatre maréchaux à nos armées, et aux sciences, aux lettres et aux arts un grand nombre d'hommes distingués. Pourra-t-on oublier que notre département fut la patrie du maréchal de Vauban, le plus grand ingénieur qui ait jamais existé, et l'un des hommes les plus vertueux que la France ait vus naître ; de St. Hugues, parent et ami de St. Bernard, dont les talens et les lumières égalèrent ceux de l'illustre abbé de Clairvaux ? Et s'il nous est permis de rappeler de tristes et glorieux souvenirs, si nous osons jeter un regard d'admiration et de regret sur une grande tombe, inclinons-nous avec respect devant l'ombre de l'abbaye de Cluny, ce berceau de la civilisation dans nos contrées, qui brilla, pendant neuf siècles, de tout l'éclat de la puissance et de la grandeur !

Pour nous, Messieurs, dit en terminant M. de Larochette, n'avons-nous pas nos titres à la reconnaissance de la patrie ? Ne nous est-il pas permis de revendiquer pour notre ville une part de gloire non moins belle que celle que se sont faite les autres cités de notre pays ? Mâcon n'a-t-il pas eu ses hommes célèbres, magistrats, guerriers, littérateurs et savans ? et si les destinées

humaines venaient dans l'avenir à effacer son nom de la liste des cités, cesserait-on de saluer avec admiration et respect le berceau de Lamartine ?

Chargé de répondre au récipiendaire, M. Mottin, président annuel, le félicite du choix heureux de son sujet. La tâche que vous avez particulièrement embrassée, lui dit-il, fait à la fois l'éloge de votre caractère et de votre jugement. C'est, en effet, une belle et intéressante entreprise que celle de relever les titres d'honneur que d'illustres citoyens attachent à leur terre natale Ces exemples, rehaussant dans les esprits la gloire nationale, ont aussi pour effet de rendre hommage au véritable mérite, et d'exciter le désir de marcher sur les traces de ces grands modèles. C'est encore avec autant de justesse que de raison que vous faites sentir tout ce qu'a de profond et de durable la gloire qu'ils laissent après eux. Les empires les plus puissans s'affaiblissent, ou même s'effacent entièrement; les monumens des arts s'écroulent, disparaissent sous la main du temps ou sous le fer des révolutions, tandis que la mémoire des hommes qui se sont distingués parmi leurs contemporains traverse sans altération les siècles qui leur succèdent, sous l'égide des lettres et de l'histoire. Poursuivez, Monsieur, l'œuvre estimable que vous avez adoptée : en fournissant une telle carrière, vous justifierez dignement tout ce que promettent les études que vous avez puisées à de bonnes sources et un esprit zélé pour le bien public. Vous concourrez ainsi au but de l'institution du corps auquel vous vous associez, qui est de recueillir et d'encourager tout ce qui peut offrir quelque avantage à ses concitoyens, de favoriser, autant qu'il est en son pouvoir, la propagation des connaissances utiles, sans oublier que le plus important de ses devoirs est de maintenir toujours pur le flambeau de la science.

C'est ici le lieu où il nous a paru le plus convenable de placer deux discours qui ont été lus, dans votre dernière séance publique, par M. de Lamartine et par M. de Lacretelle. Nous ne pouvions, en effet, terminer cette analyse de vos travaux d'une manière plus heureuse que par la reproduction de ces discours qui sont, assurément, les fleurons les plus brillans de votre couronne littéraire.

DISCOURS

PRONONCÉ A LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE DE MACON, DU 27 AOUT 1838, DEVANT LE CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT, PAR M. DE LAMARTINE, DÉPUTÉ DE MACON, PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

En voyant le lieu de vos séances, ordinairement interdit au public par la modestie de vos habitudes et par le sérieux de vos travaux, envahi aujourd'hui par cette élite de vos concitoyens, on se demande naturellement pourquoi cette dérogation à vos usages? pourquoi cette solennité inaccoutumée? pourquoi ces portes ouvertes à la bienveillante curiosité de tout ce qui s'intéresse ici au progrès des sciences ou trouve des charmes aux exercices de la pensée? pourquoi enfin, dans cèt auditoire de famille, nous distinguons ces hommes politiques, ces représentans de tous les intérêts du département, ce conseil général en corps, qui ne regarde pas comme dérobée aux plus utiles affaires de sa compétence l'heure d'attention qu'il donne aux travaux de la science et aux délassemens de l'esprit? Est-ce de votre part un légitime orgueil ou une ambitieuse prétention? Est-ce cette soif de bruit et d'applaudissemens,

glorieuse faiblesse des hommes qui ne travaillent que pour un salaire d'estime publique? A cela, Messieurs, les faits, vos usages, votre réserve, votre passé tout entier répondent. Vous existez depuis près d'un demi-siècle, vous pouviez vous décorer de quelques noms et de quelques services éclatans rendus à la science, à l'agriculture, aux lettres locales, et, depuis quarante ans, vous n'avez ouvert que deux fois cette enceinte studieuse à des auditeurs étrangers. Des hommes de science, des hommes de lettres, qui se contentent de solliciter une fois par génération l'attention de leur pays sur leur existence ne sont pas bien affamés de publicité et de bruit! Mais à cette accusation banale de prétentions exagérées qu'on a si souvent adressée aux corps littéraires de province permettez-moi de répondre autrement encore.

Messieurs, quand vous entendez dire qu'il existe dans votre pays un certain nombre d'hommes exclusivement adonnés aux sciences positives, qui se rassemblent pour recueillir des faits, vérifier des méthodes, tenter des expériences; qui posent des questions de mathématiques, de mécanique, de chimie, introduisent de nouvelles cultures ou décernent des prix à de laborieux cultivateurs, à l'instant, vous vous sentez pleins d'estime et d'approbation pour ces hommes; vous les honorez, vous appréciez l'incontestable utilité de leurs associations. Mais si l'on vous dit qu'à côté d'eux il existe d'autres hommes qui se rassemblent aussi pour cultiver en commun leur intelligence, pour s'exercer à l'art de penser, de parler, d'écrire, pour s'occuper de philosophie sociale, que sais-je? peut-être même d'éloquence et de poésie, et se communiquer, avec les essais qu'ils tentent eux-mêmes, ces encouragemens, cette émulation dont tous les talens vivent, un

sourire d'incrédulité, de dédain même, se rencontrera peut-être sur vos lèvres, et vous ne pourrez vous empêcher de suspecter ces réunions littéraires d'une grande inutilité; sinon, d'un peu de vanité et de prétention. La modestie la plus scrupuleuse, la discrétion la plus sévère, le silence même suffiront à peine pour conjurer vos préventions et désarmer le dénigrement. Cela est-il juste? cela est-il mérité? Est-ce là une appréciation équitable? est-ce là un encouragement politique à l'activité et à l'universalité du mouvement intellectuel dans nos départemens? Daignez l'examiner à grands traits avec moi.

Laissons hors de question l'agriculture; votre respect lui est justement acquis, et je voudrais l'exalter encore. Les sciences positives sont les instrumens de la pensée. Ce sont les mains et les outils de l'intelligence, ce sont ses sens. Qui les dédaigne ou qui les mutile la rend inerte et impuissante. Mais la tête, c'est la pensée. C'est elle seule qui saisit dans leur ensemble les élémens que la science lui apporte en foule, qui les contemple, les admire, les interroge, les exprime, en tire le sens moral, social, religieux, et en fait jaillir, par la philosophie, par l'éloquence, par la poésie, par la parole sous toutes ses formes, cette autre nature intellectuelle qu'on appelle les lettres, qui se vivifie par le langage, qui se colore par l'expression, qui s'éternise par le talent, et qui finit par se convertir en idée marquée au coin du génie qui l'enfante, à la date du siècle qui la produit, pour passer ainsi dans la circulation des peuples, au bénéfice du genre humain tout entier, dont elle accroît le trésor moral. Voilà la littérature! voilà ces études purement spéculatives dont on voudrait décourager nos provinces par la plus irrésistible des oppressions, l'oppression du ridicule!

D'où vient cette tendance? qui a fait naître ce préjugé? qui l'a armé de sa force? Plusieurs causes, et d'abord, il faut oser le dire, un vice ou plutôt un défaut du caractère national, qui tient peut-être à de brillantes qualités, mais qui en étouffe beaucoup d'autres : ce besoin de niveler en rabaissant les supériorités qui cherchent à se produire autour de nous, même celles qui nous honorent et qui nous profitent; ce penchant à la moquerie; cette disposition à une certaine ironie d'esprit, qui déconcerte l'enthousiasme et nous porte à nous défier de notre admiration pour peu qu'elle compromette notre esprit, et à nous moquer quelquefois de nous-mêmes pour enlever aux autres la priorité de la raillerie. Disposition demi-amère, demi-gracieuse, qui amuse un peuple, qui lui donne la palme du sarcasme en Europe, qui semble le placer au-dessus de tout parce qu'il joue avec tout, qui juge par un bon mot, qui définit par une injure, qui laisse une plaisanterie sur chaque vertu, une cicatrice sur chaque gloire, mais qui profane beaucoup de sentimens élevés en les rabaissant jusqu'à terre, intimide beaucoup de courages et glace beaucoup de jeunes ambitions. Si cette mauvaise honte dont parlent les auteurs sacrés a tué beaucoup de vertus parmi nous, croyez qu'elle a éteint aussi beaucoup de génies. C'est la démagogie de l'esprit; c'est le dénigrement envieux d'Athènes, qui empêchait un de ses plus grands hommes de sortir de sa maison, de peur d'avoir à passer devant les marchandes d'herbes du quartier de l'Agora.

De ce défaut de respect pour les autres au défaut de respect pour soi-même il n'y a pas loin. Aussi, Messieurs, les provinces, oubliant trop leur dignité relative, se sont-elles complaisamment soumises à reconnaître pour seule

puissance légitime dans le domaine de la pensée je ne sais quelle aristocratie lettrée, établissant en dogme qu'en dehors de la cour ou de la ville. il n'y avait qu'insolence et qu'usurpation dans les tentatives du talent, et qu'un acte de naturalisation était un acte préalable à tout droit de penser ou d'écrire.

Cependant, il faut être juste; on vous permettait les travaux scientifiques. Et pourquoi cette tolérance tout exceptionnelle? N'est-ce pas que le matérialisme étant le dogme de cette coterie régnante, il lui importait de paraître favoriser les études exclusivement matérielles? de n'attacher d'importance réelle qu'aux formes et aux propriétés de la matière? de n'en considérer que les lignes, les surfaces, les combinaisons chimiques, afin d'en exclure, comme par désuétude, cette pensée immatérielle qu'aucune algèbre n'exprime, qu'aucune géométrie ne mesure, qu'aucune chimie ne décompose, qui échappe à tous les sens, et qui proclame Dieu avec toutes les logiques de l'intelligence et tous les enthousiasmes du cœur humain?

Et puis, faut-il le dire? n'y avait-il pas dans cette impulsion exclusive donnée aux sociétés provinciales vers les études physiques et mathématiques une secrète et profonde tactique de domination? Ne savait-on pas qu'en leur interdisant par le ridicule le domaine moral et littéraire, cette plus haute part de leurs attributions, on les tiendrait par là même dans une infériorité relative? Ignorait-on que les plus grandes découvertes scientifiques ne donnent jamais à leurs auteurs cette influence sur les ames, ce règne des esprits, qui n'appartient qu'à la pensée ou à ce qui passionne la pensée : la poésie, la philosophie, l'éloquence? Ne savait-on pas que Galilée changeant le

système céleste, que Newton découvrant la gravitation des mondes, ne remuaient pas un atôme sur la terre, mais que le fils de l'horloger de Genève, encore inconnu, encore errant dans les bas-fonds d'une vie obscure, bouleversait les idées et secouait l'ordre social en répondant à une question théorique posée par une académie de Dijon? Le levier du monde, ce ne sont pas les faits; ce sont les idées. Il fallait se réserver ce levier. On vous livrait la nature; on gardait l'homme: c'était le partage du lion!

Le pouvoir lui-même favorisait cette omnipotence de la littérature centralisée, qu'il pouvait manier ainsi plus aisément en la tenant sous sa main. Avec un peu de caresses et un peu de terreur, un peu de pensions et un peu de Bastille, elle devenait plus traîtable; elle consentait quelquefois à ne pas ouvrir tout entière sa main qu'elle sentait pleine de vérités explosives, à ne laisser tomber ses foudres que sur des ruines ou sur des abus déjà minés. Le pouvoir politique les détournait ainsi pour un temps. La politique, Messieurs, c'est un ordre quelconque. Dans un ordre établi, une idée neuve c'est le désordre. La politique a toujours justement redouté le mouvement des idées. Les penseurs sont les ennemis nés des faits. Tout le monde avait donc intérêt à tenir l'esprit de province en tutelle ou en jachère. Voilà le secret de votre abaissement.

Et maintenant, Messieurs, c'est à nous de voir si nous voulons tremper nous-mêmes dans cette conspiration de tant de petits sentimens contre nous, et nous condamner au silence et à la paresse que l'on nous conseille, pour obéir à des railleries envieuses, à des vanités alarmées ou à des timidités ombrageuses.

Et pourquoi y obéirions-nous? Des épigrammes? elles

ne blessent que ceux qui les craignent. On les déconcerte en les affrontant. Dites-moi quelle vérité ou quel talent une épigramme a jamais tué? C'est la poussière que le génie fait lever sous ses pas ; elle ne retombe que quand il s'arrête. Lui, du moins, s'y expose par son éclat. Mais, nous.... de quel droit s'attacherait-elle à nos humbles travaux ? Quoi ! parce qu'un petit nombre d'hommes studieux, au lieu de dilapider leurs heures dans les désœuvremens de la place publique, s'assemblent pour se communiquer, à l'abri de ces murs, les essais ou les fruits de leur loisir, parce que ces hommes, dévoués à toutes les saines pensées du temps et du pays, provoquent des expériences utiles à notre agriculture locale, recueillent les débris des arts disséminés sur notre sol par la colère des révolutions, ramassent sur nos chemins ces médailles, monnaie de l'histoire, dont l'inutilité fait le seul prix, soulèvent des questions qui font penser l'Europe, forment des collections d'histoire naturelle, ou rassemblent, par des souscriptions volontaires, des livres déjà nombreux, pour tenter votre jeunesse par la séduction de l'étude, la moquerie, ce juste châtiment des vanités stériles et prétentieuses, s'attacherait aux membres de ces institutions ? Ah! s'il en était ainsi, je ne crains pas de vous le dire, c'est contre vous, pères de cette jeunesse, que le sarcasme le plus triste et le plus amer devrait se retourner! Vous dégraderiez de vos propres mains l'institution la plus propre à vous donner une jeunesse active et morale, une patrie honorée et peut-être des fils illustres. Ne vous y trompez pas! Nous ne vous demandons rien pour nos vanités. Ce n'est pas de la gloire que nous représentons, c'est du travail.

Nous imposerons-nous l'inertie par respect pour cette

aristocratie lettrée des capitales? pas davantage! Sans doute, nous respectons, nous aimons ces supériorités qu'une grande nation groupe dans son sein pour faire éclater plus haut et rayonner plus loin ce foyer de ses lumières vivantes. Nous ne sommes point de ces niveleurs qui, méconnaissant les inégalités naturelles, la liberté indéfinie des dons de Dieu et les sublimes priviléges du génie, voudraient rabaisser tout ce qui les dépasse, éteindre tout ce qui les éblouit, pour que tout, dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre social, fût aussi petit et aussi pâle qu'eux. Les capitales doivent primer. Les nations ne se voient de loin que par ces grands centres. Une grande ville, c'est le piédestal d'un grand peuple. Nous savons tous cela; mais nous savons aussi que ce ne sont pas les pavés d'une capitale qui enfantent les hommes qui l'illustrent, que la sève de vie d'un grand peuple circule dans tous ses rameaux, que l'intelligence est un fruit qui mûrit sous toutes les latitudes, et que si chaque point obscur et ignoré de la France venait à revendiquer ce qui lui appartient dans la gloire de Paris, on lui retirerait un à un ses plus éclatans rayons. Mais loin de nous une pareille pensée! La gloire du pays est indivisible comme son unité. Elle nous couvre tous, nous y concourons tous. Ne nous la disputons pas, mais ne nous en laissons pas exclure.

Enfin, Messieurs, nous arrêterions-nous devant des susceptibilités politiques? Messieurs, le pouvoir qui aurait peur de la pensée ne la comprendrait pas, ne se comprendrait pas lui-même. Elle est partout, et le pouvoir ne peut plus porter que sur elle. Le mouvement, la circulation, l'élaboration des idées sont à un gouvernement libre ce que la circulation du sang et le jeu des organes

sont à l'existence des êtres. L'un enfante la vie, l'autre produit l'opinion, cette vie des peuples représentatifs. Que le dernier village du territoire ait sa part d'opinion pour avoir sa part de liberté et d'action ; mais, pour avoir son droit d'opinion, qu'il ait, avant tout, son titre d'intelligence. Voilà la pensée du siècle. Eh bien! nous disons que nous la servons cette pensée, et que notre œuvre est aussi de la politique, non pas de la politique directe, nous l'avons exclue de nos séances pour en exclure les passions, mais de la politique par les mœurs.

Que faisons-nous, en effet, dans notre étroite sphère d'action locale? Nous cultivons notre esprit, nous élevons, autant qu'il est en nous, le niveau de notre intelligence à la hauteur de la science et de la pensée du siècle. Nous nous efforçons de ne pas le suivre de trop loin. Nous nous continuons à nous-mêmes cette éducation transcendante que l'homme studieux doit donner à son ame jusqu'au dernier jour de sa vie. Eh quoi! n'est-ce pas précisément là, Messieurs, une des plus impérieuses nécessités du temps? N'est-ce pas là conserver cette hiérarchie intellectuelle qui maintient l'ordre et l'harmonie dans le corps social? Regardez ce qui se passe au-dessous de vous! Un mouvement heureux et universel, un mouvement que vous favorisez de toutes vos forces, porte les classes laborieuses à l'instruction. La société, bien inspirée quoi qu'on en dise, contraint, pour ainsi dire, le peuple à l'enseignement: c'est une croisade d'enthousiasme contre l'ignorance et les ténèbres. Elle a senti que ses lumières et ses progrès ne lui appartenaient qu'à condition de les répandre, et qu'élever ce qui est en bas c'est grandir ce qui est en haut. Voyez partout, dans vos capitales, dans vos villes secondaires, dans vos hameaux, ce mouvement qui s'univer-

salise et qui s'accélère ! partout on lit, partout on écrit, partout on enseigne, partout on est en marche. Vous arrêteriez-vous seuls ? vous laisseriez-vous atteindre ? Prenez-y garde ! Non, Messieurs ; hommes de loisirs ou plutôt ouvriers aussi nous-mêmes, mais ouvriers de la pensée et de la science, c'est à nous de participer les premiers à ce mouvement qui, s'il n'est pas unanime, deviendrait facilement désordonné. Gardez les rangs dans la marche ascendante ; sinon, craignez d'être dépassés par ceux qui devaient vous suivre. Quand le bas de la société s'élève et que les supériorités s'abaissent, quand les derniers venus à la lumière sont plus avancés que leurs aînés, l'ordre naturel est renversé. Dans un état de civilisation où c'est l'intelligence qui donne la force, on ne conserve son rang qu'à condition de conserver sa supériorité morale. Quand l'ordre intellectuel est interverti, le désordre social n'est pas loin !

Mais, sous ce rapport, Messieurs, vous faites plus encore. Pour maintenir l'harmonie sociale, vous la répandez autour de vous. Vous rapprochez, vous mettez en contact des hommes que la diversité de leur vie aurait peut-être involontairement séparés, et qui ne peuvent plus se haïr du jour où ils se sont estimés. Les mœurs de votre ville s'en adoucissent et s'en décorent. Ce n'est pas un mérite de votre esprit ; c'est un don de votre nature. Que ce soit le seul côté de votre institution par lequel il me soit permis de vous louer devant nos concitoyens !

Messieurs, si l'on vous faisait le tableau d'une petite ville, heureusement située sur les bords d'un fleuve qui lui prête son mouvement et son activité ; ayant derrière elle ses coteaux couverts de vignobles, dont la culture et le commerce l'occupent sans effort et sans cupidité ; ayant

devant elle les magnifiques perspectives de ces Alpes qui semblent solliciter la pensée à s'élever aussi haut que leurs cimes, à la contemplation des merveilles de la création; d'une petite ville où la médiocrité des fortunes suffisant à la médiocrité des désirs, cinq ou six cents familles, qui ne sont séparées ni par les démarcations orgueilleusement niaises des rangs, ni par les insolences de la richesse, ni par les susceptibilités de la pauvreté, vivent dans un loisir diversement rempli; où le goût des choses de l'esprit anime, vivifie, entretient des réunions de société fréquentes et unanimes; où le caractère affectueux et ouvert a, pour ainsi dire, le tempérament du climat; où le contre-coup des secousses politiques se fait peu sentir et où la sympathie naturelle des mœurs prévaut vite et long-temps sur les divisions momentanées de l'opinion; où des bureaux de bienfaisance, dont les souscriptions volontaires sont l'impôt, vèrsent dans les réduits de l'indigence des secours inépuisables par la main de ces femmes que vous voyez reparaître le soir belles et heureuses comme des providences après le bienfait; où des commissions gratuites d'hospices consacrent leur vie à l'administration de la plus difficile des vertus publiques, la charité; où des commissions d'enseignement populaire remplacent la surveillance des pauvres pères de famille, par cette adoption morale des enfans du peuple; où il y a du goût pour applaudir les grands artistes qui s'étonnent d'être compris, des oreilles pour la musique, des yeux pour les peintres, des ames pour les poètes; où les magasins de lecture sont plus pleins que les lieux de rassemblemens oisifs; où les livres circulent plus que les commérages; où les délégués du pouvoir politique trouvent une patrie toute faite, pourvu qu'ils en

parlent la langue polie et en adoptent les habitudes simples et sociables; où les vénérables ministres de la religion, qui ne commandent le respect que par leurs vertus, ne dédaignent pas de s'associer même à nos travaux littéraires, et de mêler les bonnes œuvres de leur ministère sacré à ce que nous pourrions appeler les bonnes œuvres de l'esprit; où enfin on ne connaît ni ces dissentions mesquines, ni ces haines profondes et héréditaires qui nourrissent des guerres civiles dans un village et soufflent des tempêtes dans un ruisseau, mais où, à défaut de ces mérites éclatans qu'une population restreinte ne peut offrir, on a du moins l'esprit de s'aimer, et, dans cette existence de province souvent si étroite, si obscure et si froide, de donner de l'air à la pensée, de la grâce à la vie, de la chaleur aux affections.

A ce tableau, Messieurs, vous vous reconnaîtriez tous, sans illusion comme sans orgueil, et le nom de Mâcon serait sur toutes les bouches. Sans doute, il faudrait remonter bien haut, il faudrait rendre de bien touchans hommages à des mémoires vénérées parmi vous pour trouver la cause de ce phénomène. Cependant y aurait-il quelque présomption à nous d'oser croire que l'institution de cette société lettrée, qui relie sans cesse ici ce qui tendrait à s'isoler, qui fait que toutes les notabilités se connaissent, que toutes les diversités sociales s'harmonient, que tous les bons sentimens se répondent; y aurait-il, dis-je, quelque orgueil à penser qu'une semblable association a contribué pour quelque chose à cette élévation d'idées, à cette élégance de formes, à cette harmonie de sentimens qui font de votre ville la patrie de la concorde et la colonie modeste des arts de l'esprit?

Ce serait à vous de le dire, Messieurs, et si vous le

disiez dans la sincérité de vos pensées, ce serait là la seule approbation que nous fussions heureux de recevoir de vous, le seul applaudissement qui répondît à la nature de nos efforts et à la modestie de nos désirs !

ESSAI

SUR LA CONDITION ACTUELLE DES FEMMES EN FRANCE,

LU PAR M. DE LACRETELLE DANS LA MÊME SÉANCE PUBLIQUE.

Tandis que tout fermente en projets d'améliorations sociales, on n'a garde d'oublier celles qui rendraient la condition des femmes moins subordonnée à cette loi brutale et vieille comme le monde, qu'on appelle *la loi du plus fort*. Une telle initiative appartient à la France qu'on prétend être leur empire ; mais c'est un compliment dont elles ne sont pas dupes, une fiction poétique à laquelle elles n'accordent guère qu'un sourire incrédule : elles prétendent même que l'espèce d'empire qu'elles avaient conquis sur la chevalerie ne prospère nullement sous le gouvernement représentatif. Peut-être, si on les consultait, elles nous demanderaient un peu moins de projets législatifs en leur faveur et plus de galanterie, d'être moins en souci sur elles dans notre cabinet et d'en être plus occupés en leur présence ; elles préfèrent à la pitié un sentiment plus vif, que, dans le bon temps, on appelait *adoration*.

Les Saints-Simoniens, à qui Dieu fasse paix ! allaient un peu vite pour améliorer le sort des femmes. Dans leurs

libéralités mal entendues, ils commençaient par changer leur nature ; pour les élever au pouvoir, ils leur imposaient des fardeaux qui répugnent à leur constitution physique et à leur sentiment moral. Aussi, qu'est-il arrivé? c'est que les épouses et les mères ont poussé le premier cri de révolte contre leurs prétendus libérateurs. Stupéfaits de voir comment les femmes les plus aimables et les plus éclairées recevaient leurs offres de liberté, ils ont été chercher la femme libre en Orient, c'est-à-dire sous la zône de leur servitude et de leur abrutissement héréditaires.

Heureusement c'est depuis cette fuite en Égypte qu'il est sorti de cette école quelques hommes doués de hautes connaissances, d'un esprit vaste, et dont l'âme bienveillante sait se contenir dans les limites du bien praticable.

Toutefois, ces hautes prétentions pour les femmes ne sont pas tout-à-fait abandonnées ; deux ou trois amazones publicistes les reproduisent chaque jour sous des formes diverses, prêchent beaucoup et prêchent dans le désert ; elles demandent à grands cris qu'on les émancipe et paraissent assez émancipées. Les femmes dont elles défendent les droits ne viennent pas se rallier à leur bannière. Leur répugnance manifeste pour ces doctrines me paraît un fait grave et digne de l'attention des moralistes. Je serais tenté d'en conclure que, soit par résignation religieuse, soit par hauteur d'ame et force de sens chez les unes, soit par frivolité chez les autres, les femmes, au fond de l'ame, ne sont pas aussi mécontentes de leur partage qu'on pourrait le présumer.

Je cherchais la solution de ce problême, lorsque j'ai cru la trouver dans une dispute politique du jour, qui paraît pourtant fort étrangère au sujet que je traite. Vous savez

la distinction qu'on établit aujourd'hui entre *régner* et *gouverner*, et combien la métaphysique coule à longs flots sur ce synonyme délicat. Nous aurons bientôt sur cette matière autant de volumes que le siècle de Louis XIV en a produit sur la grâce efficace et sur la grâce suffisante. Eh bien ! je m'empare de cette distinction et je l'applique ici. Les femmes ne règnent pas. Sur cette terre de la loi salique, nous avons les honneurs, les bénéfices réels du pouvoir. Non, les femmes ne règnent pas; nos droits sont appuyés sur la parole divine, sur l'autorité des patriarches et sur celle de l'apôtre Saint Paul. Non, je le dis avec franchise, avec rudesse, non, les femmes ne règnent pas, mais elles gouvernent.

La femme, a dit M. de Bonald, est le premier ministre de l'homme; on ne peut pas spécifier plus clairement l'action de gouverner. Ainsi, vous voyez que j'ai pour moi une autorité presque canonique.

Si l'époux est un roi fainéant, le commandement passe bientôt au maire du palais. Mais je ne puis me résoudre à me peindre une femme sous les traits rébarbatifs d'un maire du palais ou d'un grand-visir : une autorité rude leur réussit mal, les enlaidit, et la laideur compromet toujours leur empire, soit au-dedans, soit au-dehors. Ce qu'il leur convient le mieux d'exercer sans bruit, c'est un gouvernement tempéré, un de ces gouvernemens si doux qu'ils paraissent presque insensibles. Je ne veux pas ici dévoiler leurs secrets pour obtenir et conserver un aimable ascendant, et si je me tais sur ce chapitre, ce n'est point par discrétion, mais tout simplement parce que ces dames n'ont pas jugé à propos de me les confier, et que nul secret d'état n'a jamais été mieux gardé; mais ce que je sais fort bien, c'est que leurs ressources les plus sûres

sont un cœur tendre et fidèle, un esprit juste et fin, une flamme intérieure qu'elles reçoivent du ciel, qui prête à leurs paroles un charme angélique, à leurs devoirs un attrait qui se renouvelle par la vivacité des sentimens. Leur empire serait caduc et surtout orageux s'il ne se fondait que sur le délire de la passion. Aimez-vous les révolutions? L'amour, dans son ivresse, ne vous en laissera pas manquer; là, c'est le moins épris qui commande, et les femmes y sont aussi souvent esclaves que reines. Tout bien considéré, c'est dans un bon ménage que leurs lois sont les plus douces, les plus sensées et les mieux suivies.

Mais quoi! va-t-on me dire, vous ne nous parlez encore que de la vie privée, et les femmes peuvent vous répondre, comme dans la comédie des *Femmes savantes* :

« Vous nous claquemurez aux choses du ménage. »

La question du jour est de les introduire dans la vie publique.

Dans la vie publique, bon Dieu! mais ne voyez-vous pas que ce seul mot les épouvante et leur fait baisser les yeux? S'y présentent-elles avec des avantages égaux aux nôtres, avec les mêmes forces pour en soutenir les travaux, en braver les dangers, ce qui pourtant sera nécessaire si elles veulent en recueillir les tristes bénéfices. Les conduirez-vous à la guerre? en ferez-vous des Clorindes, lorsqu'elles veulent rester de douces et tendres Herminies, telles que la nature les a faites? Voulez-vous qu'elles portent des coups mortels, lorsqu'elles ne se sentent appelées qu'à soigner nos infirmités, qu'à panser nos blessures? Quelle férocité n'introduisez-vous pas dans les mœurs, si vous exposez au feu de la mitraille le sein qui vous a nourris! Leur pensée vaut mieux que leur concours

pour enflammer le courage. Ne vous prévalez pas de quelques exceptions présentées par l'histoire ou par des poètes et des romanciers : il s'agit ici de régimens féminins et non d'une seule héroïne, d'une Jeanne d'Arc; et convenez que tout bon sens, toute délicatesse, toute humanité se révoltent à la pensée de femmes guerrières, qui perdraient les dons les plus précieux de leur sexe, sans conquérir aucun des avantages du nôtre.

Je vois bien que vous ne demanderez plus pour elles qu'un partage dans les emplois de la vie civile Examinons avec impartialité ce qui pourrait leur convenir. Si j'osais les interroger, je crois qu'elles inclineraient assez pour la diplomatie: leurs attributs ne sont-ils pas la finesse, la présence d'esprit, l'art de séduire? On ne peut leur refuser un sentiment assez vif de curiosité, et vous savez que les diplomates sont très-curieux! J'y joindrais la discrétion, mais c'est un point contesté. Cependant la diplomatie est déjà trop raffinée : le problème est aujourd'hui de la rendre plus simple, plus ouverte. Il faudrait réserver les femmes pour les ambassades de paix : leur cœur et leurs intérêts d'épouse et de mère les y portent. Mais voici une difficulté : on ne peut négocier la paix sans menacer de la guerre, et je n'en aime pas plus la menace dans leur bouche que le glaive dans leurs mains.

Quant à la magistrature, je les en laisse juges. Ont-elles un grand goût pour les études sévères? leur serait-il fort agréable de consumer leurs veilles sur le Digeste et les Pandectes, ou sur le Recueil de Jurisprudence de M. Merlin qui n'a rien de commun avec l'enchanteur de ce nom? aimeraient-elles à ensevelir leurs charmes sous une robe qui n'a point été inventée pour les grâces, et surtout pourraient-elles prononcer une sentence de mort

ou de travaux forcés ? Je conviens qu'elles seraient au moins, dans de certaines causes, d'excellens avocats ; mais la séduction ne serait-elle pas trop forte, et ne sont-elles pas assez à craindre comme solliciteuses ? Toutefois, il serait assez naturel que les femmes opprimées par les maris fussent défendues par des femmes, qui savent mieux apprécier ce genre de griefs ; mais elles gagneraient toutes leurs causes, bonnes ou mauvaises, si elles avaient pour appui le zèle éloquent de M.me Georges Sand contre les maris et même un peu contre le mariage.

Ne désespérons pas des conquêtes futures des femmes, mais ne nous en mêlons guère : elles savent, mieux que nous, quels sont les travaux, quels sont les honneurs qui peuvent se concilier avec leurs grâces, avec des devoirs et de tendres sentimens dont nulle ambition ne leur fera jamais faire le sacrifice.

Au reste, il ne faut pas croire que les femmes ne sachent pas jouir d'une gloire qui ne leur est pas personnelle. Celle de leur mari, de leurs fils, de leurs frères, arrive plus douce à leur cœur, parce qu'il ne s'y mêle ni l'ivresse ni la sécheresse de l'orgueil : leur front s'embellit alors d'une joie si naïve et si touchante, leurs yeux sont pleins de si douces larmes, qu'elles seules font connaître les plus pures délices de la gloire à celui qui l'obtient.

Épaminondas remerciait les Dieux d'avoir pu remporter sa plus belle victoire du vivant de sa mère ; il y a un charme exquis dans ce sentiment d'une grande ame : la gloire littéraire peut porter des fruits aussi doux. Il fut ici, et chacun de vous va la nommer dans son cœur, il fut une mère qui se vit récompensée de mille vertus par la gloire de son fils ; une femme dont on ne peut parler sans se mettre en quelque sorte en communication avec le ciel qui la

possède et qui nous l'a trop tôt enlevée. Ce reflet de gloire était comme un rayon de plus sur la plus aimable figure où brillait toujours la jeunesse du cœur. Dans sa candeur religieuse, elle eût presque demandé à Dieu pardon de sa joie, elle qui fut toujours étrangère aux surprises de la vanité. Mais on la poursuivait innocemment de félicitations qu'elle craignait de trop entendre. Tout venait l'entretenir de Méditations inspirées; tout l'enivrait de saintes Harmonies. Les beaux vers qu'on venait de lire revenaient toujours à la pensée; les mémoires les plus rebelles les avaient retenus : ils coulaient d'inspiration chez le poète, comme les bonnes œuvres et les pensées délicates s'échappaient du cœur de sa mère.

Les femmes ont acquis, sous la révolution, une gloire qui n'a point d'égale dans les républiques anciennes ni dans les monarchies modernes. J'en ai tracé ailleurs le tableau; mais ce qui donne un nouveau lustre à leurs dévouemens héroïques, c'est qu'elles n'ont point pensé à la gloire : elles brûlaient d'y échapper et de rentrer dans l'ombre. J'ai eu le bonheur de connaître M.lle de Sombreuil, et je n'ai point vu de femme ni plus modeste ni plus aimable. Il lui semblait que toute autre fille eût entendu, comme elle, le cri de la nature, pour venir se jeter sous le faisceau des piques ensanglantées, des sabres et des massues de septembre; tant ces belles ames placent haut l'échelle de leurs devoirs, tant le sentiment chez elles ressemble à une impulsion divine! Et combien d'autres femmes ont gardé le secret de leurs sacrifices et de leurs actes intrépides, même lorsqu'ils n'avaient pas eu un amant pour objet! Leur bonheur est de concourir et quelquefois de se sacrifier à la gloire de ce qu'elles aiment.

Mais souvent on les devine derrière le rideau; elles

ressemblent un peu à la Galathée de Virgile : en se cachant, elles veulent être entrevues. M.[me] Roland n'était pas très-fâchée quand on lui attribuait les manifestes courageux de son mari contre des hommes de sang, ni M.[me] Tallien quand on lui faisait honneur de l'inspiration du Neuf Thermidor.

Une renommée trop retentissante est un fardeau pour la plupart des femmes : un léger bruit les flatte, un grand bruit leur fait peur. Elles craignent à la fois la censure trop rigide de leur sexe et la censure souvent railleuse du nôtre. Le ridicule et la satyre, qui tombaient émoussés sur un géant tel que Mirabeau, blessent cruellement des femmes d'une sensibilité plus délicate. La flèche qui ne fait qu'effleurer la peau du lion tue la colombe.

Les femmes sont-elles, parmi nous, sans influence sur les événemens politiques, et même sur ceux qui entraînent le sort des empires ? J'en pourrais citer des exemples frappans, si je voulais marcher encore une fois sur les charbons ardens de l'histoire.

Je sais que le gouvernement représentatif n'a pas été imaginé pour le plaisir des dames. Les plus prudentes ne témoignent pour ce régime qu'un ennui respectueux ; mais combien ne préfèrent-elles pas un calme légèrement agité aux tourmentes révolutionnaires ! Les plus fières ou les plus frivoles exhalent fort librement l'humeur qu'il leur donne. Dans une cour galante, celles qui sont jeunes, tendres et surtout coquettes, brillent et dominent trop souvent aux dépens de leurs devoirs et de leur bonheur. Dans une cour dévote, les matrones, au teint frais et pur, aux yeux brillans, s'emparent à petit bruit du domaine des consciences, et l'une d'elles, madame de Maintenon, est devenue reine, mais une reine anonyme.

Au milieu des questions constitutionnelles, les femmes se taisent, ce qui n'est agréable ni pour nous ni pour elles. Je n'en infère rien contre le gouvernement représentatif dont je suis un partisan sincère, mais je conclus de cette observation que la république et la démocratie radicale sont d'un établissement fort difficile en France.

Quelques dames regardent encore les jours de la chevalerie comme le fondement de leur empire et l'apogée de leur gloire : eh bien ! je ne craindrais pas d'entrer dans ce parallèle pour montrer les avantages de la condition actuelle des femmes.

Parlons d'abord de celles qui, par leur rang, semblaient le plus appelées à jouir du bénéfice de la chevalerie. Le premier de tous leurs priviléges était sans doute de faire soutenir, par leurs chevaliers, la prééminence de leur beauté sur celle de toutes les autres dames connues ou inconnues. Il faut convenir qu'une telle prétention blessait un peu la modestie, et que les meilleurs coups de lance ou d'épée ne prouvent rien pour leurs charmes : tel chevalier robuste et grand maître d'escrime pouvait faire prévaloir la beauté d'une Sybille féodale sur une Hébé défendue par un jeune et frais damoiseau qui faisait ses premières armes. Dieu ne se réservait pas de prononcer de tels jugemens, et les Saints s'en seraient bien gardés ! Ne vaut-il pas mieux qu'une femme soit adorée tout bas et sans que l'univers en sache rien, non-seulement pour les charmes de sa figure, qui peuvent être égalés ou surpassés par ceux d'une femme méprisable, mais pour ces grâces de l'esprit qui ne permettent point de langueur à l'amour, et pour des vertus qui le divinisent ? Celle qui jouit d'un avantage si précieux n'a rien à envier, je crois, aux grandes coquettes du moyen-âge. Et pourtant, il ne faut

pas qu'elles soient ingrates envers ces dames châtelaines, puisqu'elles ont fondé le culte de l'amour et lui ont donné une exaltation mystique qui ne pouvait être connue des anciens, dans les jours de leur austérité farouche, et bien moins encore dans les jours de leur dissolution.

Les mœurs étaient féroces; elles les ont adoucies. Mais il fallait bien se prêter aux cruelles exigences des coutumes féodales ; et vous savez que l'église elle-même était souvent forcée d'y condescendre. Sans doute, c'était pour les dames un spectacle plein d'intérêt, et, pour ainsi dire, une œuvre de souveraineté, que d'assister, du haut d'un balcon ou d'un amphithéâtre, et magnifiquement ornées, à des joûtes, à des tournois où flottaient leurs couleurs et où la victoire semblait tenir à leurs regards; de dépouiller quelque partie, et souvent, si l'on en croit les vieilles chroniques, une grande partie de leur parure, pour récompenser les vainqueurs, en se réservant, peut-être, de donner des consolations secrètes aux vaincus. Mais le sang coulait presque toujours dans ces luttes ardentes ; et qu'était-ce donc dans ces combats judiciaires, dans ces combats à outrance, dans ces tragédies en action, où les gladiateurs de Rome étaient remplacés par des chevaliers et des princes enflammés pour des querelles dont ces dames étaient le plus souvent la cause!

Ces spectacles si fréquens et toujours odieux ne semblaient faits que pour chasser la pitié du cœur des femmes, c'est-à-dire de son plus pur sanctuaire. Notre théâtre l'éveille plus doucement, l'entretient mieux par des fictions pathétiques, par des vers que l'on retient à jamais, et dont le charme vous suit partout; mais ici, sans paraître un vieillard trop morose, je puis dire que je vois avec regret des jeunes gens, pleins de verve et d'audace,

regarder la pitié comme un sentiment trop usé pour l'effet dramatique, et se plaire à grandir les proportions de la scélératesse humaine pour nous saturer de crimes et d'horreur. Le beau plaisir de faire dire à chacun de ces tableaux : C'est horrible! Si je montrais ici les dangers de la vie errante et aventureuse de ces dames, de leur captivité dans un donjon, des vengeances souvent féroces et impunies de leurs époux, on se hâterait de conclure avec moi que le code civil protège beaucoup mieux les dames que ne le faisaient tous les codes de la chevalerie, et même que ceux des cours d'amour dont elles étaient présidentes, et où elles rendaient des arrêts très-indulgens pour les fautes de leur sexe et très-sévères pour les indiscrétions du nôtre. Oui, le code civil! et serait-il mieux s'il avait été inspiré par les femmes? Va-t-on m'objecter l'article qui leur prescrit l'obéissance à leurs maris? Pour moi, je pense qu'un sénat féminin n'y aurait point refusé sa sanction, parce qu'il est toujours bon de paraître obéir, quand on sait, non pas commander, mais gouverner avec dextérité.

Les femmes ne sont plus sacrifiées à l'orgueil des familles, ni réduites à une légitime avare et dérisoire. Le temps n'est plus, où, dans une famille aussi noble qu'opulente, une jeune damoiselle recevait, pour dot unique, un chapeau, *un chapel de roses*. Ce don, sans doute, était fort galant de la part du frère qui jouissait de tout l'héritage; mais il faut convenir qu'il n'était pas ruineux pour ce brave seigneur. Plus de vœux forcés et tyranniques! c'est leur raison, c'est surtout leur ardente charité qui peut, seule, les conduire dans des retraites austères. Elles ont un recours plus assuré que jamais contre les violences et les outrages de la tyrannie domes-

tique; la loi entoure de précautions leur fortune: un partage à-peu-près égal des biens de la famille satisfait les mères, et les protège contre de secrètes préférences que leur cœur se reprocherait. Voilà ce qu'elles tiennent de la loi; elles tiennent encore plus des mœurs, dont elles sont plus directement les arbitres.

Leur instruction n'a jamais été cultivée avec plus de soin, d'habileté, de succès. Elles sont les premières institutrices de leurs filles; elles prennent une grande part aux études mêmes de leurs fils, et en bravent courageusement les épines pour que leur jeune âge en soit moins blessé.

Est-il un plus sûr moyen d'abaisser, par degrés, la barrière qui les sépare de nos priviléges par trop exclusifs? C'est par cette porte d'une instruction plus exacte, moins frivole et plus généralement répandue, qu'elles ont pénétré dans le négoce où elles ont porté leur prudence, leurs soins inquiets et la finesse de leur tact. La société conjugale reçoit une direction plus sûre par cette communauté de vigilance. C'est dans tel magasin qu'on pourrait trouver la femme forte de Salomon; là se rencontre souvent un abri respecté contre les séductions qui assiégent les jeunes filles, lorsque leur beauté naissante menace d'être flétrie par l'indigence, et ses funestes conseils trop facilement entendus par la vanité ou par un crédule amour.

Le sort des orphelines et des veuves ne mérite-t-il pas une sollicitude plus grande des législateurs et des économistes? Depuis quelques années, l'administration a créé pour elles un petit nombre d'emplois secondaires; ne pourrait-on trouver quelque autre moyen de les introduire dans des soins administratifs? J'ai, sur ce sujet, quelques

idées que je me garderai bien d'exprimer; on verrait, peut-être, de l'inconvenance dans les mesures que j'imagine. La pudeur des hommes est chatouilleuse lorsqu'il s'agit d'éviter une concurrence nuisible à leurs intérêts, à leur ambition.

Mais, je l'ai dit tout-à-l'heure, fions-nous aux femmes pour faire, par degrés, les conquêtes qui leur conviennent. Ne voyez-vous pas comme elles nous suivent de près dans la carrière des beaux-arts et des lettres? et pourtant il est des genres dans lesquels elles prennent, pour la première fois, leur essor : leur timidité n'est point encore vaincue; le préjugé qui les arrêtait n'est pas tout-à-fait désarmé. Que d'avantages la nature ne leur a-t-elle point donnés pour les beaux-arts! Une voix mélodieuse, des mains délicates, une rapidité d'observation qui leur fait deviner, en un clin d'œil, tout ce que notre cœur croit cacher; mille délicatesses du goût et du sentiment : j'y ajouterais encore le feu de la passion, mais elles sont plus habituées à la tenir concentrée qu'à l'exprimer dans son délire.

Jamais leurs talens littéraires ne se sont développés avec plus d'éclat que depuis l'apparition de madame de Staël et de mesdames Cottin, de Genlis et de Flahaut, dignes mandataires des femmes pour décorer leurs fronts de palmes nouvelles. Leur début poétique ne date que de quelques années, et déjà les noms de plusieurs sont glorieusement inscrits parmi les poètes les plus mélodieux, sauf deux ou trois, devant lesquels elles s'inclinent avec grâce. Enfin, une d'elles nous offre, quoique sous le voile obstiné d'un nom masculin, un écrivain du premier ordre, qui a créé son style où la grâce s'unit à l'énergie, mais qui, en se vouant à la cause et même à la vengeance de

son sexe, n'en a pas assez ménagé les scrupules. Pour la première fois, elles ont fait quelques essais heureux sur la scène.

Il est pourtant des honneurs et des récompenses qu'on leur dispute encore. Je me souviens que M.me de Staël exprimait devant moi, mais confidentiellement, un vœu que M.me de Genlis a exprimé tout haut ; c'était qu'il y eût à l'Académie Française trois ou quatre fauteuils destinés aux femmes qui se distingueraient dans les lettres. Elle jouait sur ce sujet avec grâce : « Plaisant Parnasse, » disait-elle, que celui d'où les Muses sont exclues. » Vous figurez-vous l'abbé Cottin ou le sec Dangeau » refusant la porte de cette académie à mesdames de » Sévigné et de Lafayette, si ces grandes et aimables » dames eussent daigné s'y présenter ! » Pour moi, je ne me sentirais pas capable de cette discourtoisie, ou plutôt de cette iniquité.

Il est un empire tout acquis pour les femmes, et dont chaque jour elles étendent les limites ; c'est celui d'une pitié secourable. Il date, pour elles, de l'établissement du christianisme, qu'elles secondèrent avec tant de zèle, de constance, et souvent au prix de leur sang même. L'Évangile a fait sortir du cœur des femmes des trésors de charité, qui, dans le monde ancien, avaient peu franchi le seuil de la vie domestique. Ne vous étonnez-pas si, depuis nos malheurs, elles ont repris une ferveur toute nouvelle pour une loi qui leur assigne leur place sur la terre, en leur promettant une place meilleure dans le ciel.

Le pouvoir et les honneurs dont nous nous sommes emparés nous conduisent trop aux passions égoïstes. Je ne dis pas que les femmes en soient exemptes ; mais,

pour s'en laisser dominer, elles ont plus de violence à faire à leurs penchans. Voyons-les auprès de nous, dans les soins familiers qu'elles nous rendent depuis notre enfance jusqu'aux portes du tombeau!

N'est-ce pas le sexe faible qui sait le mieux supporter et dissimuler ses maux, et soulager les nôtres? Comparez les forces physiques des femmes avec celles que le sentiment leur donne auprès du lit de souffrance de leurs enfans, de leur mère, de leur père, de leur époux et de leur frère! Que font-elles alors de l'exquise délicatesse et de la susceptibilité inquiète de leurs sens? Que devient leur irritabilité nerveuse, en présence de ces tortures qu'elles soulagent en les ressentant par contre-coup dans tout leur être? Quel charme dans leur voix qui console! quel à-propos, quelle fertilité dans les diversions qu'elles imaginent, dans les espérances qu'elles suggèrent ou font renaître même en ne les partageant guère! Que leur sourire alors est angéliquement menteur! Tout soin de leur santé et même de leur beauté est suspendu! Est-il une longue suite de nuits qui ne les trouve fidèles à leur poste, à celui de la douleur? Les bivouacs de la gloire offrent-ils autant de tourmens que ces veilles de la tendresse alarmée? Elles écoutent encore le malade chéri jusque dans le sommeil qui vient les surprendre. Un mot, un soupir, un souffle les avertit et les retrouve dans toute leur vigilance, dans leurs dévorantes sollicitudes. Est-il une impatience qu'elles ne supportent, la sérénité sur le front et l'amour dans le cœur? Est-il un soin qui les rebute, une plaie qu'elles ne pansent? La mission leur vient du ciel et le secours aussi. Eh bien! il est des femmes, des jeunes filles, qui se vouent pendant toute leur vie à de tels soins pour des hommes qui leur sont

inconnus, pour des hommes accablés des maux hideux d'une pauvreté héréditaire, et trop souvent de maux plus hideux encore, ceux du vice. La religion qui fait aimer de tels sacrifices est sublime, sans doute; mais les femmes qui s'y vouent ne sont-elles pas ingénûment sublimes? Qui entrera dans ce cachot, dans ce réduit infect d'où s'échappe un long cri de souffrance? L'homme y entre avec des émotions qu'il parvient difficilement à maîtriser; la dame de charité s'y précipite et s'abreuve d'une compassion qui va soulager les douleurs les plus obstinées. Quand il a rempli sa généreuse mission, l'homme se retire, médite, raisonne; il a vu mille malheureux dans un seul, et combine des réformes de prisons, d'hôpitaux. Une pitié collective devient moins déchirante. La dame de charité revient sur ses pas, imagine quelque nouveau soulagement; elle appuie plus doucement la tête de l'infortuné, du vieillard, du moribond, veut entendre ses derniers vœux. A-t-il nommé sa femme? j'irai la voir, dit la tendre consolatrice. A-t-il soupiré sur ses enfans? j'en prendrai soin, dit-elle. Pour que la bienfaisance soit complète, il faut que les deux sexes y concourent; mais la part de la femme restera toujours la plus pénible, la plus active et la meilleure.

Je termine ici, ou plutôt je coupe des observations qui n'étaient point destinées à un si aimable auditoire, et qui pourraient lui paraître un peu longues. Elles font partie d'un ouvrage adressé aux jeunes gens que j'ai si long-temps enseignés et chéris d'un cœur si sincère. C'est ainsi que je me console de ne pouvoir plus communiquer avec eux, dans un cours public, auquel les sévères avertissemens de l'âge me forcent de renoncer. Mais voilà que je retrouve dans cette enceinte, et à côté de moi, plusieurs de ceux

qui ont été les objets de mes vives espérances, et je puis dire que j'y rencontre plus d'un fils; j'ai joui, en les écoutant dans nos séances particulières, de voir combien mes espérances étaient réalisées. N'était-ce pas pour moi un heureux à-propos que de leur parler de femmes en présence de leur mère ou de leur jeune épouse, et de tant d'objets qui embellissent les rives fortunées de la Saône ? J'ai compris dans leurs yeux, dans leur émotion, tout ce que leur cœur ajoutait à mes paroles. On me pardonnera d'avoir ici plus insisté sur le mérite des femmes que sur leurs charmes et leurs grâces : j'ai dû éviter le langage d'une galanterie surannée, qui n'est qu'une ride de plus pour la vieillesse. Je conclus en disant que le pays qui fait le plus pour la civilisation est celui où les femmes sont le plus honorées.

Vu et approuvé :

Le Président, **Delmas.**

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

OUVRAGES DONNÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Assolemens et culture des plantes de l'Alsace, par J.-N. Schwerz; traduits par V. Rendu. 1 volume.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France. Tomes 1 et 2.

Circulaires (troisième et quatrième) de l'Institut royal des sourds-muets de Paris. 2 volumes.

Commentaires sur le Yaçna, l'un des livres religieux des Parses, par Eugène Burnouf. 1.re et 2.me parties du tome premier.

Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en France pendant les années 1837, 1838 et 1839, présenté au Roi par le Garde-des-Sceaux. 1 vol.

Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1839, présenté au Roi par le Garde-des-Sceaux. 1 vol.

Comptes-rendus hebdomadaires de l'Académie royale des Sciences. 1835-1839. 9 volumes.

Cours de physiologie générale et comparée de M. Ducrotay de Blainville. 40 livraisons.

Dictionnaire de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires, par Hurtrel d'Arboval. 5 vol.

Documens statistiques sur la France, publiés par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce. 1835-1839. 4 vol.

Economie théorique et pratique de l'agriculture, par le baron E.-V.-B. Crud. 2 vol.

Élémens d'agriculture pratique, par David Low; traduits par P.-R. de Schauenburg. 1 vol.

Galeries historiques du palais de Versailles. Les six premiers volumes.

Histoire des Gaulois, par M. Amédée Thierry. 3 vol.

Institut (l'), journal général des Sociétés et des travaux scientifiques de la France et de l'étranger. 3.e vol.

Lettres sur l'histoire de France, par M. Augustin Thierry. 1 vol.

Livre du cultivateur, par M. Mauny de Mornay. 1 vol.

Livre de l'économie et de l'administration rurales, par le même auteur. 1 vol.

Livre de l'éleveur et du propriétaire d'animaux domestiques, par le même auteur. 1 vol.

Livre du forestier, par le même auteur. 1 vol.

Livre du jardinier, par le même auteur. 2 vol.

Livre du vigneron et du fabricant de cidre, etc., par le même auteur. 1 vol.

Maison rustique du XIX.e siècle, 4 vol.

Mémoires de l'Académie royale des Sciences, tomes XI—XVII.

Mémoires de l'Académie des Sciences morales et politiques. Tomes 1 et 2.

Ordonnances des Rois de France de la troisième race, recueillies par M. de Pastoret. Tomes XV—XIX.

Préceptes d'agriculture pratique, de J. N. Schwerz; traduits par P.-R. de Schauenburg. 1 vol.

Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine. 3 vol.

Recueil des machines rurales de Leblanc. 3 vol.

Revue des deux Mondes. 1837—1841.

Revue rétrospective. 1834—1838.

Statistique monumentale de Paris, par Albert Lenoir. Les quatre premières livraisons.

Thesaurus linguæ græcæ ab Henrico Stephano constructus. 4 vol.

Trésor de numismatique et de glyptique.

OUVRAGES IMPRIMÉS, OFFERTS PAR LEURS AUTEURS.

M. Amanton : Éloge de M. de Courtivron.

M. Balbe (le comte) : De la littérature aux onze premiers siècles de l'Église. 1 vol.

M. Bard (Joseph) : Statistique monumentaire de la ville de Ravenne. 1 vol.

M. Belloc : 1.° Inscription monumentale en l'honneur de Bichat.

2.° Ébauche d'une médaille et projets d'inscriptions pour le docteur Mazet.

3.° La Vierge au Poisson, de Raphaël; explication nouvelle de ce tableau.

M. Bérès : Causes du malaise industriel et commercial en France. 1 vol.

M. Berthault-Ducreux : Théorie et pratique des mortiers et cimens romains. 1 vol.

M. Bertrand-Roux : Description géognostique des environs du Puy-en-Velay. 1 vol.

M. Bonnaire (A.) : 1.° Corrigé des compositions françaises. 1 vol.

2.° Manuel des synonymes de la langue française. — Exércices. — Corrigés. — Synonymes. 3 vol.

3.° Esquisses grammaticales. 1 vol.

M. Bonnaire (A.-U.) : 1.° Maître Pierre ou le savant de village. 1 vol.

2.° Entretiens du bonhomme Mathieu. 1 vol.

M. Boucharlat : Le Choléra-Morbus, les Monati de Milan, et la Mort Noire; poèmes. 1 vol.

M. Bouillet : 1.° Promenades archéologiques de Bourges à Clermont. 1 vol.

2.° Tablettes historiques sur l'Auvergne, 7 livraisons.

3.° Catalogue des espèces et variétés de mollusques terrestres et fluviatiles observées dans la haute et basse Auvergne. 1 vol.

M. Boullée : 1.° Histoire du chancelier d'Aguesseau. 2 vol.

2.° Recherches sur l'histoire de la monarchie de Savoie, ouvrage traduit de l'Italien. 1 vol.

3.° Vie de Démosthènes. 1 vol.

4.° Notices sur M. Poivre et sur M. Dupont de Nemours.

M. Bresson : Histoire financière de la France. 2 vol.

M. Cap : Principes élémentaires de pharmaceutique. 1 vol.

M. Fouët de Conflans : Esprit de la jurisprudence sur les principales dispositions du Code civil. 2 vol.

M. Cortambert (Eugène) : 1.° Elémens de géographie ancienne. 1 vol.

2.° Physiographie. Description générale de la nature, pour servir d'introduction aux sciences géographiques. 1 vol.

M. Delmas, préfet de Saône et Loire : Quelques vues de réforme sur le régime administratif. 1 vol.

M. Ducret de Passenans : La Russie et l'esclavage dans leurs rapports avec la civilisation européenne. 2 vol.

M. Dufour : Essai sur l'étude de l'homme. 2 vol.

M. Dumas : 1.° Éloge historique de J.-B. Dugas-Montbel. 1 vol.

2.° Éloge historique de M. Artaud. 1 vol.

M. Dunand : Nouvelle méthode d'orthographe, ou cours théorique et pratique de grammaire française. 1 vol.

M. Dupasquier : Des eaux de sources et des eaux de rivières. 1 vol.

M.me Falaise. Leçons d'une mère à sa fille sur la religion. 3 vol.

M. Falconnet : 1.° De l'influence du barreau sur nos libertés. 1 vol.

2.° De la moralisation des classes industrielles. 1 vol.

M. Fontanès : Histoire de l'établissement de l'église chrétienne par les apôtres ; traduction de l'allemand. 2 vol.

M. Fontanier : Voyages en Orient, entrepris de 1830 à 1833. 1 vol.

M. Foudras : 1.° Observations sur le trydactile panaché.

2.° Rapport sur un concours ouvert pour la destruction de la pyrale.

M. l'abbé Gaillard : Recherches sur les enfans trouvés. 1 vol.

M. de Gingins-Lassaraz : 1.° Essai sur l'établissement des Burgunden dans les Gaules.

2.° Essai sur la souveraineté du Lyonnais au X.e siècle. 1 vol.

3.° Histoire naturelle des lavandes. 1 vol.

4.° Mémoire sur la famille des violacées. 1 vol.

5.° Lettres sur la guerre des Suisses contre le duc Charles-le-Hardi. 1 vol.

M. l'abbé Greppo : 1.° Mémoires relatifs à l'histoire ecclésiastique des premiers siècles. 1 vol.

2.° Dissertation sur les laraires de l'empereur Alexandre Sévère.

3.° Recherches sur les temples portatifs des anciens.

4.° Notice historique sur les bibliothèques des Hébreux.

5.° Recherches sur les loteries des Romains.

M. Guerry : Essai sur la statistique morale de la France. 1 vol.

M. Guillard père : Mémoires sur l'endiguement du Rhône. 2 vol.

M. Héricart de Thury : Du dessèchement des terres cultivables sujettes à être inondées. 1 vol.

M. Hombre-Firmas (le baron d') : 1.° Notes sur quelques végétaux qui croissent spontanément dans le département du Gard. 1 vol.

2.° Mémoire sur le mûrier des Philippines. 1 vol.

M. Ignon : 1.° Notice biographique sur quelques personnages remarquables du département de la Lozère. 1 vol.

2.° Notice historique sur quelques édifices religieux du département de la Lozère. 1 vol.

M. Jollois : 1.° Histoire du siége d'Orléans. 1 vol.

2.° Monumens anciens et modernes élevés à la mémoire de Jeanne d'Arc. 1 vol.

M. Moreau de Jonnès : Statistique de l'Espagne. 1 vol.

M. Journel : Notice sur le Franc-Lyonnais. 1 vol.

M. Lacène : Mémoire sur les courtillières. 1 vol.

M. de Lacretelle : Testament philosophique et littéraire. 2 vol.

M. Lavirotte : Annales de la ville d'Arnay-le-Duc. 1 vol.

M. Le Glay : 1.° Chronique d'Arras et de Cambrai, par Balderic; nouvelle édition. 1 vol.

2.° Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai. 1 vol.

M. Le Myre : Cours complet d'orthographe. 1 vol.

M. Magne : La rhétorique au XIX.e siècle. 1 vol.

M. Max (le capitaine) : Vieilles dates. 1 vol.

M. Mérimée : Notes sur un voyage dans le midi de la France. 1 vol.

M. Mermet aîné : Histoire de la ville de Vienne; 438-1039. 1 vol.

M. le prince de Monaco : Du paupérisme en France et des moyens de le détruire. 1 vol.

M. Monnier : Du culte des esprits dans la Séquanie. 1 vol.

M. de Montherot : 1.° Fragment d'un voyage au Bosphore.

2.° Mémoires poétiques. 1 vol.

3.° Promenades dans les Alpes et le Jura. 1 vol.

M. de Montureux (le comte) : Essai sur l'esprit militaire et l'organisation de l'armée. 1 vol.

M. Morin (P.-C.) : Instructions sur la manière de faire des observations météorologiques. 1 vol.

M. Naville : De l'éducation publique en France. 1 vol.

M. Nervo (Gonzalve de) : Un tour en Sicile. 2 vol.

M. Ollivier (Jules) : Essais historiques sur la ville de Valence. 2 vol.

M. Ozaneaux : Nouveau système d'études philosophiques. 1 vol.

M. Pacoud : Notice sur la propagation de la vaccine dans le département de l'Ain. 1808–1839. 1 vol.

M. Paquet : L'indicateur des poids et mesures métriques. 1 vol.

M. Pepin : Deux ans de règne. 1830–1832. 1 vol.

M. Peschier : 1.° Histoire de la littérature allemande. 2 vol.

2.° Visite scientifique en Allemagne. 1 vol.

M. Puvis (Marc-Antoine) : De l'emploi de la chaux en agriculture. 1 vol.

M. Puymaigre (Th. de) : Il Bugiale ; romans et nouvelles. 1 vol.

M. Ragut : Statistique du département de Saône et Loire. 2 vol.

M. Raucourt (le colonel) : 1.° Cours de philosophie positive. 1 vol.

2.° Cours de philosophie pratique, traité d'éducation positive. 1 vol.

M. Remacle : Des hospices d'enfans trouvés en Europe. 1 vol.

M. Ripault : Rapports et observations sur différens sujets de médecine. 1 vol.

M. Robinet : 1.° Expériences sur la ventilation des magnaneries. 1 vol.

2.° De la taille du mûrier. 1 vol.

M. Rogniat aîné : Essai d'inductions philosophiques. 1 vol.

M. de Roujoux : Histoire pittoresque de l'Angleterre. Les premières livraisons.

M. Roux-Ferrand : Histoire des progrès de la civilisation en Europe. 1 vol.

M. Rozet (le capitaine) : 1.° Traité élémentaire de géologie. 1 vol., avec atlas.

2.° Voyage dans la régence d'Alger. 3 vol.

M. Sellon (le comte de) : 1.° Parallèle des crimes privés et des crimes politiques.

2.° Programme d'un concours en faveur de la paix.

3.° Des institutions propres à remplacer la peine de mort et à éviter la guerre.

4.° Nouveaux mélanges politiques.

M.me Vien (Céleste) : 1.° Baisers de Jean Second, traduction en vers. 1 vol.

2.° Œuvres d'Anacréon, traduction en prose. 1 vol.

M. Villeneuve (le comte Louis de) : Nécessité de s'occuper de la prospérité de l'agriculture. 1 vol.

M.me Voyart (Élise) : Chants populaires des Serviens, traduction en prose et en vers. 2 vol.

M. Virlet : Des comètes en général. 1 vol.

OUVRAGES REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ, EN ÉCHANGE DE SES PUBLICATIONS.

Actes de l'Académie royale de Bordeaux.

Agronome (l'), journal mensuel.

Ami (l') des Champs, journal d'agriculture du département de la Gironde.

Annales de la Société libre des beaux-arts.

Annales de la Société royale d'horticulture.

Annales de la Société séricicole.

Annales agricoles de la Saulsaie, publiées par M. Césaire Nivière.

Annales agricoles du département de l'Aisne.

Annales de la Société d'agriculture de l'Allier.

Annales agricoles, littéraires et industrielles de l'Ariége.

Annales de la Société d'agriculture et du commerce de l'arrondissement de St.-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Annales de la Société d'agriculture du département de la Charente.

Annales de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

Annales de la Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon.

Annales de la Société académique du département de la Loire-Inférieure.

Annales de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy (Haute-Loire).

Annuaire de l'arrondissement de Falaise.

Aperçu médico-topographique sur le Val de Miéges, par M. Germain.

Archives de la Société de la Paix de Genève.

Athenée (l'); journal scientifique et littéraire, publié à Lyon.

Bibliothèque homœopathique; journal de médecine.

Bulletin de la Société royale et centrale d'agriculture.

Bulletin de la Société d'œnologie française et étrangère.

Bulletin de la Société géologique de France.

Bulletin de la Société de l'histoire de France.

Bulletin de la Société industrielle de St.-Etienne.

Bulletin de la Société d'agriculture de Grenoble.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'Hérault.

Bulletin de la Société royale d'agriculture de Limoges.

Bulletin de la Société agricole et industrielle du département du Lot.

Bulletin de l'Académie ébroïcienne de Louviers.

Bulletin de la Société agricole du département de l'Oise.

Bulletin de la Société d'agriculture de Poitiers.

Bulletin de la Société d'agriculture du département du Var.

Bulletin de la Société des sciences de Toulon.

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Chartres.

Comice agricole de Castres. Procès-verbaux de ses séances.

Compte-rendu des travaux de l'Académie royale du Gard.

Compte-rendu des travaux de l'Académie royale de Lyon.

Compte-rendu des observations recueillies par M. Levrat aîné, pendant son exercice médical à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Congrès scientifique de France. Procès-verbaux de ses séances.

Considérations générales sur l'établissement des chemins de fer, par M. Henry.

Coup-d'œil sur la philosophie et les lettres au 18.e siècle, par M. Roux-Ferrand.

Courage (du), de la bravoure, du courage civil. Discours lu à la Société d'Émulation d'Abbeville.

Cultivateur (le); journal des progrès agricoles.

Culture (de la) dans le canton de Damville (Eure), avant et après l'introduction des luzernes.



Délibérations et votes du Conseil général du département de Saône et Loire.

Destruction (de la) des tissus dans le blanchiment et la teinture, par M. Gréau.

Discours de M. Nadaud pour la rentrée de la cour royale de Lyon.

Dragues (nouvelles) de sauvetage et nouveaux instrumens pour donner du secours aux asphyxiés.

Ephémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre.

Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle.

Feuille du cultivateur forézien, publiée par la Société d'agriculture de Montbrison.

Flandre (la) agricole et industrielle; journal de l'agriculture et de l'industrie du nord de la France.

Fragmens sur la structure et les usages des glandes mamellaires des cétacées, par M. Geoffroy St.-Hilaire.

France (la) littéraire; journal mensuel.

Influence (de l') de la médecine sur la civilisation, par M. Gauthier.

Institut (l'); journal général des travaux scientifiques.

Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres). Rapport sur les antiquités.

Journal d'agriculture, publié par la Société royale d'Emulation de l'Ain.

Journal d'agriculture pratique, publié par M. Bixio.

Journal d'agriculture pratique, publié par M. Félix Gauthier.

Journal d'agriculture pratique et d'éducation agricole, publié par M. Masson-Four.

Journal d'agriculture pratique pour le midi de la France.

Journal des propriétaires ruraux pour le midi de la France.

Journal de la section de médecine de la Société académique de la Loire-Inférieure.

Journal des Haras.

Journal des connaissances usuelles et pratiques.

Journal de la Société d'Encouragement pour le commerce national.

Journal de l'Institut historique.

Journal de la Société de la Morale chrétienne.

Lettre sur l'emploi du coton comme charpie, par M. Peschier.

Lettre sur l'homœopathie, aux rédacteurs du *Fédéral.*

Mémoire au roi sur la culture en lignes de toutes les plantes, par le semoir Hugues.

Mémoire sur le déboisement des montagnes, par M. Baudrillard.

Mémoire sur les eaux minérales de Salins, près Moutier (Savoie).

Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville.

Mémoires de l'Académie des sciences d'Amiens.

Mémoires de la Société d'agriculture d'Angers.

Mémoires de la Société linnéenne du Calvados.

Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Dijon.

Mémoires de la Société d'agriculture du Doubs.

Mémoires de l'Académie royale du Gard.

Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture du département du Nord.

Mémoires de la Société royale d'agriculture, sciences naturelles et arts utiles de Lyon.

Mémoires de la Société d'agriculture de Mende.

Mémoires de l'Académie royale de Metz.

Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy.

Mémoires de la Société académique de St.-Quentin.

Mémoires de la Commission d'archéologie du département de la Haute-Saône.

Mémoires de la Société d'agriculture de Troyes (Aube).

Mémoires de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Valenciennes.

Mémorial encyclopédique.

Moniteur de la propriété et de l'agriculture ; journal mensuel.

Musée industriel. Description de l'exposition de l'industrie, par M. de Moléon.

Notes agricoles publiées par la Société d'agriculture d'Autun.

Notice sur la camomille, par M. Ch. Peschier.

Notice sur le madia sativa, par M. Sirand.

Notice sur les quatre éducations de vers à soie faites, en 1839, dans le département de la Vienne, par MM. Millet et Robinet.

Notice sur l'utilité et l'emploi du ciment de Vassy-les-Avallon.

Observations de la Société d'Emulation de l'Ain sur l'abaissement du droit d'entrée sur les bestiaux étrangers. 1840.

Observations sur la loi du 26 ventôse an 4, sur l'échenillage. 1840.

Observations de la chambre de commerce de Lille sur

les tendances qui menacent le système de protection établi en faveur de l'industrie nationale.

Opinion de M. de Drée sur la situation de l'agriculture en France.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale de Rouen.

Procès-verbaux des séances publiques de l'Athénée des arts.

Programme de l'Académie royale des sciences de Bordeaux. Séances publiques.

Propagateur (le) de l'industrie de la soie en France.

Propagateur (le) du progrès en agriculture par le semoir Hugues.

Publications de la Société d'agriculture de Meaux.

Rapport fait à l'Académie royale de Lyon sur les honneurs à rendre à la mémoire du major-général Martin.

Rapport de la Société de médecine de Lyon sur le concours de 1835.

Rapport fait à la Société académique de Nantes sur la machine anglaise à battre les grains.

Rapports divers de M. le vicomte Héricart de Thury sur l'agriculture.

Rapports faits à la Société d'Encouragement sur les méridiens portatifs.

Recueil agronomique publié par la Société d'agriculture de Vesoul.

Recueil publié par la Société d'agriculture de Falaise.

Recueil de la Société libre d'agriculture du département de l'Eure.

Recueil de l'Académie des Jeux Floraux.

Revue agricole.

Revue mensuelle des comices agricoles.



Revue rétrospective.

Revue du XIX.e siècle.

Revue anglo-française.

Revue de Lyon.

Revue des provinces.

Séances publiques de la Société libre des beaux-arts.

Séances publiques de la Société d'Émulation de l'Ain.

Séances publiques des Sociétés d'agriculture et de médecine d'Angers.

Séances publiques de l'Académie des sciences de Besançon.

Séances publiques de l'Académie royale des sciences de Bordeaux.

Séances publiques de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

Séances publiques de la Société d'Émulation du Jura.

Séances publiques de la Société d'agriculture du département de la Marne.

Société hâvraise d'études diverses. Compte-rendu de ses travaux.

Sommaire des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle.

Tableau des modifications apportées aux effets des remèdes homœopathiques par diverses circonstances de leur administration. Traduction de M. Ch. Peschier.

Taille (de la) du mûrier, par M. Robinet.

Traité de la démonomanie contre les sorciers.

Vignicole (le), journal des vignerons et des marchands de vins.

OUVRAGES REÇUS PAR SOUSCRIPTION.

Album de Saône et Loire.

Bibliothèque de l'école des Chartes.

Congrès (le), association intellectuelle des provinces.

Recueil de la Société polytechnique, publié par M. de Mauléon.

Réimpression de l'ancien *Moniteur*, depuis la réunion des États-Généraux jusqu'au Consulat. 1789 — 1799.



TABLEAU

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE MACON,

AU 1.er JANVIER 1841.

BUREAU.

Président, M. Delmas, O. ✱, préfet du département de Saône et Loire.
Vice-président, M. Alexandre Mottin.
Secrétaire perpétuel, M. Ragut.
Trésorier, M. Calmels.
Secrétaire adjoint, M. Bouchard.

MEMBRES RÉSIDANS.

MM.

Aubel, propriétaire.
De la Balmondière (Alexandre), propriétaire.
Barraud, docteur en médecine.
Batilliat, pharmacien.
Bonne (Victor), juge au tribunal civil de première instance.
De Borde St.-Léger, propriétaire.

30.

De Borde Rémondange, propriétaire.
Bouchard, docteur en médecine.
Bruys d'Ouilly (Léon), propriétaire.
Calmels, géomètre en chef du cadastre.
Carteron, docteur en médecine.
Chamborre, propriétaire.
Defranc, ✠, conseiller de préfecture.
Delmas, O. ✠, préfet du département.
De Lacretelle, ✠, de l'Académie Française.
Lacroix, pharmacien.
De Lamartine, ✠, de l'Académie Française, député de Saône et Loire.
Laval, ✠, ingénieur en chef de la Saône.
Lorain (Félix), juge d'instruction.
Mottin (Alexandre), propriétaire.
Mure de Pelane, ✠, ancien consul, propriétaire.
Pellorce, conseiller de préfecture.
Pourprix, curé de la paroisse St.-Pierre.
Ragut, bibliothécaire de la ville.
De Larochette (Charles), propriétaire.
Ronot père, juge de paix.
De Surigny, propriétaire.
Trambly, ancien juge.
Vinsac, agent-voyer.
Vitallis, ✠, directeur des contributions directes.

ASSOCIÉS RÉSIDANS.

MM.

Chandon aîné, propriétaire.
Jambon, manufacturier.
Pornon, médecin-vétérinaire.
Revillon aîné, horloger-mécanicien.

MEMBRES CORRESPONDANS DOMICILIÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE.

MM.

Barrois, juge de paix à Paray, membre du conseil général du département.
Carrelet de Loisy, ❋, à Loisy.
Dufour (Philibert), ancien résidant, docteur en médecine.
Circaud, ❋, docteur-médecin à La Clayette.
Ochier, docteur-médecin à Cluny.
Briotet, maire de Fontaines.
Simonnot, ancien sous-préfet à Chalon-sur-Saône.
Clément, propriétaire à Ligny.
Naville, chirurgien au Bourgneuf.
Guigot, docteur-médecin à Louhans.
Riballier (Auguste), propriétaire à Paray.
Perrin-du-Lac, ancien sous-préfet.
Pélissot, docteur-médecin à Vers.
Pézerat, docteur-médecin à Charolles.
Pélissier, docteur-médecin à Pont-de-Veyle.
L'abbé Bourdon, curé de la paroisse de Chardonnay.
Mottin père, ancien directeur de l'enregistrement.
Bonne (Louis), propriétaire à Senozan.
Gaspard, médecin à St.-Étienne-en-Bresse.
Demangel, propriétaire à La Truchère.
Ronot (Edmond), avoué à Mâcon.
De Borde (Charles) fils, propriétaire à Mâcon.
Derussy, pépiniériste à Mâcon.
Bonnaire, principal du collége de Mâcon.
L'abbé Thyons, desservant de la commune de Chênes.
De Latour, propriétaire à Varennes-l'Arconce.

Jard, propriétaire à Dommange.
L'abbé Puy, curé de la commune de Charnay.
De Maubou (Jules), propriétaire.
Dunand, directeur de l'école normale du département, à Mâcon.

MEMBRES CORRESPONDANS DOMICILIÉS A PARIS.

MM.

Couvret de Beauregard (ancien résidant), homme de lettres.
Grézy, vérificateur-auxiliaire de l'enregistrement.
Ste.-Croix-Molay (le marquis de).
Morel-Vindé, ❋ (le vicomte de), pair de France, membre de la Société royale et centrale d'agriculture, correspondant de l'Académie des Sciences.
Mathieu, ❋, député de Saône et Loire, membre de l'Académie des Sciences et du Bureau des Longitudes.
Huzard, ❋, membre de l'Académie des Sciences, inspecteur-général des écoles royales vétérinaires.
De Lens, docteur-médecin, membre de l'Académie royale de Médecine.
Alard, ❋, docteur-médecin, membre de l'Académie royale de Médecine.
Boulay, pharmacien, membre de l'Académie royale de Médecine.
Guillet, docteur-médecin, directeur honoraire de l'Institution royale des jeunes Aveugles.
Virey, ancien pharmacien en chef.
Deleuze, ❋, aide-naturaliste au Jardin du Roi.
Rambuteau (le comte de), O. ❋, pair de France, préfet de la Seine.

Tupinier (le baron), ✵ ✵, (de Mâcon), conseiller d'état, directeur des ports au ministère de la marine.

Augoyat, ✵ ✵ (de Mâcon), lieutenant-colonel du génie, professeur de fortifications à l'école d'application du corps royal d'état-major.

De Conflans (de Mâcon), avocat à la cour royale de Paris.

La Guiche (de Mâcon), dessinateur.

Pâtissier (de Mâcon), docteur-médecin.

Lachaize (de Mâcon), docteur-médecin.

Genetet (de Mâcon), ancien employé au ministère de l'intérieur (division littéraire et des beaux-arts).

Boitard (de Mâcon), homme de lettres.

Fabré-Palaprat, docteur-médecin.

Bazot, homme de lettres.

Boucharlat, homme de lettres, professeur de littérature.

Vannier, professeur de belles-lettres.

Chevalier, ingénieur-opticien.

Nauche, docteur-médecin.

Chomel, docteur-médecin, agrégé en exercice à la faculté de médecine de Paris.

Vaulchier, ✵ (le marquis de).

L'abbé de Bonnevie, chanoine de l'église primatiale de Lyon.

Feutrier, pair de France, ancien préfet.

Moreau de Jonnès, ✵ ✵, officier supérieur au corps royal d'état-major, membre du conseil supérieur de santé, membre de l'Académie des Sciences.

Thillaye, conservateur à l'école de médecine.

Dubois Maison-Neuve, homme de lettres.

Simonnin, homme de lettres.

Giraudy, docteur-médecin de la faculté de Paris.

Egvilly (le baron d').

*

Bouillier, employé au ministère de l'intérieur (division littéraire).
Bricheteau, docteur-médecin.
Cattet, docteur-médecin.
Gales, docteur-médecin.
Dubuisson, docteur-médecin.
Favrot, docteur-médecin.
Meygrier, docteur-médecin.
Tercy, homme de lettres.
Tollard aîné, botaniste.
Chapotin, docteur-chirurgien.
Villeneuve, docteur-médecin.
Londes (Charles), docteur-médecin.
Dommanget, docteur-médecin.
Olagnon, peintre.
L'abbé Gerbet, aumônier de l'École Polytechnique.
Cortambert (Eugène), professeur de géographie.
Malo (Charles), homme de lettres.
Moléon (le chevalier de).
Villeneuve-Bargemont, ✻ ✠ (le baron de).
Flayol, avocat à la cour royale de Paris.
L'abbé Desnoyers.
Cap, pharmacien.
Dornier, docteur-médecin de la faculté de Paris.
Rodet, banquier.
Regnault (Elias), avocat à la cour royale de Paris.
Robert (Henri), horloger-mécanicien.
Sauzet, président de la Chambre des députés.
Vien (M.me Céleste).
Guigue de Champvans, attaché au cabinet de M. le Maréchal ministre de la guerre, président du conseil.
Lacretelle (Henri de).

Bonnaire, chef de bureau au ministère du commerce.
Pernot, peintre.
Bresson (Jacques).

MEMBRES CORRESPONDANS DOMICILIÉS DANS LES DÉPARTEMENS.

MM.

Guillard (de Mâcon), ancien inspecteur de l'académie de Lyon.
Fontenille de la Clotte, ancien professeur d'histoire naturelle à Lyon.
Richard de la Prade, docteur-médecin à Lyon.
Levrat aîné, docteur-médecin à Lyon.
Montain cadet, ancien chirurgien en chef de l'hospice de la Charité à Lyon.
Delpont, docteur-médecin à Lyon.
Bonnard (ancien résidant), ingénieur en chef de la marine.
Madiot, ancien directeur de la pépinière de Lyon.
Gabillot, docteur-médecin à Lyon.
Montfalcon, docteur-médecin à Lyon.
L'abbé Guichelet, à Pont-de-Vaux.
Amanton, ✱, à Dijon.
De Champeaux, ingénieur en chef à Dijon.
Mathieu (ancien résidant), ingénieur-architecte à Dijon.
Durande, docteur-médecin à Dijon.
Masson-Four, pharmacien à Dijon.
De Nansouty, ✱, lieutenant-colonel en retraite à Saulieu.
Weis, bibliothécaire à Besançon.
Barrey, docteur-médecin à Besançon.
Guyétant fils, docteur-médecin à Lons-le-Saunier.
Monnier, conservateur du musée à Lons-le-Saunier.

Gerrier, propriétaire à Lons-le-Saunier.

Tardif de la Brossy, ✠, maréchal-de-camp au corps royal d'artillerie à Joyeuse (Ardèche).

Tardif (Maurice), à Joyeuse.

Talleyrat (le baron de), homme de lettres.

Boin, ✠, docteur-médecin, inspecteur général des eaux minérales, membre de l'Académie royale de Médecine, à Bourges.

De Vachier, propriétaire à Moulins.

Vidaillan, secrétaire de la Société d'agriculture d'Auch.

Du Pavillon, propriétaire à Nevers.

De Vincent, propriétaire à Tende (Puy-de-Dôme).

Boutard, avocat à Tarascon (Bouches-du-Rhône).

Hernandez, professeur à l'école navale de Toulon.

Lalanne, propriétaire à Dax.

De Lajous, secrétaire de la Société d'agriculture de l'Ariège, à Foix.

De la Vergne, médecin des épidémies, à Lamballe (Côtes-du-Nord).

De la Touche (C.), propriétaire à la Roche-Bernard (Morbihan).

Gaulay, docteur-médecin à Saumur.

Desvaux, naturaliste, directeur du jardin botanique d'Angers.

Pavée de Vandœuvre, propriétaire à Troyes.

Cyprien Anot, professeur au collége royal de Reims.

Jollois, ✠, ingénieur en chef à Orléans.

De Richerolles, propriétaire à Avallon (Yonne).

Hurtrel d'Arboval, médecin-vétérinaire amateur à Boulogne-sur-Mer.

De Rosny (Joseph), propriétaire à Boulogne-sur-Mer.

Trannoy, docteur-médecin à Amiens.

Williaume ※, chirurgien en chef, professeur à l'école de Metz.

De Jailly, ancien sous-préfet à Trévoux.

Rapou, docteur-médecin à Lyon.

Peignot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et belles-lettres de Dijon.

Lorain (ancien résidant), propriétaire à Illiat (Ain).

Devilly, libraire à Metz.

Puvis (C.), ingénieur en chef des mines dans le département du Rhône.

Chasle de la Touche (ancien résidant), propriétaire à Belle-Isle-en-Mer (Morbihan).

Favier (ancien résidant), O. ※, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées.

Pointe, docteur-médecin à Lyon.

De Moucheron, propriétaire à Maison-Maugis (Orne).

Bourblanc (le comte du), ✠ ※, ancien résidant, ancien préfet.

Bard (Joseph), homme de lettres à Beaune.

Villeneuve-Bargemont (le vicomte Louis-François de), ※ ✠, propriétaire à Nancy.

Breghot du Lut, membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Lyon.

Guerre, avocat à la cour royale de Lyon et membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Lyon.

Denis, pharmacien à Montbrison.

Pihorel, docteur-médecin à Rouen.

Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon.

Quentin, lieutenant-colonel de cavalerie retraité à Châteaudun.

Ardant, secrétaire de la Société royale académique de Limoges.

Puymaigre (le comte de), ✻, ancien résidant, ancien préfet, propriétaire à Metz.

Guillemot (ancien résidant), conseiller-auditeur à la cour royale de Dijon.

Boullée (ancien résidant), membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Lyon.

Bodin de Veydel (ancien résidant), propriétaire à Lyon.

O'Brien, ✻ (ancien résidant), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Lyon.

Payen (ancien résidant), ingénieur des mines à Dijon.

Despiney, docteur-médecin.

De Montherot, membre de la Société littéraire de Lyon.

Bouillet, naturaliste à Clermont-Ferrand.

Grandperret, professeur de belles-lettres à Lyon.

Lalanne, professeur de rhétorique au collége de Guéret.

Déribier, secrétaire de la Société académique du Puy (Haute-Loire).

Gauthier, docteur-médecin de l'hospice des Antiquailles à Lyon.

Malle, docteur-médecin, secrétaire de la Société des sciences de Strasbourg.

Ruelle (ancien résidant), payeur du département du Rhône, à Lyon.

Ignon, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de Mende.

Bertrand-Roux.

Ducret de Passenans.

Dussieux, à Lyon.

Berthier, directeur de la ferme-modèle de Roville.

L'abbé Greppo, vicaire général à Belley.

Millet-Daubenton, garde général des forêts à Belley.

Falaise (M.lle Caroline).

Montaigne de Poncins, membre de l'Académie de Montbrison.

Germain, docteur en médecine et membre de la Société d'Emulation du Jura.

Montureux (le comte de), membre du collége électoral du département de la Meurthe.

Falconnet (Ernest), à Lyon.

Puvis (M.-A.), président de la Société royale d'Emulation de l'Ain.

Charpy, maire de Sennecey-le-Grand.

Remacle, ancien magistrat à Nîmes.

L'abbé Gaillard, chanoine honoraire et aumônier de l'hôpital de Poitiers.

Azaret-Dugat, docteur en médecine à Orange.

Puymaigre (Théodore de), à Metz.

Maurin, magistrat à Nîmes.

Dupasquier, médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon.

CORRESPONDANS ÉTRANGERS.

MM.

Peschier (Adolphe), à Genève.

Bonafous, directeur de la pépinière royale de Turin.

Correa de Serra (le chevalier de), ex-ministre plénipotentiaire de Portugal aux États-Unis, correspondant de l'Institut de Lisbonne.

Kirckoff (le chevalier de), docteur-médecin à Anvers.

Moussard, professeur des sciences politiques au corps impérial des pages, à Saint-Pétersbourg.

Passeri (le docteur Joseph), médecin à Sienne en Toscane.

Stassar (le baron de), grand-croix et chevalier de plusieurs ordres, membre des états-généraux des Pays-Bas.

Lentz (le conseiller), professeur de minéralogie et de géognosie à l'université d'Iéna, doyen de la faculté de médecine, directeur de la société grand-ducale de minéralogie.

Van-Reusselaër, l'un des directeurs de l'Académie américaine des beaux-arts, secrétaire général du Lycée d'histoire naturelle et de la Société philosophique et littéraire de New-Yorck.

Wappers, professeur de peinture à Anvers.

Marin, secrétaire perpétuel de la Chambre d'agriculture et de commerce de Savoie, à Chambéry.

Carron du Villars (C.), docteur-médecin à Annecy (Savoie).

Peschier (Charles), docteur en médecine à Genève.

Kerchove d'Exaerde (le comte).

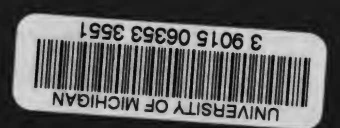
Gingins-Lassaraz (le baron Frédéric de), correspondant de l'Académie royale de Turin.

Hart, graveur à Bruxelles.








3 9015 06353 3551
UNIVERSITY OF MICHIGAN

